Digitized by the Internet Archive
in 2014

https://archive.org/details/bulletinhistoriq4115soci

ALLEN COUNTY PUBLIC LIBRARY
3 1833 01823 2162

GENEALOGY
944
B873ZY,
1892
JAN-MAY

TABLES

I. TABLE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS DE PERSONNES DE LIEUX, ET DES PRINCIPALES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME XLI (ANNÉE 1892[1])

Abbadie (Jean), 332.
Abbaye (Jean-Jacques d'), 224.
Abbestecch, pasteur, 665.
Abercrombie (Marie), 666.
Abjurations, 49, 52, 96 ss, 249, 335, 609.
Ablon, 242.
Abus de l'Église romaine, 185 ss.
Académies protestantes, 36, 448.
« Acanthius » [L'Espine], 404.
Aché, capitaine, 301.
Adam, curé, 97.
Adrets (des) Voy. de Beaumont.
Adrian (Elie), 665.
Aeschimann, Jules, past., 672.
Agen, 140.
Ager, Voy. Atgier.
Aguessau (d'), chancel., 115 ss, 498.
Ahlden, 655.
Aigaliers (d.) — Voy. Rossel (de).
Aigoin (Pierre), pasteur, 51.
Aigremont (Gard), 51.
Aigues-Mortes (Gard), 108, 271.
Aiguillon (Lot-et-Garonne), 286.
Aix (B.-du-R.), 36, 608 n., 659.
Aix-la-Chapelle, 511 n.
Aken, 605.
Alais, 220, 222, 304, 368, 609.
Alba (Marcial), martyr, 309 ss.
Albert (D.), 301.
Albret (Pierre d'), év. d'Oléron, 185.
Alençon, 129, 361.
Alexandre VI, pape, 446, 447.
Alexandre (Pierre), 509.
Aliès (d'), famille, 26 ss, 277.
Aliès de la Tour (Sam. d'), 277, 335.
Aliguieri, 174 n.
Alix, pasteur, 529.
Allaire (Esther), 652 n.
Allard, pasteur, 536.
Allart, 308 ss, 526.
Alègre (P.), pasteur, 98, 108.
Allègre, pasteur, 105.
Allegrin, 308 ss.
Allemagne (Refuge en), 168, 244, 331, 550 ss, 604 ss.
Allenet (Denis), 472, 483.
Allix (P.), 332.
Almeras (Th. et R.), past., 51.
Alphonse Ier, duc de Ferrare, 174 ss.
Alquier (Ch.), avocat, 661.
Altona, 662 ss.
Amalric (Ant. d'), sr de Durfort, 99.
Amboise (Conj. d'), 156 ss, 389, 452.
Ambroys (Rémy), présid., 625.
Amiens, 114.
Amiot (Et.), 666.
Amsterdam, 260 n., 529 ss, 553, 662 ss.
Amyraut (Moïse), 8, 429, 665, 666.
Anabaptistes, 256 ss, 331.
Ancezune (R. d'), archev., 447.
Ancillon (Ch.), 332, 664.
— (P.), pasteur, 664.
Andelot (d'). — Voy. Châtillon.
André (Françoise d'), 101.
Andreae (J.), chancelier, 395 ss, 405.
Anduze (Gard), 51, 54, 194.
Aneau (B.), martyr, 331.
Angers, 525 ss, 625 ss.
Angleterre (Refuge en), 34, 213, 233, 507 ss.

1. Voir la note à la dernière page.

— (Collectes nationales pour les réfugiés), 311 ss, 392.
— (Hérétiques réfugiés en), 266.
Anglure (Marquise d'), 373 ss, 460, n.
Angoulême, 176.
Angrogne, 274.
Anne, reine d'Angleterre, 327 ss.
Annonay (Ardèche), 609.
Antonelli, cardinal, 237.
Anvers, 10 ss., 214, 250 ss, 331, 665.
Aoste (Val d'), 133, 238.
Appenzell, 134.
Appia (G.), pasteur, 208 n.
Arande (Michel d'), 71, 91.
Arbissan, 286.
Arbousse-Bastide (famille), 52.
— (David), chirurgien, 52.
Arcerius (J.), pasteur, 666.
Arces (Charente-Infér.), 416, 472 n.
Ardouin, 417 n.
Argenson (d'), lieut. de police, 544 ss.
Argenson (R. de Voyer d'), int., 469.
Argis d'). — Voy. Boucher,
Arivé (Pierre), 423.
Armand, pasteur, 217.
Arminius, 583.
Arnaldus (Joannes), 409.
Arnaud de Vos, 664.
Arneys (Antoine), 212.
Arnoul, intendant, 335.
Arnouville (d'). — Voy. Machault.
Arnoux (le père), jésuite, 282.
Arras, 253.
Arrests et ordonnances royales de la suppreme cour du Royaulme des cieulx (1542), 278.
Ars-sur-Moselle, 275.
Artouan (Saintonge), 487.
Arvert (presqu'île d'), 336, 416.
Aschersleben, 605.
Aspe (Vallée d'), 500.
Assas de Ginestous (Fr. d'), 276.
Asseline (l'abbé), 612 ss.
Assemblées clandestines, 33, 193 ss, 270 ss, 616.
Assemblée générale de la Société (28 avril), 225-249.
Asté (Hautes-Pyrénées), 224.
Astor (Anne d'), 649.
Astros (d'), 290.
Atgier (David), 96.
Atgier (Esther d'), 96.
Athanase (le père), capucin, 282.
Aubais (Gard), 95 ss.
Aubecougne (Jacob d'), 409.
Aubigné (Agrippa d'), 488 ss, 672.
Aubineau, 665.
Aucon (Guillaume), notaire, 224.
Audebert, 557 n.
Audifret (Louis), 96.
Audincourt (Doubs), 377.
Audoyer (J.), dit le Procureur, 102.
Audoyer, traître, 272.
Augy (Antoinette d'), 366.
Aujargues (Gard), 96.
Aulas (Gard), 54.
Aulicus (Baptista), 519.
Aulnoy-les-Provins (S.-et-M.), 398.
Aumessas (Gard), 51.
Aurelius (Abr.), past., 667.
Aurillat. — Voy. *Ozillac*.
Auripech, 288.
Austin-Friars (Église d'), 661.
Authen, 360.
Authon (Char.-Inf.), 417, 472 n.
Autin (A.), 663.
Autun, 663.
Auvergne (Comte d'), 497.
Avallon (Saintonge), 416.
Avesme, près *Moulins*, 638 ss.
Avèze (Gard), 54, 276.
Azémar de Cazevieille (d'), 52.

Bachelier, Sénéchal d'Aiguillon, 285.
Bachellé (P.), 664.
Bachier (Jean), 251.
— (Jeanne), épouse Hérault, 251 ss.
Badonvilliers (Meuse), 410.
Baër (Charles), pasteur, 146.
Bagge (baron de), 659.
Bagnères-de-Bigorre, 223 ss.
Baile (Es.), pasteur, 664.
Baile (Jean) archevêque, 446.
Baillet (Adam), 664, 666.
Balbiano, ambassadeur, 244.
Bâle, 171 ss, 209 ss, 238, 399 ss, 408 ss., 511, 517 n., 657, 664.
Balk (*Frise*), 655.
Balmès (Louis), 194.
Ban-de-la-Roche (Le), 201.
Bancel (de), 541.
Bar (Maison de), 299.
Barbaste, 523 n.
Barbeau (Marie), 656.
Barbot de La Porte (Jacques), 529.
Barbusse, pasteur, 98.
Barbut, pasteur, 50.
Barby, 605.
Bardon, capitaine, 301.
Barjac (Christofle de), s^r de Gasques, pasteur, 356, 358, 365.
Barlœus (Lamb.), 665.
Baron (Is.), 666.

Barran (H. de), 627 ss.
Barrau, 657 n.
Barrère, conventionnel, 150.
Barret, curé, 371 n.
Bart (Pierre), martyr, 566.
Barthol (Guillaume), pasteur, 432 ss.
Barthol, diacre, 438.
Bartholdi, 206 n.
Bartholmèss (C.) 230.
Bary (Jean de), 664.
Basian. — Voy. de Bourbon-Basian.
Basnage (J.), pasteur, 160, 164.
Basnage de Beauval (H.), 332.
Basset (Marg.), épouse de P. de Viau, 305.
Bastide (André), pasteur, 51, 98.
Bastide. — Voy. Arbousse.
Bastille (Prison^rs à la), 28 ss, 529, 543 ss.
Bauda, 666.
Baudin, amiral, 229, 231.
Baudin (Ch.), 232.
Baudius, 462.
Baudouin, 666.
Bauldry, 526.
Bâville, intendant, 164, 497, 499.
Bayle (Pierre), 332.
Béarn, 6, 140 ss, 196, 241, 243, 247, 278, 358, 368, 455, 500 ss, 626 ss.
Beaucaire (Gard), 272.
Beauchy, 251.
Beaujardin, pasteur, 665 ss.
Beaulieu-Marconnay (de), 657 n.
Beaumanoir (Charles de), 389.
Beaumont (Elie de), 217, 220.
Beaumont (François de), baron des Adrets, 153, 244, 454.
Beaumont (J. de), pasteur, 664.
Beaumont-les-Valence (Drôme), 54.
Beaumont (De). Voy. D. Toussain.
Beauregard (L'Abbé), 373 n., 465 n.
Beauregard (F. de), 647.
— (Mme de), 651.
Beausobre (J.), 332.
Beauteville (de), évêque, 220.
Beauvais, 303, 571.
Beauvais (Allier), 640.
Beauval (De). — Voy. Basnage.
Beauvilliers (duc de), 498.
— (duchesse de), 335.
Beauvoisin (Gard), 108.
Bebel, 179.
Beck (J.), résid, de Brandebourg, 529.
Béda, 71 ss.
Bedey ou Vedey (J.), pasteur, 51.
Bedfort (Duc de), 221.
Begon, intendant des galères, 92 ss.
Beignon (de). — Voy. Desmier.
Beijer, 667.
Belair, 303.
Belesta, 286.
Belfort, 380 ss.
Bellarmin, 158.
Bellecoste, 194.
Bellefleur (M.), ambassadeur, 13 n.
Bellegarde (de). V. D. de Viau et P. Roger.
Belot, 308 ss.
Belsunce, 288.
Belvès (Dordogne), 285.
Benech (Famille), 34.
Bennelle (Pierre), 666.
Benoist (Pierre), pasteur, 95 ss.
Benoît (Élie), pasteur, 243 ss.
Bérauld, 71.
— (Michel), pasteur, 355, 358, 365.
— (Pierre), pasteur, 297, 300 ss.
Berckheim (Mlle de), 202.
Berdot (Marg.), ép. Duvernoy, 375.
Berger, pasteur, 207 n.
Bergerac (Dordogne), 131, 299, 302.
Bergier (L'abbé), 367 ss, 452 n.
Berg-op-Zoom, 666.
Bergues (M. de), 299, 302.
Beringhen (Suz. de), 498.
Berlié (Jacques), pasteur, 50, 95.
— (Pierre), avocat, 101.
Berlin (Refuge à), 168, 528 ss, 650 n.
Bernadou, capitaine, 301.
Berne, 306 ss, 388 ss, 401 n.
Berneaud, pasteur, 485.
Berneuil (Charente-Inférieure), 416.
Bernis (Gard), 96.
Bernsdorff (de), 654.
Berny (Nic.), pasteur, 361.
Beroald (Mathieu), 397, 488 ss.
Berquin (Louis de), martyr, 71, 74 n.
Bersot (Ernest), 240.
Bertezène, pasteur, 197, 279.
Berthelier, pasteur, 664.
Berthomier, 526.
Bertrand, déporté, 271 ss.
Bertrand, pasteur, 105.
— (Sim. et Jérém.), pasteurs, 657.
Besançon, 369, 436, 445.
Besignan (Geoffroy de), 609.
Besnard, 666.
Bessenge, 557 n.
Beuzeval-sur-Mer (Calvados), 54.
Bevilacqua (Famille), 188.
Bezard (Noël), 664.
Bèze (Théodore de), 62, 138, 157, 172, 210, 212, 235 ss, 340, 364, 390 ss, 406, 413 ss, 523 n.

Béziers (Hérault), 270 ss, 358, 365.
Bibé (Barth., Jean et Pey de), 224.
Biberach, 379.
Bibliographie, 108, 154, 166, 168, 209, 213, 215, 278, 331, 336, 388, 442, 445, 446, 500, 550, 602, 607, 661, 668.
Bidenbach (Guillaume), 395.
Biel, pasteur, 666.
Bienne, 409.
Bietigheim, 405.
Bigorre, 224.
Biguereau (Madel.), 652 n.
Billé (Château de), 357, 362.
Billières. — Voy. de Scorbiac.
Billing, 203 n., 206 n., 207.
Bimard (Henry et Marg. de), 96.
Bimon. — Voy. Malortie.
Binder (Christophe), 396.
Bion (J.), aumônier des gal., 590 ss.
Biseuil, 417 n.
Blachère (Pierre), prisonnier, 193.
Blachon (V.), 664.
Blamont (Doubs), 384, 439.
Blanché de Soulas (Nîne de), 277.
Blandrata, 402.
Blau (Estienne), avocat, 101.
Blausac (Angoumois), 310.
Blavet, 296.
Blessig, pasteur, 146, 201 n.
Blois, 456, 625 n.
Blondel, past., 666
Boccius, 511 n.
Bochart (Sam.), pasteur, 664.
Bocq, déporté, 271.
Boddeus, pasteur, 666.
Bodin (Jean), 462.
Bognet-Coupert, cap., 667.
Bohême, 645.
Boileau, 494.
Boisclair (de), 648.
Boisdavid (Général de), 648.
Bois-le-Duc, 646.
Boisnormand (de). —Voy. Le Guay.
Boisrenaud de Launay (G. de), 648.
Boissard, pasteur, 207 n.
Boisse-Pardaillan, 289, 299.
Boissière (Élisabeth), ép. de Rabaut-Saint-Étienne, 219.
Boissières (Gard), 95 ss., 277, 336.
Bol (C.), peintre, 665.
Bologne, 173, 174, 190.
Bombelles (Jean de), 659 ss.
— (Antoinette de), 660.
Boncœur (de). Voy. de Rosemont.
Bongars, 462.
Bonnin (Jacq.), 666.
Bonnafoux, déporté, 271.
Bonnaud (L'abbé), 373 n., 464 ss, 611 ss.
Bonneau (Veuve), 485.
Bonnel (And., Dav. et Jérém.), 665.
Bonnemort. — (Voy. *Le Pech de*).
Bonnet, 194.
Bonnet (Jules), 169, 232 ss., 279.
Bonnet (Marie), ép. Ricour, 52.
Bonrepos (De). — Voy. Riquet.
Bonrepaus (Dusson de), amb., 30, 34.
Bonthoux (Jean), prêtre, 609.
Bony (Jean), 50, 95.
Boone (J.), conseiller, 255, 268.
Boquin, 402.
Boreel (W.), ambas., 665.
Borclon (Le sr de), 665.
Bordeaux, 54, 271, 363 ss, 419, 474, 483, 659 n., 663, 671.
Bordenave (N. de), past., 358, 366.
Bordes (Léonard), fondeur, 276.
Bordier (Henri), 166.
Bosc, pasteur, 216.
Bosc (Marie), ép. Bouet, 47.
Bossuet, év. de Meaux, 94, 108 ss, 121, 154 ss, 242, 323, 339, 348 n., 350, 353 n., 357, 428, 462.
Boucher (Odet), sr de Roger de Boussières et de Viau, 305.
Boucher d'Argis, 658.
Boucherat (Guill.), avocat, 308 ss.
— (Nicolas), cistercien, 516 n.
Bouchereau, pasteur, 664 ss.
Bouchet (Jehan), 572.
Bouchu, intendant, 28.
Boucquet (J.), past., 355, 357, 359, 362.
Bouet (Jean), boucher, 56.
— (André), pasteur, 47, 108.
— (Maurice), pasteur, 47.
Bouet. — Voy. Bosc.
Bouete (R.), 526.
Bougre (Robert le), inquisit., 250 n.
Bougy (De). — Voy. Le Révérend.
Bouhereau (Élie), pasteur, 357, 470.
Bouillon (Mlle de), 428.
Boulard (Jean), galérien, 92 ss.
Boullaye (Château de), 498.
Boulogne (Gascogne), 310.
Bourbon (Anne de), 277.
— (Louis de), prince de Condé, 445.
Bourbon (Nicolas), poète, 185 n.
Bourbon (Cardinal de), 131 ss.
— (Connétable de), 178.
Bourdon (Charlotte de), 648.
Bourges, 57 n., 129, 171, 244, 331.
Bourgogne (Protestantisme en), 28.
Bourgogne (Duc de), 337 ss, 449 ss, 611.

Bourgogne (Jacques de), 511.
Bourgoing (F.) dit Dagnon, pasteur, 638.
Bourry. — Voy. Du Bec-Crespin.
Boursefranc (Saintonge), 487.
Boursolles (Marquis de), 284, 288.
Boussard (Geoffroy), chanoine, 446.
Bousseraille (G.), loïste, 261, 266, ss.
Boussières (L.-et-Gar.), 281 ss, 305.
Boussiron de Grand-Ry (Francisca), 179 ss, 187 ss.
Bouy ou Bouis (Jean), past., 50, 95.
Boyer (Jacq.), past., 51, 220, 222.
Boyer (Pierre), 485, 486.
Brabant, 255 ss.
Braconnier (Pierre), 605.
Brand (de), 540.
Brandt (J.-W.), pasteur, 667.
Brandebourg, 553 ss.
Brandon, 308 ss.
Brasi, 666.
Braun (Théodore), 228.
Bréda, 664, 666.
Bréme, 205 ss.
Brenoille (Oise), 153.
Brenz, 395.
Brescou (Fort de), 195.
Breslau, 88, 257.
Bretagne, 244, 355.
Breteuil (Baron de), 450.
Bretignères (M. de), 372 n.
Breuillet (Charente-Inférieure), 416.
Breve (Jacques), 664.
Brevilliers (Haute-Saône), 381.
Brevin (Daniel), pasteur, 431.
Bric (Pierre), 478.
Briçonnet, év., 58 ss, 90 ss, 124 n.
Briçonnet (Madeleine de), 398.
Bridou (J.), pasteur, 664.
Brieux (Couvent de), 498.
Brion (Frédérique), 147.
Bristol, 321.
Brouhard (F.), 423.
Brousson (Claude), mart., 497, 499.
Bruccioli (Antonio), 175.
Bruette, 300.
Brueys (Louis de), seigneur de Souvignargues, 99.
Bruges, 466.
Bruguier, apothicaire, 97.
Bruguier (Guillaume), pasteur, 48.
Brûlart (Noël), procureur, 525.
Brun, pasteur, 96.
Bruneau de Tartifume, 625,
Brunet (Pierre), 660.
Bruniquel (Tarn-et-Garonne), 336.
Brunnen (Geoffroy de), 20 ss.
Bruno de Pignerol, capucin, 104.
Brunswick-Lunebourg-Celle (Duc de), 553.
Bruxelles, 521.
Bruyne (Michel de), 254.
Bry, 471.
Bucer (Martin), réformateur, 90, 155, 214, 340, 509 n., 510, 518 ss.
Buche (Jean), 664.
Budé (Guillaume), 71, 86 n.
Buée (La) ou Laissive de l'abbé, 617.
Buell (M. de), 665.
Bugnet, pasteur, 664.
Buisson, 557 n.
Bullinger, 126 n., 278, 399 n., 411 ss, 510 ss.
Bulteel (Jeanne), 666.
Burck. — Voy. Reuss.
Bure (Idelette de), 238.
Bureau (Laurent), 447.
Burg, 605.
Burnet, évêque, 319.
Bussy-en-Bourgogne, 275.
Butaud de Lensonnière, gal., 597 n.
Buzenval (De). — Voy. Choart.

Cabrières (Vaucluse), 605 n.
Cabrit (Jacques), pasteur, 528 ss.
Cadnet, 640.
Caen (Nouvelles catholiques de), 26.
Cahiers du Tiers-État, 369.
Caillaux (Louis), 660.
Calais, 508.
Calander (Alex.), 666.
Calas (Jean), 221.
Calbe, 605.
Calcagnini (Celio), 178.
Calemberg, 644.
Calignon (Soffrey de), chancel., 153.
Calonges (De). — Voy. de Bougy.
Calthof, 664.
Calvi (Francesco), libraire, 173.
Calvière (Mme de), mère, 101.
Calvière (G. de), b^on de St-Cosme, 100.
— (Rose de), 101.
— (Françoise de). — Voy. d'André.
Calvin (Jean), 82, 156, 210 ss, 236 ss, 263 n., 340 ss, 392, 448, 510 ss.
— (Calomnies contre), 6, 210, 453.
— (Son séjour à Ferrare), 171 ss.
— (Son pseudonyme), 176.
Calvisson (Gard), 95 ss.
Cambacérès, 39, 42.
— (Dominique et François de), 96.
Cambrai, 18, 251 n., 264, 660.
Cambridge, 522, 583.

Camisards, 100, 244, 337, 349, 458, 668.
Camoëns, 339.
Camp (Marthe), vic. de Bombelles, 660.
Camphausen (De), 558.
Camps (F. de), abbé de Sivry, 113 ss.
Camus (Jehan), notaire, 309.
Canaye (Jean), 72.
Cannes (Gard), 45 ss, 99.
Canterbury, 244, 313, 331, 507 ss, 633.
Capdeboscq (Arm.), brigadier, 197.
Capderey (P. et R.), prêtres, 224.
Capiton, réformateur, 88, 90.
Cappel (Louis), théol., 362, 665.
Caractère huguenot (Le), 610.
Carbonnet (G.), 667.
Carcassonne, 358.
Cardel (Paul), pasteur, 546.
— (Jean), marchand, 547.
Cardet (Gard), 51.
Carinthie, 400.
Carlstadt, 79, 129, 340.
Carnovianus (Michel), 257.
Caroli, 71.
Carpentarius (Petrus), 408.
Carrié, 300 ss.
Casaucan (Jean de), 655.
— (Jos. de), pasteur, 654 ss.
— (Sam. de), 654.
Cassander (George), 466.
Cassel, 646, 657.
Cassiodore (Le père), capucin, 436.
Cassius (Joseph), 400.
Castan (Dordogne), 54.
Casteljaloux (L.-et-G.), 286, 294, 364.
Castellion (S.), 209, 241, 245, 278, 517 n.
Castellioneus (Guarnerius), 409.
Castelnau (Béarn), 654.
Castelnau de Chalosse, 289.
Castelnaut (De). — Voy. de Caumont.
Castelsagrat (T.-et-Gar.), 299, 305.
Castera (P. de), subdélégué, 196 ss.
Castetarbe (Béarn), 196.
Castets (Vicomte de), 284 ss.
Castilhon (B.), recteur, martyr, 224.
Castol, 214.
Castres, 283, 290, 357, 368.
Catabaptistes, 260 n., 519 n.
Catéchisme de persévérance (Le) sur Luther et Calvin, 6.
Catel, 557 n.
Cathares, 502 ss.
Catherine de Médicis, 132, 134, 158, 166, 167, 349, 454.
Cattaneo (A. de), archidiacre, 446.
Caulier, 653.
Caumont (Armand de), duc de La Force, 428 n.
— (Charlotte de), ép. d'H. de La Tour, vicomte de Turenne, 428.
— (D. de), baron de Montbeton, 27.
— (Paul ?) — 648.
— (Henri-Nompar de), marquis de Castelnaut, 284 ss.
— (Henri-Jacques-Nompar de), duc de La Force, 499.
— (Jacques-Nompar de), duc de La Force, maréchal de France, 284 ss.
— (Jacques-Nompar de), duc de La Force, prisonnier, 33, 497.
— (Jean de), marq. de Monpouillan, 284 ss.
— (duchesse de). — Voy. Jeanne de la Rochefaton et Suz. de Béringhen.
Causic (François), 335.
Caussade (T.-et-Gar.), 301, 302.
Caussade (De). — Voy. d'Aliès.
Cauzid (Pierre), 104.
Cauzid, pasteur, 107, 336.
Cavalier, d'Alais, 222.
Cavalier (Elisabeth), ép. Guérin, 52.
— (Jean), 100.
— (Suzanne), veuve Roger, 102.
Caveirac (Gard), 108.
Caverson (Guillaume), notaire, 264.
Cazevieille (De). — Voy. d'Azémar.
Celle, 153, 644 ss.
Cellites, 257.
« César », pasteur, 543 ss.
Ceverdasky (André), 400.
Chabal (Pierre), consul, 276.
Chabaud (Al.), s^r de Perdiguier, 52.
— (Suzanne), ép. Soulier, 52.
Chabaud-Latour (du Tribunat), 42 n.
Chagey (Haute-Saône), 439.
Chaillevette (Charente-Inf.), 416.
Chair (Pierre de), 667.
Chalais. — Voy. Saint-Michel.
Chalbos, prieur, 192 ss.
Châlons-sur-Marne, 132, 251 n.
Chalosse (De). — Voy. Castelnau.
Chamauval (M. de), 196.
Chamblon (Cévennes), 194.
Chambon, 308 n.
Chamel (De). — Voy. de Pierre.
Chamier (Daniel), pasteur, 227, 296.
Chamillart, 544.
Champ-des-Morts (Le), 100.
Champagne (G. de), c^te de La Suze, 380.
Champagnolles (Char.-Inf.), 416.
Champagny (M. de), 24.
Champs, 650 n.

Chandieu (Antoine de), pasteur, 355.
Chandieu, commissaire, 638 ss.
Chandieu (château de), 672.
Changeur révoqué pour religion (Un), 587 ss.
Changy (De), 359. — Voy. du Fay.
Chantre (Le).— Voy. Gilles.
Chapel (Suzanne), ép. Gilly, 103, 104.
Chapelain (Le dernier) **de l'ambas. de Suède** à Paris, 145 ss, 198 ss.
Chapon des Tours, 193.
Chappuis (S.), 332.
Chapuzeau, 656 ss.
Charente, 417, 473.
Charenton, 297 ss.
Charité-sur-Loire (La), 251 n.
Charlemont, 10, 18.
Charles, 304.
Charles (Jehan), garde-notte, 43.
Charles VIII, 447.
Charles IX, 133, 156, 168, 342, 453, 616.
Charles II, d'Angleterre, 312 ss, 553.
Charles-Quint, 255, 268, 435.
Charny, 397.
Charréard (François), 609.
Charron (Aubin), 427, 472 ss.
Charruau (André), 476 ss.
Chartres, 358, 445.
Chartres (duchesse de), 179.
Chassebeuf (F.), martyr, 625.
Chasteaupers (De).—Voy. Hurault.
Chasteigner de Vossai (De), 334 ss.
Châteaubriant (Loire-Inf.), 360.
Chateauneuf (M.), [Chiron fils], 216.
Châtelain (Paul), 666.
Châtellerault, 356 ss, 363.
Châtelot (Doubs), 384.
Châtillon (Anne de Coligny de), ép. de Georges II, comte de Montbéliard, 380 ss, 428.
— (Franç. de), s^r d'Andelot, 154, 389.
— (François de Coligny, comte de), fils de l'amiral, 399.
— (Gaspard de Coligny, s^r de), amiral, 9, 10, 166, 239, 243, 361, 389, 391 ss, 398, 409, 454, 560, 603.
— (Gaspard de Coligny, maréchal de), 299, 301, 380 n.
— (Guy-Paul de), comte de Laval, 357, 361, 399.
— (Henriette de Coligny de), ép. de G. de Champagne, c^te de La Suze, 380 n.
— (Louise de Coligny de), 21.
— (Odet de Coligny, cardinal de), 153, 243, 389, 507 n.
— (Odet de Coligny de), fils de l'amiral, 399.
— (La maréchale de).— Voy. Anne de Polignac.
Châtillon (Famille), de Picardie, 43.
Chaufepié (J. de), past., 356, 358, 363.
— (G. Abr.), 655.
— (Sam. de) père et fils, past., 655.
Chauffepié (De), pasteur, 666.
Chaulnes (Duc de), 499.
Chaumette, 200.
Chaumont (Champagne), 55.
Chauvet (Élie), 648.
Chauvin (B.), s^r de La Muce, 360.
Cheiron (Élie), pasteur, 101.
Cherbonyer (Jehan), 470.
Cheseaux (Loys de), 216.
Cheusses (De), 657 n.
Chevalier (Ant.-J.), 658.
Chevalier de l'Étoile (P. Rabaut), 216.
Chevreuse (Duc de), 337, 351, 499.
Chirat (Allier), 640.
Chiron (Ét.) père, past., 216, 218, 222 ss, 368.
Chiron fils, pasteur, 216.
Chitty (Math.), 666.
Choart (P.), s^r de Buzenval, 409.
Christaudins, 124 n.
Christian V, roi de Danemark, 553.
Christian-Louis de Brunswick, 644 ss.
Christophe, duc de Wurtemberg, 385, 394 n., 395, 434 ss.
Christophle (Jean), 666.
Chronique littéraire ou bibliographique, 108, 154, 166, 209, 213, 215, 331, 388, 442, 500, 607, 668.
Cisner, 214.
Clairac (Lot-et-Garonne), 282 ss.
Clairan (Gard), 48.
Claise (Angoumois), 176.
Clarion (Antoine), pasteur, 51.
Claris (Pierre), 270 n.
Claris, pasteur, 51.
Claude (Isaac), pasteur, 322.
Clausse (H.), s^r de Fleury, ambas., 132 ss.
Clauzel de Fonfrède (Olympe de), 277.
Clavel (Christophle), fondeur, 55.
Claverie, 196 ss, 279.
Clément VII, pape, 174.
Clément (Jacques), 456.
Clémont, 384.
Cler (Jean), 484 ss.
Clèves, 664.
Clichtow (Josse), 71, 125 n.
Cloches prot., 54, 275, 445, 487, 504.
Clouet, 243.

Coarde, 357, 361.
Cobham, 14 n.
Cochefilet (R. de), ép. de Sully, 447 ss.
Coconas, 359.
Codognan (Gard), 51, 96.
Colin (Germain), poète, 525 n.
Colines (S. de), impr., 70 n., 83, 91, 92, 519 n.
Colineus (Claudius), 519 ss.
Collectes nationales anglaises (Les) en faveur des réfugiés protestants, 311 ss, 392.
Collège (Le) **de Navarre à Paris et l'hérésie**, 42 ss.
— **de Clermont à Paris**, 44.
— **du Plessis à Paris**, 31.
— **du card. Le Moine à Paris**, 123.
Collet-de-Dèze (Lozère), 54, 193, 196.
Colloques (Actes de), 414, 471, 668.
Collot d'Herbois, 152.
Cologne, 142, 521, 667.
Colognier (Le), 519.
Colomb (De), 556 n.
Colomiès, 280.
Colvius (N.), pasteur, 666.
Combas (Gard), 49.
Combet (Jean), proposant, 194.
Combles (Abel de), pasteur, 430.
Comité prot. de Paris (Le), 217, 220.
Comité de Salut public, 148 ss.
Compayr (Marg.), ép. Casaucan, 655.
Complainte des Galériens, 589 ss.
Conards (Confrérie des), 617 ss.
Concordat (Le), 202.
Condé, 135, 156, 289, 301, 359, 445, 633.
Condé-sur-Sarthe (Orne), 562 n.
Conduite des empereurs chrétiens envers les païens, 117 ss.
Congénies (Gard), 95 ss.
Conrart, moine augustin, 251, 254.
Conseil de Brabant, 254, 264, 267.
Conseil central, 229.
Conseil de Conscience, 116 n., 122, 338, 345, 350, 351.
Consistoires (Actes de), 414, 471, 501.
Consolation (La) de fr. Ol. Maillard, 278.
Constance, 303.
Constans, avocat, 300 ss.
Constant, apostat, 52.
Constantin, empereur, 117.
Constantin (Jacq.), pasteur, 95 ss.
Constantinople, 403, 436.
Contesse, 665.
Conti (Prince de), 221.
Convenent (P.), pasteur, 667.
Convention (La), 150 ss, 200.
Cop, médecin, 71.
Copenhague, 332.
Coppet, 193, 195.
Coppin (Nicolas), inquisiteur, 264.
Coquart (Ant.), 667.
Coquerel (Ath.) fils, pasteur, 230.
Coquerel (Ch.), 226.
Corbeil (Louis), 389.
Corgémont (Jura bernois), 445, 504.
Cornélis (Guillaume), 258.
Corniaret (Louise), ép. Bimard, 96.
Cornusson, 288.
Coronel, 298.
Corps (Isère), 609.
Corranus, 214.
Correspondance, 54, 274 ss, 334 ss, 444, 502, 611.
Corsellis (Pierre), 665.
Corteiz (Pierre), pasteur, 193, 194.
— (Jacques), 194.
Coste (David), pasteur, 51.
Costures (Seine-et-Marne), 398.
Cottière, pasteur, 666.
Couderc (Antoine), pasteur, 51.
— (Thomas), pasteur, 528.
Couet (Jacques), pasteur, 362.
Couët du Vivier, 664.
Cougnat (De), pasteur, 638.
Couhé (Vienne), 655.
Coulabille, 253.
Coupert. — Voy. Bognet.
Courault (B.-J.), sieur du Portail, 27.
Courcelles (Émery de), 515.
Courcelles-Chaussy, 276.
Courcillon (Élisab. de), 648.
Courlay (Saintonge), 416, 471 n., 477 ss.
Cournonterral (Hérault), 52.
Court (Antoine), 153, 192, 195, 215, 219, 243, 269, 270 n., 610, 669.
Court de Gébelin, 217, 220, 372.
Courthezon (Vaucluse), 607.
Courtin, avocat, 669.
Courtrai, 9.
Cousib (Gab.), ép. Bertrand, 657.
Coustan, pasteur, 95.
Coutras (Gironde), 131, 144.
Couvet (Ant.), 666.
Couvreur (Sara), 667.
Coyes (Charente-Inférieure), 416, 477.
Cranmer, archevêque, 509 ss.
Cravans (Charente-Inférieure), 416.
Cray (Ger.), 666.
Crégut, pasteur, 552.
Crémone, 446.
Crespian (Gard), 48, 108.
Crespin, 214, 308, 466 ss.

Croissy (Colbert de), 608.
Crommelin (Cath.), 665.
— (J. et P.), 665.
Cromwel (Olivier), 343.
Cromwell (Th.), vice-régent, 508.
Crop (Jacob), 663.
Cros (Gard), 51, 196.
Crottet (A.), pasteur, 226.
Cruce (Joanes de), 408.
Cujas, 659.
Cultes (Les) pendant la Révolution, 145, 151, 199 ss.
Culte de l'Etre suprême, 151.
Culte des saints, 125 ss, 261, 335, 530.
Curione (Famille de), 238.
Cury, 664.
Custossius (Ph.). — Voy. De La Garde.
Cuvier (Frédéric), 227.
Cuvier (Rod.), past., 208 n., 275.

Dagnon. Voy. Bourgoing.
Daignac (Urbain), fondeur, 276.
Daignac, curé, 101.
Daillé (Jean), 664.
— (P.), 667.
— (Henriette), 667.
Dalair, Dalais, Dalart ou de Larc fils, pasteur, 96, 278.
Dalgue (Paul), pasteur, 51.
Damville, 389.
Danckelmann (De), 537 ss.
Dangear (Olympe de), 277.
Daniel (Le Père), jésuite, 114.
Dargence (Armand), 471.
Darney (Vosges), 370 n.
Darvieu (Annibal), pasteur, 51.
Dassy, 659.
Dathenus, prédicateur, 402.
Datournou (Pierre), notaire, 501.
Dauphin (Le), père du duc de Bourgogne, 345.
Davidjoristes (Les), 256, 265.
Davion (Jean), Loïste, 266 ss.
Davissche (Jean), 254.
Debesche (M.), 28.
Decker, graveur, 113 n.
Déclaration contre les calomnies... de la Ligue, 131, 136 ss.
Déclarations du Roy, 56, 497.
Decombe, pasteur, 664.
Décret-Loi du 25 mars 1852, 229.
Dedormans, 308.
Defferre, pasteur, 51.
Delahaye, 308 ss.
Delanoue. — Voy. Margudet.
Delaplace, pasteur, 665.
Delaporte (Pierre), 526.
Delft, 662.
Délis (P.), 486.
Delme, pasteur, 363.
Delouviers, 526.
Deloyne (F.), présid. du Parlem., 71.
Delsau (Issac), 667.
Delubres, 498.
Demaliverné, 666.
Déménagement (Un) de Saumur à Groningue (1618), 583 ss.
Demerle, 526.
Demestre (Anne-M.), 663.
Demoynier, 664.
Demyer, 308, 526.
Denis, pseud de P. Rabaut, 216.
Denk (Jean), libertin, 257.
Dentière (Pierre), 667.
Dentzel (Baron), 206 n.
Déportés, 269.
Dernières résistances (Les) **des prot. du Midi** (1620-1630), 283 ss.
Dervau (J. et P.), 667.
Des Adrets. — Voir de Beaumont.
Des Aiguilliers, 557 n.
Des Brosses, 665.
Desdeuvilles (Abr.), 665, 657.
Desespoir, 626.
Desfos (Jean), pasteur, 401 n., 672.
Des Gallars, 53, 242, 523.
Des Hommiers (Le sr), 24.
Desjardins, 658.
Desmas (Guil.), 666.
Des Masures (Claude), 409.
— (Louis), poète, 409.
Desmier (A.), sieur d'Olbreuse, 646.
— (H.) de Beignon, 648.
— (Éléonore), 646 ss.
— (Angélique), 653.
Desmont (Olivier), 368 n.
Desnoyers, avocat, 658.
Des Ouches, pasteur, 361.
Despaigne (J.), pasteur, 667.
Despeville (Charles) — [Calvin] — 176.
Des Roziers, 626.
Desse, 417 n.
Des Sibilles. — Voy. Pyneau.
Des Tours. — Voy. Chapon.
Detalinque (P.), 664.
Devaux, 667.
Deventer, 265.
Devineau (Veuve), 485.
Devineaud (Isaac), 486.
Dexmier (H.), 657 n.
Dialogue des Moynes (Le), 625, 626 ss.

Diaz (Juan), 238, 466.
Didier (Milan de), Sr de La Grand' Maison, 356, 358, 365.
Didonne (Saintonge), 416.
Die (Drôme), 368, 448.
Diepholz, 644.
Dieppe, 360, 366.
Diet (Henri), 193, 194.
Dieudonné (Claude), moine, 72.
Dieupentale (Tarn-et-Garonne), 302.
Directoire de la Confession d'Augsbourg, 228.
Discipline ecclésiast., 105, 415 ss.
Discours politiques et militaires de Fr. de La Noue, 16.
Discours à lire au Conseil... par un Ministre patriote, 451 ss, 611.
Disque, 308.
Doat (Arnaud), prêtre, 224.
Dolet (Étienne), martyr, 212.
Döllinger, chanoine, 257.
Dompmartin (de). — Voy. de Saussure.
Donateurs de la Bibliothèque, 53, 153, 223, 242 n., 280, 392, 604.
Doncker (Cath.), 656.
Dordrecht (Synode de), 430 n., 583.
Dorhout (Jean), Loïste, 266, 267.
Doris, 609.
Dorville (S.), 666.
Douai, 251 n.
Douglas (W.), 650 n.
Douillac, 556 n.
Doull, 666.
Doussin, 472.
Douvres, 508, 666.
Drambon (Côte-d'Or), 28.
Drelincourt (Charles), 332, 387, 428. 664.
Dreux, 133.
Drossade (S. de), 667.
Dryander, 466, 509 ss.
Du Bartas, 290, 306.
Du Bec-Crespin (C.), bon de Bourry, 389.
Du Bellay (J.), 67 n., 71, 517.
Du Bellay (Joachim), 15.
Du Bocage, 648.
Dubois, 304.
Dubois (Charles), 325.
Dubois (Guillaume) fils, 418 ss.
Dubois, proposant, 654 n.
Dubois (H.), 667.
Dubois (L.), Sr de St-Martin, 359.
Du Bouchet. — Voy. Olivier (P.).
Duboulay, 123.
Du Bourcq (Jean), 251, 252.
Dubourdieu (Jean), pasteur, 322.
Du Broir. — Voy. de Seguin.
Du Buys (Géd.), 666.
Du Cange, 114.
Du Chayla (L'abbé), 100.
Duchemin (Nicolas), 183, 184.
Ducros (François), pasteur, 48.
— (G.), pasteur, 208 n.
— (Jean), pasteur, 51.
Dudrac, 637.
Du Fay, Srs de Changy, 359.
Du Fay (Jean), 667.
Du Fief (P.), proc. gén., 254, 265.
Du Fossé (Augustin-Thomas), 614.
Dufour (Agathe), 656.
Dufour (Paul), 275.
Dufrêne. — Voy. Mazauric.
Dugas (Pierre), pasteur, 419 ss.
— fils, 482.
Du Jon (François), l'aîné, 331, 402.
Du Junca, 544 ss.
Dumas (F.), pasteur, 208 n.
— (Jean), pasteur, 51.
Dumont (G.), chapelain, 656.
Dumoulin, pasteur, 51.
Du Noyer, pasteur, 654.
Du Perron, 158.
Du Plessis (Toussaint), 163, 164.
Du Plessis-Mornay, 131, 132.
— (Mme) 447.
Du Pont (Nic.), 667.
Du Portail. — Voy. Courault.
Du Prie (D.), 667.
Dupuy jeune, pasteur, 426.
Dupuy (Charles), seigneur de Montbrun, 153.
Durand (Marie), 218, 220.
— (Pierre), pasteur, 218.
Durand de Paulinet, 483.
Duras (de). — Voy. de Durfort.
Durel, pasteur, 428.
Durfort (Gard), 51, 52, 219.
Durfort (Symphorien de), seigneur de Duras, 491, 493 ss.
Durfort (de). — Voy. d'Amalric.
Du Rondel (J.), 332.
Du Saptel, 531 ss.
Dusoul, pasteur, 666.
Dusson. — Voy. de Bonrepaus.
Duthais (D.), 667.
Du Tillet (Louis), 176, 177, 190.
Duton (Marie), 663 n.
Du Val (Pierre), 567 n.
Duval (Fréd.), 665.
Du Verger de Monroy, 649, 657 n.
Duvernoy (Charles), pasteur, 375 ss, 427 ss.

Duvernoy (Daniel), pasteur, 439.
— (David), 376.
— (Guillaume), 375.
— (Étienne), diacre, 439.
Du Vivier. — Voy. Couët.

Eberhard, duc de Wurtemberg, 379, 433 ss.
Eck, 76, 78.
Édit de Cavour, 274.
Édit de Tolérance, 53, 148, 199, 367 ss, 449 ss, 483, 611 ss, 657 ss.
Édouard IV, roi d'Angleterre, 508.
Édouard VI, roi d'Angleterre, 509 ss.
Efferhen (Henri d'), 405.
Église de la Confession d'Augsbourg (Réorgan. de l'), 206, 228.
Église (L'), **Noblesse et Povreté qui font la lesive**, 617 ss.
Église chrétienne (Moralité sur l'), 620 ss.
Église (L') et le Commun, 566 ss.
Egrin, 664.
Eichhoff, 206 n.
Elbœuf (Du d'), 286 ss.
Eleïos — [Jacq. Sol, past.], 216.
Éléonore-Charl. de Wurtemberg, 499.
Élisabeth de Montbéliard, ép. de Fréd.-Ferd. de Wurtemberg, 499.
Élisabeth, reine d'Angleterre, 11 ss, 156, 508.
Élisabeth (Madame), 149.
Élincourt (Nord), 251 n.
Éloi l'Ardoisier — Voy. Pruystinck.
Embrun (Hautes-Alpes), 446, 447.
Emden (Frise), 511, 524, 529 ss, 662 ss.
Émé (ou Finé ?) (Oronce), juge, 446.
Emilie de Hesse, 646.
Emmanuel-Philibert de Savoie, 274.
Encontre (Pierre), past., 51, 98, 108.
Enghien (Duc d'), 352 n.
Ennesse (d'). — Voy. Savignac.
Enoch — [Loys de Cheseaux] — 216.
Enzinas ou Dryander (Jayme), 466.
Épernay (Marne), 132, 134.
Epernon (d'), 299, 301.
Erasme, 57 ss, 70 ss, 82, 173, 178, 511.
Eraste (Thomas), 402.
Erfurt, 605.
Erlangen, 552.
Ernest-Aug. de Brunswick, 644 ss.
Erondelle, pasteur, 665.
Errata, p. 392, 471 n., 672.
Escatalens (Tarn-et-Garonne), 299.
Escatte (d'). — Voy. Saint-Étienne.
Eschalart, 488.
Espagne, 119, 132, 142, 144.
Espans (d'), 287.
Espine, 650 n.
Espye (J.), maître d'école, 468 ss.
Este (Anne d'), 175, 178.
Esterney (d'). — Voy. Raguier.
Estienne (Henri), 58, 69.
Estienvrot (Fr.), past., 423 ss, 472 ss.
Étaules (Charente-Inférieure), 416.
Étretat (Calvados), 54.
Exercices de fief, 28.
Étudiants (Les cinq de Lyon), 306 ss, 389.
Évelyn, 317.
Eynesse (Gironde), 54.

Fabre (Bertrand), 56.
Fabre (Jean), galérien, 221.
Facon (Géd.), 667.
Fagius (Paul), 509 n., 512, 518 n.
Faillac (de). — Voy. Pouguet.
Falais (de), 518.
Falaize (Pierre), procureur, 309 ss.
Falourdet, prisonnier, 549 n.
Farce nouvelle, 569, 575.
Farce des théologastres, 73 n.
Farel (Guillaume), 61 ss, 88, 122 ss, 180, 190, 238, 272, 447.
Faukener (Will.), 325.
Favas, 284.
Favre (Charles), 309 ss.
Favre (Jehan), 487.
Feignies (Jacques), 665.
Félice (G. de), 226.
Fénelon, 114, 121, 334 ss, 350 ss, 353 n.
Férault, ancien, 642.
Ferdinand, empereur, 385.
Ferragut (Estienne), pasteur, 95.
Ferrare, 153, 171 ss., 223, 241, 243.
Ferrières (Jean de), 389.
Ferry (Paul), pasteur, 275, 428 ss.
Fesc (Gard), 51.
Fesquet (Jacques), pasteur, 51.
Fichardus (Johannès), 179 n.
Figeac (Lot), 366.
Finé, 446.
Finet (Charles), orfèvre, 363.
— (Isaac), pasteur, 364.
— (Jacques), pasteur, 356, 358, 363.
Finhau, 303.
Firmin (Th.), 325.
Fitz-James (Duc de), 221.
Fize (Gard), 51.
Flandre (La), 9 ss, 265, 660.
Flangebouche (Doubs), 370 n.
Fléchier, évêque, 614.
Flessingue, 22.
Fleuriot, substitut, 150.

Fleury (L'Abbé), 113, 116, 121.
Fleury (De). — Voy. Clausse.
Florac (Lozère), 447.
Florence, 173.
Flote (Daniel), Vaudois, 446, 447.
Flournoy (Pierre), 665.
Foi (La justification par la), 626 ss.
Fonfrède (de). — Voy. de Clauzel.
Fontaine-Patu, dit Serteau, 545 ss.
Fontanès (Comte de), 49.
Fontenay-le-Comte (Vendée), 362.
Forbes, régent, 469 ss.
Forbin-Janson, évêque, 275.
Forcade (Bertrand de), 224.
Forent (J.), pasteur, 666.
Forest (Paul), pasteur, 216.
Fort (P.-N.), 417 n.
Fos (Ét. de), past., 356, 357, 363.
Foulet (Le sr de), 638.
Fournès (Gard), 96.
Fournier (Jacques), bedeau, 517.
Frais (Les) **d'une arrestation** en Béarn, 196, 278.
Fraissinet (David), pasteur, 51.
France, capitaine, 301.
Francfort, 214, 540, 583, 633, 667.
— (Conférences de), 354 ss.
Franchessin (Jehan), avocat, 609.
Francheville (de). — Voy. de La Garde.
François Ier, 57, 67 n., 71 ss, 90, 156, 171, 177, 183, 253, 341, 389, 454, 633.
François II, 156, 454.
François, Duc d'Alençon, puis d'Anjou, 131, 136, 359.
François, pasteur, 666.
Francquemont (Élisab.-Lydie de), ép. de E.-L. de Remchingen, 432 n.
Frédéric, Duc de Wurtemberg, 386.
Frédéric-Ferd. de Wurtemberg, 499.
Frédéric-Guillaume, électeur, 553 ss.
Frédéric-Guillaume Ier, 555 ss.
Frédéric-le-Grand, 555 ss.
Frédéric III le Pieux, électeur palatin, 401, 403, 405.
Frédéric IV, électeur palatin, 406.
Frédéric V de Bohême, 645.
Freidstatt, 386.
Freigeister, 257.
Freissinières (H.-Alpes), 446, 447.
Fremaut, pasteur, 667.
Fremeaux (Jacob), 666.
Fremy, 665.
Frère, commissaire, 638 ss.
Frère (Jean), 408.
Frères (Jean), 665.
Frères du Libre Esprit, 257, 502 ss.
Fribourg, 133 n., 134.
Friedrichsdorf, 657.
Frise Orientale, 265.
Froment, 272.
Fromental, pasteur, 98.
Fromery, 557 n.
Frontignan (Hérault), 367.
Frontonas, (Isère), 609.
Frotté (P.), curé de Souilly, 164.
Frugères (Gard), 51, 194.
Fugitifs (en Angleterre), 34.
— (en Allemagne), 168, 534.
— (en Suisse), 27 ss.
Fumée, 514.

Gabert, pasteur, 356.
Gaches, 664.
Gachon. — Voy. La Mothe.
Gachon, pasteur, 98, 108.
— (J.-And.), fils, pasteur, 108, 277.
Gacon de Louancy (L'Abbé), 217.
Gaillac (Le sr de), 287.
— (Mlle de), 286 ss.
Gaillard, changeur, 587 ss.
Gaillard, poète, 290.
Gal (Antoine et Jean), past., 51.
Gal-Pomaret, pasteur, 216, 217, 658.
Galériens, 92, 220, 221, 231, 497.
— (Complainte des), 589 ss.
— (avant la Révocation), 299.
Gallas (Le général), 378.
Gambs (Ch.-Chr.), past., 145 ss, 198 ss.
Gand, 253, 331, 665.
Ganges (Hérault), 51, 54.
Gap, 124 n., 242.
Garasse (Le père), 282, 291, 294.
Garcin (Le père), 598 n.
Garesché (Isaac), 417 n., 472 ss.
Garnier (Jean), pasteur, 604.
Garofolo, 174.
Garrisson, conseiller, 277.
— (Anne de), 301.
— (Isaac), 298 ss.
— (Jean de), 300 ss.
— (Jonathan de), 27, 33, 277.
— (Marthe de), 27, 277.
— (Pierre), 277.
— (Robert de), 305.
Gasques (de). — Voy. de Barjac.
Gaubert, pasteur, 51.
Gaudon, 656.
Gaudron (Marie-Anne), 658.
Gauside (Paul), père et fils, 336.
Gavanon, prédicant, 51.
Gaxie (Ramond), 224.
Gazan (D.), La Jeunesse, préd., 270.
Gazette de Harlem (Extraits), 496 ss.

Gelmans (L.), 666.
Gemozac (Charente-Inférieure), 416.
Genève, 23, 133, 190, 192, 195, 209 ss, 220, 269, 331 ss, 360 ss, 389, 393, 403, 408, 413, 448, 517, 625 n., 659.
— (la petite [Montélimar]), 227.
Genlis. — Voy. de Hangest.
Gennes (Maine-et-Loire), 362.
Gentil (Jehan), 626.
Georges, duc de Brunswick, 644.
Georges-Guil., duc de Zell, 644 ss.
Georges, duc de Wurtemberg, 385.
Georges II de Montbéliard, 380 n., 428.
Gérard (Jean), imprimeur, 278.
Gérard, libertin, 265.
Gergeau, 363.
Gergy (de). — Voy. Languet.
Gerson, 57.
Gervaise. — Voy. Mariette.
Gibaud, pasteur, 216.
Gibert (J.-L.), l'aîné, past., 416.
Gibert père, pasteur, 51, 98, 108.
Gien (Loiret), 360.
Gignac (Hérault), 56.
Gilbert (M.), 526.
Gillain, 517.
Gille (Jean), 666.
Gilles le Chantre, 257.
Gillot (Julien), 588.
Gilly (Job et Madeleine), 103, 104.
Ginestous (Fr. de), past., 276.
Ginestous (Gard), 51.
Giraldi (Centhio et Lilio-Greg.), 178.
Girard, 196.
Girardot, 664.
Givrezac (Char.-Inf.), 416, 472 n.
Glaréanus, 71, 88 n., 90.
Godde (Françoise et Pierre), 275.
Gœpp, pasteur, 207 n.
Goëthe, 147.
Goetheyns (Anthoine), avocat, 266.
Gœttingen, 644.
Goguel, pasteur, 208 n.
Gomar (François), 583 ss.
Gonin (Martin), 447.
Gorce (Saintonge), 416.
Goslyn (Sir William), 316.
Gothard (Le), 133.
Goullard (Famille de), 362.
Goullet, 664.
Gourville, 650.
Govea, doyen, 517.
Goy, 418.
Goyon, pasteur, 664.
Grail, pasteur, 51.
Graissessac (Hérault), 269 ss.
Grand-Castaing de Longua, 288.
Grandes et Petites Roches, 416, 471 n.
Grand-Ry (de). — Voy. Boussiron.
Granges (Lot-et-Garonne), 288.
Grangier (J.-G.), past., 380 ss, 431.
Grateloup (Lot-et-Garonne), 283.
Greban (Arnoul), 572 n.
Grégoire (L'abbé), 201.
Grégoire IX, pape, 251 n., 659.
Grégoire XIII, pape, 244.
Grellié (Jean), 485, 486.
Grenier (Les frères de), 221.
Grenoble, 28, 129, 242, 609.
Grieu, 308 ss.
Grisolles (Tarn-et-Garonne), 303.
Grizot (Antoine), pasteur, 96, 107.
— (Simon-Pierre), 107.
Grolle (de), pasteur, 95.
Grollier (Veuve), 418, 422, 424, 426.
Grongnet (François), pasteur, 51.
Groningue, 583, 655.
Groslot (Jérôme), s^r de l'Isle, 396.
Grotius, 462.
Grubenhagen, 644.
Grutere (Anne et Elisabeth de), 511 n.
Grynée (Simon), 179 n., 187.
Gueldrich (G.) de Sigmarshoff, 376.
Guérande (Loire-Inférieure), 360.
Guérin (Simon), pasteur, 48, 52, 108.
Guérineau (Pierre), 471.
Guernesey, 360, 361.
Guerres de religion, 156, 442 ss.
Gueyte, marchand, 616.
Guibert (Isaac), 418 ss, 472 ss.
Guichard (Lévy de), pasteur, 276.
Guilhen (Dominique), consul, 55.
Guillaume de Sens, 507.
Guillaume, duc de Bavière, 434.
Guillaume, landg. de Hesse, 646.
Guillaume le Taciturne, 406.
Guillaume III, roi d'Angleterre, 312 ss, 332.
Guillemin (Guillaume), 251.
Guillot, 472.
Guïol (Jehan), fondeur, 276.
Guionneau (Jean et Jérémie), 485.
Guise (H. de), 131 ss, 156 ss, 398, 456.
— (le cardinal de Lorraine), 167.
Guisnes, 244.
Guizot (Famille), 52.
— (François), 112, 226, 230, 235.
— (Guillaume), 672.
Guron, 304.
Gustave IV de Suède, 204.
Guy Allard, 153.
Guyet (Léz. et M.), 625, 626.
Guyneau (Jacq.), past., 356 ss, 360.
— (Isaïe), 361.

Guyonneau, 417 n.
Gwalther (Rod.), past., 399, 410 ss.

Haag (MM.), 230, 232.
Hagen, pasteur, 208 n.
Hairinge, 664.
Halberstadt, 555 n., 605.
Halcourt (Pierre de), 514 n.,
Halle, 555 n., 605.
Hambourg, 204, 205, 655.
Hambré (Jonas), pasteur, 145.
Hameln, 657.
Hamilton (Hug.), pris., 547 ss.
Hamon (Nicolas), 524.
Hampden, chancelier, 323.
Hanau, 585.
Hangest (Fr. de), s^r de Genlis, 389.
Hanovre, 644 ss.
Harbourg (Mme de), 647.
Hardouyn (Jean), 526 n.
Haren (Jean), apostat, 332.
Harfleur (Seine-Inf.), 356, 360.
Harlem (*Gazette de*), 496 ss.
— (Soc. des dames françaises), 649.
Harrewin (Jacques), 665.
Haulmont (De). — [Louis du Tillet], — 176.
Hautains (M. De), gouverneur, 22.
Hauterive(D'), conseiller d'Etat, 206.
Haze (de), 667.
Hébert, conventionel, 200.
Heidelberg, 178, 332, 401 ss, 583.
Hélard (Jacob), 663.
Hennequin, 526.
Henri II, 156.
Henri III, 9, 131 ss, 386, 455.
Henri de Navarre (Les idées confessionnelles d'), 130 ss.
Henri IV, 6, 120 ss, 235, 289, 332, 341, 345, 354, 359 ss, 364, 409, 446, 456, 550, 616.
Henri V de Reuss-Burk, 653 n.
Hérault (Christophe), libertin, 250 ss.
— (Pierre), 250.
Hérault de Séchelles, 149.
Herbois (D'). — Voy. Collot.
Hercule II d'Este, 176 n.
Hérésie (L') combattue au Collège de Navarre, 42 ss.
Hérétiques libérés à prix d'argent, 255.
Héricourt (H.-Saône), 375 ss, 427 ss.
Hermand (D'), avocat, 658.
Hertner, pasteur, 664.
Hertoghe (De), pasteur, 665.
Hesnard (Louis), 356 ss, 362.
Hess (Jean), 88, 257.
Hesse-Cassel (Landgrave de), 553.
Hesse (Prince de), 337.
Hilarion, 84.
Hildernissen (Guillaume de), 257.
Hochart (Pierre), 667.
Hoët (Jacques), 665.
Hoffmann, 539.
Hollande, 142.
Holstein. — Voy. de Staël.
Homines intelligentiæ, 257 ss.
Hooper, évêque, 521.
Hop (H. et J.), 667.
Horbourg (Alsace), 428.
Hosemann, pasteur, 208 n.
Hoste, 665.
Hotman de Villiers, 24, 462.
Houé (Rachel), 667.
Houmeau (L'), 214.
Hovard (P.), 663.
Howe (John), 320.
Hoya, 644,
Hubert (David), 667.
— (Guill.), 658.
Hue (Guillaume), 72.
Huguetan (J.-A.), 664.
Huisseau (D'), pasteur, 665 ss.
Hullemberch, 664.
Hurault (F.), s^r de Chasteaupers, 448.
Hurault (N.), 526.
Hussin, 494.

Ibourg, 646.
Iconographie protestante, 448.
Idiote (L'), 69.
Illustrations. — Portrait de François de la Noue, 9.
— de Lefèvre d'Etaples, 59.
— Portrait de Luther, 75.
— Portrait de Farel, 123.
— Portrait de M. J. Bonnet, 170.
— Vue de la crypte de la cathédrale de Canterbury, 506.
— Fac-similé d'un autographe de Portalis, 38, 40, 41.
— Fac-similé de la procuration du Synode national de 1578, 354.
— Temple de Moulins, 638.
Images (Culte des), — déesse Isis, 63. — Saint François, 129.
Indulgences (Les), 127 ss.
Ingelmonster, 9, 11.
Innocent VIII, pape, 446.
Inquisiteur (L'), moralité, 561 ss.
Inquisition, 118 ss, 174, 189, 251 n., 264, 446.
Institution chrétienne (L') de Jean Calvin, 53, 171 ss, 211.

Ipsheim, 552.
Ireland (M^rs), 275.
Irlande (Prisonniers italiens en), 14.
Irrgeister, 257.
Isembourg (Philippe d'), 553.
Isis (L'image de la déesse, adorée dans une église), 63.
Islemade (Baron d'), 299 ss.
Israël (Jacob), 665.
Is-sur-Tille (Côte-d'Or), 275.
Italie (Réforme en), 173 ss.

Jacobins du faub. St-Honoré, 44.
— (**Club des**), 148, 149, 152, 201.
Jacquemin (Anne et Pierre), 656.
Jacques II, roi d'Angleterre, 312 ss.
Jalot. — Voy. Mariette-Gervaise.
Jamart, 665.
Janet (Antoine), 609.
Janin, dit le Colognier, 519 n.
Janin, 286 ss.
Janson. — Voy. Forbin.
Jarnac, 133, 480 ss.
Jassoy (D.), 664.
Jean-Casimir, comte palatin, 354, 362, 406.
Jean-Frédéric de Montbéliard, 377.
Jean-Fréd. de Brunswick, 644 ss.
Jeanne d'Albret, 446.
— (Calomnies contre), 6, 391, 627, 670.
Jeanne de Navarre, femme de Philippe le Bel, 43.
Jésuites (Les), 44, 113 n., 220, 376.
Jhalësade (La), poème, 217.
Jodouin (Fr.), pasteur, 655 ss.
Joinville (Haute-Marne), 132.
Jonvals — [Gal-Pomaret] —, 216.
Jonvilliers (Ch. de), 238, 514 n., 518.
Jonzac (Charente-Inférieure), 416.
Jordan (Raimond), chanoine, 69.
Joris (David), 263, 266.
Joseph — [Pierre Redonnel] —, 216.
Joudoing (Jeanne), ép. Hérault, 250.
Joulet de Châtillon (L'abbé François), aumônier de Henri IV, 43.
Jourdan, 194.
Journet, pasteur, 197, 368 n.
Journet (Jean), pasteur, 51.
Juifs, 120.
Junas (Gard), 95 ss.
Juré (Marie de), 8 ss, 390.
Jurieu, 160, 161, 319, 462.
Jussy, 363.
« **Justiffication des œuvres** » (De la), 278.

Ketel (Jurien), davidjoriste, 265.
Kieffer, professeur, 206 n.
Kittlitz (Ant. et Jean, b^ons de), 400.
Knight (John), 321.
Knobelsdorf (Eustache de), 466.
Koch, 202.
Kuhn, pasteur, 207 n.

La Barre (M. de), pasteur, 195.
La Bastide, 299.
Labastide, 299.
La Baumelle (De), 658 n.
La Boissonnade (De). — Voy. Péchels.
La Bonardière (De). — Voy. Pelec.
La Broue (F. G. de), pasteur, 665.
La Brune (Henriette), 657.
Labry-Beaudouin, fondeur, 276.
La Calmette (Gard), 51, 239.
Lacaze (Marquis de), 300.
La Chaise (Le père), 33, 113 n.
Lachambre (J. de), 665.
La Chastre (Berry), 363.
La Colombière (De). — Voy. Vulson.
Lacroix, avocat, 660.
La Douze (Marquis de), 288.
Lafargue, 286.
La Fayette, 369.
La Ferté-sous-Jouarre, 161 ss.
La Fite (De), pasteur, 666.
Lafont, 664.
Lafontaine (André de), 666.
— (Jean et Cath.), 666.
La Fontaine (M. de), envoyé, 20.
— (Mme de), prisonnière, 28.
La Force (De). — Voy. Caumont.
La Forest, 214.
La Forest (De), pasteur, 653 ss.
La Forest (De). — Voy. Suzannet.
La Forge (Et. de), martyr, 251, 252.
La Fortière (De). — Voy. de Maxuel.
La Française (Tarn-et-Gar.), 302.
La Fredonnière (Chateau de), 650.
La Garde (Ph. de), s^r de Francheville, 409.
Lagny (J. de), 620.
La Goupillière (De). — Voy. d'Olon.
La Grand'Maison (De). — Voy. de Didier.
La Grave (De), pasteur, 663 n.
La Haye, 244, 246, 333, 662, 666.
La Haye (David de), 584.
Laire (Henri), 664.
La Jaille (Guill. de), 355, 356, 367.
— (Isaac de), pasteur, 367.
La Jeunesse. — Voy. Gazan.
La Lande (Saintonge), 416.

La Limogne, 193.
Laloë (De), pasteur, 651 n.
La Luzerne (De), évêque, 369 ss.
La Manselière (Mlle de), 646.
La Marche, 214.
La Marck (Charlotte de), 23.
Lambert (Pierre), chancelier, 446.
Lambert d'Avignon, 74 n., 88 n., 454.
Lamberten, 664.
L'ami de Lausanne (A. Court), 216.
La Mole, 359.
Lamonzie Saint-Martin, 54.
La Mothe-Gachon, 284.
Lamouroux (Jeanne), 96.
La Muce (M. de), 8, 360.
Landas, lieutenant-général, 469.
Landgrave de Hesse (Le), 111, 646.
Landri, curé, 515, 634 n., 635.
Lang, 74, 90.
L'Angle (J. Max de), 665.
Langres (Haute-Marne), 369.
Languedoc (Prot. du), 42 ss, 95 ss, 192 ss, 215 ss, 269 ss, 335 ss, 498.
Languet de Gergy, évêque, 111.
Languier (Pierre), fondeur, 276.
Lannoy (Grutere de), 511 n.
Lanogarède (De). — Voy. Roset.
La Noue (François de), 8 ss, 390.
— (Odet de), 8 ss, 390.
La Noye (Anne-Marie), 584.
Laon (Jean de), 91.
La Pas (Marie de), 666.
La Peirère (Isaac de), 299.
La Peirière, 302, 303.
« La personne en question » (Court de Gébelin, E. de Beaumont et Le Cointe de Marcillac), 217.
Lapierre (Jean), prédicant, 270.
La Pierre (De). — Voy. Le Guay.
La Pimpelière, 472 n., 474.
La Pinade, 302.
La Place (J. de), past., 356, 358, 365.
— (Martin de), prêtre, 609.
La Place (De). — Voy. de Mazières.
La Porte (Const.-Emilie de), 528 ss.
La Porte (Mlles de), 196.
Larc (De). — Voy. Dalair.
Larchevêque (Anne de Parthenay), 176 n., 177, 179, 180, 187.
— (Jean de Parthenay), 181, 239.
La Renaudie, 156.
La Réole (Gironde), 310.
L'Argentière (H.-Alpes), 446, 447.
La Rivière. — Voy. Perrucel.
La Roche-Chalais (De). — Voy. Saint-Michel.
La Rochefoucauld, 358, 363.
La Rochefoucaud (Sim. Bertrand), pasteur, 657 n.
La Rochefoucauld (Le card. de), 43.
La Rochelle, 133, 284, 290, 303, 334, 357, 390, 415, 445, 468 ss, 486, 660.
Larose, 657 n.
La Rouquette. — Voy. Privat.
Lartigue, 663.
La Salle (Gard), 51, 270.
Lasco (Jean A), réform., 214, 510 ss.
Lasto (Don Rodrigo), 25.
La Suze (De). — Voy. Champagne.
— (Mlle de), 430.
La Teillaye (De). — Voy. l'Oyseau.
Latin (Défense d'enseigner le), 468.
La Tour d'Auvergne (H. de), 332.
— (H. de), vic. de Turenne, 354 ss, 428.
— (Charlotte de, Dlle de Bouillon), 428.
La Tour (De). — Voy. de Montescot.
La Tour du Broir (De). — Voy. de Seguin.
Latre (Ant. de), 666.
La Tremblade (Char.-Inf.), 335, 417 n.
La Trémoille (De), 360, 646.
Launay (De). — Voy. de Boisrenaud.
Laurent de Normandie, 238.
Lausanne, 195, 216, 243, 306, 361, 459.
Laval (De). — Voy. de Châtillon.
La Vallière (Mlle de), 348 n.
Lavardin, 389.
Lavater, 147.
Laverdi (De), contrôl. général, 217.
La Ville (De), avocat, 660.
La Villedieu-du-Temple, 303.
La Violette (Le sr de), 14.
La Vrillière (Duc de), 616.
L'Eau (Marie de), 667.
Le Bas, 275.
Le Bert, 557 n.
Le Blan (Jacques), 666.
Leblan, avocat, 660.
Le Blanc, pasteur, 666.
Le Blancq (Daniel et Denis), 663 n.
Le Bon (Jean), 667.
Le Bourg de Royan, 416.
Lebret (P.-C.), intendant, 607 ss.
Le Breuil du Pas, 416.
Le Brun, officier, 539.
Lebrun, consul, 37, 39.
Le Charron, 309, 526.
Le Chay, 416, 471 n.
Le Clerc, doyen, 515.
Leclerc, 304.
Leclerc (Jean), 91.
Le Chesne (Eure), 358.

Lecointe (Veuve), 557 n.
Le Cointe (Jean-Robert, 275.
Le Cointe de Marcillac, 217.
Lecourt (Ét.), curé, martyr, 562 n., 567.
Lectoure, 336.
« Le digne voisin » du pasteur Chiron (Paul Moultou, pasteur), 216.
Le Douhet (Char.-Inf.), 417.
Le Duc (Marie), ép. Venke, 667.
Leeuwarden (*Frise*), 655.
Lefèvre d'Etaples, 57 ss, 122 ss, 183, 185, 238, 454, 604.
Le Fleix (Dordogne), 141 n.
Le Foi (François), 667.
Léger (Jean), 609.
Legrêle (Etienne), 399.
Le Gua (Charente-Inf.), 417, 486.
Le Guay (François), sr de Boisnormand, pasteur, 358, 366.
L'Eguille (Charente-Inf.), 416, 471 n.
Le Havre (Seine-Inférieure), 54, 360.
Leibnitz, 645.
Leicester, 24.
Leide, 332, 583.
Leipsick, 385.
Lejeune, 664.
Lejosne (E. P.), avocat, 660.
Le Long (David), 667.
Le Maçon, 214.
Le Maistre (G.), pr. présid., 308 ss.
Le Maître (Jeanne), 655.
Le Mans, 361, 365, 650.
Le Mere (Jacob), 410.
Le Morlet, 194.
Le Moyne (Pierre), 664.
Lenfant, pasteur, 537.
L'Enfant (L'abbé), 373 n., 464 ss, 611 ss.
Lenoir, représentant, 198 ss.
Léon X, pape, 110.
Leonhard, 666.
Léop.-Eberhard de Montbéliard, 499.
Léop.-Frédéric de Montbéliard, 376 ss, 428 ss.
Le Painctre (Claude), martyr, 466.
Le Petit (Ph.), 666.
Le Plessis-les-Tournelles, 11 ss.
Le Ponthus, 664.
Lepusculus (Sébastien), 401 n.
Le Ramier, 650 n.
Le Révérend de Bougy (J.), 277.
Lermeni, 664.
Lermin (?), pasteur, 98.
Le Roux, 308 ss, 526.
Le Roy (Esther et Guil.), 663 n.
Les Ageux (Oise), 153.
Lescours (Arm. de), 649, 655.
Lesdiguières (Connétable de), 446.
Les Échelles (Savoie), 195.
Les Épaux, 416.
Le Serurier, 665.
Les Fontaines, 416.
Les Maries, 473.
L'Espéraudière (De). — Voy. Merlin.
Lespinasse, pasteur, 666.
L'Espine (J. de), past., 393 ss, 407 ss.
Lestoc (De), chirurgien, 653.
Lestre (Jean de), pasteur, 355.
Le Sueur (François), pasteur, 162.
Le Sueur (Nicolas), 91.
Leti, 648.
Lettre de M. de *, capitaine d'infanterie, touchant les assemblées des Huguenots**, 218.
Lettre d'Henri de Navarre aux ambassad. des cantons catholiques, 139 ss.
Lettres de deux curés des Cévennes sur la validité des mariages protestants, 217.
Le Vasseur, pasteur, 666.
Le Vigan, 51, 54, 276, 358, 365.
Le Vigean (Vienne), 357, 362.
« Le voyageur » (Rabaut-St-Ét.), 217.
Levreau, sergent, 471.
Lexive (la) **du temps qui court**, 618 n.
Leyde, 666.
Leytoure, 298.
Lezai (Suzanne de), 488, 496.
Lézan (Gard), 47.
L'Hermite (Marie), 584.
« L'homme aux menaces » (Armand, pasteur), 217.
« L'homme en place » (Un lieut-col., agent du duc de Mirepoix), 217.
L'Hommel (Arn. de), 667.
L'Honnête criminel, 221.
L'Hôpital, 194.
L'Hôpital (Le chancelier de), 454 ss.
Libaudeau, 417 n.
Libertins spirituels, 250 ss, 502 ss, 567 n.
Lichère « vieux », pasteur, 105.
Lichère fils, pasteur, 105.
Lierre (De). — Voy. Van Lier.
Ligue (La), 131 ss., 442, 456.
Lille, 251 n., 253, 266.
Lillo (Fort de), 10 ss.
Limbourg (Château de), 10 ss.
Limoges, 310.
Linars (L.), prêtre, 659 n.

Lingendes (M. de), 636, 643.
Linguet, 660.
Liotard (Magdeleine), 101.
L'Isle (Charente-Inférieure), 416.
L'Isle (De). — Voy. Groslot.
Livres mentionnés dans les registres du Conseil de Genève de 1541 à 1550, 278.
Livres prot. (Poursuites pour), 447.
Livres récents déposés à la Bibliothèque de la Société. — Voy. la 3e page des couvertures.
Livret de la reine de Navarre (Le), 254.
Lizy (La terre de), 34.
Lods (Ed.), pasteur, 208 n.
Loi de Germinal, 35 ss.
Loïstes d'Anvers, 250 ss, 502 ss.
Lollards, 257.
Lollio (Alberto), 178.
Lombard (P. et Sim.), past., 98, 217.
Lombart (Marie), 665,
Loménie de Brienne, archev., 450.
Londres, 214, 244, 266, 275, 311 ss, 360, 508 ss, 633, 658, 661 ss.
Longua. — Voy. Grand-Castaing.
Longuejoue (Th. de), sr d'Yverni, 398.
Longueville (De), 626.
Loo (Henri), 667.
Loque (B. de), past., 356, 358, 364.
Lorraine, 252.
Lortie, pasteur, 664.
Louage (Adrien), 666.
Louancy (De). — Voy. Gacon.
Louen (Christine-Em.), 655.
Louis XII, 57, 122, 179, 189, 447.
Louis XIII, 282 ss.
Louis XIV, 94, 113 ss, 153, 165 n., 236, 283, 305, 321, 325 ss, 337 ss, 370, 434, 438, 443, 444, 452, 552 ss.
Louis XV, 339.
— (Discours sur la mort de), 217.
Louis XVI, 148, 338 ss, 368 ss, 449 ss.
— (Discours sur son règne), 217.
Louis VI, électeur palatin, 406.
Louis-Fréd. de Montbéliard, 377.
Louise de Savoie, 83 n.
Loupiac, 298.
Lourmarin (Vallée de), 608.
Louvain, 254, 264, 511.
Loyet, 665.
Luap — [Paul Rabaud] — 216.
Luc (Provence), 608 n.
Lucerne, 133 ss.
Lucifériens, 257.
Lullier, agent national, 149 ss.
Lumigny, 430.
Lunebourg, 644, 651.
Lunéville, 409.
Luserne (Val), 274.
Lusignan (Marquis de), 285 ss.
Luther, 57 ss, 74 ss, 90, 127 ss, 173 ss, 226, 256, 257 n., 263 ss, 342.
— (Calomnies contre), 6, 110 ss, 340.
Luthérien français (Un) **devenu libertin spirit.**, 250 ss.
Lutteroth (Henri), 230.
Luxembourg (Le maréchal de), 438.
Luxembourg aparu à Louis XIV la veille des Rois..., 113 n.
Luynes (Le connétable de), 304.
Luzac (Ch.-Inf.), 415, 423, 472, 479.
Lyard, pasteur, 473, 482.
Lyon, 129 ss, 209 ss, 331, 448, 664.
— (Les 5 étud. de), 306 ss, 389.

Mabillon, 114.
Macard, pasteur, 238.
Machault d'Arnouville, 609.
Macler, pasteur, 380 ss.
Mâcon, 236.
Macquet (J.), procureur fiscal, 264.
Magdebourg, 536, 550 ss, 604 ss.
Magnet (Anne Ch.), 657.
— (Jean Nic.), pasteur, 657.
Magny (François), 333.
Mailausse, 541.
Maillard (Olivier), 278.
Mailly (Marquis de), 499.
Main chrest. aux tombez, 214.
Maincy (Mme), 658.
Maintenon (Mme de), 111.
Mairesse (J.-B.), 660.
Malachave, 194.
Malapert (David), 667.
Malblanc (Jules-Fréd.), past., 433.
Malcontens (Les), 9.
Malesherbes, 370, 374, 450 ss.
Malet (François), pasteur, 51.
Malguat, 417 n.
Malortie (G. de), sr de Villars, 649 ss.
— (Eléonore-Wilh.), 651.
— (Louis-Fr.), 651 n.
— (Samson-L.), 651 n.
— (de Bimon), 651.
— (Mme de Schenck), 651.
Malplach (Jean), pasteur, 51.
Manardi, 178, 179.
Mandelot, 134.
Mandeure (Doubs), 377.
Maneyères (Pierre), 309 ss.
Mangon (Ét.), inquisiteur, 562 n.
Manière et exposition sur l'Epistre Saint-Paul, 278.

Mannheim, 552.
Manosque (Basses-Alpes), 608 n.
Manzolli (Angelo), médecin, 174.
Marans, 365.
Maraval, 296.
Marazel (Paul), pasteur, 51.
Marbœuf (Marie), 655.
Marchand (Sab.), ép. Duvernoy, 438.
Marcillac (De). — Voy. Le Cointe.
Marconis (Claude), 609.
Marconnay. — Voy. de Beaulieu.
Mardi-Gras (Prise d'armes du), 11.
Mardigny (Château de), 168.
Marennes, 335, 356 ss, 416, 472 ss.
Margudet-Delanoue, procureur, 161.
Marguerite de Navarre, 71, 90, 91, 175, 183, 251, 252, 254, 561 ss.
Mariages des protestants, 37, 103 ss., 193 ss., 373, 217, 483, 658 ss.
Marie (La Vierge), 87, 125.
Marie-Magdeleine, 82 ss, 124.
Marie de Médicis, 639 ss.
Marie la Sanglante, 524.
Marie (La reine), femme de Guillaume III d'Angleterre, 318 ss.
Marie de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, 265 ss.
Marie (Antoine), vaudois, 446, 447.
Marie (Nath.), 663 n.
Mariette-Gervaise, 275.
Mariette (Magd.), veuve Jalot, 275.
Mariocheau, pasteur, 335.
Marion, ancien, 663.
Marizy (Rolland de), pasteur, 95.
Marlborough (Duc de), 354 n.
Marlorat, pasteur, 523 n.
Marnix, 268.
Marolles (Louis de), gal., 593 ss.
Marot (Clément), 15, 53, 175 ss, 223, 243, 245, 278, 453.
Marron, pasteur, 203, 205, 206.
Marsauceux (Eure-et-Loir), 54.
Marseille, 93 ss, 132, 231, 401 n., 616.
Marsollier, 356.
Marsoo, 197, 279.
Marteau (Pierre), 113 n., 114 n.
Marteilhe (Jean), galérien, 590 ss.
Martel (Marg.), ép. Diet, 193, 194.
Martial, sonneur, 276.
Martin (Jean), pasteur, 418 ss.
Martin, pasteur vaudois, 273, 274.
Martin, pasteur, 108.
Martin (Ul.), 664.
Martyrs, 171, 224, 269, 306, 331, 466, 497, 525, 625, 634.
Martyr (Pierre), 173, 519 ss.
Mas de Verdun (Le), 298.
Massanes (De), 664.
Massanes, pasteur, 50.
Massiot, 664.
Massip (Élie), 101.
Massis, ministre, 22.
Masurius. — Voy. Des Masures.
Mathé, 526.
Mathes (Charente-Inférieure), 416.
Matter, pasteur, 208 n.
Matthieu (J.), past., 47, 51, 98, 108.
Maudry (Joséphine), 659.
Maugis (Ant.), 660.
Maumont (Marie-L. de), 657.
Maumont (De). — Voy. Rocques.
Maurel (Abdias), dit Catinat, 101.
Maurepas (Comte de), 217.
Maurevel, 11.
Maurice, professeur, 195.
Maurice (Th.), 666.
Maurain (François), 447.
Maurois (Th.), pasteur, 666.
Mauvezin, 364.
Mauzé, 365, 652.
Maximilien, empereur, 385.
Maxuel (E. de), s^r de la Fortière, 648 ss.
— (G.), 648 ss.
— (Jacq.), 650 n.
— (Cath. Marie), 648 ss.
Mayer (God. de), Conseiller, 254 ss.
Maynau (David), 270 ss.
— (Pierre), déporté, 271, 272.
Maynet (Benj.), 664.
Mayret, 292.
Mazamet, 336.
Mazauric-Dufrêne, pasteur, 471 ss.
Mazères, 277, 336.
Mazières (Aimé et André de), dits de La Place, pasteurs, 365.
Mazurier, 71.
Meaux, 73, 83, 90 ss, 124 n., 129, 130 n., 159 ss, 243, 453, 497.
Méchers (Charente-Inf.), 416, 472 n.
Médoux, 224.
Mélanchton, 73, 90, 155, 238, 264, 510.
Mellerius (Joannès), 409.
Mellet d'Oron (J.), past., 429 n., 430 n.
Melville (G.), 656.
Mémoire (Le) **du duc de Bourgogne** sur le rappel des huguenots, 337 ss, 449 ss.
Mende, 192 ss, 668.
Mendoza, ambassadeur, 23.
Menzer, professeur, 376 n.
Mer (Loir-et-Cher), 625 n.
Mercator (J.-J.), 408.

Mercier, 557 n.
« Mercure » [Berquin], 74 n.
Mérindol (Vaucluse), 605 n., 608.
Mérite des œuvres (Le), 127, 278.
Merlat (E.), pasteur, 154, 242.
Merlin (Jean-Raymond), 361.
— (Pierre), sr de l'Espéraudière, pasteur, 355 ss, 393 ss, 407 ss.
Merry-la-Vallée (Yonne), 363.
Mesnard, pasteur, 664.
Messe (La), 67, 126 ss, 184.
Messe à sept points (La), 67, 81.
Messe allemande (La), 81.
Mestrezat, pasteur, 664.
Mestrezat (Jean), pasteur, 543 ss.
Metay (Veuve), 485.
Mettayer (J.), pasteur, 665.
Mettenius, pasteur, 146.
Mettetal (Alfr. et Aug.), past., 208 n.
— (Aug.), pasteur, 208 n.
Metz, 92 ss, 129, 168, 275, 369, 401 n., 409, 448, 604, 664.
Meung-sur-Loire (Loiret), 250.
Meyer, pasteur, 207 n.
Meyrueis (Lozère), 51.
Michaut (Jérémie), 557 n.
Michel, pasteur, 605.
Middelbourg, 583.
Miellet (Gard), 668.
Migaut (Gab.), 653.
Migault, 656.
Migley (Rob.), 317.
Mignon (Clément), 609.
Milhaud (Gard), 108.
Milhet. — Voy. de Védéra.
Millau (Aveyron), 290.
Millet, 335.
Millot (L'abbé), 352 n.
Milon (Barthélemy), martyr, 252 n.
Miltitz, 77.
Milton, 462.
Mingaud, curé, 668.
Mirambeau (Charente-Inf.), 416.
Mirambeau (Marquis de), 284.
Mirat (Les orphelines), 161.
Mirepoix (Duc de), 217.
Mirmant (François de), 96.
Missions catholiques parmi les protestants, 97.
Moines hérétiques, 633 ss.
Molines, pasteur, 51.
Mollis (Estienne), pasteur, 51.
Montbrun (De). — Voy. Dupuy.
Monbrun, 300.
Moncaut, 299.
Monclara (Marquis de), 302.
Monde renversé (Le), 625 ss.
Moneins, 366.
Monflanquin (Lot-et-Gar.), 283 ss.
Monheurt (Lot-et-Garonne), 283 ss.
Monod (Adolphe), pasteur, 230.
Monroy (De). — Voy. Du Vergier.
Mons, 264.
Mont-Aimé, 251 n.
Montal (Antoine de), pasteur, 366.
Montargis, 394, 398, 399, 413.
Montauban, 270, 273, 283 ss, 310, 335 ss, 363 ss, 373, 409, 604, 605 n., 664.
Montbéliard, 375 ss, 394 ss, 410 ss, 427 ss, 499, 500.
Montbeton (Château de), 26.
Montcontour, 133.
Montdardier. — Voy. d'Assas.
Montdardier (Gard), 276.
Mont-de-Marsan, 289, 366.
Montech, 299, 303.
Montécheroux (Doubs), 500.
Monteglu, 609.
Montélimar, 227, 609.
Montendre (Charente-Inf.), 416.
Montescot (Claude de), 360.
— (M. de), sr de La Tour, past., 356 ss.
Montesquieu, 354 n.
Montevrin (Seine-et-Marne), 398.
Montfaucon (De), pasteur, 96, 98.
Montfort (De). — Voy. de La Tour.
Montgaillard (L'abbé de), 463 ss, 616.
Montgomery, 281.
Montholon (F. de), 468.
Montjay, 389.
Montluc, 273.
Montmirat (Gard), 48.
Montmorency (Duc de), 292 ss, 305, 364.
Montpazier (Dordogne), 285.
Montpellier, 96, 193, 242, 276, 290, 358, 365, 605 n.
Montreuil (Antoine), pasteur, 366.
Montreuil-Bonnin, 8, 17.
Montrevel (Maréchal de), 669.
Montroux (A. de), past., 356 ss, 365.
Monyer, avocat, 660.
Moor (De), 556 n.
Moralités polémiques, 561, 617.
Morata (Olympia), 178 n., 237, 238.
Mordent (Sir John), 323.
More (Jean), 664.
Moreau, 666.
Morel, pasteur, 238.
Morido (Bertrand), fondeur, 55.
Morin (Jean), libraire, 278.
Morin, lieut.-criminel, 466.
Morisques, 119.

Mornac, 416, 481.
Morone, peintre, 223, 243.
Mortagne (J. B. de), 649.
Mosloy (Comte Otto de), 206 n.
Mossom (Charles), 317.
Mote, pasteur, 51.
Mottines (Le sens du mot), 494 ss.
Moucheron (B.), 665.
Moulinet (Fille), 194.
Moulins (Allier), 637 ss.
Moultou (Paul), pasteur, 217.
Mounis ou Monnis (Daniel), 270 n.
Mouson (Cath. et Marie de), 666.
Mouy (De). — Voy. de Vaudray.
Moysent (François), prêtre, 609.
Muechon, diacre, 664.
Muse chrestienne (La), 214.
Musenhole (Anna-Emerentia), 584.
Muysson, pasteur, 667.
Myconius, 90.
Mynard, 637.

Nages (Gard), 96, 103 ss, 277.
Namur, 18.
Nancy, 275.
Nantes, 251, 355, 357, 360.
Naples, 173, 188, 189.
Napoléon Ier, 35 ss, 103, 227.
Narbonne (Archev. de), 369 ss, 661.
Narbonne (Comte de), 148.
Nassau (Ludovic de), 359.
Natalis (Corneille), 298.
Navarre, 140, 658.
Navarrenx, 358, 366.
Navihères, 309 n.
Nay (Basses-Pyrénées), 358, 367.
Necker, 147, 461.
Nécrologie. M. P. de Witt, 112.
— M. Jules Bonnet, 169, 232, 235 ss.
— M. Philippe Roget, 280.
— MM. Numa Recolin, Jules Aeschimann et Guillaume Guizot, 672.
Négrepelisse (Tarn-et-Garonne), 298.
Nemours, 130, 132 n., 135.
Nemours (Mme de), 91, 398.
Neodorpius, pasteur, 666.
Nérac, 286, 366, 561.
Nettesheim (Agrippa de), 72, 87.
Neuhaldensleben, 605.
Neuser (Adam), pasteur, 402.
Neustadt, 332, 406, 583.
Nevers (Duc de), 132.
Nicholas, trésorier, 322 n.
Nicodémites, 183.
Nicollas (J.), 663.
Nieul, 417.
Nieulle (Char.-Inf.), 414 ss, 471 ss.
Nimègue, 662.
Nimes, 52, 96, 100 ss, 193, 219, 236, 272, 290, 304, 358, 365, 605 n.
Niort, 11.
Niotte (Ph.), 665.
Nivoy (Jeanne), ép. Boulard, 92, 93.
Noaillan, 304.
Noailles (La maréchale de), 372 ss, 451 ss, 611 ss.
Noé (?), pasteur, 51.
Noguier, pasteur, 96.
Normandie (De). — Voy. Laurent.
Notables protestants, 35 ss.
Nouveaux Convertis (Les) à l'article de la mort, 48, 102, 607.
Nouvelles Catholiques (Les), 499.
— (leur nombre à Caen en 1687), 26.
— (Ursulines de Paris), 528 ss.
Noyon, 171.
Numismatique, 153.
Nuremberg, 257 ss.
Nyons, 217.

Oberlin, 201 ss.
Ochino (Bernard), 173, 519.
Œcolampade, 90, 340.
Offranville, 360.
Olbreuse (D'). — Voy. Desmier.
Oléron (Ile d'), 472 n., 474, 487.
Oléron (B.-Pyr.), 185, 366, 655.
Olévian, 401, 403.
Olivétan, 272.
Olivier (P.), sr du Bouchet, 626.
— (D.), pasteur, 667.
Olon (Mlles d'), prisonnières, 29, 277.
Oostbourg, 657.
Or (Franç. d'), pasteur, 666.
Orange, 153, 498, 607, 608 n.
Orange (Le prince d'), 21.
— (Maurice d'), 406.
Orbe (Vaud), 548.
Orbée (Normandie), 655 n.
Orléans, 171, 183, 251, 392, 393 ss, 409, 488 ss, 513.
Ormes-les-Bray-sur-Seine, 398.
Oron (D'). — Voy. Mellet.
Orsière, 194 ss.
Ory (Math.), inquisit., 625.
Orthez, 196 ss, 247.
Osiander (Luc), 376.
Osnabruk, 644 ss.
Ossaune (D'), pasteur, 605.
Osse (Basses-Pyrénées), 500, 501.
Osterwald (Jean-Rodo.), 387.
Otgher (David), 665.
Otho (Jean-Henri), pasteur, 433.
Otterberg, 332.

Oucle (Dominique d'), 265 ss.
Oxford, 583.
Oyseau (F.), sr de Trévecar, past., 355 ss.
— (Olivier l'), sr de la Teillaye, past., 360.
Oxillac, 472 n.

Pacard (G.), pasteur, 356, 358, 363.
Pacaud (Isaac), 417 n.
Pache, maire de Paris, 149 ss.
Padoue, 173.
Païen (Et.), pasteur, 666 ss.
Paillet (François), 423 ss, 472 ss.
Paillet (P.), 485.
Pajon (Claude), 243.
Palatinat, 331, 401, 405 665.
Palavicino (Horatio), 25.
Paleario (Aonio), 237 ss.
Palissy (Bernard), 153.
Palon (Ange), vaudois, 446, 447.
Pamiers, 273.
Pape (Madel. de), 664.
Papillon, 322.
Papin (Jacques), 470.
Paradèz, pasteur, 96.
Pardaillan. — Voy. Boisse.
Pareus, 462.
Paris, 83, 90, 114 ss, 131 ss, 149, 201, 244, 251 ss, 319, 370, 466, 620, 627, 636, 656 ss, 664.
— (Bastille), 28 ss, 529, 543 ss.
— (Châtelet), 497, 634 ss.
— (Parlement), 306, 372, 373, 455, 467, 517, 525 ss, 633 ss.
— (Ambas. de Hollande), 659, 664.
— (Ambas. de Suède), 145 ss, 198 ss.
— (Hôpital pour les prot.), 147.
— (Conciergerie), 281, 294, 467, 525.
— (Collèges), 31, 42, 44, 123, et voy. plus haut, à l'art. **Collèges**.
— (Église protestante), 36 ss, 129, 202 ss, 214, 228, 238, 357 ss, 361, 393.
— (Rue de Seine), 27, 30.
— (Sorbonne), 57, 63, 70 ss., 86 n., 90 ss, 108, 124 ss, 145, 154, 171, 356, 515 ss, 612, 634 ss.
— (La Terreur à), 148 ss, 198 ss.
— (Ursulines), 528 ss.
Paris (De), 556 n.
Parker, archevêque, 524.
Parme (Le prince de), 9 ss.
Pascal (Thomas), président, 446 ss.
Pasteur (Un) professeur à l'Université de Paris, 145.
Pasteurs (Trois) échappés à la Saint-Barthélemy, 393 ss.
Pasteurs guillotinés, 52.
Pasteurs (Listes de), 51.
— **luthériens de Paris** (Liste), 207 n.
Pastourel — [Paul Rabaut] — 216.
Paterre, 416.
Patery (Marie de), 26.
Pau, 247, 366, 670.
Paul (J.), ancien, 667.
Paulinet (De). — Voy. Durand.
Pavie, 173.
Payen (Nicolas), lieut.-gén., 154, 161 ss, 243.
Pazery, 37 n., 659.
Pecharmand, 288.
Pech de Bonnemort (Le), 302.
Péchels de la Boissonnade, 298.
Peck (de). — Voy. Schrader.
Pelec de la Bonardière (J.), 658.
Pélegrin (Pierre), vaudois, 446, 447.
Pelet (Amer), pasteur, 415, 486.
Pelet de Narbonne (Cl.-Fr.), comte de Fontanès, baron de Combas, 49.
Pelletier, curé, 196.
Perdiguier (sr de). — V. Chabaud.
Perdrix (Jean-Georges), 428, 438.
Périer (Antoine), pasteur, 48, 108.
Périgord (Comte de), 221.
Permissions de s'absenter du royaume, 31.
Péronne, 132, 251 n., 659.
Perrachon (J.), 664.
Perresson (Janette et Rémy), 444.
Perrin, chanoine, 302.
Perrin, 557 n.
Perrissin (Jean), peintre, 448.
Perrot (Olivier), 124 n., 127.
Perrucel (J.), past., 507 ss, 633 ss.
Perruquet, pasteur, 361.
Persin (Louis-Armand), avocat, 49.
Peters, jésuite, 465.
Petit, confesseur de François Ier, 71.
Petit, 373 n., 460 n.
— pasteur, 96.
— (Jean), 514 n.
Petits livrets (Les), lus par Jean Leclerc, 91.
Peyrat (Nap.), 226.
Peyrefrège, 194.
Pfender (C.), pasteur, 208 n.
Pfyffer (Louis), 131 ss.
Philandinopolis (La), 625.
Philippe II d'Espagne, 9 ss, 166.
Philippe-Louis Ier, comte de Hanau-Munzberg, 399, 400.

Picaué (Jacques), 667.
Pie V, pape, 166, 244.
Piélat, pasteur, 498.
Pierre (Anne de), ép. de Saussure, 366.
— (Claude de), s^r de Chamel, 366.
Pierre-Gabriel de Besançon, capucin, 436.
Pierredon, pasteur, 217.
Pierson (Famille), 444, 445.
Piété protestante (Les transformations de la), 610.
Piétisme romand (Le), 333.
Pigière, curé, 194.
Pigna (J.-B.), 178.
Pignerol (Bruno de). — Voy. Bruno.
Piney (Duc de), 137.
Pinfagen (Gaspard de). — Voy. de Puyfages.
Pistoris (Jacques), pasteur, 51.
Platon fils, 194.
Platter (Thomas), imprimeur, 172.
Platu. — Voy. Fontaine.
Plorier (François), inquisiteur, 447.
Poésies chrestiennes d'Odet de La Noue, 14 ss.
Poissy (Colloque de), 454.
Poitevin (P.), 665 ss.
Poitiers, 363.
Poitou, 249, 283.
Polignac (Anne de), ép. de Gaspard de Coligny, maréchal de Châtillon, 380 ss, 428 ss.
Pologne, 142, 400.
Pomaret. — Voy. Gal.
Pommereuil (De), 498.
Ponce (J.-J. et Alex.), 660.
Poncet, avocat, 660.
Poncher (Étienne), évêque, 71 ss.
Pons (J.), maître-apothicaire, 101.
Pons, 416.
Pons (Antoine de), 181.
— (Esther de), 362.
— (H. (?) ou Pierre de), 356 ss, 365.
Ponsard, 362.
Pontchartrain (M. de), 34, 115, 548.
Pont-de-Montvert (Lozère), 54, 195.
Pont-de-Veyle (Ain), 275.
Portal (Marc et Moïse), past., 51.
Portalis, 35 ss, 202, 206, 659.
Port d'Envaux (Char-Inf.), 417, 472 n.
Port des Barques, 472 n., 474, 478 ss.
Porteur de pacience (Le), 578.
Porto (Fr.), 408, 414.
Postdam (Édit de), 552.
Postellus (Antonius), 408.
Potier, 308 ss.
Potin, 658.
Pottey (H.), 664.
Pouguet (H. de), 648.
Pouguet de Faillac (H.), 649.
— (Guil. H. de), 649.
Poujade, 214.
Poujaud (L.-C.), 417 n.
Poulain (Valerand), 520.
Poussard (Jacquette), 646.
Pouvoir royal pendant les guerres de religion (Théories sur le), 422 ss.
Pouyeau, 416.
Pouzac (Hautes-Pyrénées), 224.
Poyet (Guillaume), 525 n.
— (Pierre), lieutenant-général, 525.
Pradel, 222.
Pragela, 273, 274.
Pragela en Valcluson, 446.
Prédicants, 194, 269 ss
Préoccupations persistantes (Les) **de Louis XIV au sujet des huguenots** (1669), 113 ss.
Prêtre tolérant (Un) enfermé à Brescou, 195.
Prett (Marguerite), 664.
Preux (Abr. de), 667.
Prévost (Madel.), 648.
Prévost (René), 525.
Prévost, 308, 665.
Prez (J. de), pasteur, 665.
Prierio, 76, 78.
Prieur (Guil.), 626.
Primerose (D.), 665, 667.
Prisonniers espagnols, 19 ss.
— pour la foi, 28 ss, 196, 218, 307, 335, 358, 445, 497 ss, 529, 543 ss, 633 ss.
Privas, 304.
Privat, pasteur, 48.
— (J.-A. de), s^r de la Rouquette, past., 50.
Prix Eug. Bersier, 245, 246, 279.
Procureur (Le). — Voy. Audoyer (J.).
Progrès de la Réforme en France, 129.
Prosperi (Bartolomeo), 189 n.
Provence (Comte et comt^sse de), 370.
Provost (Jacques), 666.
Proyart (L'abbé), 338 ss, 449 ss.
Pruschne (De). — Voy. Rhüter.
Pruystinck (Éloi) [Loy de Schaliedecker], 250 ss.
Psaumes de David, 278.
Puycouvert (De). — Voy. Suzannet.
Puyfages (Gaspard de), 358, 364.
Puylaurens, 365.

Pyneau (Jean), pasteur, 363.
— (Jean), sr des Sibilles, 363.
— (Nicolas), 356, 358, 363.
— (Robert), 363.

Quaïno, 189,
Quasei — [Gibaud, past.] — 216.
Quatorze (Les) Miroirs pour consoler la Créature en Dieu (1543), 278.
Quint (dioc. de Die), 52.
Quissac (Gard), 50, 51, 52.

Rabaut (Paul), pasteur, 51, 108, 215 ss, 233, 242, 279, 367, 459, 610.
Rabaut-Dupui (Pierre), 219.
Rabaut-Saint-Étienne (Jean-Paul), 108, 217, 219, 222, 233, 368 n.
— (Mme), 219.
Racine, 494.
Raemond (Fl. de), 67 n.
Raffin (De), 305.
Raguet (Anne-Marie de), 665.
Raguier (Jean), sr d'Esterney, 389.
Rame (De), 447.
Ramilhac, curé, 103, 104.
Ramus (Jean), prêtre, 609.
Ranaud (P.), 664.
Ramus, 400, 409.
Ranc, pasteur, 221.
Raoux, pasteur, 98, 108.
Rapin, 296.
Rapp (Général comte), 206 n.
Rappel des Huguenots, 115 ss, 337 ss, 449 ss, 610, 616.
Rasse des Nœux (Fr.), méd., 618.
Ravaillac, 281.
Raynal, 462.
Ré (Ile de), 296, 422.
Réalmont (Tarn), 358, 365.
Réalville (De). — Voy. d'Aliès.
Rebotier (Jacques), pasteur, 51.
Recolin (Numa), pasteur, 672.
Redonnel (Pierre), pasteur, 216.
Réforme française (La) est-elle la fille de la Réforme allemande? 57 ss, 122 ss.
Refuge (en Allemagne), 168, 244, 331, 550 ss, 604, 649 ss.
— (en Angleterre), 34, 213, 233, 311 ss, 407 ss, 661 ss.
— (en Hollande), 649.
— (en Suède), 244.
— (en Suisse), 31, 408 ss.
Réfugiés de la Saint-Barthélemy à Bale, 408 ss.
Registez, mot gravé dans la tour de Constance, 26.
Registres protestants (Les), 45 ss, 95, 153, 198 ss, 244, 275, 508 n.
Registre de ceux qui meurent dans l'hérésie, 102.
Registre des attestations de l'Église réformée hollandaise de Londres (1568-1872), 661 ss.
Regnard (H. de), sr de St-Martin, past., 356 ss.
Regnier (Suzanne), 664.
Reiching (Jacob), jésuite, 436.
Relaps, 102.
Remchingen (Ernest-L. de), 432 n.
— Voy. de Francquemont.
Rémy, avocat, 658.
Rémy, ancien, 665.
Renée de France, duchesse de Ferrare, 172 ss, 223, 237, 239 ss, 279, 394, 395, 397, 398, 407, 413 ss.
Reneu (Hilaire), 325, 326.
— (P.), 325.
Rennes, 244.
Renneville (Constantin de), 544 ss.
Reuchlin, 71.
Réunion des églises calviniste et luthérienne (Projet de), 430 ss.
Reupsch (Ernest-L.-Fr.), past., 657.
Reuss (De). — Voy. Desmier.
Révocation de l'Édit de Nantes, 113, 159 ss, 269 ss, 347, 451 ss, 608.
Rey (Fulcran), prédicant, 270, 272.
— (Françoise de), 96.
Reynaud (Durand), consul, 55.
Reyniès (De). — Voy. de Seguin.
Rèze (De), 390.
Rhenanus (Beatus), 88, 90.
Rhüter de Pruschne (Mme), 539.
Ribe (P.), pasteur, 98.
Ribot, pasteur, 48, 98.
Ricci (Bartolomeo), 178.
Richard (Élie), avocat, 445.
Richaud, 300.
Richelieu (card. de), 43, 297, 304, 456.
— (maréchal de), 221.
Richier (J.), pasteur, 665, 667.
Richomme, 288.
Riclaret (Piémont), 272 ss.
Ricour (Jean-François), pasteur, 48, 52, 108. — Voy. Bonnet.
Ridouet (R. de), sr de Sansay, 648.
Riquet de Bonrepos, procureur, 221.
Rivet (André), 360.
Rivet (Fréd.), 666.
Robert le Bougre, inquisiteur, 250 n.
Robespierre, 202.

Roche (Philibert), fondeur, 276.
Rochefaton (Jeanne de), ép. d'A. de Caumont, duc de La Force, 428 ss.
Rochefort, 417, 473, 486, 587.
Rochète (L. de), inquisit., 565 n.
Rochette, pasteur, 221.
Rocques de Maumont (J.-E.), pasteur, 657.
— (F.), 657.
— (Anne-Soph.), 657.
— (Henri-J.-L.), 657.
Rocquigny (A. de), 214.
Rodez, 276.
Roger (Jacques), 104.
Roger (Jacq.), past., 51, 100 ss, 221.
Roger de Bellegarde de Viau (P.), 305.
Roger (De). — Voy. Boucher.
Roger. — Voy. Cavalier.
Rohan (Anne de), 238.
— (Henri de), 228, 283, 290, 296 ss.
Roland, camisard, 239.
Rollet (Henri), 557 n.
Rollin (M.), 230.
Roma (Jean de), inquisiteur, 562 n.
Roman, pasteur, 499.
Rome, 61, 132, 175 ss, 193, 647.
Romorantin (Édit de), 454.
Rondelet (Guillaume), 252, 253.
Rondelet, pasteur, 663, 664.
Ronneau, 485.
Ronsard, 15.
Roquepiquet, 288.
Rosemont de Boncœur (J. de), 648.
— (Éléon.-M.), 648.
Rosendael, 266.
Rosenstiel, 206 n.
Roset, seigneur de Lanogarède, 336.
Rossel (Josué), pasteur, 51.
Rossel, pasteur, 50.
Rossel d'Aigaliers (J. de), 669.
Rosseloti, pasteur, 51.
Rotterdam, 246, 656.
Rou (Jean), 160.
Rouck (Jacques de), 264.
Roucy, 665.
Rouen, 356 ss, 360 ss, 566 ss, 614, 617, 665.
Rouf (Girard). — Voy. Roussel.
Rougier ou Roger (Jean), 105.
Rouph, pasteur, 664.
Rousseau, 417 n.
— (Jean-Jacques), 333, 610, 658 n.
Roussel (Gérard), 62, 67, 71, 81, 91, 130, 185, 251, 254, 454.
Rouvray, commissaire, 639 ss.
Roux, 417 n.
— (Jean), pasteur, 51.
— (B.), pasteur, 48, 98.
— (A.-David), pasteur, 98.
— (François), pasteur, 108, 610.
Rouyer (Is.), pasteur, 667.
Royan, 416.
Ru, porte-clefs, 546.
Rudavel (Antoine), pasteur, 50.
Ruffi, 517.
Rufosse (Philippe de), 356, 360.
Rufus. — Voy. Roussel.
Rufy (De), 357.
Rulhière, 113, 451 n.
Ruphius (Al.), pasteur, 664.
Rütimeyer (Marc), pasteur, 401 n.
Ruytinck (S.), pasteur, 663 n.
Ruzé, 308.
— (Louis de), lieutenant civil, 71.
Rye (Claude-François de), 435.
Ryswick (Traité de), 337.

Sabatier (Jean), pasteur, 51.
Sabine, duchesse de Bavière, 434.
Sacchoni (Rainier), 503.
Sackeverel, prédicateur, 328.
Sadolet (Le cardinal), 241.
Sagon (François), 572.
Saint-Affrique (Aveyron), 336.
Saint-Ambroise, 118.
Saint-Andéol-de-Clerguemort (Lozère), 192 ss.
Saint-André (F. de), 308 ss, 526.
Saint-André-de-Valborgne, 276.
Saint-Antoine-de-Viennois, 609.
Saint-Aubin (D. de), juge-mage, 224.
Saint-Augustin (Charente-Inf.), 416.
Saint-Barthélemy (La), 138, 166 ss, 244, 342, 349, 359, 389, 393 ss, 408 ss, 443, 455.
Saint-Brieuc, 498.
Saint-Buget, 194.
Saint-Claud (Poitou), 363.
Saint-Cosme (De). — Voy. Calvière.
Saint-Denis-d'Oléron, 367.
Saint-Étienne-d'Escatte (Gard), 99.
Saint-Étienne-Vallée-Franç., 54, 658.
Saint-Félix-de-Pallières (Gard), 51.
Saint-Fort-de-Conat, 416.
Sainte-Foy-la-Grande (Gironde), 54, 289 ss, 358.
— (Syn. nat. de 1578), 354 ss.
Saint François, 129.
Saint-Genis (Charente-Inf.), 416.
Saint-Georges (Charente-Inf.), 416.
Saint-Germain-du-Seudre, 416
Saint-Germain-de-Calberte, 54.
Saint-Gervais (Dauphiné), 34.

Saint-Gilles (Gard), 97, 101.
Saint-Gilles (Marquis de), 101.
Saint-Hippolyte (Gard), 51, 54, 277.
Saint-Jean-d'Angély, 417, 426, 476 ss.
Saint-Jean-de-Losne, 135.
Saint-Jean-de-Mauvretz, 525.
Saint-Jean-Pied-de-Port, 279.
Saint Jérôme, 58, 60 n., 63, 70.
Saint-Julien-de-Tournel, 194.
Saint-Just (Charente-Inf.), 486, 487.
Saint-Laurent-le-Minier (Gard), 51.
Saint-Léger, 416.
Sainte-Marie-aux-Mines, 429 n.
Saint-Mars (De), gouverneur, 545 n.
Saint-Martin (De). — Voy. Regnard (Hug. de) et Du Bois (Laurent).
Saint-Maurice (Doubs), 432, 499, 500.
Saint-Michel-de-La-Roche-Chalais, gouverneur, 299 ss.
Saint-Nicolas-de-Warainville, 252.
Saint-Pallais, 416.
Saint Paul, 57, 60, 65, 66, 72, 126 n., 210, 259, 278.
Saint Pierre, 85.
Saint-Porquier (Tarn-et-Gar.), 299.
Saint-Privat (Château de), 238.
Saint-Quentin, 665.
Saint-Romain, 416.
Saint-Romain-de-Codières (Gard), 51.
Saint-Savinien, 426, 472 ss.
Saint-Sébastien (Gard), 51.
Saint-Seurin-de-Mortagne, 416, 472 n.
Saint-Simon, 114.
Saint-Sornin, 414, 485, 486.
Saint-Sulpice, 416.
Saint-Théodorit (Gard), 48.
Saint-Torse (Le sieur de), 284.
Saint-Victor-de-Malcap (Gard), 47.
Saint Vincent, 70.
Saintes, 243, 365, 417.
Saintonge, 179, 283, 336, 344, 415 ss.
Salamon (De). — Voy. Sifferin.
Salavas (Ardèche), 49.
Salies-de-Béarn (Vues de), 53.
Salignac (Bernard), 408, 409.
Salisbury (M. de), 33.
Salm (Ctesse de), veuve d'Andelot, 399.
Salut (Le) **de la France** (1690), 114 n.
Salvard (J.-F.), past., 355 ss, 362.
Salviati (Diane), 488, 496.
Sancerre, 395, 397.
Sanguin, 468.
Sansay (De). — Voy. de Ridouet.
Santerre (Le général), 149.
Sarpi (Paolo), 110, 111.
Sarran, consul, 276.
Sarrau, pasteur, 663 ss.
Satur (Thomas), pasteur, 27.
Sauchelle, pasteur, 666.
Saujon, 336, 355, 367, 416.
Saulnier (Nicolas), garde-notte, 43.
Saumur, 332, 363 ss, 407 n., 583, 665.
Saunier, 272.
Saurin, pasteur, 95.
— (Anne de), ép. de Montfaucon, 98.
— David, consul, 55.
— (P.), 483.
Saussine (P.), père et fils, past., 49, 108.
Saussure (A. de), sr de Dompmartin, 366.
— (Claude de), 356, 358, 366.
Sauvage (Le capitaine), 289.
— (François), pasteur, 50.
Sauve (Gard), 50, 52.
Sauvé, mot inscrit sur une fenêtre de couvent, 26.
Saverdun (Ariège), 336.
Savignac d'Ennesse, 284, 288.
Savonarole (Jérôme), 173, 174.
Scaliger, 409.
Schaliedecker. — Voy. Pruystinck.
Schat (Nicolas), avocat, 266, 267.
Schenck (De). — Voy. Malortie.
Scheurl, 76.
Schmidt, pasteur, 208 n.
Schœneau, 332.
Schot, médecin, 653.
Schrader de Peck, prisonnier, 549.
Schuartus. — Voy. Choart.
Schwärmer, 257.
Schweinfurt (Franconie), 178.
Schwyz, 134 n.
Scorbiac (De), 301, 335.
Scorbiac-Billières (Marie de), 277.
Scrivain (Pierre), 309 ss.
Séances du Comité, 24 novembre, 8 décembre 1891, 53.
— 12 janvier 1892, 152.
— 12 février 1892, 153.
— 8 mars 1892, 223.
— 12 avril 1892, 279.
— 10 mai 1892, 391.
— 12 juillet 1892, 602.
Séchelles (De). — Voy. Hérault.
Seckendorf, 111.
Sedan, 23, 364, 390, 409, 665, 666.
Séguier, évêque, 52.
Seguin (Bernard), 309 ss.
Seguin de la Tour du Broir (Jeanne de), marquise de Reyniès, 277.
Séguirand (Le Père), 282.
Ségur-Pardailhan (M. de), 23.
Seignelay (Colbert de), 92, 93, 334.

Semelier, secrétaire, 22 ss.
Senebier (J.), pasteur, 664.
Sénèque, 172.
Senlis, 497, 655.
Sens, 507.
Sermons (Trois) **sur les armes d'Héricourt**, 381 ss.
Serroni, archevêque, 115.
Serteau. — Voy. Fontaine.
Serurier (J.), 665.
Servan, 659, 660.
Servet (Michel), 160, 211 ss.
Sève (Christophorus), 409.
Seyssin, 609.
Sienne, 173.
Sifferin de Salamon (L'abbé), 148.
Sigismond, empereur, 142 n.
Sigmarshoff (De). — Voy. Gueldrich.
Sigoniac (Baron de), 299.
Silésie, 400.
Silvan (Jean), pasteur, 402, 403.
Simon (Richard), 60 n., 82.
Simonne, chambrière, 626.
Sinapius (Chilian), médecin, 178.
— (Jean), médecin, 178, 179, 188.
Sion (Loire-Inférieure), 357, 360.
Sisteron (Basses-Alpes), 447.
Sivry (De). — Voy. de Camps.
Skynner (D.), 667.
Smet ou Smits (H. de), peintre, 266 ss.
Smit (H.), 666.
Société de l'Histoire du Protestantisme français (Origines de la), 226 ss.
Société des dames françaises de Harlem, 649.
Socrate, 189 n.
Soehnée, 206 n.
Sol (Jacques), pasteur, 216.
Soldini (L'abbé), 338.
Soleure, 133, 134, 389.
Sommaire d'un jeu très beau... représenté... à Paris (1540), 620 ss.
Sommières (Gard), 49, 96.
Sophie de Bohême, 645 ss.
Sophie-Dorothée de Zell, 647.
Sorbin (Arnauld), 280.
Sostelle (Pierre de), pasteur, 51.
Soubise, 296.
Soubise (Mme de). — Voy. Anne de Parthenay-Larchevêque.
Soubran (Char.-Inf.), 416, 472 n.
Soudorgues (Gard), 51.
Souhe, 415, 417, 419 ss, 473 ss.
Souilly (Seine-et-Marne), 164.
Soulas (De). — Voy. de Blanché.
Soulier (Pierre), pasteur, 51, 52.
— (C.), pasteur, 208 n.
Southampton, 331.
Souvignargues (Gard), 95, 99, 100.
Souvignargues (Mme de), 101.
Spalatin, 74, 257 n., 264.
Sparre (Baron de), grand chancelier de Suède, 148 n., 151, 201.
Spener, 333.
« Sperandius » (Pierre Merlin), 404.
Staël-Holstein (B^on de), amb. 147, 201.
Stafford, 23.
Steenaerts (Aerden), 266 ss.
Stendal, 605.
Sterofluap — [Bosc, surnommé Paul Forest] — 216.
Stevens (Adrien), 266 ss.
— *Stockholm*, 149 n., 667.
Storenmacher, 664.
Strasbourg, 79, 146 ss, 201 ss, 209 ss, 214, 409, 511, 520 ss, 583.
Stuart (Élisabeth), 645.
Studenberg (Daniel, baron de), 400.
— (François, baron de), 400.
Sturm (Jean), 409, 583.
Stuttgart, 395 ss, 434.
Sucé, 664.
Suderland (Jean), 663 n.
Suède (Refuge en), 244.
— (Ambas. à Paris), 145 ss, 198 ss.
Suisse (Refuge en), 31.
— (Cantons protestants), 133, 138.
— (Cantons catholiques), 132 ss.
Sully, 447.
Sumène (Gard), 51.
« **Summa doctrinæ** » des Loïstes d'Anvers, 257, 262.
Superville (D. de) fils, pasteur, 666.
Suriano, ambassadeur, 244.
Suzannet de La Forest (F.-H.), 648 ss.
— (L.), sieur de Puycouvert, pasteur, 651 ss.
— (Sam.), pasteur, 652.
Sweelinck (J.-P.), 233, 249.
Sybille de Wurtemberg, veuve de Léopold-Frédéric, 384, 432 ss.
Sylven, 195.
Sylvestre (D. et S.), pasteurs, 656.
Synode National de 1578, 354.
— **de 1848**, 228.
Synodes du Désert, 668.

Tabart (S.), 667.
Tachard (Martin), pasteur, 272 ss.
Taffin (Jean), 663 n.
Taillade (Estienne), 664.

Taillebourg, 417.
Taisne (Marie-Mad.), 660.
Talmont, 365.
Tanchelin, 258.
Tapper (Ruard), 264.
Target, avocat, 373 n., 374, 460.
Tartas (Landes), 363.
Tartifume (De). — Voy. Brunéau.
Tavernier (Famille), 272.
Tebaldi (G.), ambassadeur, 187.
Teck, 384.
Teinil ou Teinic, pasteur, 51.
Teissier, dit Lafage, pasteur, 221.
Teissier, pasteur, 51, 108.
Téligny (Louise de), 21.
— (Marguerite de), 10.
— (Odet de), 8 ss, 390.
Temples protestants, 53, 54, 224, 275 ss, 416, 445, 487, 504, 637 ss.
Temporiseur (Le), 214.
Tenans (Jean), pasteur, 401 n., 409.
Termes (De), 494.
Terride, 670.
Tetzel, 76.
Textor (Benoît), 278.
Thairé, 365.
Théas (Jehan), 224.
Thébaïde, 84.
Thelusson (Marg.), 657.
Themerof (André), 663.
Thémines (Le Maréchal de), 287.
Théobon, 288 ss.
Théodore — [Chiron père] — 216.
Théophile — [Paul Rabaut] — 216.
Thephaville (De), gd-prévôt, 416 n.
Théron, curé, 195.
Thévyne, commissaire, 639 ss.
Theyron, pasteur, 49.
Thieut, 666.
Tholozan, pasteur, 552.
Thott (Otto), 332.
Thouars, 360.
Thum (Théod.), prof., 376, 379.
Thumery (De), 526.
Tieys, 298.
Timmeroof, 664.
Tiraqueau, 308 ss.
Titien (Le), 182, 187, 188.
Tolède (Concile de), 120.
Tondut (Daniel), 420 ss, 472 ss.
Tonneins (Lot-et-Garonne), 283 ss.
Tonnelier (Jean), 251.
Torgau, 605.
Tornel (*Du*). — Voir *Saint-Julien*.
Tortorel, 448.
Toul, 132, 275.
Toulouse, 224, 273, 295, 358, 497, 565 n., 659.
Tour de Constance, 218 ss, 336, 604.
Touren (Jacques), 269, 271.
Tournay, 10, 25, 409, 657.
Tournemainne (M.), pasteur, 667.
Tournon (Le Cardinal de), 307 ss.
Tours, 625 n., 666.
Toussain (D.), s^r de Beaumont, past., 242, 393 ss, 407 ss, 583.
— (Daniel), cadet, pasteur, 401 n.
— (Paul), 399, 401.
— (Pierre), père, 395, 396 n.
— (Renée), 395.
Touzeau (Daniel), 423, 485, 486.
Trabuc (Le capitaine), 301.
Tragique Comédie françoise de l'homme justifié par foy, 626 ss.
Traitement (Le) **des pasteurs** au lendemain de la loi de Germinal an X, 35 ss.
Transylvanie (Unitaires de), 402.
Trapaud (P.), 666.
Trébons (Hautes-Pyrénées), 224.
Tremellius, 402.
Trente (Concile de), 137, 385, 510.
Treuttel, 206 n.
Trévecar (De). — Voy. Oyseau.
Tricot, pasteur, 666.
Trie (Guillaume de), 212.
Trinité (Comte de la), 274.
Triol, 269 ss.
— (Ramon), déporté, 269, 271.
Trouillet (L'abbé), 371.
Troussel (Anne), ép. Atgier, 96.
Trouville (Calvados), 54.
Tronchin (Jean-Robert), 27.
Truchet (Bonif. et Ch.), 273, 274.
Truijen (Jean), 665.
Trutstedt, 605.
Tschudi, 90.
Tuabar — [P. Rabaut] — 216.
Tubingue, 376 ss, 394 n., 395, 434 ss.
Tulette (Drôme), 356, 366.
Turenne. — Voy. de la Tour.
Turge (Honoré), galérien, 221.
Turgot, 450, 459.
Turlupins, 257.
Turner (Sir William), 316.

Uccle-lez-Bruxelles, 265 n.
chaud (Gard), 108.
Ulrich de Wurtemberg, 385, 434.
Ulstetter, 509 n., 512 n.
« Un (D') certain Evesque qui a laissé son evesché », 278.

« Un P. de Lyon » (Pierredon, pasteur), 217.
Unterwalden, 134.
Uri, 134.
Ursin, 401.
Utenhove (Charles et Nicolas), 511.
— (Jean), 507 ss.
Uzès (Gard), 358, 605 n.

Valade, 417 n.
Valantin, pasteur, 48, 98, 108.
Valcluson, 446, 447.
Valdèz, 173, 175.
Valdes (Don Pedro de), 25.
Valdo, 57.
Valence (Drôme), 365, 368, 609.
Valentigney (Doubs), 377.
Valeton (Nicolas), 252 n.
Valette (D.), pasteur, 51.
Valla (Laurent), 59.
Vallade (Pierre), 485.
Vallée, 294.
Vallet (Jean), religieux, 609.
Vallette, pasteur, 208 n.
Vallette (Oscar), pasteur, 208 n.
Vallette (Sara), veuve Rolland de Marizy, 95.
Vallin (R.), official, 625.
Vallouise, 446, 447.
Valwich, 518.
Van Armeijden (J.), 664.
Vandenbase, 664.
Van den Bergh (G.), 665.
Van den Bossche (Corneille), 266.
Van de Put (Sir Peter), 316.
Van der Cruissen (P.), 665.
Van der Hulst, inquisiteur, 264.
Van der Varent, ép. Utenhove, 511 n.
Vaneau, pasteur, 96.
Van Gyseghen (Pauwels), 665.
Van Heer (Jean), 266.
Van Hove (G.), loïste, 261, 266, 268.
Vanini, 294.
Van Lier (Guillaume), échevin, 254.
Van Loon, 153.
Van Meteren, 256, 261 ss.
Van Waerssen (R.), 664.
Vassy (Massacre de), 157, 158, 239, 444, 445, 455, 605 n.
Vatable, 71.
Vaterville (Eléonore de) — pseudonyme de Paul Rabaut —, 216.
Vaudois (des Alpes françaises), 446, 503, 609.
— (du Piémont), 236, 272 ss., 327.
Vaudray (Louis de), s^r de Mouy, 10.
Vaux (Char.-Inf.), 416, 471 n.
Vaux (David de), 649.
Védéra (D. de), dit Milhet, 224.
Vedey. — Voy. Bedey.
Velaux, 608 n.
Velay (Jean), 669.
Venel, pasteur, 96.
Venise, 173, 179, 187, 238, 645.
Venke (Gabriel), 667.
Verdier, pasteur, 664.
Verdun-sur-Garonne, 303.
Verdun (Meuse), 132.
Vernet (David), 447.
Vernet, 485.
Vernoux, 660.
Verny (Ed.), pasteur, 207 n., 230.
Veron (Jean), 214.
Versailles, 111, 115, 283, 319.
Versoix, 195.
Verspeldt, 664.
Vertus, 251 n.
Vesson (David), pasteur, 51.
Vevey, 333.
Vial (André), pasteur, 51.
Vialas (Lozère), 54.
Viau (Daniel de), s^r de Bellegarde, 282, 305.
— (Janus de), 282.
— (Paul de), capitaine, 281 ss.
— (Théophile de), poète, 281 ss.
Vic-le-Fescq (Gard), 45, 98, 275.
Vicence, 173.
Vidal (Marie et Simon), 50.
Vieillevigne, 360.
Vienne (Isère), 212.
Vienne (Autriche), 257.
Vignes, 557 n.
Villard (François), pasteur, 47.
Villars (De). — Voy. Malortie.
Villars, 416.
Villefranche (Dordogne), 285.
Villemane, 55.
Villemur, 298.
Villeneuve-sur-Lot, 363.
Villeserin (De), 643.
Villeveyrac (Villemagne), 54.
Villevieille (Gard), 96, 105.
Villiers (De). — Voy. Hotman.
Vilvorde (Château de), 255, 266, 267.
Vincennes (Château de), 547, 550 n.
Vincent (Adrien), pasteur, 98.
— (David), 51.
— (François), pasteur, 50.
— (Jean), 51.
— (Michel), 517 n.
— (Paul), père et fils, past., 98.
Virelle (Matthieu), pasteur, 401 n.
Viret, 238.

Virole, 303.
Viterbe, 189.
Vitré, 244, 361, 362, 519.
Vitry-le-François, 92, 93, 157, 242.
Vivans (J.-G. de), pris., 29, 33.
— (Marguerite de), 277.
Voisine (Anne), 656.
Vollet, pasteur, 208 n.
Volmar (J.-L.), surint. eccl., 379.
Voltaire, 37 n., 173, 220 ss, 242, 352, 610.
Volvèdre (F.), 664.
Von Bulow, 645.
Von Eschen (Jean), 520.
Von Kerberger (C.), 667.
Voorbourg, 656.
Vorstius (Conrad), 583.
Vos (De). — Voy. Arnaud.
Vossai (De). — Voy. Chasteigner.
Voujaucourt (Doubs), 500.
Vrillac (J. de), 162.
Vulson de la Colombière (M.), 153.

Wagner (Mrs George), 275.
Wake, archevêque, 162, 165.
Walbaum, pasteur, 208 n.
Walsingham (Fr.), 11 ss.
Walther (Général comte), 206 n.
Warens (Mme de), 333.
Wartbourg (La), 79.
Wassenaer (Mlle de), 497.
Weber (A.), pasteur, 208 n.
Weddé (Thomas), 664.
Weis (Martin), 665.
Weiss (Ch.), 230.
Wesel, 633, 666.
Wilhemsbourg (De), 647.
Windsor, 321.
Wiriot-Woeiriot (Les), grav., 448.
Wittemberg, 79, 88 n., 172, 264, 385.
Wolfenbüttel, 644.
Wolfenbüttel (Aug.-Fréd. de), 647.
Wonderboeck (Livre de David Joris), 266.
Wurtemberg, 379 ss.
Wurtz, 206 n.
Wyll (J.), 664.

Yon (Claude), 251.
verni (D'). — Voy. de Longuejoue.

Zanchi, 402.
Zell. — Voy. *Celle*.
Zeœmann, docteur, 379.
Zoug, 134 n.
Zurkinden, magistrat bernois, 241.
Zurich, 147, 173, 393, 399, 402, 410 ss.
Zwickau, 620.
Zwinger (Théodore), recteur, 400.
Zwingle, 57, 61, 82, 88, 126 n., 340.
Zwintre (M. de), 25.

2. TABLE ALPHABÉTIQUE

DES COLLABORATEURS AU TOME XLI

D. Benoît, 354.
A. Bernus, 356, 373, 408, 410.
J. Bianquis, 54.
J. Bonnet, 112, 171.
E. Camus, 640.
A. Cartier, 278.
Cazalis de Fondouce, 54.
A. Chenot, 375, 427.
O. Cuvier, 275,
H. Dannreuther 168, 444.
Ch. Dardier, 278.
O. Douen, 57, 122.
A.-J.-Enschédé, 496, 644.
G. Fabre, 215.
Falguière, 276.
J. Frederichs, 253, 502.
P. Fonbrune-Berbinau, 543 et la Table.
Ch. Garrisson, 277, 281, 611.
E. Gaufrès, 42.
H. Guyot, 583.
H. Hauser, 8, 17.
J. Jalla, 272.
J. W. Lelièvre, 45, 95.
A. Lods, 35, 145, 198, 657.
J. Mayor, 504.
Th. Maillard, 589.
Mercat, 54.
G. Molinier, 502.
H. Monod, 488.
J. Pannier, 507.
C. Pascal, 311.
P. Pelet, 414, 471.
Ch. Pradel, 335.
Émile Picot, 561, 617.
Ch. Read, 113, 225, 337, 449, 612.
S. Ribard, 277.
De Richemond, 334, 446, 468, 587.
J. Roth, 196.
E. Rott, 130.
F. de Schickler, 234, 550, 602, 661, 671.
H. Wagner, 274.
N. Weiss, 26, 92, 108, 154, 166, 192, 209, 213, 269, 306, 331, 335, 388, 442, 466, 500, 503, 505, 525, 528, 607, 616, 633, 637, 668.

5. TABLE CHRONOLOGIQUE

DES ARTICLES OU DOCUMENTS DU TOME XLI[1]

XVIe siècle.

Voy. pages 8 à 25; — 57 à 92; — 122 à 130; — 131 à 144; — 156 à 157; — 167; — 171 à 191; — 211 à 212; — 250 à 274; — 278; — 306 à 310; — 332; — 354 à 374; — 389 à 391; — 393 à 414; — 442 à 444; — 446 à 448; — 466 468; — 488 à 496; — 502 à 504; — 507 à 527; — 561 à 582; — 609; — 617 à 637; — 663 n. et 670.

XVIIe siècle.

26 à 34; — 42 à 45; — 92 à 94; — 105 à 107; — 113 à 122; — 157 à 165; — 275 à 277; — 281 à 306; — 311 à 332; — 334 à 336; — 375 à 388; — 427 à 441; — 445; — 448; — 468 à 471; — 496 à 500; — 528 à 543; — 550 à 560; — 583 à 586; — 604 à 608; — 637 à 654; — 663 à 667.

XVIIIe siècle.

47 à 52; — 95 à 104; — 146 à 152; — 192 à 202; — 215 à 223; — 279; — 333; — 337 à 353; — 414 à 427; — 449 à 465; — 471 à 487; — 543 à 549; — 587 à 602; — 610 à 616; — 654 à 661; — 668 à 670.

XIXe siècle.

35 à 42; — 202 à 208; — 225 à 249; — 277 à 278; — 486; — 657; — 671-672.

---

1. La première de ces trois Tables renferme tous les noms de personnes, en caractères ordinaires; — de *lieux*, en *italique;* — et les principales **matières**, en **normande**. Les indications ont été réduites à l'indispensable, afin de ne pas surcharger outre mesure ces pages déjà très nombreuses et très pleines, une table, même complète, ne devant pas dispenser le lecteur de chercher, mais simplement lui permettre de trouver ce qu'il cherche. — La deuxième Table, — DES COLLABORATEURS, — complètera la première, lorsqu'on ne se rappellera que l'auteur d'un article ou d'une communication. — Enfin la troisième Table, — CHRONOLOGIQUE, — bien que très sommaire, rendra, nous l'espérons, quelques services à ceux qui s'occupent exclusivement de l'un ou l'autre des quatre siècles qu'embrasse notre histoire. — Ceux qui profiteront de cet instrument de travail, remercieront certainement avec nous M. le pasteur Fonbrune-Berbinau qui en a rédigé la plus grande partie. — (*Réd.*).

4561. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2. — MAY et MOTTEROZ, directeurs.

41e ANNÉE. — 1892

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or aux Expositions universelles de 1878 et 1889

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

QUATRIÈME SÉRIE. — PREMIÈRE ANNÉE

N° 1. — 15 Janvier 1892

PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ, 54, RUE DES SAINTS-PÈRES

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)

33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie.
LEIPZIG. — F. Brockhaus.
BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1892

SOMMAIRE

Pages.

N. W. — *Préface de la quarante et unième année*..... 5

ÉTUDES HISTORIQUES.

H. Hauser. — **Marie de Juré, Odet de Téligny et la captivité de François de la Noue,** d'après des lettres inédites (1580-1590). 8

DOCUMENTS.

H. Hauser. — Six lettres, de **Marie de Juré, Geoffroy de Brunnen** et **Odet de la Noue,** à Walsingham (1580-1590)..... 17

N. Weiss. — **Sauvées! Lettres inédites de deux Montalbanaises et de leur oncle, d'Aliès de la Tour** (1672-1689)... 26

A. Lods. — **Le traitement des pasteurs, au lendemain de la loi du 18 germinal an X** (avril 1802), **lettre autographe de Portalis, annotée par Bonaparte,** etc..... 35

MÉLANGES.

Paul Gaufrès. — **Fondation d'une chaire au collège de Navarre, pour combattre l'hérésie** (1623)..... 42

J. W. Lelièvre. — **Les registres protestants** (*Cannes*, *Clairan*, *Crespian*, *Montmirat*, *Combas*, *Sauve*), premier article..... 45

SÉANCES DU COMITÉ. 24 novembre et 8 décembre 1891..... 53

CORRESPONDANCE.

Mercat, J. Bianquis, Cazalis de Fondouce. — **Les cloches protestantes**..... 54

ILLUSTRATIONS.

Portrait de François de la Noue, d'après Léonard Gaultier..... 9

Facsimilé d'un autographe de Portalis, annoté par Bonaparte, premier consul.....38, 40 et 41

RÉDACTION. — Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* devra être adressé, sous le couvert de M. le Président de la Société, à M. N. Weiss, secrétaire de la rédaction, 54, rue des Saints-Pères, Paris.

ABONNEMENTS. — Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers in-8° de 56 pages avec illustrations. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine. — 12 fr. 50 pour la Suisse. — 15 fr. pour l'étranger. — 7 fr. 50 pour les pasteurs des départements. — 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante : 1 fr. 50.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

Les personnes qui n'ont pas soldé leur abonnement au 15 mars reçoivent une quittance a domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de : 1 fr. pour les départements; 1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

On peut se procurer les volumes parus en s'adressant directement au trésorier.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

4396. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2. — May et Motteroz, directeurs.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

TOME XLI

QUATRIÈME SÉRIE. — PREMIÈRE ANNÉE

PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ

54, RUE DES SAINTS-PÈRES, 54

1892

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

QUATRIÈME SÉRIE, PREMIÈRE (41e) ANNÉE

Ce *Bulletin* ne saurait mieux inaugurer sa quatrième période d'une existence déjà longue et honorable, qu'en accentuant par de nouveaux progrès la devise *Post tenebras lux*, qui est celle de notre Société.

La première amélioration, qui aura déjà frappé nos lecteurs, porte sur la qualité du papier et des caractères d'imprimerie. Ils nous sauront gré d'avoir cherché à rendre plus lisible et plus durable, un recueil destiné à être conservé et consulté.

Un second progrès, plus important, ne s'apercevra qu'à la fin de l'année. Chaque volume sera désormais accompagné d'une table alphabétique complète des noms de personnes, de lieux, et des principales matières. Ce supplément, si nécessaire aux recherches historiques, sera servi à nos abonnés sans augmentation de prix.

Enfin la distribution des articles sera organisée de manière à éviter leur morcellement : au lieu de nous astreindre à mettre dans chaque fascicule, outre une étude historique et littéraire, au moins trois documents empruntés aux trois siècles de notre histoire, nous nous efforcerons de donner, en une ou deux fois au plus, les travaux d'une certaine éten-

due, quitte à répartir, au besoin, sur plusieurs livraisons, les autres communications.

Quant à la composition même et à l'esprit de cette publication, on voudra bien nous permettre d'y persévérer. Créée pour répandre de plus en plus de lumière sur notre histoire, en gardant et en défendant la mémoire de nos pères, son œuvre est loin d'être achevée. Des manuels qui font l'éducation historique des classes « bien pensantes », ne continuent-ils pas à imprimer, « qu'après avoir fait un appel à l'impudicité, Luther en fit un à l'avarice;... que, depuis son apostasie, sa vie se passa en déclamations furibondes et en débauches, et qu'il mourut après un excès de table »? — Et, quant à Calvin, que... « le dérèglement de ses mœurs le fit marquer sur l'épaule d'un fer chaud[1];... qu'orgueilleux, impudique, cruel, il mourut dans le désespoir, et d'une maladie honteuse qui, aux yeux mêmes de ses disciples, passa pour un châtiment visible de la justice divine[2] »?...

Si l'on s'obstine à déshonorer ainsi les chefs de la Réforme, voici comment on traite quelques-uns de ceux qui les ont suivis : l'année dernière, quelques semaines après avoir donné, en Béarn, des preuves documentées de la modération et de la tolérance de Jeanne d'Albret, nous lisions, dans une feuille du pays, que cette reine forçait « les ecclésiastiques à renoncer à leur foi ou à périr »...; qu'en 1569 elle organisa dans ses domaines les prétendus massacres qui auraient provoqué la Saint-Barthélemy, et qu'en 1589 son fils « Henri vit bien que le temps n'était pas venu où un *mécréant* pouvait être roi de France[3] » !

Ces infâmes calomnies n'ont pas été démenties dans le camp d'où elles sortent et continuent à semer l'horreur et la

1. Déjà le chanoine Jacques Le Vasseur avait démontré la fausseté de cette accusation (*Annales de l'Église de Noyon*, 1633, p. 1170), mais on a si bien pourchassé son in-4° qu'il est devenu presque introuvable.

2. *Catéchisme de persévérance* de l'abbé J. Gaume, tome VI. Paris, Gaume.

3. Salies de Béarn, *Gazette des Étrangers* du 22 août 1891. Les « étrangers » protestants qui vont à Salies, se doutent-ils que les catholiques de la localité sont publiquement exhortés à les traiter comme des *mécréants*

haine contre ceux qui ont, au même titre que d'autres, contribué à la grandeur de la France, mais qui ont préféré l'Evangile aux traditions humaines. — Peut-on s'étonner qu'aux mensonges intéressés d'un enseignement qui se prétend infaillible, nous persistions à opposer le témoignage indestructible des faits? Et quand — trop souvent, hélas! — ce témoignage intéresse des martyrs de notre foi et de nos espérances, qui donc nous conseillerait de laisser protester leur signature? — Non, *nous maintiendrons*, et remerciant ceux qui jusqu'à ce jour ont bien voulu soutenir cette œuvre de piété filiale, nous poursuivrons, avec l'aide de Dieu, ce qui n'est, après tout, que l'accomplissement d'un devoir.

N. W.

P. S. — Les prochaines livraisons contiendront des études ou documents sur les sujets suivants : *La réforme française est-elle la fille de la Réforme allemande?* — *Un luthérien français, Christophe Hérault, et les libertins d'Anvers.* — *Calvin à Ferrare.* — *Les opinions confessionnelles de Henri de Navarre à la veille de la paix de Nemours.* — *Le dernier chapelain de l'ambassade de Suède à Paris.* — *Paul de Viau, capitaine huguenot et frère du poète Théophile.* — *Une pensionnaire des Ursulines de Paris, Constance Émilie de la Porte.* — *Les pasteurs du Désert en Poitou.* — *L'autobiographie de Samuel de Chaufepié.* — *L'opinion du duc de Bourgogne sur le rappel des Huguenots,* 1710, etc.

ÉTUDES HISTORIQUES

MARIE DE JURÉ, ODET DE TÉLIGNY

ET LA CAPTIVITÉ DE FRANÇOIS DE LA NOUE

D'APRÈS DES LETTRES INÉDITES

(1580-1590)

I

Dans la biographie que Moyse Amyraut, le pasteur de Montreuil-Bonnin, a consacrée à François de la Noue, deux figures intéressantes se dessinent à côté de celle du Bras-de-Fer. La première est celle de Marie de Juré, sa seconde femme, qu'il nous présente comme un véritable type de l'épouse protestante. Il n'a pas consacré deux lignes à faire son éloge, mais il lui a suffi, pour nous la peindre, de citer. p. 281 et suiv., les nobles et les touchantes lettres qu'elle écrivit à son mari pour l'encourager à supporter les tourments de sa longue captivité, et aussi la lettre par laquelle elle remerciait M. de la Muce de ce qu'il avait fait pour le prisonnier (p. 286).

La seconde est celle de son beau-fils, Odet de la Noue, digne héritier des vertus de son père, pieux et tendre jeune homme, d'une douceur un peu excessive chez un guerrier du XVIe siècle, bien que cette douceur n'enlevât rien à son courage. Amyraut nous cite également une de ses lettres, dans laquelle il raconte à ses parents de quelle façon studieuse il occupe, en apprenant la musique et l'italien, les loisirs de sa prison.

En faisant au Record-Office des recherches sur Fr. de la Noue, nous avons rencontré les originaux de cinq lettres de Marie de Juré et d'une lettre d'Odet de la Noue. Il suffira, pour faire comprendre tout l'intérêt historique que présentent ces fragments de correspondance, de rappeler brièvement la vie de ces personnages. — Fr. de la Noue est l'une des gloires — et une des plus pures — du protestantisme

français au XVIe siècle[1]. Il s'était brillamment employé, depuis 1560, dans toutes les guerres civiles de France ; il avait une première fois fait campagne en Flandre en 1571, pour tenter de réaliser le grand projet de Coligny. Il retourna dans ce pays en 1578 comme lieutenant du duc d'Anjou, frère de Henri III, qui avait reçu des États le titre de *Défenseur de la liberté flamande*, et qui espérait obtenir celui de comte de Flandre. Mais Monsieur était incapable de soutenir le rôle qu'on voulait lui faire jouer; les États secondèrent mal les

efforts de la Noue; ses troupes, mal payées et plus mal nourries, se mirent à piller et se mutinèrent; le prince de Parme, l'un des plus grands hommes de guerre du temps, prit le commandement de l'armée espagnole, et les seigneurs catholiques de l'Artois, du Hainaut, du Brabant, surnommés les *Malcontens*, se rapprochèrent de Philippe II. C'est en luttant contre ces derniers que la Noue fut fait prisonnier à Ingelmonster, le 9 mai 1580, à la tête de ses troupes.

Conduit d'abord à Courtrai, il fut bientôt enfermé au châ-

1. Le *Bulletin* a publié, entre autres pièces sur la Noue : une lettre de la Noue, du 28 octobre 1585 (X, p. 41, et Loutzchiski, *Documents inédits sur la Rochelle*, 1873). En 1888, à la suite de l'apparition d'un article de M. D. d'Aussy dans la *Revue des questions historiques*, et de la publication, dans la *Revue historique*, d'une lettre de la Noue sur la conversion de Henri IV, M. N. Weiss a soutenu ici même une vive polémique contre a *Revue de Saintonge et d'Aunis*.

teau de Limbourg, dans un véritable cul de basse-fosse, où on lui infligea un traitement indigne d'un prisonnier de guerre. Transporté à Charlemont, puis ramené à Limbourg, il resta cinq années en prison. On prêtait à Philippe II l'intention de l'y garder toute sa vie, et même celle de l'y faire périr. Lorsqu'il recouvra enfin sa liberté, en souscrivant aux dures obligations incluses dans les *Points et Articles* du 28 juin 1585[1], son fils était, à son tour, tombé entre les mains des Espagnols.

La Noue avait épousé en premières noces Marguerite de Téligny, dont le frère Charles épousa la fille de l'amiral et fut tué à Paris en 1572. — Il semble bien qu'à cette dernière date Marguerite était déjà morte, laissant à son mari cinq enfants, dont deux fils. L'aîné, Odet, qui avait hérité du nom de sa mère, entra, comme le Bras de Fer, au service des États. Pendant le siège d'Anvers, il défendit avec éclat contre le prince de Parme le fort de Lillo, et plus tard le vainqueur avouait à la Noue que cette résistance avait retardé de six mois son entrée dans la ville[2]. Mais Odet fut pris, mené à Tournay, et maltraité comme son père. « Les ministres du Roy d'Espagne (écrivait ce dernier à un ami en 1587), ne se contentant des grands maulx qu'ils m'ont fait souffrir, me tourmentent encore en la personne de mon fils...; et au commencement de cette année le mirent en villaine tour, où il pensa mourir. »

Cependant la Noue s'était remarié. — Marie de Juré avait d'abord épousé Louis de Vaudray, sieur de Mouy[3]. Après

1. Voy. Ph. Kervyn de Volkaersbeke, *Correspondance de F. de La Noue*, p. 233. La Noue s'engageait à ne pas prendre les armes contre Philippe II ou ses successeurs, à remettre, comme gage de cette promesse, son fils en otage « ès mains de Monseigneur le duc de Lorraine », et à payer cent mille écus d'or. — Comp. aussi *Bull.*, 1887, p. 677, et 1888, pp. 335 388, 443 et 671.

2. Record-Office, *France*, 89 : « Coppie of M. de la Now's letter to M. de la Prée », 9 oct. 1587.

3. En secondes noces, voy. *France protestante*, IX, p. 454. A en croire Claude Haton (p. 639), c'était déjà son troisième mari. Nous suivons ici, pour les dates, le curé champenois, qui mérite une certaine créance, car la dame du Plessis était un peu sa voisine. Sur l'Église de Mouy, les de Vaudray, Odet de La Noue, etc. Voy. aussi *Bull.* XXXII [1883], pp. 61 à 74.

Jarnac, elle fut envoyée en Angleterre, pour y servir d'otage de ceux de la religion entre les mains d'Élisabeth; elle y resta trois années, durant lesquelles elle souffrit de la misère et de la faim. Lorsqu'elle revint, son mari avait été assassiné sous les murs de Niort, en 1569, par le célèbre Maurevel, le *tueur du Roi*. Au lendemain de la Saint-Barthélemy, Mme de Mouy se sauva de sa maison du Plessis-aux-Tournelles, près de Provins, déguisée en paysanne, pour échapper aux massacreurs. Un seigneur catholique l'enlève et lui propose mariage; elle refuse, en disant « qu'elle avoit promis sa foy en mariage au seigneur de la Noüe ». Elle console ce prétendant évincé en lui cédant une partie de ses terres, et obtient de lui qu'il la mène à Genève.

En 1574, la Noue était son mari, et c'est dans sa maison du Plessis qu'il prépare la levée d'armes dite du *Mardi-gras*. Marie de Juré se montra digne de cette alliance. Elle considéra comme siens les enfants de la Noue, elle ne les appela jamais que « mes fils », et mérita d'être regardée par eux comme une mère.

II

Les six lettres — que nous publions plus loin, avec une lettre écrite par un ami de la famille — sont, à l'exception d'une seule, adressées à Fr. Walsingham. Les premières en date sont relatives à la captivité du père, fait prisonnier par les Malcontens à Ingelmonster en 1580; les dernières, à la captivité du fils, tombé entre les mains des Espagnols à Anvers en 1584, un an avant que le Bras-de-Fer eût recouvré sa liberté. Dans un cas comme dans l'autre, il s'agit d'implorer en faveur des prisonniers l'amitié de Walsingham et la bienveillance d'Élisabeth, protectrice née des huguenots. Les victoires remportées par l'Angleterre sur l'Espagne avaient mis entre ses mains un certain nombre de prisonniers de marque, qui pouvaient servir aux deux captifs d'otages ou de rançon.

En dehors de la valeur qu'elles possèdent pour les biographes de la Noue, ces lettres sont fort intéressantes au point

de vue moral. — Marie de Juré apparaît bien dans cette correspondance comme l'épouse chrétienne et dévouée, qui, veuve remariée à un veuf, devient la tendre mère de ses beaux-enfants, et que nous connaissions déjà par le récit d'Amyraut. Elle épanche librement son cœur en écrivant à Walsingham; elle se laisse aller sans réserve à l'admiration touchante qu'elle éprouve pour les vertus de son mari. Quelques-unes de ces lettres, la première notamment, ne font pas moins d'honneur à celle qui les a écrites qu'à celui qui mérita d'être aimé d'une aussi solide affection. Elle étend cette affection jusqu'aux enfants que la Noue avait eus de son premier mariage, jusqu'à la tante de ces enfants. On sent que, pendant cinq longues années, toute la puissance d'aimer et d'agir de cette vaillante femme se concentra sur les quelques pieds carrés où le prisonnier souffrait toutes les tortures du corps et de l'âme, au fond de cette abominable tour de Limbourg où il « avoit une mesme habitation avec les crapaux ». Pour le tirer hors de cette géhenne, il n'est effort qu'elle ne tente. Elle s'adresse d'abord à Dieu, résignée et pleine de confiance; lorsque tous les moyens humains sont convaincus d'impuissance, elle se réfugie dans sa foi, elle se console en se disant que Dieu sans doute ne veut rien moins qu'un miracle pour délivrer son serviteur. Mais sa résignation n'est pas passive. En attendant cette manifestation de la grâce divine, elle travaille de toutes ses forces à ouvrir les voies au Seigneur.

A peine avait-elle reçu la nouvelle de la prise de son mari qu'elle avait tourné les yeux vers Élisabeth. — Le 8 juin (vieux style) 1580, c'est-à-dire un mois après le funeste engagement d'Ingelmonster, l'ambassadeur anglais écrivait à la reine :

« Mme de la Noue requiert humblement V. M. de prendre pitié de M. de la Noue son mari, et qu'il vous plaise de procurer le salut de sa vie et le rétablissement de sa liberté par tous tels moyens royaux qui pourront paraître les meilleurs à V. A... Elle baise humblement vos mains et vos pieds, étant la plus triste femme qui se puisse voir, et bien digne de compassion et d'assistance[1]... »

1. Cobham to the Queen. R. O. *France*, t. LXVII. « Madame de la Nouë humbly besecheth your Mtie for to take compassyone on M. de la Nouë

Le lendemain, il développait ces idées d'une façon plus familière dans une lettre à Walsingham, et lui rappelait les éminentes vertus du prisonnier :

« La dame de la Noue est venue me voir (dont le très douloureux chagrin doit être pris en pitié et considération), adressant à V. Honneur cette prière, que ces miennes lettres vous servent d'une remembrance pour amener par vos discours S. M. à s'ébranler pour sauver la vie et recouvrer la liberté de ce précieux chrétien et rare gentilhomme, à qui l'Eglise chrétienne est liée pour ses travaux, et toute noblesse et chevalerie est, à cause de son éclatant mérite, obligée par profession de le tenir en estime[1]. »

S'excusant de son insistance, il terminait par cette formule énergique : « Il mérite tout ce que je pourrais écrire, dire ou faire. »

Marie de Juré n'hésitait pas à envoyer un ambassadeur particulier auprès de la Reine[2]. Elle eût — si Elisabeth eût pu y consentir — volontiers armé en course les flottes de Drake et de Raleigh, ces flottes chargées de la dépouille des Indes, dans l'espoir que la capture d'un grand d'Espagne — peut-être de Parme lui-même — forcerait enfin Philippe II à lâcher sa victime. Elle alla plus loin encore. Elle, la chrétienne, la fidèle du Dieu qui ordonne de rendre le bien pour le mal, elle demanda un jour que, pour obliger les Espagnols à se

her housbande, and that it may please you for to procure the salfety of his lyfe, and the restoringe of his libertye by all suche princely meanes as may best seme good to your Highness, for whose happye and longe lyfe she prayeth to the Allmightie, and humblie kisseth your handes and fete, being the most soroweful woman that may be sene, and worthilye to be pityed and comforted, wherein your Mtie may doe a gratious dede, agreable to your Greatness. »

1. « The ladye de la Noue hath been with me, whose moste soroweful care is greatly to be pityed and considered, beseeching your Honoure theron, that this my letters may serve you for a memorialle to bestowe your speches to H. M. whereby she may be styrred to save the lyfe and recover the liberty of that worthye christyane and rare gentleman, unto whom the christyane churche is bounde for his travailes, and all nobility and knighty for his cleare value are obliged by their profession to have in consideration. Therefore, me thinketh, it shold not be so easily and quietly suffered that the enemyes to his zealous religione mighte tryumphe and use their outrage on so signaled a personne... He deserveth this and whatsoever I cold wryte, saye or doe. »

2. Même lettre : « Mme de la Nouë useth many meanes; she sendeth M. Bellefleur, who is to passe fyrst into Englande. »

relâcher de leur rigueur à l'égard de la Noue, on traitât plus durement les prisonniers italiens faits par les Anglais en Irlande[1].

Lorsque son mari lui fut enfin rendu, Odet était en prison, et les Espagnols se vengeaient sur le fils de tout le dépit qu'ils ressentaient d'avoir laissé échapper le père. Durant quelques mois, Marie de Juré avait dû poursuivre à la fois deux négociations de délivrance. La seconde devait être plus heureuse que la première, puisque Odet de la Noue fut effectivement mis en liberté grâce à l'intervention d'Elisabeth.

III

La lettre du prisonnier de Tournay nous fait connaître le vaillant soldat qui défendit le fort de Lillo contre les Espagnols, l'âme pure et simple, d'une modestie enfantine, d'une résignation gaie et presque souriante, l'auteur de ces *Poesies chrestiennes* qui, pour n'avoir pas la valeur littéraire des œuvres en prose du père, méritaient mieux que l'oubli complet où elles sont tombées[2].

Elles sont divisées en : « 150 Sonnets chrestiens, comprins en trois parties : 1. *La Maladie*. 2. *Le Remède*. 3. *La guérison*. 9 *Cantiques chrestiens*. 12 *Odes*. 1 *Discours méditatif sur la semaine de Pâques*. *Stances contre la vengeance*. 1 *Paradoxe touchant les adversités*. » L'expression et le rythme y sont bien rarement à la hauteur de la pensée. Il faut l'avouer : les intentions d'Odet étaient excellentes, mais il n'était pas né poète. Voici, par exemple, quelques vers de son deuxième sonnet :

1. Cobham à Walsingham, de Blois, 20 février 1581, R. O. *Fr*. 69 : « I have been requyred from Mme La Noue that I shold wryte to y. Honour, Her Mtie maybe moved to take compassyone on M. La Noue, being putte into the bottom of a tower in very extreme harde prysone, which the lady his wyfe hopeth mighte be delivered, yf the Queen's Mtie wold be pleased *to use some streighter imprisonnement* into those Romayne Itallyanes, which we taken in Irlande... »

2. *Poésies chrestiennes de Messire Odet de la Noüe nouvellement mises en lumière par le sieur de la Violette*, s. l. (Genève ?), 1594. Dans la dédicace, on nous dit qu'il les a écrites « pendant qu'il estoit prisonnier en Flandre ».

« Si on doit fuir cela comme la peste,
Qui nous met loin de la félicité,
Doit-on pas fuir la folle vanité,
Qui nous en est cause si manifeste? »

On pouvait écrire ainsi, à la rigueur, du temps de Marot, mais il n'était plus permis de faire de semblables vers en 1585, après Ronsard et du Bellay. De tous les poètes du siècle, il semble que ce soldat huguenot n'ait jamais lu que l'auteur des *Psaumes*. Mais il ne faut pas croire que tout le recueil soit de cette force. On trouve déjà, sinon de la poésie, mais du moins une forme poétique, dans ce vers du troisième sonnet :

« Car l'homme n'a de bien que ce que Dieu luy donne. »

On peut même citer quelques sonnets où le sentiment religieux a inspiré à l'auteur des accents presque lyriques. On lit dans le *Remède*, p. 26 :

« O seigneur tout puissant, tout bon, tout pitoyable,
Dieu plus prompt à merci mille fois qu'à courroux,
Oy moy, pauvre affligé, qui (humble) à deux genoux,
Implore à jointes mains ta bonté secourable.

« Las prends pitié de moy. Las sois moy favorable,
Fay moy voir, je te prie, un visage plus doux,
Et ralenti l'effort de tant de rudes coups,
Sous qui ta juste main, peu s'en faut, jà m'accable. »

Les tercets sont malheureusement gâtés par de froides allusions à l'antiquité, et d'une facture très inférieure aux quatrains. En général d'ailleurs, toutes ces pièces, sonnets ou stances, même les meilleures, finissent de la façon la plus languissante (c'est, chez les la Noue, un défaut de famille, car on le retrouve même dans la prose du père). On ne rencontre guère une chute assez heureuse que dans ce sonnet sur la *guérison* (XLI, p. 73), qui est peut-être la perle de ce petit livre :

« Si l'homme à qui le vin tient l'esprit abruti,
Se jette à l'estourdie en maint danger extrême,

Dont (désyvré qu'il est) il s'estonne luy mesme,
Et trouve à te louer d'en estre guaranti :

« Quelle matière en ay je, or que je suis sorti,
Par le divin secours de ta vertu suprême,
Du péril où mon cœur m'avoit conduit (de mesme),
Yvre des vanitez qui l'avoyent abesti?

« Certes c'est grand sujet de louer ta clémence,
Qui pour ne me laisser en proye à ta vengeance,
N'a jamais en mes maux voulu m'abandonner.

« Mais de m'esmerveiller je n'ay point de matière,
Pour me voir tant faillir et toi tant pardonner :
Car c'est à tous les deux chose assez coustumière. »

Il existe d'ailleurs un touchant parallélisme entre la destinée littéraire du fils et celle du père. Comme autrefois les *Discours*, c'est en prison que les *Poésies* ont été composées. Comme les *Discours* encore, c'est, à l'insu de l'auteur, un ami qui les publie. Celui-ci les a dédiées — et c'est une nouvelle preuve, non la moins forte, de la touchante union qui régnait dans cette famille — à la belle-mère du jeune poète. Il appelle ce dernier « M. de la Noue, *vostre fils*, qui par ses vertus fait revivre toutes les belles et rares qualités dont feu Monsieur vostre mari, son père, a esté doué entre les seigneurs de la France ». Ce qu'on retrouve enfin dans cette prose rimée, ce sont les idées du père, l'efficacité de la grâce divine, la résignation aux épreuves que Dieu nous envoie pour nous sanctifier. Souvent c'est presque la même forme, par exemple (p. 273) dans le *Paradoxe*, « *que les adversitez sont plus nécessaires que les prosperitez : et qu'entre toutes l'estat d'une étroiste prison est le plus doux et le plus profitable* ». Ce sont les mêmes préoccupations politiques, puisque nous trouvons une ode (p. 163) intitulée *Des misères de ce temps*, une autre à l'*Armée estrangère*, une troisième (p. 195) sur *la Ruine de l'Armada*. C'est comme un écho très affaibli, et parfois presque puéril, de la grave et mâle voix du Bras-de-Fer[1].

—

1. Par exemple, dans l'ode III, à un ami, pour lui conseiller d'abandonner une inconstante, dont la sœur avait eu la même conduite envers le

Pour revenir aux fragments de cette correspondance de dix années que nous avons eu la bonne fortune de découvrir, il y manque malheureusement la contre-partie, c'est-à-dire les lettres de Walsingham. Elles étaient sans doute conservées dans ce chartrier de Montreuil-Bonnin, ou Amyraut a vu tant de choses qui sont perdues pour nous. Mais, à lire les réponses de Marie de Juré, nous devinons que le ton en était affectueux et sympathique, et que Walsingham témoignait son amitié pour la Noue autrement que par des paroles. Nous n'en voulons pour preuve que la reconnaissance dont il était l'objet.

La Noue, sa seconde femme, et les fils de la première, forment peut-être le plus beau ménage huguenot que nous puissions rencontrer au milieu de nos guerres civiles du XVIe siècle. Nous avons pensé que la publication de ces lettres permettrait d'ajouter quelques traits encore à ce grave et touchant tableau d'intérieur.

H. Hauser.

DOCUMENTS

I. — *Marie de Juré à Walsingham.*

Du Plessis les Tournelles, 22 octobre 1580.

Monsieur, si je ne sçavois en quelle estime vous avés la vertu et combien vous desirés vous employer pour ceux qui ont toujours aimé l'exercice d'icelle, le préférant à toutes autres choses que le commun des hommes ont coustume d'admirer, je craindrois vous importuner, vous escrivant des misères et calamités qui s'augmentent de plus en plus sur Monsieur de la Noue, l'un de vos plus affectionnés ami et serviteur[1], en ceste longue captivité en laquelle il est rigoureusement détenu; mais réduisant en mémoire l'amitié

poète : *Chartier* (c'est le nom de l'ami), *s'elle vous laisse, Laissez-la là aussi : Pour moi, j'en fis ainsi De ma fausse maistresse* ».

1. La Noue s'était lié avec Walsingham d'une amitié qui ne se démentira pas, ainsi qu'en témoignent de nombreux documents conservés au British Museum et au Record Office, notamment dix lettres inédites de La Noue lui-même, qui seront prochainement publiées.

que purement vous luy avés toujours portée, et le fondement sur lequel vous l'avés mutuellement bastie, qui est de piété, Religion et de toute honnesteté et vertu, m'asseurant que telle affection et union est indissoluble, qu'il n'y a adversité quelconque qui la puisse dissoudre, ceste crainte d'importunité ne m'a point seulement esté ostée, ains j'ay pensé que je ne ferois mon devoir si je ne vous escrivois librement en quel estat il est, puis que la cognoissance vous en appartient : d'autant qu'entre telz amys, comme l'occasion de liesse est commune, aussi est celle de la douleur. Monsieur, la grandeur du mal qui nous menace en l'affliction de M. de la Noüe est si extrême que nous sommes quasi hors d'espérance de le voir jamais remis en liberté. Car depuis que je vous en escrivy de Cambray après l'avoir veu à Namur[1], ils l'ont transporté à Charlemont, et suis bien advertie que dans peu de temps ils ont résolu de le faire passer et parvenir en Espagne, qui est à vray dire le faire passer de ce monde en l'aultre : car on sçait quelles sont les affections de ce conseil, mesme à l'endroict de ceux qui sont de telle sorte que mond. s^r de la Noüe; que s'il n'est secouru promptement de ses amis, il ne se peut éviter qu'il ne tombe en telle ruine. Mais le moyen de le secourir seroit de tenir quelques vaisseaux prests sur les passages, et en donner la charge à quelques vaillans et bien affectionés cappitaines de la marine, les asseurans de nostre part, advenant quelque bon succès de leur expédition, qu'ilz seront plainement satisfaitz et remunérés de leur peine et labeur. Que si, Monsieur, il vous plaisoit et trouvissiés bon d'en parler à la Roine vostre maîtresse, et faire que sa faveur inclinast à cest effect, ce seroit ce que nous pouvons désirer de la sy vraye amitié que portés à mond. s^r de la Noüe, pour faciliter ceste entreprise à la conservation de celluy que vous aimés, affligé en toute extrémité. Et ne voy point qu'il y ait moyen plus asseuré que cestuy là, qui ne sera point difficile si l'auttorité de la Royne y entrevient, sera agréable à Dieu, et à vous, Monsieur, très honorable de vous estre emploié pour sauver la vie d'un homme de bien et qui pourra encore profiter tant au service de la gloire de Dieu qu'à la conservation des bons.

Puis donc, Monsieur, que vous avez le pouvoir en main, et que le vouloir vous a toujours esté singulier de bien faire à tous généralement qui sont affligés pour justice, en mes plus profonds ennuis estant environnée de toutes parts de douleurs insupportables

1. Après bien des difficultés, Mme de La Noue avait obtenu la permission de voir son mari. Nous n'avons pu retrouver la lettre, datée de Cambrai, à laquelle elle fait ici allusion.

comme d'espesses ténébres, après Dieu je jette mes yeulx sur l'attente que j'ay de vostre ayde et secours; vous suppliant très humblement, Monsieur, que, vous représentant le calamiteus estat de vostre humble serviteur et vray amy, vous soiés esmeu de faire pour luy tout ce que le zèle que vous avés à la piété, justice, et conservation des vrais enfans de Dieu vous dira; qui sera un bienfaict qui non seulement augmentera en nous l'obligation du service que nous vous debvons, mais aussi plusieurs gens de bien qui sont afectionnés à la conservation de M. de la Noüe.

Monsieur, après vous avoir bien humblement baizé les mains, je prie Dieu vous continuer en sa grâce très longue et très heureuse vie. Du Plessis, ce 22 octobre 1580. Vre plus humble et afectionée à vous obéir et vous faire service.

M. DE JURÉ.

Record Office, *France*, t. 68. — Autogr. *A Monsieur, Monsieur Wallesinguant, à Londres.* — Et, d'une autre main : *22 octobre 1580. From Madame de La Noüe. Meanes to release her husbande.*

II. — *La Même au Même.*

De Paris, 17 septembre 1582.

Monsieur, l'assurance que nous avons de vostre amitié, après tant de preuves qu'il vous a pleu en rendre à M. de la Noüe et aux siens, faict que je ne veux laisser passer aulcune commodité sans vous escrire et departir des nouvelles que nous avons de luy ; lesquelles je souhaicte meilleures, tant pour son contentement et le nostre, que pour l'heur qu'il recepvroit en sa délivrance de recongnoître par quelques bons services tant de faveurs et bontés qu'il a receus de ses amis en son affliction, et de vous entre autres, Monsieur, qui vous estes tousjours fait remarquer des plus entiers et affectionnez au bien de ses affaires. Sa santé est telle qu'il la peut garder entre tant d'incommoditez de sa prison, qui luy apporte un continu mal de teste avec plusieurs autres indispositions. Mais ce que je regrette plus, Monsieur, est que je le voy comme abandonné de ceulx dont il debvoit le plus espérer de support en ceste extrémité[1] et qu'au lieu de le favoriser des moyens qui se pourroient présenter pour advancer sa liberté, on le prive tous les jours de si peu d'as-

1. L'allusion aux prisonniers qui devaient servir d'otages à La Noue, et qu'on rend aux Espagnols, semble indiquer que ce reproche s'adresse surtout aux États généraux et aux quatre membres de Flandre.

surance qu'il avoit de sa vie en la personne des prisonniers qui luy estoient affectez. Mais j'espère tousjours en Dieu qu'il ne le delaissera point, mais luy suscitera des moiens extraordinaires, puisqu'il y a si peu d'espoir de la part des hommes. Je vous supplie, Monsieur, continuer de plus en plus les effectz de vre amitié en son endroict, et croire que, comme il se promect plus de vous que de tous ses autres amis, aussy le trouverez tousjours et luy et les siens plus disposés à vre service qu'autre dont vous puissiés faire estat. Monsieur, ce porteur est honneste homme et bien de nos amis, que je vous supplie vouloir grattifier où il aura besoin de votre faveur. Vous baisant bien humblement les mains, à Madame de Walsinghant et à Madamoiselle vostre fille, je prie Dieu...

De Paris, ce xvie sept. 1582...

M. de Juré.

(*Post-scriptum*). — Monsieur, Me Geofroy[1] congnoyt bien M. de la Fontaine présent porteur, qui est de nos bons amys. Je vous en supplie encore une foys, s'il a besoing de vre faveur, l'en voulloir assister. Nous vous en rendrons service de plus en plus.

R. O., *France*, 74. Autog. *A Monsieur, Monsieur de Walsinghant.*

III. — *La Même au Même.*

6 novembre 1582.

Monsieur, j'ay receu vos lettres par M. de la Fontaine avec la hacquenée qu'il vous a pleu m'envoyer dont je vous demeureray particulièrement obligé, comme d'une infinité d'autres bienfaictz dont nous vous sommes de longue main redevables. Il me desplaist seulement, Monsieur, que pour recongnoissance de tant de bons offices nous n'avons moyen de vous faire autant de service que nous vous en avons voué. Mais je m'assure que vous nous ferez cest honneur d'excuser nostre malheur qui nous rend inutilles à tous nos amis, et faict que ne pouvons maintenant autre chose que les importuner pour nous assister en ceste affliction. Et pour ce que je sçay, Monsieur, que vous nous faictes ceste faveur d'y participer et de ne rien oublier de ce qui peut servir au repos et soulagement de M. de la Noüe, je ne veux faillir de vous faire entendre ce que j'ay

1. O. Geoffroy de Brunnen, l'un des agents de Walsingham à Paris, et qui s'intéressait vivement à la délivrance de La Noue. Voy. sa correspondance au R. O.

eu de ses nouvelles depuis quelques jours. C'est qu'il se porte assez bien, Dieu mercy, veu la rigueur et mauvais traictement qu'il reçoit en sa prison ; mais la longueur de ceste solitude l'ennuie extrêmement, avec le peu d'advancement qu'il voit à sa délivrance, dont les affaires sont tousjours en un estat qui me faict de plus en plus m'attacher à l'espérance que vous me donnez par vos lettres, que Dieu seul y veut mettre la main, puisque les moiens des hommes ont si peu d'effect. Et néantmoins, Monsieur, je vous supplie bien humblement luy continuer de vostre part l'affection que luy avez jusques icy faict paroistre en ceste extrêmité, sollicitant comme vous faictes, à toutes occasions, l'auctorité et faveur de la Roine vostre maistresse, tant vers Monseigneur[1] que autres que vous adviserez pouvoir servir à sa liberté. Ce faisant, Monsieur, vous augmenterez tousjours les estroictes obligations que M. de la Noüe et les siens ont à vostre service, qu'ilz vous rendront toutes leurs vies bien humbles, et de mesme volonté que, vous baisant les mains, je prie Dieu... Du Plessiz, ce VI nov. 1582. Madame vostre femme et Madamoiselle vostre fille trouveront...

M. DE JURÉ.

R. O., *France*, 74. — Autogr., scellé V. *A Monsieur, Monsieur de Walsinghan.*

IV. — *La Même au Même.*

De Paris, 28 mars 1583.

Monsieur, ce m'a esté beaucoup d'heur et de contentement d'entendre par Maistre Geoffroy présent porteur bien particulièrement de vos nouvelles. Il vous dira de bouche celles que j'ay de M. de la Noüe, et comme Madame de Theligny et moy sommes sur nostre partement pour aller en Flandres, où elle va pour espouser Monsieur le Prince d'Orange[2], moy pour assurer les prisonniers affectez à M. de la Noüe. Je laisseray à ce porteur à vous tesmoigner combien Madame de Theligny vous estime et honore, et quel estat elle désire faire de vostre amitié qu'elle vous supplie de continuer en

1. C'est-à-dire le duc d'Anjou, au service duquel La Noue avait été fait prisonnier, et dont on négociait précisément le mariage avec Élisabeth.

2. Louise de Coligny, par son mariage avec Charles de Téligny, était devenue la belle-sœur de François de La Noue, alors marié à Marguerite de Téligny. Veuve depuis la Saint-Barthélemy, elle épousa le Taciturne le 12 avril 1583. On comprend que l'amitié d'une princesse d'Orange ne fût pas chose indifférente à un ministre d'Élisabeth.

son endroict comme vous avez tousjours faict vers tous ceux de sa maison, qui pour ceste consideration vous en demeurent très estroictement obligez. Pour moy, Monsieur, je ne vous puis exprimer combien M. de la Noue et tous ceulx qui luy appartiennent vous sont redebvables pour tant de bons offices qu'il vous plaist luy continuer de plus en plus pour le bien de ses affaires et advancement de sa délivrance, qui ne deppend aprez Dieu que de l'assistence de ses meilleurs amis, desquels je sçay qu'il se tient très heureux de vous avoir du nombre, et que ce luy est beaucoup de consolation de penser et esprouver par les effectz que vous lui faictes cest honneur de l'aymer et participer à son affliction. Je vous supplie bien humblement, Monsieur, de vous en souvenir toujours, et persévérer comme vous faictes en ceste bonne volonté que vous apportez à son repos, et qui l'oblige luy et les siens à vous en rendre pour jamais bien humble et affectionné service, et... De Paris le XXVIIIe mars 1583.

M. DE JURÉ.

R. O., *France*, 75. — Autogr. *A Monsieur, Monsieur de Walsinghan.*

V. — *La Même à Geoffroy de Brunnen.*

9 décembre 1584.

Maistre Geoffroy, vous aurez sceu premier que moy la blessure et prison de mon filz de Theligny[1]. En ceste assurance je ne vous en diray rien davantage. Car nous ne sçavons que cela simplement, encor avec tant d'incertitude que plusieurs doubtent de sa vie. Vous pouvés penser quel surcroît d'affliction c'est à ceste maison. Incontinent que j'ay eu cest advertissement, j'ay faict une despesche à Messrs des Estats en général, et en particulier à quelques uns d'eux, et pource qu'il est malaysé de la faire tenir seurement, je vous en envoye une pareille que vous adresserez, selon la commodité qui s'offrira, soit à Flessingue à M. de Hautains, gouverneur, ou à Anvers à M. Massiz, Ministre, demeurant près les Cordeliers, pour la donner à Semelier[2]. Voyez M. de Vualsinguane et luy baisez de ma part très humblement les mains. Je m'assure qu'il ressent ceste nostre affliction comme il a faict la première. Je désire infiniment m'y conduire selon son bon advis, mandez moy ce qu'il vous en

1. Son beau-fils, Odet de La Noue, surnommé de Téligny, venait d'être blessé et pris à Anvers.
2. Le secrétaire de La Noue.

dira. L'ambassadeur Mandozze qui est ici a lettres du P. de Parme comme on doibt envoyer le fils avec le père[1]. Encor ce sera quelque commodité. Si mes souhaictz avoient lieu, vous seriez près de mon filz de Theligny pour le penser ; mais cela ne se peut à mon grand regret, et je crains qu'il ne soit mal traité des chirurgiens. J'en attends d'heure à autre des nouvelles. Cependant je me recommande... De Paris, ce IXe déc. 1584. Vre bonne et parfaicte amye,

M. DE JURÉ.

(*P. S.*) Vous ouvrirés le pacquet et adresserés mes lettres comme verrés pour le mieulx, et en telle sorte qu'elles soient rendues seurement à tous ceulx à qui elles s'adressent.

(*Deuxième P. S.*) Notre commission pour la Normandie s'en ira, comme j'espère, bientost mectre à effect[2]. Vous adviserez pour vre reguard si voullés acquérir aud. pays.

Mandés moy des nouvelles de Mr de Segur[3], et s'il est encor en Angleterre baisez luy les mains de ma part.

R. O., *France*, 81. Autogr. *A Maistre Geoffroy de Brunman.* Et cette note au crayon, écrite de notre temps : *Enclosure in Stafford's of the 8*[4]. — *after he has made up his pacquet.* En effet, dans sa lettre à Walsingham, du 8 décembre, Stafford annonce que du Plessis lui a envoyé plusieurs lettres, « and Madame La Noue this pacquet to Mr Geoffroy. They have them both humblie recommended to your honorable persone. Madame La Noue is... afflicted for the takynge of M. Teligny ».

Va. — *Geoffroy de Brunnen à Walsingham.*

D'Anvers (?), 10 février 1588.

Monseigneur, j'ay receu deux lettres de Mr Sendlier, secrettaire de M. de la Noüe, l'ungne du 3e, l'autre du 6e, de Paris, par lesquelles il me fait entendre qu'il avoit receu les miennes pour M. son maistre qu'il ha envoyées, contenantes ce que m'aviez commandé. Il m'escrit aussy que mond. sr de la Noüe estoit party le 14 du mois passé de Genève pour aller à Sedan[5]. Il n'estoit encor certain de son arrivée. Cela me fait doubter qu'il ne pourra faire le voyage par deçà, et par

1. Le souhait de Mme de La Noue ne devait pas être exaucé. Le Bras de Fer mourra sans avoir revu son fils.
2. Peut-être était-il question, pour payer la rançon du père et du fils, de vendre les biens que les La Noue possédaient dans le Perche.
3. De Ségur-Pardailhan, envoyé du roi de Navarre auprès d'Élisabeth.
4. 8 décembre, vieux style.
5. Où il était appelé par sa charge de défenseur des terres de Charlotte de la Marck.

conséquent il ne pourra solliciter luy mesme la délivrance de son fils. Led. s^r Sendlier m'escrit aussy que Madame la Princesse et M. de Villiers[1] avoient requis le milord de Lecestre de leur laisser le nepveu de M. de Champaigni, puis qu'on leur ostoit don Jean de Castille, mais que, ne le pouvant obtenir honnestement, consentirent qu'on l'amenast deçà soubz les bonnes promesses de Son Excellence. Or d'aultant qu'ilz n'ont pas peult estre esté assez libres d'en dire leur advis par plusieurs considérations, cela ne m'empeschera que je ne le vous dise plus librement, d'aultant qu'avez montrée ugne sy singulière affection à mond. s^r de la Noüe que non seullement vous avez liberallement payé cinq centz livres sterl. pour luy[2], mais avez quant et quant délivré le prisonnier entre les mains de Mad. la Princesse; ce que j'ay remonstré à quelque serviteur de S. Exc., luy disant que sy il vouloit faire tant de plaisir à mond. s^r de la Noue comme il disoit, il debvoit plustost, à vostre exemple, donner son prisonnier pour le mettre avec l'aultre. Mais, au contraire, on luy en oste un certain pour luy en promettre un incertain. Davantage, vous pourriez vous ressouvenir que M. de Champaigni a fait des meilleurs services ausd. Espaignols prisonnier qu'il n'ha fait devant ny aprez; et son neveu, quelque simple et jeune qu'on l'estime, peut servir d'ambassadeur secret et ne manquera d'instructions deçà. Il n'y sera sy malhabile homme qui ne puisse faire du mal par ses instructions. Vous en seriés hors de danger s'il estoit à Rannequens ou Flessinghes, et M. de la Noüe plus asseuré de sa solicitation. Je sçay que M. de la Noüe ne vouldroit entrer en doubte de la parolle de S. Exc., mais toustes choses sont casuelles. Je vous supplie adviser ce qu'il vous plaist que je luy en mande, parce que le s^r des Hommiers (?), que congnoissez homme fidèle, prétend partir demain ou lundi au plus tard, par lequel je luy escriray; et aussy s'il vous plaist luy commander quelque chose, soit d'aller jusque vers Genève, etc....

Autogr. R. O. *France*, 90.

VI. — *Odet de la Noue à Walsingham.*

De Tournay, 2 mars 1590.

Monsieur, ce n'a esté ny faute de souvenance ny de bonne volonté, qui m'ont gardé pendant ma prison de m'entretenir par lettres

1. C'est-à-dire la princesse d'Orange et Hotman de Villiers. Voy. les lettres publiées ici même par M. Farges. *Bull.* XXXVIII [1889], 369, 403.
2. Pour sa rançon.

en voz bonnes grâces, spécialement sachant les bons services dont vous continuez toujours à nous obliger mon Père et moy, en particulier en ce qui touche ma délivrance. Je craignois tousjours que mes lettres vous fussent importunes; aussi que j'eusse bien désiré vous tesmoigner plustost par effect que de parolle, combien je me sens vostre redevable. A ceste heure toustefois que M. Sendlier va en Angleterre, et que mon père (qui pour les affaires publiques[1], ne peut entendre aux miennes) m'a commandé de m'adresser à vous et au seig^r. Horatio Palavicino[2], qui luy faites ce bien d'avoir soing de ce qui concerne ma liberté, — je m'avance de vous supplier par la présente continuer de me favoriser pour sortir de prison, avec asseurance d'avoir acquis en moy une personne dont vous pourrez disposer pour vostre service plus que d'autre qui soit; ce que les effectz vous feront trouver véritable quand ils dépendront de moy.

Le seig. Don Rodrigo Lasto (?) m'a fait entendre que S. M. a accordé don Pedro de Valdes pour M. de Zwintre, qui me fait espérer que mon eschange se doive acheminer. S'il en va autrement, je ne vous ozerois suplier d'intercéder envers la Royne pour délivrer ce seigneur, m'ayant escrit mon père que c'est chose qui luy seroit désagréable, veu l'importance dont il luy est (quoy que les Espagnols la facent fort petite); aussi qu'ayant eu tant de faveurs non méritées de S. M., ce seroit estre trop effronté de la requérir plus avant. Bien vous supplieray je, Monsieur, en ce que vous jugerez possible, me faire tant d'honneur de m'assister et de vostre crédit et faveur, comme celuy qui, pour tant d'obligation et à S. M. et à vous, sera toute sa vie prompt à exécuter les commandements de l'une et de l'aultre où son pouvoir se pourra estendre. M. Sendlier vous en assurera plus particulièrement et vous dira ce qu'il aura apris de mon fait. Parquoy... Du chasteau de Tournay, ce 2e mars de 1590...

ODET DE LA NOUE.

R. O., *France*, 95. Orig. signé. *A Monsieur, Monsieur de Walsinghan.*

---

1. C'est-à-dire la guerre entre Henri IV et la Ligue.
2. Protestant italien, employé par Walsingham à diverses missions diplomatiques en France, en Flandre, en Allemagne, et à qui il avait un moment été question de faire épouser la sœur du jeune prisonnier.

SAUVÉES! LETTRES INÉDITES

DE DEUX MONTALBANAISES ET DE LEUR ONCLE

D'ALIÈS DE LA TOUR (1672-1689)

Le premier mot de ce titre est une réminiscence strictement historique. On se rappelle peut être que, dans le *Bulletin* du 15 octobre dernier, je racontais l'évasion, en 1700, de trois huguenotes, du couvent des Nouvelles Catholiques de Caen[1]. Depuis lors, j'ai vu le bâtiment où elles avaient été enfermées et qui existe encore. J'ai pu aussi m'entretenir avec la descendante d'une de ses pensionnaires d'autrefois. C'est elle qui m'a raconté que sur le montant d'une des fenêtres du vaste édifice — sans doute celle par laquelle passaient les fugitives — on pouvait encore lire le mot SAUVÉ gravé là, comme, à la tour de Constance, le fameux REGISTEZ[2], dont il est désormais le digne pendant.

L'admirable lettre à laquelle j'applique cette parole a aussi été écrite après une évasion, à leur mère, par deux jeunes filles de 20 et 21 ans. Je m'assure que ceux qui la liront conviendront avec moi qu'ils n'en connaissent pas de plus belle, animée de sentiments plus nobles et plus élevés. Elle est signée *M. M. de Caussade* et *M. Réalville*. C'étaient les deux filles aînées d'*Antoine d'Aliès*, seigneur et baron de Caussade, conseiller du Roy en son conseil d'Etat, fils de messire Jean d'Aliès, aussi conseiller du Roy en son conseil d'Etat et finances, et de dame Marie de Patery. Ces d'Aliès étaient une ancienne famille montalbanaise. Antoine avait épousé, le 29 avril 1669, au château de Montbeton, par le ministère de

1. Ceci me rappelle une requête de la supérieure de ce couvent, adressée, sans doute à Phelypeaux le 5 novembre 1687. Elle y dit que depuis un an il a reçu plus de 100 nouvelles catholiques, et en a encore 85 « dont la plupart sont filles de qualité fort pauvres ». Les parents des autres, « qui ont du bien, faschez de voir élever leurs enfants dans la religion catholique, suposent tant de debtes qu'on n'en peut tirer de pension ». Elle demande, en conséquence, une part du « revenu des biens des fugitifs ». (Bibl. nat. Clairambault, 849, p. 69.) La requête a été renvoyée à l'intendant.

2. D'après le patois *Registas*.

Thomas Satur et en présence de David de Caumont, baron de Montbeton, demoiselle *Marthe de Garrisson*, fille de Jonathan de Garrisson, seigneur de Lustrac et de feue demoiselle Anne de Coulom. On sait que la famille Garrisson est encore honorablement représentée à Montauban.

Antoine d'Aliès refusa de changer de religion en 1685, obtint de séjourner à Paris jusqu'en 1686, où il réussit à passer en Suisse et à se faire suivre successivement par six de ses enfants.

Il avait un frère, *Samuel d'Aliès, sieur de la Tour*, qui paraît avoir abjuré plus de dix ans avant la Révocation et n'avait rien de plus à cœur, comme beaucoup d'autres apostats, que d'entraîner ses anciens coreligionnaires à imiter son exemple. J'ai récemment découvert à la Bibliothèque nationale (collection Clairambault 877) un paquet de lettres de lui qui s'expliquent d'elles-mêmes et dont voici les principales.

On verra dans celle qui suit la lettre de ses nièces, comment il raconte leur évasion, ainsi que son dépit de les avoir si peu converties, et, dans une autre, qu'il ne put réussir, malgré son abjuration, à se laver de tout soupçon de tolérer des réunions clandestines dans la chambre de sa belle-sœur, la mère des fugitives, laquelle paraît, d'ailleurs, n'avoir pas eu la constance de ses filles.

Ajoutons que tout cela se passait à Paris, rue de Seine, et qu'on trouvera tous les détails désirables sur les d'Aliès soit dans la *France prot.* (2e éd.), soit dans l'ouvrage de M. H. de France : *les Montalbanais et le Refuge* (art. Daliès). On y voit que Marthe-Marie de Caussade, qui a écrit la lettre du 6 octobre 1689, épousa, en 1717, Jean-Robert *Tronchin*, et sa sœur Marthe de Réalville, B.-J. *Courault* sieur du Portail, lieutenant-général en Prusse. — Nous donnons ces lettres dans leur ordre chronologique et nous doutons fort que même un catholique réussisse à préférer les épîtres du convertisseur à celle des « opiniâtres ».

N. Weiss.

I

A Grenoble, ce XVIIIe septembre 1672.

Monseigneur,

J'ay receu la depesche dont il vous a plu m'honnorer du IXe de ce mois. Je n'ay point estably l'exercice du presche qui se faict à Drambon[1]; Mr Debesche, comme seigneur de la ditte terre quy est en toute justice, a creu avoir droit de faire prescher chez luy et j'ai trouvé cet establissement faict au dernier voyage que je fis en Bourgogne. En effect, Monseigneur, suivant l'édit de Nantes, articles VII et VIII, ce n'est point une nouveauté; la dernière déclaration de sa Ma[té], du mois de febvrier 1669, n'y déroge point.

Je doibz rendre ce tesmoignage à Monseigneur que ses assemblées n'ont jamais passé dix ou douze personnes, les domestiques ou ouvriers de M. Debesche en composent la meilleure partie. Cependant, Monseigneur, puisque vous en jugez la conséquence pernicieuse, je luy escris par ce courrier, de le faire cesser dès qu'il aura receu ma lettre, sans autre formalitté et d'aller au presche à l'advenir à Issurtille quy est à cinq lieues de là. Si vous jugez, Monseigneur, que l'affaire soit examinée, M. Bouchu quy est sur les lieux peut vous informer plus particulièrement de tout ce quy cest passé. Je vous supplie de me faire tousjours la grâce de m'advouer pour, Monseigneur,

Vostre très humble, très obéissant et très fidelle serviteur,

DALIÈS DE LA TOUR.

II

Je suplie très humblement Monseigneur de me faire accorder une permission de sa Ma[té] pour voir Madame de la Fontaine[2] à la Bastille. Comme elle est ma cousine germaine, je prends grand part à sa conversion et j'espère y pouvoir contribuer, du moins j'y feray mes efforts. Je souhaiterois encor de luy faire voir ses deux filles qui, estant converties, pourroient, en les voyant, exiter sa tendresse et l'engager à suivre leur exemple. C'est la prière, Monseigneur, de votre très humble et très obéissant serviteur,

DALIÈS DE LA TOUR.

Ce 7 avril 1686.

1. *Drambon,* Côte-d'Or, arrondissement de Dijon, canton de Pontaillier. C'est pour conserver la trace de cet *exercice de fief*, que je donne cette lettre.

2. Voy. sur les *La Fontaine*, H. de France, ouvr. cité.

III

Ce 8 octobre 1689.

C'est avec un extrême deplesir, ma très chère mère, que nous vous rendons conte de notre départ. Nous ne doutons pas que vous n'en receviés beaucoup de chagrin, mais nous vous prions très humblement de n'avoir pas la pensée que nous manquions de respect et d'obéissance envers vous. Il y a longtemps que nous aurions pris ce parti, si nous ne vous y avions pas veu trop oposée, mais enfin, ma très chère mère, il y avoit desjà trop de temps que nous résistions aux violens désirs que nous avions, de metre nos consciences en liberté.

Nous avons obéi à tout ce que vous aves soité de nous, en écoutant tous ceux qui nous ont voulu donner des instructions. Dieu nous a fortifiées contre toute sorte de tantations, et tout ce que nous avons apris par les livres ou par les conversations n'a point effacé les premières lumières que vous même nous aves inspirées dans notre première junesse. Il ne faut point vous dissimuler, ma très chère mère, que nous avons demandé pardon à Dieu des efforts inutilles que nous avons fait, pour arracher de nos cœurs l'atachement que nous avons pour la véritable religion que nous croyons profeser. Mais ce qui a le plus contribué à nous faire prendre ce parti, a été le danger où nous nous trouvions exposées.

Vous savez les premières allarmes que nous donnérent l'enlèvement de nos amies Mesdemoiselles d'Olon[1] et l'emprisonnement de notre cher oncle M. le comte de Vivans[2]. Il est vray que nous avions trouvé un remède aparant contre ces frayeurs dans l'azile que notre oncle, M. Daliès, nous avoit donné dans sa maison, mais c'est ce qui nous a causé le plus de peine et d'embarras. Les bontés qu'il nous a témoignées nous engageoit à beaucoup de reconnoissance ; il faloit, pour cela, entrer dans ses sentimens et c'est ce que nous ne pouvions faire. Toutes ses conversations ont toujours esté sur la religion catolique dans laquelle il est fort instruit. Il nous a presées là dessus trop vivement quoy qu'avec beaucoup de charité; son zèle est allé jusques à nous représenter que si nous ne prenions pas le parti qu'il nous inspiroit, il ne pouvoit put être pas empêcher qu'on ne nous mît, comme tant d'autres, dans un couvent. En vérité ma très chère mère, c'est ce qui a achevé de nous désespérer. Nos pen-

1. Encore un nom de prisonnières à identifier.
2. Voy. plus loin.

sées ne dépendent point de nous, Dieu seul en est le maître, et c'est luy qui s'en est réservé l'authorité.

Nous ne doutons pas qu'outre les chagrins que nous vous donnons, vous ne nous reprochiez peut être que nous allons nous exposer à être misérables. Mais, ma chère mère, ne nous allèguez point des raisons humaines. Dieu aura pitié de nous et sa bonne providence ne nous abandonnera point, et quand nous serions assez peu raisonnables pour mettre en balance notre devoir envers Dieu avec les commodités de la terre, serions nous plus heureuses en demeurant en France auprès de vous, que dans les pais étrangers? Nous ne voyions que trop, ma très chère mère, que notre famille est dans la dernière désolation et peut être à la veille de n'avoir pas de pain; après tant de pertes que vous avez souffertes tout nouvellement, on vous demande encore quarante mille livres[1]. Que vous restera-t-il pour vous et pour un si grand nombre d'enfans? Ainsi, ma très chère mère, il vaut bien mieux, pour notre repos, que nous allions servir hors de notre patrie que d'y languir avec la secrète persécution dont nos consciences gémissoient.

Put être que Dieu a voulu punir nos lâches complaisances, par la perte de nos biens; sa volonté soit faite! Nous le prions de tout notre cœur qu'il vous console et qu'il nous fasse la grâce de nous réunir tous ensemble, avant que mourir. Ce sont les souhaits que nous faisons, ma très chère mère, vous priant de croire qu'en quelque lieu que sa providence nous porte, nous serons toujours, avec tout le respect et l'obéissance que nous vous devons,

Ma très chère mère, vos très humbles
et très obéissantes filles et servantes.

M. M. de Caussade.
M. Realville[2].

IV

Monseigneur,

Les bontez dont vous m'avez toujours honoré, m'engagent à vous rendre compte de mon affliction et de ma douleur. Il y a environ deux mois que M. de Bonrepaus me donna avis que Madame de Caussade ma belle-sœur et ses enfans, qui logeoient dans la rue de Seine, y estoient environnez de mauvais exemples, et qu'il me conseilloit de veiller sur leur conduite. Je profitay si bien de cet

1. Voy. sur cette perte, la lettre qui suit.
2. C'est la première qui a écrit la lettre, la seconde signature étant d'une écriture différente.

avis que dès le même jour je les emmenay chez moy, quoy que logé assés estroitement, et depuis ce jour-là, je vous assure, Monseigneur, que je n'ay point perdu d'occasion de leur insinuer la vérité.

La famille estoit composée de quatre filles et deux garçons. Il y avoit deux grandes filles de vingt à vingt et un an, deux petites de huit à onze, et deux petits garçons de neuf et de sept ans. A l'égard des garçons, leur mère et moy les avons mis, il y a environ quinze jours, en pension au collège du Plessis, afin qu'en faisant leurs études ils soient élevez dans la religion catholique. Ils ont un homme auprès d'eux dont le zèle et la fidélité m'est connue.

Dans le temps que j'espérois que Dieu béniroit mes soins pour la conversion sincère de toute ma famille, je viens d'apprendre que les deux filles aynées se sont absentées, sous prétexte d'aller voir une de leurs parentes à la campagne, où elles avoient déjà esté une autre fois, et d'où je ne me défiois point.

L'affliction de Madame de Caussade leur mère, ne me paroist pas moins vive que la mienne, et je suis convaincu, par une infinité de circonstances, que, bien loin d'avoir la moindre part dans leur évasion, elles ont pris toutes les précautions imaginables pour luy cacher leur dessein, persuadées qu'elles estoient que si elle en avoit eu le moindre soupçon, elle les en auroit, ou détournées par adresse, ou empêchées par son autorité. Aussy je ne saurois douter de sa bonne foi et de sa probité, après l'espreuve que j'en ay faitte.

J'obtins, il a quelque temps une permission du Roy pour luy permettre d'aller en Suisse[1]. Elle n'y demeura que le temps qu'elle devoit et revint fidellement dans le terme que son passeport luy prescrivoit.

Je me reproche de n'avoir peut estre pas assez modéré mon zèle, et de n'estre pas entré avec assez de charité dans la faiblesse de leurs préventions. Il m'est quelquefois échapé de leur dire, que si je ne pouvois les persuader, il estoit à craindre qu'on ne les mist dans des couvents. Elles furent si touchées de cette menace que la peur qu'elles en eurent, jointe au peu d'espérance qu'elles voyoient de se voir bien establies en France, par une nouvelle perte de près de 40,000 livres à laquelle la succession de mon père a esté con-

1. Qui sait si elle n'alla pas s'entendre avec son mari pour organiser l'émigration de ses enfants ?

damnée envers le Roy[1], leur a fait prendre ce malheureux party, suivant ce que j'en puis juger par la lettre qu'elles escrivent à leur mère, et que je prens la liberté, Monseigneur, de vous envoyer[2]. La désolation de leur famille accablée de plusieurs malheureuses pertes qui se sont suivies de près, les ont mises au désespoir, et le désespoir fait souvent prendre des partis bizarres.

Pour ne manquer en rien à mon devoir, j'ay escrit à Lion et en Bourgogne, qui sont les passages pour aller en Suisse, dans le dessein de les faire arrêter. Mais comme il y avoit déjà plus de huit jours qu'elles s'estoient absentées avant que j'en aye esté averty, je crains bien que mes diligences ne soient inutilles[3].

Ce malheur m'engage à redoubler mes soins et ma vigilance, pour sauver les deux filles et les deux garçons qui me restent[4]. Comme je me suis donné l'honneur de vous dire, Monseigneur, les deux garçons sont au collège du Plessis, les deux filles sont chez moy. Leur mère me paroist d'une conduite si sage, qu'elle ne s'opposera point à ma précaution et à ma vigilance.

Pour me consoler (Dieu me le pardonne), je pense quelque fois que la perte que j'ay faite n'est pas si grande que ma douleur; par ce que leur obstination estoit d'un si mauvais exemple, qu'elles auroient pu gaster tout le reste de la famille.

Je vous supplie très humblement, Monseigneur, d'obtenir de sa Maté, qu'elle m'en laisse le ménagement. Je croy que vous jugez assez bien de mon zelle, pour estre persüadé que j'y feray tout ce qui sera humainement possible, puis que ma conscience et mon devoir m'y engagent égallement. Je vous demande, Monseigneur, en ce rencontre, la continuation de votre protection.

Je suis, avec toute sorte d'attachement, de respect et de fidélité, Monseigneur, votre très humble, très obéissant et très fidelle serviteur.

DALIÈS DE LA TOUR.

A Paris, ce 15 octobre 1689.

1. On a vu plus haut que Jean d'Aliès avait été conseiller d'État *et de finances*. C'est sans doute en cette dernière qualité qu'il avait été condamné.

2. C'est la lettre précédente qui ne nous aurait sans doute pas été conservée si elle n'avait dû servir à justifier le convertisseur.

3. La lettre des fugitives étant du 8 octobre et celle-ci du 15, il est évident que les ordres donnés pour les arrêter furent inutiles.

4. Il ne devait réussir que pour le dernier des fils, Jean, dont il fut nommé tuteur le 17 décembre 1691 et dont la mère n'eut pas le droit de s'occuper, bien qu'elle ne paraisse pas avoir pu rejoindre son mari. (H. de France, ouvr. cit., 187.)

V

Monseigneur,

M. de Salisbery me dit de votre part, Monseigneur, que l'on avoit donné avis au Roy, que Mad^e de Caussade ma belle sœur et qui loge ches moi, souffroit des assemblées dans sa chambre avec des nouveaux convertis aussi peu persüadez qu'elle. Je vous suis bien obligé, Monseigneur, d'avoir eu la bonté de répondre par avance de ma fidélité à sa Ma^té. Je vous asseure hardiment, Monseigneur, que cet avis n'est ni vray, ni vraysemblable. Il ne peut avoir esté donné que par un homme dont le zèle est fort indiscret ou très malicieux.

La chambre de Mad^e de Caussade n'est séparée de la mienne que par une cloison, et mes infirmitez sont assez connues pour savoir que je ne bouge quasy jamais de ches moi. Il est impossible à l'assiduité que j'ay dans ma maison qu'il s'y puisse rien passer dont je ne sois informé. Et je croy Monseigneur, que vous me faites bien la justice d'estre persuadé de mon zèle pour la Religion catholique, puis que je n'ay d'autre application au monde, que celle de travailler à désabuser ces pauvres malheureux prévenus.

Je croy Monseigneur, que vous estes bien informé qu'avec toutes mes infirmitez, je vay tous les huict jours à la Bastille pour tâcher à ramener M. le comte de Vivans[1]. M. le duc de Laforce a esté touché de mes escrits; et un gentilhomme de Poitou que je ne connois point en a esté convaincu, à ce que m'a dit un lieutenant de la Bastille. Je n'ay d'autre attention au monde, que celle des conversions. J'en fais toute mon estude. Je donnerois ma vie, comme je donne tous mes soins, pour pouvoir contribuer à la conversion d'un seul. J'ay escrit des rames de papier pour cela, et je ne puis comprendre que, tenant une conduite aussi connue de tout le monde, il y aye des gens qui ayent osé inventer que l'on fasse des assemblées chez moi. C'est comme si l'on le disoit chez le Père Lachèze. Il y a si peu d'apparence à cette accusation, qu'il seroit fort à souhaitter d'en connoistre les auteurs.

Je suis bon et très zélé catholique, Monseigneur, et sujet très fidelle, ces deux qualitez ne finiront qu'avec ma vie. Je vous supplie, Monseigneur, d'en estre fortement persuadé, et d'en asseurer sa Ma^té.

1. Sur Joseph-Geoffroy de Vivans, seigneur d'Oissac, etc., voy. H. de France, ouvrage cité. Il dit qu'il était dès 1686 en Angleterre. Dans ce cas, il en serait revenu, puisqu'il était à la Bastille en 1689. Il avait épousé une sœur de Mme de Caussade qui ne paraît pas avoir émigré, non plus que cette dernière.

Je suis, sans réserve, avec toute sorte d'attachement et de fidellité, Monseigneur,

Votre très humble, très obéissant et très fidelle serviteur.

DALIÈS DE LA TOUR.

A Paris, ce 28 novembre 1689.

VI

Monseigneur,

La protection que vous avez accordée, à ma très humble prière, à la famille de M. Benech[1] a produit des effets ediffiants et sensibles. Leur conversion a esté suivie de tant de ferveur et de zèle, qu'ils sont devenus l'exemple des meilleurs catholiques, sur tout Mad^e Benech qui prêche incessamment les autres.

De deux enfans qu'ils ont, vous eustes la bonté, Monseigneur, d'en faire un escrivain des gallères, et suivant les temoignages qu'en rendent M^rs les intendants et commissaires, c'est le plus joly garçon de France pour le service. L'aîné qui est le dernier que nous avons converty et que nous fîmes venir d'Angleterre où il estoit habitué depuis dix ans, est à présent auprès de M. de Bonrepaus, qui se loüe de sa conduite et de sa sagesse. Comme ces enfans sont vôtre ouvrage, Monseigneur, puis que Dieu s'est servy de votre ministère pour contribuer à leur conversion, je prends la liberté de vous les recommander du meilleur de mon cœur, et vous représenter que l'escrivain des gallères sert depuis deux ans, et qu'il seroit propre à quelque chose de meilleur[2].

Je suis avec toute sorte d'attachement et de respect,

Monseigneur, Votre très humble, très obéissant et très fidelle serviteur,

DALIÈS DE LA TOUR.

A Paris, ce 13 décembre 1689.

---

1. Encore une famille montalbanaise. Voy. H. de France, ouvrage cité.

2. Le même paquet auquel nous avons emprunté ces « lettres édifiantes », en renferme d'autres relatives à des procès ou règlements de comptes, car en 1681 on voit que ce d'Aliès fondait des canons pour la flotte, à Saint-Gervais en Dauphiné. Il y en a toutefois encore une relative à une conversion. Elle est du 16 décembre 1687, à Paris, et entretient « Monseigneur », sans doute M. de Pontchartrain, « d'un pauvre enfant, mon proche parent dont je voudrois faire un... catholique ». — Il demande pour cet enfant la part de ses tantes en la terre de *Lisy* qu'il dit être grevée d'hypothèques montant à 130,000 livres et ne pense pas qu'on réussisse à vendre 160,000 livres. Quel était cet enfant ? La lettre assez longue le concernant sans le nommer, se trouve dans le même volume du fonds Clairambault (877), p. 7.

LE TRAITEMENT DES PASTEURS

AU LENDEMAIN DE LA LOI DU 18 GERMINAL AN X

(AVRIL 1802)

LETTRE AUTOGRAPHE DE PORTALIS ANNOTÉE PAR BONAPARTE

Le régime de l'union des Églises et de l'État a été inauguré par Bonaparte dans le but de faire de la religion un instrument de domination et de règne. Le premier consul voulait avoir, non des ministres de l'Évangile indépendants et instruits, mais des fonctionnaires à gages.

Après les mesures terribles que la monarchie avait sans trêve ni merci édictées contre les huguenots, après les persécutions des Jacobins qui s'inspirèrent de Louis XIV pour fermer les temples et envoyer les pasteurs à l'échafaud, la majorité des protestants accepta les articles organiques comme un bienfait. Le régime des assignats succédant à celui de la confiscation des biens avait appauvri les fidèles; aussi, dans le but de se concilier les bonnes volontés, le gouvernement consulaire promit-il, dans la loi du 18 germinal an X (art. 7), de pourvoir au traitement des pasteurs des Églises consistoriales.

Forts de cette promesse, les notables protestants adressèrent à Portalis, conseiller d'État chargé des affaires concernant les cultes, un « Apperçu de ce que coûterait à l'État le culte protestant dans l'ancienne France[1] ». Ils s'exprimaient en ces termes :

« Vraisemblablement, les honoraires déterminés pour les curés de l'Église catholique, serviront de base pour la fixation de ceux des ministres protestants. On croit cependant devoir observer que presque tous les ministres sont mariés et qu'il est même avantageux qu'ils le soient : ainsi l'éducation d'une famille exige plus de moyens que l'entretien d'un homme isolé. Cette considération ne nous déterminera cependant pas à porter ces honoraires trop haut et nous en fixerons le minimum à 1500 fr., en établissant des gradations proportionnées à la population des villes que les ministres habiteront.

1. Archives du Temple de l'Oratoire à Paris.

On suppose encore que le gouvernement déterminera, dans sa sagesse, le moyen d'assurer la subsistance des ministres de tous les cultes que des infirmités pourront mettre hors d'état de remplir leurs fonctions.

		fr.
	Quatre Églises à Paris à chacune desquelles il sera attaché un ministre.	
4	Ministres à 6000 francs.....	24.000
	Vingt Églises dans les dix grandes villes de la République dans lesquelles il y a le plus de protestants, à chacune desquelles il sera attaché deux ministres.	
40	Ministres à 4000 francs.....	160.000
	Cinquante Églises dans les villes inférieures avec un seul ministre.	
50	Ministres à 2400 francs.....	120.000
	Cent six Églises dans les campagnes avec également un seul ministre.	
106	Ministres à 1500 francs.....	159.000
200	Total pour deux cents ministres : quatre-cent soixante-trois mille francs.	463.000
	Vingt-cinq suffragants ou ministres sans Églises, à 1200 francs.....	30.000
	Vingt-cinq proposants ou jeunes gens non encore reçus ministres, à 800 francs.....	20.000
	Un chantre et un lecteur dans chacune des 180 Églises, 360 individus; dans les campagnes 150 suffiront, mais dans les villes il faudra augmenter les honoraires en raison de la population; on pourra atteindre ce but en les payant l'un dans l'autre à 300 francs.....	108.000
	Deux académies ensemble.....	40.000
	Total de la dépense.....	661.000

Portalis était favorable aux protestants. Quelques années auparavant, avocat au Parlement d'Aix, il avait protesté, au nom de l'humanité, contre cette législation barbare qui condamnait nos ancêtres à renier leur foi s'ils voulaient contracter

un mariage valable[1] Mais s'il était libéral, l'importante lettre dont on donne ici une reproduction[2] prouve que Portalis l'était, avant tout, dans un but politique. Il propose, en effet, de rétribuer les ministres du culte protestant, mais le moins largement possible, puisqu'il diminue *de moitié* les évaluations des notables.

Conseil d'Etat

Je prie le Citoyen Lebrun de me faire connaître son opinion sur cet objet.

Paris, le 12 floréal

Le 1er Consul,

NAP.

PARIS, LE 9 FLORÉAL AN XIe DE LA RÉPUBLIQUE

(28 avril 1803)

Le Conseiller d'État chargé de toutes les affaires concernant les cultes,

AU CITOYEN PREMIER CONSUL,

Citoien premier consul,

J'ai l'honneur de mettre sous vos yeux l'apperçu général de ce que pourra couter la dépense du culte protestant.

D'apres les calculs des protestants eux-mêmes il y aura deux cent vingt ministres dans l'ancienne France.

Ces ministres réclament un plus fort traitement que les curés catholiques, sur le fondement que pouvant se marier, ils ont les embarras d'une famille : ce qui établit, pour les nécessités de la vie, une grande différence entr'eux et des curés célibataires.

Ils ajoutent qu'ils ne perçoivent point d'oblations.

1. *Consultation sur la validité des mariages des Protestants de France, à laquelle on a joint quelques Arrêts récens du Parlement de Toulouse, rendus en faveur des Protestants.* Délibérée à Aix le 20 octobre 1770, signée Portalis et Pazery. — Genève, 1771, in-12, 106 pages (Bibliothèque de l'histoire du Protestantisme Français, nouvelle acquisition). — Ce mémoire fut communiqué à Voltaire qui écrivit en marge du manuscrit, précieusement conservé dans les archives de la famille de Portalis : « Ce n'est pas une consultation : c'est un traité de philosophie, de législation et de morale. » Consultez Mignet : *Éloges historiques*, in-18, p. 228.

2. Collection F. de Schickler.

Je conviens de ces différences, mais elles sont compensées par la faculté qu'ont les ministres protestants de commercer et d'exercer toutes les professions lucratives, faculté que les canons interdisent aux ministres catholiques [1].

Les protestants présentent un tableau des traitements qu'ils désireroient pour leurs ministres. Je joins ici ce tableau qui fait monter toute la depense du culte protestant de l'ancienne France à 441,000 francs.

Dans un tableau plus modéré que je présente à mon tour, cette dépense s'élèveroit à 330,000 francs.

Mon plan seroit susceptible de réduction, mais ne faut-il pas quelques augmentations pour les ministres protestants de quelques grandes villes ? N'est-il pas sage de contenter des hommes qui sont susceptibles de jalousies et de rivalités religieuses [2] ?

Tout cela est soumis à la profonde sagesse du premier consul.

Salut et respect
portalis

La question fut rapidement tranchée pour Paris, le décret du 3 messidor an XI (22 juin 1803) étant conforme aux conclusions du conseiller d'État chargé des cultes [3]. — La lutte fut plus vive quand on aborda le traitement des pasteurs des départements; les prêtres n'avaient pas désarmé, ils pensaient que le recrutement du corps pastoral deviendrait impossible, si le traitement en était imposé aux fidèles; aussi usèrent-ils de toute leur influence pour faire échouer les justes demandes des notables protestants. On a vu qu'en

1. On voit que Portalis se faisait, malgré son libéralisme, l'écho de bruits répandus par le clergé au détriment des pasteurs protestants.

2. On a ici le fond de la pensée de l'homme d'Etat. Il ne voit dans le ministère pastoral qu'une fonction quelconque que le souverain doit s'attacher au prix le plus bas possible.

3. *Législation des cultes protestants*, par Armand Lods, p. 55. Ce décret est précédé d'un rapport de Portalis, du 21 juin 1803. Archives nationales A F^{IV}, 1044.

marge de la lettre de Portalis, Bonaparte, demanda au « citoyen Lebrun » de lui faire connaître son opinion. Ce consul Lebrun s'empressa de profiter de cette invitation, pour se faire indirectement le porte-parole du clergé catholique.

« Il y a danger, écrivait-il le 4 pluviôse an XII (25 janvier 1804), à fixer le traitement des ministres du culte protestant plus haut que celui des ministres catholiques, et à le leur donner à tous, tandis que la majeure partie des ministres catholiques n'en a pas.

« Les ministres du culte protestant sont réellement bien moins utiles que ne peuvent l'être ceux du culte catholique, les protestants sont dispersés et leurs assemblées et leurs rapports avec leurs ministres doivent être rares.

« Ils ont une famille et dans l'état actuel il faut qu'ils aient quelque fortune personnelle pour entretenir cette famille ; de là vient que les ministres protestants appartiennent communément à des parents aisés.

« S'ils ont un traitement, surtout un traitement un peu large, des gens sans fortune se jetteront de ce côté-là, ils n'y porteront point d'instruction, ne feront que de mauvais mariages et laisseront des veuves et des enfants dans la misère.

« On pense donc : 1° qu'il ne faut pas se hâter de leur assigner à tous un traitement, à moins qu'on ne l'assure aussi aux ministres catholiques : 2° que ce traitement ne doit en aucun cas s'élever plus haut que celui des ministres catholiques[1]. »

Ces menées hypocrites ne furent pas, cette fois, couronnées de succès. Cambacérès appuya avec énergie les revendications si légitimes des protestants :

« Je suis de l'avis du citoyen Portalis[2], il est juste et politique de salarier les ministres protestants, les observations faites sur le rapport ne doivent point arrêter. On va payer les desservants des succursales, pourquoi ne paierait-on pas les pasteurs des communes dont la population est peu considérable.

« Les oblations et les droits d'étole offrent des ressources aux prêtres catholiques ; les protestants n'ont ni l'un ni l'autre. A une

1. Archives nationales A F^IV, 1044.
2. Archives nationales A F^IV, 1044.

Enreg.t N.o 348

Division

19 floréal an 11

N.o 18

Nota. On est invité à rappeler en marge de la réponse l'indication de la Division.

Conseil d'Etat.

Paris, le 9 floréal an 11e de la République.

Le Conseiller d'Etat chargé de toutes les affaires concernant les Cultes,

Au Citoyen Premier Consul

Je prie le Citoyen
~~[illegible]~~ faire
Connaître son opinion
sur cet objet
Paris le 12 floréal

marge de la lettre de Portalis, Bonaparte, demanda au « citoyen Lebrun » de lui faire connaître son opinion. Ce consul Lebrun s'empressa de profiter de cette invitation, pour se faire indirectement le porte-parole du clergé catholique.

« Il y a danger, écrivait-il le 4 pluviôse an XII (25 janvier 1804), à fixer le traitement des ministres du culte protestant plus haut que celui des ministres catholiques, et à le leur donner à tous, tandis que la majeure partie des ministres catholiques n'en a pas.

« Les ministres du culte protestant sont réellement bien moins utiles que ne peuvent l'être ceux du culte catholique, les protestants sont dispersés et leurs assemblées et leurs rapports avec leurs ministres doivent être rares.

« Ils ont une famille et dans l'état actuel il faut qu'ils aient quelque fortune personnelle pour entretenir cette famille ; de là vient que les ministres protestants appartiennent communément à des parents aisés.

« S'ils ont un traitement, surtout un traitement un peu large, des gens sans fortune se jetteront de ce côté-là, ils n'y porteront point d'instruction, ne feront que de mauvais mariages et laisseront des veuves et des enfants dans la misère.

« On pense donc : 1° qu'il ne faut pas se hâter de leur assigner à tous un traitement, à moins qu'on ne l'assure aussi aux ministres catholiques : 2° que ce traitement ne doit en aucun cas s'élever plus haut que celui des ministres catholiques[1]. »

Ces menées hypocrites ne furent pas, cette fois, couronnées de succès. Cambacérès appuya avec énergie les revendications si légitimes des protestants :

« Je suis de l'avis du citoyen Portalis[2], il est juste et politique de salarier les ministres protestants, les observations faites sur le rapport ne doivent point arrêter. On va payer les desservants des succursales, pourquoi ne paierait-on pas les pasteurs des communes dont la population est peu considérable.

« Les oblations et les droits d'étole offrent des ressources aux prêtres catholiques ; les protestants n'ont ni l'un ni l'autre. A une

1. Archives nationales A F^IV, 1044.
2. Archives nationales A F^IV, 1044.

Enreg.t N.° 348

Division

19 floréal an 11
N.° 18

Nota. On est invité à rappeler en marge de la réponse l'indication de la Division.

Conseil d'Etat.

Paris, le 9 floréal an 11e de la République.

Le Conseiller d'Etat chargé de toutes les affaires concernant les Cultes,

Au Citoyen Premier Consul

citoien premier consul

Le prier le Citoyen
[illegible] faire
Connaître son opinion
sur cet objet
Rendu le 18 floréal
Le 1er Consul

N.° 5124

j'ai l'honneur de mettre sous vos yeux l'apperçu general de ceque pourra couter la dépense du culte protestant.

d'après les calculs des protestants eux mêmes, il y aura deux cent vingt ministres dans l'ancienne france.

Les ministres reclament un plus fort traitement que les curés catholiques, sur

Le 1er Consul

Citoien premier consul

N° 5124

J'ai l'honneur de mettre sous vos yeux l'apperçu general de ceque pourra couter la dépense du culte protestant.

D'après les calculs des protestants eux mêmes, il y aura deux cent vingt ministres dans l'ancienne france.

Les ministres reclament un plus fort traitement que les curés catholiques, sur

époque où l'on va augmenter les contributions de près de 12 millions pour venir au secours des ministres du clergé catholique, le gouvernement ne doit pas être parcimonieux à l'égard des *ministres du culte protestant qui sont au moins aussi attachés que les autres.* Je sais, par ma correspondance, que dans le ci-devant Languedoc on se plaint du non-paiement[1]. »

La cause était gagnée. Bonaparte se rallia au sentiment, d'ailleurs extrêmement modéré, de Portalis et de Cambacérès, il resta fidèle à la promesse insérée dans les articles organiques et l'arrêté du 15 germinal an XII[2] régla le traitement de tous les pasteurs en prenant pour base la population des communes où ils exerçaient leur ministère.

Ce régime a-t-il été favorable au développement du protestantisme ? L'indépendance, telle que la proposait tout d'abord Portalis[3], n'eût-elle pas développé le principe de la responsabilité et intéressé davantage chacun des membres de l'Église au développement de la cause *huguenote*, qui est celle de la liberté ? ARMAND LODS.

MÉLANGES

FONDATION D'UNE CHAIRE AU COLLÈGE DE NAVARRE

POUR COMBATTRE L'HÉRÉSIE

(1623)

Au nombre des anciens collèges parisiens, dont la plupart étaient dus à l'initiative privée, figurait le collège de Navarre

1. Cambacérès faisait allusion à une lettre de M. Chabaud-Latour, membre du tribunat, qui, le 19 pluviôse an XII (9 février 1804) signalait l'inquiétude qui régnait dans le Gard, où les protestants formaient plus du tiers de la population. Les Églises ne pouvaient (ou ne voulaient pas) pourvoir aux frais du culte et aux honoraires des pasteurs. Archives nationales AF^{IV}, 1044.

2. L'arrêt du 12 mai 1804 ne fut point inséré au *Bulletin de Lois*, on ne voulut pas lui donner une trop grande publicité, de peur de mécontenter le clergé catholique. Voyez Reverchon, *Projet de code ecclésiastique*, page 230; *Législation des cultes protestants*, page 56.

3. Voyez : Rapport de Portalis avec un projet d'arrêté. *Bulletin*, 1889, [tome XXXVIII], p. 413.

fondé en 1304 par Jeanne de Navarre, femme de Philippe le Bel. Ruiné pendant les troubles qui signalèrent le règne de Charles VI, et rebâti sous Louis XI, cet établissement subsista jusqu'à la Révolution, après avoir fourni une carrière de près de cinq cents ans. Il était situé dans la rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, près de la demeure du cardinal de La Rochefoucault qui l'avait pris sous sa protection personnelle. Ses bâtiments, restaurés et agrandis, servent aujourd'hui encore à l'École polytechnique.

L'abbé François Joulet de Châtillon[1], aumônier et prédicateur du roi Henri IV, coadjuteur de l'évêque de Coutances, y institua en 1623 une chaire « contre les hérésies ». On peut croire que du vivant du Béarnais, si soucieux d'apaiser les vieilles querelles religieuses, l'idée d'une telle fondation ne serait pas venue à l'esprit d'un homme qu'il avait honoré de sa confiance et de son amitié. Mais en 1623 la situation était changée : les serviteurs de Louis XIII, à la tête desquels était Richelieu, ne se piquaient pas de suivre la politique de sagesse et de concorde dont le préambule de l'édit de Nantes nous conserve l'éloquente expression. Ajoutons que la création d'une chaire de polémique était une dérogation à la pensée fondamentale de l'édit qui, d'ailleurs, en son deuxième article, obligeait formellement les universités, collèges et écoles à recevoir les « escoliers » sans distinction de religion.

Cette fondation fut faite solennellement par-devant notaire à la date du 8 janvier. A cet effet, François Joulet se rendit auprès du cardinal de La Rochefoucault, à la maison abbatiale de Sainte-Geneviève, où furent mandés les « garde nottes du Roy », Nicholas Saulnier et Jehan Charles. Là, en présence du cardinal grand aumônier de France, il déclara que

« Considérant par lui les maux et la perte de plusieurs âmes que

1. L'un des membres de sa famille, Eudes, fut pape sous le nom d'Urbain II ; un autre, Gaucher, suivit Philippe-Auguste en Terre Sainte, et se distingua au siége d'Acre, comme plus tard à la bataille de Bouvines.

Ces Châtillon, originaires de Picardie et qui possédaient des terres importantes dans le comté de Châtillon-sur-Marne, n'avaient de commun que le nom avec la famille des Coligny.

causent les hérésies et les grands troubles, émotions et ruines que depuis soixante années et plus elles ont apporté en ce royaulme....; pour coupper chemin au schisme et division qui deschire la robe de Notre Seigneur et met l'Église et tous ses fidèles chrestiens en confusion et désordre...., désirant de tout son pouvoir contribuer au déracinement de ces malheurs...., et que les sujets du Roy instruits en la vraie et sincère doctrine de l'Eglise soient plus fermes contre ces erreurs et divisions.

« De son bon gré, pure et franche vollonté, a fondé et fonde, du jour de son décès[1], à perpétuité au collège de Navarre en ceste ville de Paris, une chaire de lecture et controverse contre les hérésies et le schisme, pour laquelle et appointement et entretenement du lecteur qui y sera employé...., il a donné audit collège de Navarre, ce acceptant par mondit seigneur l'illustrissime cardinal, six cent cinquante livres de rente annuelle et perpétuelle...[2] »

Aux termes de l'acte de fondation, la nomination de ce lecteur était attribuée aux grand maître, proviseur et principal du collége et leurs successeurs, qui devaient prendre « l'avis des révérends pères prieurs des chartreux, feuillans et Jacobins du faulxbourg Saint-Honoré, et du Recteur des Jésuites au collège de Clermont en ceste ville »; mais cette nomination ne pouvait devenir effective que si elle était confirmée par le grand aumônier. — Ces mêmes personnages devaient fixer chaque année, « au jour et feste de l'Assomption de Nostre Dame », le programme de l'enseignement pour l'année suivante.

Quant à la matière de l'enseignement, Joulet avait voulu qu'elle fût étroitement délimitée. Le « lecteur » se bornerait à « lire assiduellement et continuellement, par chacun jour ouvrable, les traités les plus convenables pour instruire le peuple sur la vérité de la doctrine chrestienne et de la foy, et de l'union nécessaire de l'Église sous le Pape, chef et vicaire de Nostre Seigneur Jésus-Christ en icelle ». Malheur à lui s'il s'écartait de la voie qui lui était tracée. Les « Religieux » avaient les oreilles et les yeux ouverts, et comme ils

1. 29 septembre 1627.
2. *Collection de documents pour servir à l'histoire des hôpitaux de Paris* (t. IV, 1er fasc., p. 172) publiée par les soins de M. Brièle, archiviste de l'administration.

avaient le droit de le révoquer aussi bien que de le nommer, le jour où ils auraient jugé qu'il était « entaché de mauvaises oppinions », ils devaient le « déposer sans être tenus de rendre à qui que ce soit aucune raison de ceste destitution ».

Qu'advint-il de cette fondation ? La question n'a que peu d'intérêt. On soupçonne bien que dans les anciens collèges de Paris, qui étaient presque tous à la dévotion du clergé, les régents ne se gênaient pas, même sous le régime de l'édit de Nantes, pour attaquer l'hérésie et rendre odieuse aux yeux de leurs élèves la « Religion prétendue réformée ». Mais il est curieux de constater qu'un homme d'opinions modérées, un amateur de musique et de beaux livres (l'inventaire de ses biens après décès en fait foi), un protégé du protestant Sully, l'ancien aumônier d'un roi libéral, ait paru répudier son passé en changeant de milieu, et se soit montré hostile aux protestants au point de fonder et de doter largement, pour les combattre, une chaire de controverse. C'est qu'au fond l'édit de Nantes n'avait pas sensiblement modifié l'état des esprits et qu'en dépit des apparences le protestantisme était toujours, pour le clergé, l'ennemi qu'il fallait réduire et détruire par tous les moyens. La mort de Henri IV fut une sorte de soulagement pour plusieurs de ceux qu'il avait admis dans son intimité et couverts de ses faveurs; ils se dédommagèrent de leur tolérance momentanée et forcée par un redoublement de zèle contre les réformés. Joulet de Châtillon en est un singulier exemple.

PAUL GAUFRÈS.

LES REGISTRES PROTESTANTS

Cannes, Clairan, Crespian, Montmirat, Combas, Sauve.

Depuis la publication de mon article sur le registre protestant de Vic-le-Fesq[1], j'ai eu l'impression que, si j'entreprenais des recherches dans les villages voisins, je ferais d'autres découvertes du même genre. Cela s'est si bien vérifié dès le premier essai, que j'ai voulu continuer; et, après avoir visité les environs de Vic-le-Fesq, j'ai aussi exploré ceux de Congénies, où j'ai actuellement mon domicile.

1. V. *Bulletin* 1891, 15 août.

Avant de rendre compte sommairement de mes trouvailles, il est bon que je fasse remarquer que, sur dix localités dont j'ai interrogé l'état civil, une seule ne m'a rien donné en fait de registres protestants; mais même celle-là m'a fourni quelque chose d'utile pour l'histoire du protestantisme.

Je dirai aussi sans plus tarder que je suis trop encouragé, soit par les résultats, soit par l'approbation de mes aînés, pour ne pas continuer à marcher dans la même voie aussi longtemps que mes forces me le permettront et que mes occupations m'en laisseront le loisir. D'ailleurs, je ne puis tout faire; le champ est trop vaste; mais je veux exposer, soit dans cet article, soit dans un autre numéro du *Bulletin*, un plan que j'ai conçu et d'après lequel ce travail d'examen des registres de l'état civil serait organisé de façon à s'étendre partout, et serait conduit d'après une méthode uniforme (autant que possible), afin que les résultats puissent être centralisés et utilisés. On ne peut douter qu'il en sortirait de quoi compléter et corriger beaucoup d'indications de *la France protestante*. Il n'est point trop tard pour tirer parti de ces ressources historiques; mais ce n'est pas trop tôt; car il y a des localités où ces vieux papiers ne sont pas bien soignés et seront probablement illisibles d'ici à peu d'années, sans parler des chances d'incendie qui existent dans la plupart des cas.

Je vais maintenant faire un inventaire rapide de ce qu'il y a d'intéressant, au point de vue protestant, dans les archives des endroits que j'ai visités. Mon but principal, en ce faisant, est de montrer la nécessité des recherches pour lesquelles je propose un plan d'ensemble.

I. **Cannes.** — Petit village à quatre kilomètres de Vic. J'ai trouvé là un ancien registre tout protestant et un autre par moitié, le reste étant dû aux curés de la localité. Un troisième volume est tout catholique. Il est bon de noter que, dans certains registres protestants, comme dans celui d'André Bastide à Vic, ce ne sont pas les actes eux-mêmes que nous avons, avec les signatures des témoins, mais seulement des copies conformes, ou bien de simples notes. Mais, dans bien des cas, il se trouvera que l'original a péri, et nous nous estimerons heureux d'avoir des copies authentiques.

Les principaux rédacteurs de ces documents conservés à Cannes sont *Jacques Matthieu* (1764 à 1769), *André Bouët* (1770-1788), *François Villard* (1783-1792). Dans le registre personnel tenu par A. Bouët (*Mon registre*), les années 1784 à 1788 passées à Lézan, je crois, forment un cahier à part.

En feuilletant ces registres, j'ai d'abord découvert que dans celui de Vic j'avais attribué au seul Maurice Bouët (ou Bouët aîné) ce qui revenait en majeure partie à *André* Bouët. A Cannes, non seulement j'ai trouvé son prénom en toutes lettres, mais aussi son lieu d'origine (Saint-Victor-de-Malcap, diocèse d'Uzès), le nom de sa femme (demoiselle *Marie Bosc,* native de Cannes), les noms de ses enfants (six, dont deux morts en bas âge), son acte mortuaire (décédé le 3 mai 1793, âgé de 47 ans, en son domicile de Cannes). La tradition locale a confirmé ces données et m'a appris qu'on se souvenait de lui comme d'un bon pasteur, que son seul fils survivant (Guillaume-Théophile-André) a été connu de beaucoup de personnes encore vivantes et n'est mort qu'il y a un peu plus de trente ans sans laisser d'héritier mâle, ce qui fait que la famille est éteinte. Je donne ces détails pour montrer à quels résultats on peut arriver en recherchant les actes où les pasteurs du désert et leurs prédécesseurs figurent comme témoins ou parrains ou parties. Il y en a dont on ne connaît encore que le nom, et dont le prénom et le lieu d'origine demeurent incertains.

Les registres curiaux (tenus dans la cure et par le curé) sont intéressants quand ils contiennent les actes de 1685 et ceux des années qui ont précédé et suivi cette date. C'est le cas dans ce village. Mais, ce qui prouve combien il était protestant (et il l'est redevenu tout aussi complètement), c'est qu'en 1681 le curé inscrit la note suivante :

« En l'année 1680 je n'ay poinct faict de baptesme, de mariage ny de sépulture, et comme j'ay veu qu'il y avoit encore de place pour en coucher dans ce registre je n'en ay poinct faict parrapher d'autre depuis l'année 1677. »

En 1677, en effet, il eut un baptême (d'enfant de père et mère inconnus); en 1678, un baptême et un décès; en 1679,

un baptême, et ainsi de suite jusqu'en 1683, où il n'y a que *trois décès*, et en 1684 où il n'y a rien, comme l'atteste une note comme celle ci-dessus. Il était grand temps que la Révocation vînt procurer du travail à ce brave ecclésiastique sans emploi. En 1685 et dans les années qui suivent, il a beaucoup plus à faire; mais tout n'est pas roses dans son ministère ; il y a des récalcitrants, surtout au lit de mort où il les attend. Chose curieuse, cette répugnance à mourir en bon catholique produit toujours les mêmes symptômes chez ces mourants mal convertis. « La violence de leur mal » les « empêche de recevoir les sacrements », ou bien ils ne « sont pas en état », ou bien « la mort a esté trop subite ». Pour l'un d'eux, il est relaté que « le vomissement (quel réalisme dans un registre d'Église!) l'a empêché de recevoir le très sainct viatique ». Ce vomissement est suspect chez un ex-huguenot. Les accidents de ce genre constatés sont au nombre de *onze*.

II. **Clairan.** — Hameau dépendant de Cannes. Il n'y a pas là d'archives; mais j'y ai trouvé, dans une famille, un registre protestant pour « la paroisse de Saint-Théodorite et Clairant », allant du 25 décembre 1774 au 27 avril 1788, et rédigé principalement par André Bouët et François Villard, mais où se rencontrent aussi les noms d'*Antoine Périer, Valantin, Privat, Guillaume Bruguier, Ricour, François Ducros, Ribot.*

III. **Crespian.** — Village à 2 kilomètres de Vic. Ici il n'y a que quatre cahiers protestants, et encore se répètent-ils deux par deux; car, à partir de 1775, les registres se tinrent en double. Ces cahiers vont du 10 mars 1776 au 1er septembre 1793 dans l'un des exemplaires, et jusqu'au 7 septembre 1797 dans l'autre où un inconnu illettré a inscrit deux baptêmes et un décès et attribue les baptêmes au pasteur Garain (sans doute Simon *Guérin*). Nous trouvons ici A. Bouët et M. Bouët, Ribot, Villard, F. Ducros, Ricour, Privat, Valantin, *B. Roux*. Il va sans dire que je prends note des visas donnés par les modérateurs ou secrétaires des colloques où l'on devait les produire chaque année. Il y a là des dates à recueillir aussi bien que des noms.

IV. **Montmirat.** — Village à 4 kilomètres de Vic, entre Cannes et Crespian et souvent desservi par le même pasteur ou par

celui de Vic. Comme à Crespian, j'y trouve un registre allant de 1775 à 1793, avec double possédant plusieurs actes que l'autre exemplaire n'a pas. Pasteurs en fonctions : A. Bouët et Villard. Autres y figurant à divers titres : Ribot, Périer, F. Ducros, Ricour, Privat, *Theyron,* plus « un ministre du Saint Evangile » sans autre désignation. J'ai trouvé à Montmirat, dans un acte où il est témoin, que Fr. Villard était « du lieu de Salavas, diocèse de Viviers ». Nous supposons que ce détail était inconnu. D'un autre côté, il nous a été impossible de trouver l'acte de naissance de Fr. Ducros, que la *France protestante* fait naître dans ce village où ce nom avec ce prénom est, d'ailleurs, facile à rencontrer, même aujourd'hui.

V. **Combas.** — Ce gros village est à 5 kilomètres de Vic, en allant vers Saint-Mamert, qui est le chef-lieu de canton. Nous y trouvons les registres protestants depuis le 27 mars 1770 jusqu'au 24 octobre 1792, où ils sont clos par deux actes purement civils. Les noms de pasteurs qui y reviennent le plus fréquemment sont ceux de Maurice et André Bouët et de Villard.

Autres pasteurs qui ont célébré des cérémonies religieuses ou donné des visas : Raoux, A. Périer, Valantin, Ricour, Fr. Ducros, Ribot, *Pierre Saussine* fils, Samuel Bruguier.

Dans un registre catholique, mais non à son rang chronologique, j'ai trouvé, sur papier grand format et plié, un *acte d'abjuration* daté 1er octobre 1685. Il commence par une longue liste de noms où les enfants entrent en ligne de compte; ainsi : « Un tel et quatre petits enfants ». Puis vient le texte de l'acte :

« Tous les susnommés habitant audit Combas, faisant profession de la religion préthendue réformée, ont déclaré unanimement qu'ils renoncent à l'hérésie de Calvin et à toutes ses erreurs et embrassent la foy catholique apostolique et romaine pour y croire tout ce qu'elle croit et enseigne, en laquelle ils veulent vivre et mourir, et ont tous levé la main à Dieu entre les mains de nous Jaques de Roques prêtre et vicaire perpétuel dudit lieu de Combas. Présens à tout ce dessus Messire Claude François Pelet de Narbonne chevallier, comte de Fontanès, baron de Combas et autres places et Me Louis Armand Persin advocat en la cour roialle de Sommières signés avec ceux qui l'ont sceu fere, les autres ont dit ne savoir fere. »

Suivent les signatures. — Outre cette abjuration collective et de la première heure, puisqu'elle devance la Révocation, on trouve quantité d'abjurations individuelles. Nous y remarquons un Pierre Ducros qui est « *resseu* avec son fils Pierre âgé de quatorze ans ou environ, Marie Vidalle âgée de quinze ans et Simon Vidal âgé de dix ans ».

Jusqu'en 1739, on peut trouver une abjuration qui est inscrite avec beaucoup d'enthousiasme.

Aux alentours de Vic, il me reste à visiter Sérignac et Fontanès.

VI. **Sauve.** — Cette ville industrieuse et qui a joué un rôle assez important dans l'histoire du protestantisme au siècle dernier, possède des archives très considérables et un état civil des plus complets que j'ai eu l'occasion d'étudier récemment. Il s'étend pour les protestants, de 1607 (10 janvier) à 1685 (21 oct.), et reprend en 1743 (7 août) pour arriver sans interruption à 1792. Les premiers registres ne contiennent que des notes sur chaque baptême, mariage ou ensevelissement; c'est l'ouvrage de quelque secrétaire de l'Église. A partir de 1668, ce sont de vrais actes avec signatures des parties et témoins, etc.

J'ai noté dans les plus vieilles années des noms de pasteurs inconnus ou peu connus. Pour Sauve : *Jean Bouy* (ou *Bouis*), *Barbut, Rossel*, *Massanes,* François *Vincent*. Pour Quissac : *Jaques Berlié*. *Anthoine Rudavel*, ministre défunt, est mentionné. Dans les deux premiers registres il reste encore à déchiffrer beaucoup d'autres noms de pasteurs.

Dans les actes proprement dits, de 1668 à 1685, la tâche est plus facile et la récolte plus fructueuse. Pasteurs de Sauve : *François Vincent, François Sauvage ;* en 1681, *Jean Anthoine de Privat*, sieur de la Rouquette, est ministre à Sauve pendant quelques mois : il signe *Laroquette*. Autres pasteurs ayant occasionnellement baptisé ou marié à Sauve dans cette période; nous ne garantissons pas l'orthographe des noms propres, car c'est un secrétaire qui les écrit, parfois assez négligemment :

François *Malet*,	ministre de	Saint-Hippolyte;
Jehan *Malplach*,	—	Ginestoux;
André *Vial*,	—	Ganges;
Jacques *Fesquèt*,	—	Fesq;
Estienne *Mollîs*,	—	Quissac;
Jean *Vincent*,	—	Aumessas;
David *Vincent*,	—	Anduze;
Jacques *Vedey* (Bedey),	—	Cros;
Josué *Rossel*,	—	Vigan;
Jaques *Rebotier*,	—	Frugères;
Anibal *Darvieu*,	—	Soudorgues;
— *Mote*,	—	Saint-Romain-de-Codières;
Moïze *Portal*,	—	La Salle;
Anthoine *Couderc*,	—	Meyrueis;
François *Grongnet*,	—	Fize;
Jean *Dumas*,	—	Durfort;
Pierre de *Sostelle*,	—	Saint-Félix-de-Pallières;
Antoine *Clarion*,	—	La Calmette;
David *Fraissinet*,	—	Cardet;
Théophile *Almeras*,	—	Saint-Sébastien;
— *Robert*,	—	Aigremont;
Jean *Sabatier*,	—	Fesc;
Jaques *Pistoris*,	—	Saint-Laurent-le-Minier;
Pierre *Aigoin*,	—	Sumène.

Le XVIIIe siècle (1743 à 1792) offre beaucoup de noms de pasteurs, parce qu'au début de cette renaissance protestante ils ne pouvaient guère se fixer, ayant un vaste champ à parcourir et de grands dangers à éviter par la fuite et en se cachant. Voici les noms que j'ai relevés; j'omets les dates pour ne pas surcharger mon résumé :

Claris, *Defferre*, *Roger* (ministre du Dauphiné, 1744), Paul *Rabaut*, *Molines*, Jean *Roux*, *Gibert* père, *Grail*, *Boyer*, *Gaubert*, *Gavanon*, Paul *Marazel*, Jean *Gal*, David *Coste*, Pierre *Encontre*, Jean *Ducros*, Jean *Journet*, *Teissier*, Daxid *Vesson*, Marc *Portal*, Paul *Dalgue*, *Teinil* ou Teinie (?), Antoine *Gal*, *Bastide*, *Matthieu*, *D. Valette*, *Noé* (?), *Dumoulin* (?), Pierre *Soulier*, *Rosselloti* (?).

Dans le dernier volume, en 1780, nous trouvons trois mariages de pasteurs, et cela nous fait découvrir prénoms, lieu d'origine, nom de la femme, etc.

Simon Guérin, pasteur de Cournonterral, épouse demoiselle Elisabeth Cavalier. Ricour, pasteur, est témoin, et ses prénoms sont Jean-François.

Pierre Soulier, pasteur de Sauve, né à Durfort, épouse Suzanne Chabaud, fille d'Alexandre Chabaud, seigneur de Perdiguier, Bonaric et autres lieux.

François Ricour, pasteur de Quissac, du lieu de Quint, diocèse de Die, épouse Marie Bonnet de Sauve.

En voyant Pierre Soulier faire l'aristocratique mariage que nous venons de relever et devenir ainsi le beau-frère de M. d'Azémar de Cazevieille, et sans doute le parent ou allié d'autres familles nobles, nous nous sommes demandé si ce n'était pas ce mariage qui fut le premier pas dans un chemin qui devait aboutir en 1793 à l'échafaud de Nîmes.

Nous avons rencontré à Sauve, entre 1770 et 1780, une famille *Arbousse-Bastide* très nombreuse, dont le chef David est chirurgien. Egalement une famille *Guizot*, venue de Quissac apparemment : il y a Jacques Guizot, Marie Guizot et même, je crois, François Guizot.

Voilà ce que j'ai pu recueillir en courant très rapidement au travers de cette collection d'actes qui en renferme des milliers.

Mais il faut bien dire aussi quelques mots de ce que nous avons rencontré dans les registres catholiques de Sauve pour l'année 1685. Hélas! plus de soixante pages sont couvertes des noms de ceux qui abjurèrent. Dans une note, le curé de Sauve nous dit qu'il a fallu s'y reprendre à plusieurs fois, l'église n'étant pas assez grande pour contenir tous ceux qui vinrent abjurer, ni les greffiers assez nombreux pour les inscrire. Il faut constater qu'on avait bien fait les choses pour la première abjuration qui eut lieu en juillet de la même année : on fit venir monseigneur Séguier, évêque de Nîmes. A noter : le néophyte n'était pas de Sauve, et pour comble de malheur il s'appelait *Constant;* de plus, il ne semble pas avoir de femme; en revanche, il a trois jeunes enfants. On peut supposer que la misère ne fut pas étrangère à cette conversion.

(*A suivre.*) J. W. Lelièvre.

SÉANCES DU COMITÉ

24 novembre et 8 décembre 1891.

Assistent, sous la présidence de M. le baron F. de Schickler, à la première de ces deux séances, MM. Buisson, Douen, Franklin, Guizot, Kuhn, W. Martin et Raynaud ; et à la seconde, MM. Douen, Lichtenberger, W. Martin, Raynaud et Read. M. Bonet Maury se fait excuser pour la première et, pour la seconde, MM. Buisson, Franklin, Gaufrès, Guizot et Kuhn.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal des dernières séances, le Comité s'entretient des améliorations à apporter au **Bulletin** en 1892. Cet entretien occupe la presque totalité des deux séances et porte sur trois points principaux, la table annuelle, la répartition des articles, les caractères d'imprimerie et le papier. — En ce qui concerne le premier point, le Comité est unanime, en présence des difficultés de rédaction d'une table générale d'une série d'années, à charger M. Weiss de faire rédiger et imprimer, à la fin de chaque volume à partir de 1892, une table alphabétique complète. — Quant à la répartition des articles, on reconnaît qu'il y aurait avantage à les morceler le moins possible, tout en maintenant l'ordre actuel surtout pour les livraisons du 15 janvier, de l'Assemblée générale et de la Fête de la Réformation. — On adopte enfin trois séries de caractères d'imprimerie et un papier plus propres à faciliter la lecture et la conservation de notre recueil, — et l'on décide que la substance de ces résolutions sera communiquée à nos lecteurs dans le fascicule du 15 janvier 1892.

Bibliothèque. — M. Garreta, ancien adjoint au maire de Rouen, a bien voulu y mettre en dépôt un médaillier qui paraît être du XVIIe siècle, et dont l'écrin, de la même époque, porte le titre de *Icones verissimæ illustrium protestantium;* il lui a aussi donné quelques livres parmi lesquels les *Œuvres de Clément Marot*, Rouen, 1615, et l'*Institution chrestienne*, Genève, Jehan Girard, 1553. Ce dernier exemplaire, dans sa reliure primitive, porte, sur l'un des plats, la signature autographe de *Des Gallardz*. — M. Weiss dépose de la part de M. Lamer, de Rouen, une collection de photographies représentant des vues de Salies de Béarn et des environs, intéressantes pour l'histoire du protestantisme dans cette région. — M. de Schickler offre quelques plaquettes rares sur l'édit de Tolérance et sur la démolition de certains temples.

CORRESPONDANCE

Les cloches protestantes. — L'article de M. H. Gelin sur ce sujet (*Bull.* 1891, 15 nov. et 15 déc.) nous a valu plusieurs communications que nous ne pouvons insérer *in extenso*, mais dont voici la substance :

A *Sainte-Foy*, d'après M. le pasteur Mercat, le temple fut construit, sur ce qui s'appelle encore « la place du Temple », entre 1580 et 1585; il formait un carré long de 30 mètres sur 20, pouvant contenir 2,000 personnes. La voûte, où étaient peintes les Tables de la Loi, était soutenue, ainsi que la façade, par des colonnes d'ordre corinthien, et surmontée par un clocher qui renfermait deux cloches. La grosse ne servait que pour les fêtes ou grandes circonstances publiques; la petite, donnée par le Béarnais, était spécialement affectée au culte. Lorsque, par arrêt du parlement de Guienne, du 2 juin 1683, la démolition du temple fut ordonnée, on dit que les protestants noyèrent la grosse cloche dans la Dordogne; la petite fut donnée à l'église catholique, qui s'en sert encore.

Dans ce bassin de la Gironde, les églises de *Eynesse* (Gironde) et *Lamonzie-Saint-Martin* (Dordogne) ont chacune une cloche. Cette dernière fut placée dans le temple de *Castan* par les soins de feu M. Bastie, pasteur à Bergerac. A *Bordeaux*, le temple des Chartrons a aussi une cloche.

D'après M. le pasteur Bianquis, de Rouen, le nombre de nos églises qui possèdent clocher et cloche, doit être fortement augmenté. Il cite au hasard de ses souvenirs, — pour le Midi, les temples de *Ganges* (Hérault); de *Saint-Hippolyte* (deux cloches), du *Vigan*, d'*Anduze*, d'*Avèze* et d'*Aulas*, dans le Gard; de *Beaumont-lès-Valence* (Drôme), où l'ancienne église catholique a été partagée entre les deux cultes, les catholiques ayant le clocher et la cloche, et les protestants se servant de celle du beffroi, comme à *Codognan* (Gard); — pour le Nord, les temples du *Havre*, de *Marsauceux* (Eure-et-Loir), de *Paris* (temple du *Saint-Esprit*), d'*Etretat*, de *Beuzeval-s.-mer* de *Trouville* (clocher sans cloche), dans la Seine-Inférieure. — M. Plantier, ancien instituteur dans la Lozère, nous signale l'existence de cloches dans les temples de *Vialas, Collet-de-Dèze, Saint-Etienne-Vallée-Française, Saint-Germain-de-Calberte*, *Pont-de-Montvert*, dans la Lozère.

Enfin, M. Cazalis de Fondeuce nous envoie la copie du contrat suivant (*Arch. nat.*, TT, 288 B), passé entre les consuls de *Villeveyrac* (Hérault), autrefois Villemagne, et deux fondeurs, le 23 juin 1603,

et attestant l'accord qui existait, à cette époque, entre les catholiques et les protestants de cette localité :

Contract passé par les consuls de Villemanne avec deux M^es^ fondeurs pour la fonte d'une cloche qui doit servir pour sonner la messe et le presche.

Saichent tous prezans et advenir que l'an mil six cens trois, Et le vingtroizie^e^ jour du mois de Juin avant midy, règnant tres crestien prince Henry, par la grâce de Dieu Roy de France et de Navarre, en prezance des tesmoins soubz^nés^ et de moy no^re^ soubz^né^, ont esté personnellement constitués honorables hommes *Durand Reynaud, David Saurin* et *Dominique Guilhen*, consuls du lieu de Villemagne, au diocèse d'Agde, lesquels tous troys ensemble étant, ensuivant la délibération du Conseil général à ces fins et expressément assemblé, et avec l'assistance des habitans nommés audict Conseil, sachans come la cloche qu'est au clocher de l'esglise parrochielle dudict Villemagne estre rompue, puis quatre ou cinq moys sont passés, et dezirans icelle fère refondre aux despans de toute la communaulté, tant d'un party que d'aultre, pour après servir à sonner le divin service en ladicte église parrochielle que pour appeller le prêche.

A ceste cauze, lesdicts sieurs consulz ont convenu et accordé avec Me *Bertrand Morido,* de Chaumon en Champagne et *Cristofle Clavel*, du lieu de Malosseque[1] en la comté d'Avignon, fondeursicy prezans estipullans et aceptans, ainsin que s'ensuicts.

Et premièrement lesdictz fondeurs seront tenus de fère le moulle de ladicte cloche, icelle tumber, rompre et apprès la fondre, et la fère de la mesme grandeur et espesseur qu'elle estoit.

Item a esté accordé que lesditz consulz, au nom de la communaulté, seront tenus fornir un quintal de métal, et aultremant ce que sera requis.

Item qu'estant ladicte cloche parfaicte, lesdicts fondeurs seront tenus la monter audict clocher et au mesme lieu où elle est pozée, et y mettre le compois tel qu'il est de prezant, icelle bien et duemant pozer et clouer. Et pour ce fère lesdicts sieurs consulz seront tenus ballier et fournir tout ce que sera requis, tant à monter ladicte cloche audict clocher que pour la ferremente requize au compois, sauf la corde laquelle lesdicts fondeurs seront tenus fornir.

Plus, a esté accordé que lesdicts fondeurs seront tenus transcripre et engraver à grosse lettre ces mesmes mots :

L'an mil six cens trois la prezant cloche a esté faicte et refondue

1. Malaucène.

au despans de toute la communaulté pour doresnavant servir à sòner et appeller la messe et divin service que pour appeller le preche et prières pour ceulx de la Religion préthendue refformée, attendu que les frais sont faicts tant d'un que d'aultre party.

Item lesdicts fondeurs se sont offerts d'entretenir ladicte cloche durant deux mois. Et après où elle se viendroit à gaster et rompre dans l'an et jour, en demurer[1] à la ville et la retourner refondre à leurs despans, et pour ce fère lesdicts sieurs consulz, au nom de la communaulté, seront tenus doner, payer et satisfere auxdicts fondeurs la somme de nonante livres payables à la feste Sainct Michel prochain venant, en déduction de laquelle somme de trente escus lesdicts sieurs consulz seront tenus ballier d'argent auxdicts fondeurs pour payer la despens de bouche qu'ils ont faicte au logis et non davantage. Oultre et pardessus laquelle somme lesdicts consulz seront tenus de fornir tout le bois requis à fondre ladicte cloche.

Et pour tout ce dessus fere, tenir, garder et observer, ont obligé et ypotecqué lesditz consulz les biens de la communaulté et lesditz fondeurs leurs personnes propres et tous et chacuns leurs biens prezans et advenirs que ont soubzmis aux rigueurs des courts et selz grands de Carcassonne et Béziers, ordinaires des parties et aultres sur ce requizes avec les renonciations en tel cas requizes, et ainsin l'ont juré.

Faict audict Villemagne et dans l'escolle en prézance de Mre Bertrand Fabre, marchand de Giniac, et Me Jean Bouet, bochier, soubzsignés et marqués avec lesdicts sieurs consulz à l'original, et de moy Claude Bessière, no^re^ royal de Mèze, greffier dud. Villeveyrac, requis soubzsigné.

Extraict de l'original collationné. BESSIÈRE.

Ajoutons enfin que certains arrêts rendus par espèce et relatés d'autre part, furent en quelque sorte généralisés et codifiés dans la *Déclaration du Roy*, du 1er février 1669 :

« ART. XLVIII. Les cloches des temples desdits de la R. P. ès lieux où l'exercice est permis, cesseront de sonner depuis le jeudi saint, dix heures du matin, jusqu'au samedi saint, à midi, ainsi que font celles des catholiques.

« ART. XLIX. Es villes et lieux où il y aura garnison par nos ordres, lesdits de la R. P. R. ne pourront s'assembler au son de la cloche, ni en poser aucune sur leurs temples. »

1. Il y a sans doute ici un mot omis. et il faut restituer *garants*.

Le Gérant : FISCHBACHER.

4396. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2. — MAY et MOTTEROZ, directeurs.

Il sera rendu compte, dans ce *Bulletin*, de tout ouvrage intéressant l'Histoire du Protestantisme français, dont **deux** exemplaires seront déposés, 54, rue des Saints-Pères.

Tout ouvrage récent, dont **un** exemplaire aura été déposé à la même adresse, sera inscrit sur cette page et placé sur les rayons de la Bibliothèque. Celle-ci ne dispose d'aucuns fonds pour acheter les livres, journaux, estampes, médailles ou brochures. On rappelle donc à tous ceux qui en publient ou peuvent en donner qu'elle ne les collectionne que pour les mettre gratuitement à la disposition du public, tous les lundis, mardis, mercredis et jeudis, de 1 à 5 heures.

LIVRES RÉCENTS DEPOSÉS A LA BIBLIOTHÈQUE.

EUGÈNE HALPHEN. — **Journal inédit de Arnauld d'Andilly**, 1621, publié d'après le manuscrit autographe de la Bibliothèque de l'Arsenal, 105 pages in-8°. Paris, imprimerie Jouaust, 1891 (tiré à 25 exemplaires).

Étrennes religieuses, quarante-deuxième et quarante-troisième année (1891 et 1892). 372 et 366 pages in-18. Genève, Vve Jules Carays. (Le premier de ces deux volumes renferme une étude de feu Th. Claparède, sur *la Réforme dans la Savoie française*.)

Étrennes chrétiennes, dix-huitième et dix-neuvième année (1891 et 1892). 307 et 401 pages in-18. Genève, Cherbuliez; Paris, Fischbacher. (Le premier de ces deux volumes renferme un travail de M. Eugène Ritter sur *Mme Guyon et Genève*.)

NATALIS RONDOT. — **Les Protestants à Lyon au dix-septième siècle.** 223 pages grand in-8°. Lyon, imprimerie Mougin-Rusand, 1891.

Actes et décisions du Synode général officieux des Églises réformées évangéliques de France, tenu à *Saint-Quentin*, du 14 au 22 juin 1887, et *au Vigan*. du 2 au 11 juillet 1890 (publié par les soins de la Commission permanente du Synode). 2 volumes de 271 et VIII-333 pages in-8°. Marseille, typographie Barlatier-Feissat, 1887, et Bordeaux, imprimerie G. Gounouilhou, 1891.

H. J. SCHOUTEN. — **Généalogie de la famille Chevallier** (extrait du *Bulletin de l'histoire des Églises wallonnes*). 25 pages in-8°. 1890.

EUGEN STERN. — **Martin Butzer,** Ein Lebensbild aus der Geschichte der Strassburger Reformation, Gedachtnissblëlter zur zweihunderjahriger Jubelfeir seines Geburtstage. 87 pages in-8°, Strassburger, Druckerei u. Verlagsanstalt, 1891.

CLÉMENT DE FAYE. — **Les Métaphores de saint Paul. — Quelle position l'opinion publique fait-elle à la prédication à Genève?** 18e et 20e rapports de l'Assemblée générale de la *Société des sciences théologiques de Genève*. 13 et 15 pages in-8°. Genève, imprimerie A. Schuchardt, 1889 et 1891.

EUGÈNE RITTER. — **Correspondance de Sainte-Beuve avec Hermann Reuchlin.** 13 pages in-8°, extraites du tome XIII de la *Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur*. Oppeln et Leipzig, librairie Eugène Franck, Georges Maske, successeur, 1891.

LIBRAIRIE FISCHBACHER

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 420,000 FRANCS

33, RUE DE SEINE, A PARIS

Envoi franco *dans toute l'Union postale, sans augmentation de prix.*

La LIBRAIRIE FISCHBACHER
fournit les publications de tous les éditeurs français et étrangers.

VIENNENT DE PARAITRE :

QUELQUES PAGES
DE
L'HISTOIRE DES HUGUENOTS

Par Eugène BERSIER

Avec une préface par Auguste SABATIER, professeur

I. — *Conférence sur l'amiral de Coligny.*
II. — *Discours pour l'inauguration du monument de Coligny.*
III. — *Les Académies protestantes au XVIIe siècle.*
IV. — *Les Réfugiés français et leurs industries.*
V. — *Le Centenaire de l'Édit de Tolérance.*

CINQUIÈME ÉDITION. — Un vol. in-12 avec portrait. Prix : broché, **1** fr. **50** ; relié, **2** fr. **50**

LE PROTESTANTISME DANS LA VICOMTÉ DE FEZENSAGUET, par JEAN PHILIP DE BARJEAU. 1 vol. gr. in-8°, avec gravures. Prix : 2 fr. 50.

HISTOIRE DES PROTESTANTS D'ANNONAY EN VIVARAIS *pendant les trois derniers siècles*, par E. ARNAUD, pasteur. 1 vol. gr. in-8°. Prix : 2. fr. 50.

SOUVENIR DU TROISIÈME CENTENAIRE DE L'ÉGLISE WALLONNE DE LA HAYE. 1591-1891. *Notice historique* sur les origines de l'Eglise par M. le pasteur BOURLIER; *Sermon* de M. le pasteur *Lacheret*. — Un vol. gr. in-8° accompagné des portraits de *Louise de Coligny*, *de Saurin*, et de vues de *l'Église wallonne*. Prix : 4 francs.

SOUVENIR DU TROISIÈME CENTENAIRE DE L'ÉGLISE WALLONNE DE ROTTERDAM. NOTICE HISTORIQUE ET SERMON, par L. BRESSON, l'un des pasteurs de l'Église wallonne de Rotterdam. 1 vol. gr. in-8°, avec les portraits de *Pierre Jurieu*, *Pierre du Bosc*, *Daniel de Superville*, *Jacques Basnage* et *Pierre Bayle*. Prix : 3 francs.

Le prix de ce cahier est fixé à 1 fr. 50 pour 1892

4396. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2. — MAY et MOTTEROZ, directeurs.

41e ANNÉE. — 1892

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or aux Expositions universelles de 1878 et 1889

BULLETIN

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

QUATRIÈME SÉRIE. — PREMIÈRE ANNÉE

N° 2. — 15 Février 1892

PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ, 54, RUE DES SAINTS-PÈRES

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)

33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie.
LEIPZIG. — F. Brockhaus.
BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1892

SOMMAIRE

Pages.

ÉTUDES HISTORIQUES.

O. Douen. — **La Réforme française est-elle la fille de la Réforme allemande ?** Premier article (*Lefèvre d'Étaples et Luther*)..... 57

DOCUMENTS.

N. Weiss. — **Courte et triste histoire d'un galérien, Jean Boulard, de Vitry-le-François,** 1685-1687..... 92

MÉLANGES.

J. W. Lelièvre. — **Les registres protestants** (*Congénies, Junas, Souvignargues, Boissières*), deuxième et dernier article..... 95

CHRONIQUE LITTÉRAIRE.

N. Weiss. — **Bossuet et les protestants en Sorbonne** (Premier article)..... 108

NÉCROLOGIE.

J. B. **M. Pierre de Witt**..... 112

ILLUSTRATIONS.

Portraits, de Lefèvre d'Étaples d'après les Icones, et de Luther, d'après J. H...... 59, 75

RÉDACTION. — Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* devra être adressé, sous le couvert de M. le Président de la Société, à M. N. Weiss, secrétaire de la rédaction, 54, rue des Saints-Pères, Paris.

ABONNEMENTS. — Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers in-8° de 56 pages avec illustrations. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine. — 12 fr. 50 pour la Suisse. — 15 fr. pour l'étranger. — 7 fr. 50 pour les pasteurs des départements. — 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante : 1 fr. 50.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

Les personnes qui n'ont pas soldé leur abonnement au 15 mars reçoivent une quittance a domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de : 1 fr. pour les départements; 1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

On peut se procurer les volumes parus en s'adressant directement au trésorier.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU
PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

LA RÉFORME FRANÇAISE

EST-ELLE LA FILLE DE LA RÉFORME ALLEMANDE?

I. — Lefèvre d'Étaples.

« Parmi les grandes figures qui s'élèvent autour du berceau de la Réforme française, il n'en est pas de plus vénérable et de plus pure que celle de Lefèvre d'Etaples. Ce pieux docteur de l'Université de Paris [il était maître ès-arts et prêtre, non docteur] qui, après avoir accompli, comme les sages de l'antiquité, de lointains voyages à la recherche de la vérité[1], commenté tour à tour Aristote, Euclide, Boèce, passe à l'étude de saint Paul, et, bien avant Luther et Zwingle, voit poindre dans ses solitaires méditations l'aube d'une rénovation évangélique, après laquelle soupiraient tant d'âmes depuis les jours de Valdo et de Gerson, nous apparaît comme la personnification de l'esprit humain transporté sur le seuil d'un monde nouveau qui découvre ses magnifiques perspectives... Il représente dans leur union intime la Renaissance et la Réforme[2]. »

Sa réputation égalait celle d'Érasme, et lui valut l'estime et la protection de Louis XII[3] et celle de François Ier. « Il fut

1. « Ses voyages en Asie et en Afrique, dont parlent quelques écrivains, ne peuvent être qu'une fable;... on n'en trouve pas la moindre trace dans ses ouvrages, ni dans ceux des contemporains. » (Graf, *Essai sur la vie et les écrits de Jacques Lefèvre d'Etaples*, Strasb., 1845, p. 5.)

2. Jules Bonnet, *Récits du XVIe siècle*, Paris, 1875, p. 1.

3. En 1507, on le trouve même à Bourges, à la suite de la cour; mais ce milieu tumultueux lui convenait peu.

célébré à l'envi par les humanistes comme le restaurateur de la philosophie, le promoteur de la renaissance des lettres et des sciences au sein de l'Université. N'eût-il été que cela, il aurait déjà bien mérité de la Réforme. Mais il eut le privilège de la préparer plus directement encore par ses travaux sur l'Écriture sainte[1]. » Profondément plongé dans les superstitions romaines, Lefèvre ne passa point subitement des ténèbres à la lumière ; mais son évolution, lente et progressive, s'opéra d'une façon plus régulière et plus normale que celle de Luther, qui, n'avançant que grâce à la contradiction, procède par saccades et par bonds, suivis parfois de retours en arrière. Né vers 1455, Lefèvre avait plus de cinquante ans lorsqu'il délaissa les autres études pour s'adonner à celle de la Bible.

Il composa en 1508, dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, où son disciple Briçonnet lui avait donné asile, l'ouvrage qui fut imprimé l'année suivante par Henri Estienne : *Quincuplex Psalterium*, *gallicum*, *romanum*, *hebraicum*, *vetus et conciliatum*. Ce livre contient les trois versions ou revisions latines que Jérôme a faites du psautier (*gallicum*, texte adopté en Gaule ; *romanum*, adopté à Rome ; *hebraicum*, traduit de l'hébreu), plus la version antérieure à saint Jérôme (*vetus*), et la revision de Lefèvre (*conciliatum*). Sachant peu d'hébreu, celui-ci a emprunté à l'*hebraicum* de son devancier, dont il laisse de côté les meilleurs endroits, les trop rares corrections qu'il fait subir au *gallicum*. M. Lutteroth a fait observer[2] que l'*Osculamini filium* du psaume II, 12, qui a définitivement prévalu sur *Attende disciplinam* et *Adorate pure*, appartient bien à Lefèvre ; il eût dû ajouter que c'est malheureusement l'unique amélioration qu'on lui doive. Plus malheureusement encore, imbu des préjugés du moyen âge, Lefèvre dédaigne le sens littéral, « bon uniquement pour les aveugles », et voit partout un sens spirituel. D'après le commentaire qu'il a joint à chaque psaume, presque tous concernent le Christ, et quelques-uns l'Eglise (le 140e concerne les hérétiques). Malgré la

1. Herminjard, *Correspond. des réformateurs*, I, 4.
2. Article Lefèvre dans l'*Encyclop. des sciences relig.*

fausseté de cette méthode d'interprétation, le *Psautier Quincuplex* n'en est pas moins un signe des temps : comme Laurent Valla, comme Érasme, après avoir parcouru glorieusement tout le cycle des connaissances humaines, Lefèvre ne

peut étancher sa soif de vérité que dans l'Écriture sainte. Il dit dans la préface :

Pendant longtemps je me suis attaché aux études humaines, et j'ai à peine goûté du bord des lèvres les études divines. Mais déjà

dans le lointain une lumière si brillante a frappé mes regards, que les doctrines humaines m'ont semblé des ténèbres en comparaison des études divines, tandis que celles-ci m'ont paru exhaler un parfum dont rien n'égale la douceur. C'est depuis qu'on les a abandonnées que les monastères dépérissent, que la piété est morte et que l'on préfère les biens d'ici-bas à ceux du ciel.

L'année suivante (1510), il commentait le traité de Richard de Saint-Victor *De superdivina Trinitate*, qu'il ne publia qu'en 1519[1]. Le prologue de Richard de Saint-Victor débute ainsi : « Le juste vit par la foi. » Le commentaire débute de la même manière : « Fais attention que nous vivons par la foi, par l'esprit; que nous plaisons à Dieu par la foi, que la foi engendre l'espérance, et l'espérance la charité. Si ce qui a commencement, milieu et fin est parfait, l'homme est parfait qui croit par la foi, qui attend par l'espérance et qui aime par la charité. Il croit en Dieu, il attend Dieu, qui est la fin de tous les biens, et il l'aime par-dessus toutes choses. »

II. — Commentaire sur les épîtres de Paul.

En 1512, Lefèvre publiait à Paris son commentaire latin sur les épîtres de saint Paul, ouvrage digne d'attention à tous égards. D'abord, au texte fautif de la Vulgate l'auteur a joint hardiment sa propre traduction faite sur le grec, bien que cette innovation suffît pour le rendre suspect de préférer l'Église grecque, schismatique, à l'Église latine, catholique[2]. Ensuite, tandis que les scolastiques et les mystiques ne cherchaient dans la Bible qu'un point d'appui pour leurs subtilités et leurs rêveries, Lefèvre « se mit à l'étudier en elle-même et par elle-même, sans vouloir la plier à un système étranger, y voyant la parole de Dieu supérieure à tout système et à toute

1. *Biblioth. du prot.*

2. R. Simon, *Biblioth. critiq.*, Bâle, 1709, in-12, II, 385. — Quelques-uns, dit Lefèvre, dans l'épître dédicatoire adressée à Briçonnet, nous accuseront de témérité et d'audace pour avoir osé ajouter au texte de saint Jérôme la traduction du grec; mais la Vulgate n'est pas l'œuvre de saint Jérôme, qui la critique fréquemment : assertion que l'histoire mieux connue n'a pas confirmée.

opinion humaine, la seule règle de la vérité religieuse[1] ». Son livre, qui a fait époque en ramenant l'exégèse dans la véritable voie, eut sous un autre rapport une destinée plus glorieuse encore. « Si la préface du Psautier, dit M. Herminjard (I, 4), nous révèle une nouvelle phase dans la vie de Lefèvre, son commentaire sur saint Paul marque une date importante dans l'histoire de la Réformation. L'obligation de s'en tenir uniquement à l'Écriture sainte, source et règle du vrai christianisme, l'insuffisance des œuvres comme moyen de salut, y sont clairement annoncées. — Il ne serait pas légitime de prétendre qu'à l'origine Lefèvre n'a point compris la portée de ces doctrines, ni prévu l'imminence d'une révolution religieuse. C'est, en effet, vers l'année 1512 qu'il disait déjà à Guillaume Farel, son élève : « Mon fils, Dieu renouvellera le monde et tu en seras le témoin. » Parole prophétique à laquelle le passage suivant, tiré de son ouvrage sur saint Paul, peut servir de commentaire : *L'Église suit malheureusement l'exemple de ceux qui la gouvernent, et elle est bien loin de ce qu'elle devrait être. Cependant les signes du temps annoncent qu'un renouvellement est prochain, et pendant que Dieu ouvre de nouvelles voies à la prédication de l'Évangile par les découvertes et les conquêtes des Portugais et des Espagnols dans toutes les parties du monde, il faut espérer qu'il visitera aussi son Église et qu'il la relèvera de l'abaissement dans lequel elle est tombée.* »

Ce commentaire a donné lieu de nos jours à des appréciations contraires, dont l'une repose, nous semble-t-il, sur la confusion de deux choses distinctes, qu'il faut examiner séparément si l'on veut sortir du vague et du malentendu : l'influence dogmatique de Luther et son influence comme révolutionnaire.

Merle d'Aubigné écrivait en 1847[2] :

Avant 1512, dans un temps où Luther n'avait encore nullement marqué dans le monde, et s'en allait à Rome pour une affaire de moines, à une époque où Zwingle n'avait pas même commencé à

1. Graf, *Essai*, p. 37.
2. *Hist. de la réformation du XVIe siècle*, III, 498.

s'appliquer avec zèle aux saintes lettres..., Paris et la France entendaient l'enseignement de ces vérités vitales desquelles devait sortir la Réformation, et des âmes propres à les propager les recevaient avec une sainte avidité. Aussi Théod. de Bèze, parlant de Lefèvre d'Étaples, le salue-t-il comme celui « qui commença avec courage le renouvellement de la pure religion de Jésus-Christ »; et il remarque que, « de même qu'on vit autrefois l'école d'Isocrate fournir les meilleurs orateurs, de même on a vu sortir de l'auditoire du docteur d'Étaples des hommes les plus excellents de leur siècle et de l'Église.

La Réformation n'a donc point été en France une importation étrangère. Elle est née sur le sol français : elle a germé dans Paris... La Réformation suisse... fut indépendante de la Réformation allemande; la Réformation de la France le fut à son tour de celle de la Suisse et de celle de l'Allemagne... Si l'on ne regarde qu'aux dates, il faut donc le reconnaître, ce n'est ni à la Suisse ni à l'Allemagne qu'appartient la gloire d'avoir commencé cette œuvre, bien que seules jusqu'à présent ces deux contrées se la soient disputée. Cette gloire revient à la France. C'est une vérité de fait que nous tenons à établir, parce qu'elle a été peut-être jusqu'à présent méconnue.

En 1864, au contraire, M. Vollet s'exprimait ainsi[1] :

Nous croyons que faire de la Réforme française l'aînée de la Réforme allemande, c'est soutenir une thèse dont le principal argument consiste dans le patriotisme qui l'inspire, et la plus puissante autorité dans l'indulgence nationale qui l'accueille... Lefèvre nous semble dans son ouvrage aussi bon catholique (!) que peut l'être un fidèle éclairé quand il commente saint Paul. C'est donc à tort qu'on a rattaché à ce livre l'origine de la Réformation française. Il n'en fut ni le principe, ni la cause, ni même l'occasion (!).

En 1866, M. Herminjard, dont l'incomparable érudition a élevé un impérissable monument à la gloire des réformateurs, écrivait avec plus de mesure[2] :

A quel moment peut-on placer ce que Gérard Roussel appelle la « manifestation de l'Evangile »? La question n'intéresse pas seulement la biographie de Farel et de Roussel, mais aussi l'histoire de

1. *Etudes historiq. sur l'origine des Égl. réf. de France*, thèse de Strasb., pp. 3 et 4.
2. *Op. cit.*, I, 239.

la Réformation. Ce n'est pas ici le lieu de la traiter avec toute l'étendue qu'elle comporte. Il nous suffira de dire qu'on ne peut guère faire remonter au delà de l'année 1520, sinon les premiers symptômes, du moins les origines décisives de la Réforme française. Jusque vers cette époque, Lefèvre n'en était encore que le précurseur. Les sentiments et les convictions manifestés dans son commentaire de 1512 révèlent sans doute un cœur vivement attiré vers l'Évangile; mais l'influence de cet écrit fut très restreinte, et la Sorbonne, loin d'en incriminer les doctrines, ce qu'elle eût infailliblement fait si ce livre avait produit quelque fermentation dans l'opinion, se contenta de condamner la portion du commentaire où l'auteur niait que la traduction latine du Nouveau Testament fût l'œuvre de saint Jérôme.

Nous possédons d'ailleurs un témoignage irrécusable, qui établit que le commentaire de 1512 n'était que le prélude bien imparfait de la « manifestation de l'Évangile ». Farel, dans son *Vray usage de la croix*, s'exprime ainsi :... « Combien que ce bon personnage [Jacques Faber Stapulensis] fût *du tout plongé en idolâtrie*, néanmoins, voyant qu'aucunes femmes avec chandelles allumées faisaient leur prière devant l'image de la déesse Isis, il obtint que cette image fût ôtée... Or ce bon personnage fit cela que je viens de dire, cependant qu'il était encore en si grande ignorance que nous avons tous été en la papauté. » L'événement auquel Farel fait allusion se passait en 1514, et par conséquent Lefèvre était encore deux ans après avoir publié son commentaire sur saint Paul « plongé en idolâtrie et en grosse ignorance ». Il n'en sortit que peu à peu et lentement, sous l'influence du mouvement inauguré par Luther, et qui, pénétrant en France, y fit éclore et fructifier les germes d'émancipation religieuse qui étaient demeurés jusque-là chez Lefèvre et dans son entourage vivants, sans doute, mais cachés (?). Ce qui prouve, en outre, que les vues religieuses de Lefèvre ont eu à subir un long développement avant qu'il se décidât à adopter certaines idées de la Réforme, c'est qu'on le voit encore en 1519 admettre et défendre (?) le culte des saints et l'efficace des prières pour les morts.

En d'autres termes, Lefèvre, qui ne sort de l'ignorance et de l'idolâtrie que grâce à Luther, est un disciple de celui-ci.

En rendant compte de la *Correspondance des Réformateurs*, M. Vulliemin écrivait[1] : « Nous ne pouvons plus croire que la

1. *Revue chrétienne*, 1867, p. 83. Voir aussi les années 1868, p. 596, et 1869, p. 65.

France ait devancé la Suisse et l'Allemagne dans les voies de la Réformation; nous devons reconnaître que la manifestation de l'Évangile en France n'a eu lieu qu'après que la Réforme allemande y avait fait, comme ailleurs, une immense sensation. »

Dans sa belle étude sur le même ouvrage[1], M. Dardier met en opposition le sentiment de Merle d'Aubigné, qu'il avait d'abord partagé[2], et celui de M. Herminjard, qu'il accentue encore dans le sens luthérien :

Il nous est prouvé (?) maintenant que la Réformation de la France a été très dépendante de celle de l'Allemagne en particulier... La Réforme française fut bien plutôt la fille que la sœur de la Réforme allemande... Celui qui a donné à la Réformation française une impulsion décisive, c'est Luther... Cette influence de Luther ne se manifesta chez le docteur d'Étaples qu'à partir de 1521... Les écrits du grand agitateur allemand étaient largement répandus en France avant 1520; Lefèvre les connaissait et c'est à partir de cette époque qu'il a parlé plus net et plus franc, et qu'il a laissé pour jamais les doctrines et les pratiques catholiques (?), que Farel laissera à son exemple (?)... On reconnaît à ces belles paroles [du commentaire de 1522] l'influence de Luther, et il nous est permis de douter que sans Luther Lefèvre les eût jamais prononcées. Il est certain que Luther ne se gênait pas pour dire que c'était de lui et non de ses amis de France ou de Suisse que l'impulsion était venue.

Dépassant à son tour M. Dardier, M. de Sabatier-Plantier[3] affirme que Lefèvre n'a exercé « aucune action sur l'opinion par ses cours, aucune par ses écrits antérieurs à 1520 » (p. 9), et que, si le commentaire de 1512 se rapproche sur certains points de la doctrine protestante, on y retrouve cependant « les doctrines fondamentales du catholicisme » (!) (p. 28). Il ajoute même que, « avant Lefèvre et indépendamment de son action, il s'est produit en France un mouvement religieux auquel il s'est associé » (!) (p. 62).

1. Journal *le Lien*, 1868, p. 156.
2. Voir sa *Réponse à la lettre aux protestants du Gard de Mgr l'évêque de Nimes*, Nîmes, 1859, in-8, p. 7.
3. *Lefèvre d'Étaples*, thèse de Montauban, 1870.

Luther a-t-il donc agi si puissamment sur son précurseur ? L'homme compétent qui a le plus profondément étudié, à deux reprises, les écrits de Lefèvre, M. Graf, se prononce nettement pour la négative. Il dit, page 32 de son dernier travail [1] :

Bien que les deux commentaires de Lefèvre sur les Évangiles (1522) et sur les épîtres catholiques (1527) aient paru après l'entrée en scène de Luther, nous pouvons cependant les comprendre avec le commentaire de 1512 dans une même recherche; car il ne s'y trouve aucune différence de point de vue, et l'on ne voit pas que l'enseignement de Luther ait exercé une influence réelle sur les opinions dogmatiques de Lefèvre.

Evidemment ceux qui professent l'opinion contraire n'ont pas assez tenu compte du commentaire de 1512, où, dès les premières lignes de la dédicace, l'autorité de l'Écriture sainte est affirmée sans réserve :

Comme la terre non cultivée ne produit que des chardons, les intelligences qui n'ont pas reçu le rayon divin ne peuvent rien produire de bon. Tout bien vient de Dieu. En lisant saint Paul et des commentaires sur ses épîtres, ce n'est pas aux hommes qui les ont composés qu'il faut regarder, mais à la vertu fertilisante d'en haut, à la bénédiction divine. Ces épîtres sont un don de Dieu; c'est là que se trouve la doctrine de Christ, et ceux qui les étudieront puiseront avec joie de l'eau à la source du Sauveur. — Tenons-nous aux enseignements des saints livres (I Tim. VI, 4, f° 213 de l'édition originale) [2]. — Ne suivons pas les préceptes et les dogmes humains, lesquels n'ont pas de fondement dans la lumière qui a brillé d'en haut; mais pensons que Christ est mort pour nous tous (Col. III, f° 185).

Lefèvre oppose la « doctrine céleste » à cette « sentine d'ignorance décorée du titre menteur de philosophie ». « La vraie philosophie, ajoute-t-il, procède de la sapience céleste qui est Christ. » (Col. II, 8, f° 184.)

1. *Faber Stapulensis, ein Betrag zur Geschichte der Reformation in Frankreich*, extrait de la *Zeitschrift für die historische Theologie*, 1852 (*B. du prot.*).
2. *B. de la Soc. bibliq.*

En s'occupant de saint Paul, qui attribue tout à la grâce de Dieu, il est presque profane de parler du mérite des œuvres, surtout vis-à-vis de Dieu. Car un mérite semble ne pas demander une grâce, mais exiger ce qui est dû ; attribuer un mérite aux œuvres, c'est presque avoir l'opinion de ceux qui croient que nous pouvons être justifiés par les œuvres... Ainsi ne parlons pas du mérite des œuvres, qui est bien petit ou presque nul, et célébrons la grâce de Dieu qui est tout... On ne peut attribuer réellement de mérite qu'à Jésus-Christ ; pour nous, confessons que nous n'avons aucun mérite devant Dieu, et espérons en sa grâce (I Cor. VIII, 8, f° 118). — Aucune des punitions et des mortifications que nous nous infligeons ne peut satisfaire pour nos péchés. Autrement pourquoi Christ aurait-il eu besoin de mourir? Mais Christ a satisfait pour nos péchés (Col. II, 16, f° 184).

Après avoir nié le mérite des œuvres et proclamé la gratuité du salut, Lefèvre désapprouve les prières en langue latine (I Cor. XIV, 16, f° 128) et le célibat des prêtres, qui les a livrés au diable par l'incontinence (I Tim. III, 13, f° 205). Voici comment il parle de quelques-unes des superstitions romaines :

Il y a des hommes dans ce temps qui apprennent au peuple une folle piété au lieu de la doctrine de Jésus-Christ. A quoi me sert de jeûner de nouveaux carêmes et de payer la légitime? Pourquoi me fier à des formules de prières dont l'auteur est inconnu, et laisser de côté les prescriptions apostoliques? Pourquoi mourir dans le froc quand on a vécu toute sa vie dans l'habit séculier? Rien de tout cela n'est ordonné par l'enseignement de Jésus-Christ, qui nous apprend à rechercher la grâce et la miséricorde de Dieu pour le salut, et non d'autres choses plutôt superstitieuses que religieuses... Attachons-nous donc au seul Christ et à la doctrine apostolique ; car elle suffit, elle est la première et la principale pour le salut (Rom. XVI, 17, f° 104). — Il serait déraisonnable sans doute de célébrer partout les stigmates des mains, des pieds, du côté d'un homme mortel ou d'une femme, et de ne rendre aucun honneur aux vrais stigmates du corps de Christ, par lesquels nous avons été rachetés... Gardons-nous de nous glorifier d'une autre croix que celle de notre Seigneur... Honorer les stigmates de Jésus-Christ et s'en glorifier ne peut être que la vraie religion ; se glorifier de ceux d'autres hommes peut être de la superstition ; suivons ce qui est certain, laissons ce qui est douteux (Gal. VI, 17, f° 162).

Enfin, et c'est ce qu'on n'a pas assez remarqué, il nie l'*opus operatum*[1], l'un des points fondamentaux de la doctrine catholique, et la réalité du sacrifice de la messe.

L'ablution dans l'eau matérielle du baptême ne justifie pas; mais elle est le signe de la justification par la foi en Christ; car les symboles sensibles sont les signes des choses et des infusions divines (Rom. IV, 9, f° 77).

Ce qui s'accomplit chaque jour par le ministère du prêtre, n'est pas tant un sacrifice réitéré qu'un acte fait en mémoire et en souvenir d'une seule et même victime, qui n'a été offerte qu'une fois. Toutes les fois que vous ferez cela, est-il dit, faites-le en mémoire de moi; car il a satisfait une fois pour tous. Et il n'y a pas d'autre mystère que le souvenir de sa divine oblation et consécration pour le salut de tous, par la présence de son corps et de son sang autrefois offert, souvenir qui sera plus agréable à Dieu que tout sacrifice et que toute oblation jusqu'à la fin du monde (Hébr. VII, 27, f° 243).

Voilà le Rubicon franchi! Après cela, il ne reste plus de la messe qu'une apparence (la messe à sept points que célébrera Roussel[2]); car qu'est-ce que la messe sans la transsubstantiation? Et, dogmatiquement parlant, qu'est-ce que le catholicisme dépouillé de la messe, de l'*opus operatum* et de l'infaillibilité de l'Église? Mais, écrivant avant que le travail de rénovation fût achevé dans son esprit, Lefèvre tâtonne, hésite, avance, s'arrête, et ne nous offre nullement un système bien

1. C'est-à-dire l'influence magique des sacrements.

2. En 1534, au moment où Du Bellay se rendait en Allemagne dans le dessein d'obtenir que des théologiens luthériens vinssent conférer avec des théologiens catholiques, « on avait aucunement, dit Fl. de Raemond (II, 698), ébranlé le roi sur la proposition d'une messe à sept points : ainsi fut appelée la messe qu'on désirait introduire, retenant toujours la même face et le même visage de l'Église catholique. En voici la forme. Premièrement, le prêtre avec la même cérémonie et à la vieille façon devait dire la messe. Mais il fallait qu'il y eût communion publique; voilà le premier point. Le second, que ce fût sans élévation. Le troisième, sans adoration. Le quatrième, que cette communion, tant pour le prêtre que pour le peuple, se fît sous les deux espèces. Le cinquième, qu'on ne fît commémoration pendant ce sacrifice (?) de la Vierge ni des saints. Le sixième, que cette communion se fît d'un grand pain commun, à la grecque... Et le septième, que le prêtre ne serait obligé au célibat. Voilà la messe à sept points,... ne différant qu'en deux points de la messe luthérienne; car celle-là se dit en langue vulgaire et se sert des hosties comme nous. »

agencé, clos et complet de toutes pièces. Il lui reste des lambeaux de ses anciennes croyances, véritable tunique de Nessus, qui s'arrache si difficilement. Il ne rejette ni la présence réelle, à laquelle l'Église a longtemps cru avant l'invention de la transsubstantiation, ni l'ubiquité du corps de Christ qui en découle[1], ni l'invocation des saints, ni le Purgatoire qu'il croit enseigné dans l'Écriture, ni la prière pour les morts, ni le Carême, ni la supériorité du célibat sur le mariage (I Cor. VII, f° 115). Il s'abstient d'attaquer l'Église romaine et la papauté, à laquelle il dénie toutefois le pouvoir temporel (Rom. XIII, 1, f° 98). En un mot, le commentaire de 1512 pose les principes fondamentaux du protestantisme sans en tirer les conséquences ; mais il les pose nettement. En d'autres termes, selon l'expression de Michelet[2] : « Six ans avant Luther, le vénérable Lefèvre enseigne le luthéranisme. » C'est un fait qui n'a rien de commun avec le patriotisme, et que Merle d'Aubigné a eu raison de mettre en lumière[3].

Si avant d'objecter que, en 1514, Lefèvre était encore, d'après le témoignage de Farel, « plongé en idolâtrie et grosse ignorance », on avait examiné la portée et la valeur de ce témoignage, on aurait bien vite reconnu que, loin d'aspirer à une exactitude minutieuse, le fougueux réformateur, qui jugeait la messe « digne de toute exécration », n'observe nullement ici les dates ni les nuances, qu'il n'est point un historien et qu'on ne peut s'en rapporter aveuglément à lui. Fût-il daté de 1514, son témoignage ne pourrait ébranler le fait que nous venons de constater ; à plus forte raison s'il est de beaucoup postérieur. Or l'*Épître à tous seigneurs*, qui le contient, « n'a pu être écrite avant 1548 » (Herminjard, II, 300). Après un intervalle de plus de trente années, les souvenirs de Farel étaient naturellement peu précis. Sur un point, la mémoire lui

1. C'est en confondant la présence réelle et la transsubstantiation que M. de Sabatier-Plantier a pu dire, à propos du commentaire de I Cor. XI 23 et 28, où il est question de la présence réelle : « Lefèvre semble avoir conservé l'idée catholique de la transsubstantiation. »

2. *Réforme*, p. 35.

3. Nous l'avons assez combattu ailleurs (*Cl. Marot et le Psautier huguenot*, I, 200-203) pour n'être pas suspect de partager toutes ses opinions indistinctement.

fait complètement défaut. Lefèvre, dit-il, n'interrompit la rédaction du Martyrologe qu'après en avoir publié deux mois; or il n'en a paru qu'un, celui de janvier. En ce qui concerne l'*opus operatum* et la transsubstantiation, rejetés par son maître dès 1512, la mémoire de Farel n'est guère plus fidèle: « Combien que maître Jacques Faber fût *ès lacs du pape* et qu'il tînt les choses les plus détestables de la papauté, comme est *la messe* et toute l'idolâtrie papale, néanmoins souventefois me disait que Dieu renouvellerait le monde et que je le verrais, ce que longtemps après quand il m'invitait à prêcher et à poursuivre comme j'avais commencé, je lui remis au devant : «Voici, par la grâce de Dieu, le commencement de ce qu'autrefois m'avez dit du renouvellement du monde : de quoi le bon personnage, pour lors fugitif hors de France, en remerciait Dieu, lui priant de parfaire ce qu'il avait vu commencer à Strasbourg. » (*Vray usage de la croix*, Gen. 1865, p. 170.) De même, les lignes suivantes contredisent absolument l'accusation de «grosse ignorance» : «Par sa parole, ce pauvre idolâtre me retira de la fausse opinion du mérite, *et m'enseigna que nous n'avions point de mérites, mais que tout venait de grâce et par la seule miséricorde de Dieu sans qu'aucun l'ait mérité* (p. 171). »

Reste l'accusation d'idolâtrie. Celle-ci est mieux fondée; car Lefèvre publiait encore en 1519 les *Contemplationes idiotæ de amore divino, de Virgine Maria, de vera animi patientia, de continuo conflictu carnis et animæ, de innocentia perdita, de morte*, Paris, H. Estienne, 8 août, in-4°. Il dit dans l'introduction : «Comme je visitais quelques couvents, il me tomba entre les mains un livre de je ne sais quel pieux et saint contemplateur qui n'avait d'autre nom que l'Idiote; je l'envoyai aussitôt à notre imprimerie[1]. » L'auteur du livre est le chanoine Raimond Jordan, théologien mystique du XIVe siècle. Briçonnet en détacha le chapitre de la Vierge, qu'il traduisit en français le 14 août et qu'il fit imprimer aussitôt, s. l. n. d., pour les religieuses de Faremoutiers[2]. — Ce chapitre est tout ce qu'il y

1. Graf, *Betrag*, p. 234.

2. *Les contemplations faites à l'honneur et louenge de la tressacrée Vierge Marie, par quelque devote personne qui s'est voulu nommer l'idiote,*

a de plus idolâtrique. — Dans le courant de la même année, Lefèvre abandonna la rédaction du Martyrologe. Bien qu'il y soit surtout question de chrétiens mis à mort pour refus de sacrifier aux idoles, et bien qu'il s'y trouve plusieurs lettres papales remplies de citations bibliques, le livre nous transporte en plein merveilleux et en pleine superstition: la chasteté y est démesurément élevée au-dessus du mariage, et une prière à saint Vincent termine la légende versifiée de ce martyr. C'en est assez pour justifier le mot de Farel : « Ayant entendu la grosse idolâtrie qui était és prières des saints, et que ces légendes y servent comme le soufre à allumer le feu, il laissa tout et se mit du tout après la sainte Écriture[1] (p. 172). » Sans doute Farel plaçait sur le même rang l'adoration des espèces de la cène, à laquelle Lefèvre ne renonça que plus tard (voir la messe à sept points) et à une date inconnue. Réduite à ces termes, l'assertion du disciple de Lefèvre ne fait que confirmer l'analyse du commentaire de 1512.

La Sorbonne s'étant bornée à fulminer contre la thèse soutenue dans la préface, et n'ayant point incriminé les doctrines du livre, M. Herminjard en conclut que celui-ci n'avait point excité de fermentation dans les esprits. M. Graf apprécie autrement le fait[2] : « Quelques docteurs de Sorbonne voulurent faire condamner l'auteur comme hérétique pour avoir soutenu que la traduction de la Vulgate n'était pas de saint Jérôme, mais ils ne réussirent pas; Lefèvre avait une trop grande réputation comme savant, *le nombre de ses disciples et de ses adhérents était trop grand* (*Erasmi Apolog. ad F.*, p. 22 A), et il avait de trop puissants protecteurs pour qu'on pût ainsi le condamner à la légère. *Les passions n'étaient d'ailleurs pas encore éveillées comme elles le furent quelques années après.* » En effet, considérant les doctrines romaines comme absolument inattaquables et n'éprouvant que du dédain pour

translatée par l'évêque de Meaux, le 14 août 1519 (*B. du prot.*). M. N. Weiss nous assure que les caractères sont ceux de Simon de Colines.

1. Ce dernier membre de phrase, qui donne à penser que Lefèvre ne s'était point jusque-là occupé de l'Écriture sainte, ressemble fort à une nouvelle inexactitude.

2. *Essai*, p. 81.

un commentaire biblique, les sorbonistes n'en avaient sans doute lu que la préface ; ils firent preuve d'une infatuation et d'un aveuglement étranges en ne relevant dans l'ouvrage qu'une hérésie comparativement fort anodine, et en laissant passer toutes celles qui entraînaient les plus graves conséquences. Rendu plus attentif par les événements, Béda trouva dans ce même livre cent quarante-trois propositions hérétiques, qu'il essaye de réfuter dans ses *Annotationes in Fabrum et in Erasmum,* s. d. (1526), in-4° (*B. du prot.*). Et dans ce nombre il ne comprend pas encore la négation de la transsubstantiation, qu'il juge peut-être prudent de passer sous silence.

« L'influence de cet écrit fut très restreinte, » dit encore M. Herminjard. Ce point vaut la peine d'être examiné. Sans aucun doute, l'influence d'un livre latin, destiné aux érudits, dut être bien moindre que celle d'un livre français qui aurait pénétré dans la masse du peuple. Mais comment un livre si hardi, qui rompait en visière à tant de préjugés, eût-il pu passer presque inaperçu ? N'était-il pas l'œuvre du plus grand des humanistes français, du restaurateur de la philosophie, du promoteur de la renaissance des lettres, des sciences et des travaux bibliques ; de celui qu'Érasme appelait « cet homme si pieux, si bon, si savant, qui a rendu de si grands services aux études et à tous les lettrés, qu'il méritait de ne jamais vieillir » (Herminjard, I, 23); du maître chéri et vénéré qu'entourait une pléiade de disciples illustres, Briçonnet, Clichtow, Roussel, D'Arande, Caroli, Vatable, Farel, Glaréanus, Mazurier, Berquin, Budé, Bérauld, Jean du Bellay, Louis de Ruzé, lieutenant civil, Cop, médecin de la cour, François Deloyne, président du Parlement, Étienne Poncher, évêque de Paris, Petit, confesseur du roi, Marguerite, François Ier [1], et pour tout dire en un mot, de l'hérétique qu'on allait bientôt ranger parmi les antéchrists, en compagnie de Reuchlin, d'Érasme et de Luther? Réimprimé en 1515, en 1517, en 1527, deux fois en 1531, et enfin en 1532 (soit sept éditions en vingt ans), ce livre eut

1. Voir notre *Etienne Dolet*, p. 30, ou *Bull. de l'hist. du prot.*, 2e série, XVI, 392.

un véritable succès. Érasme s'appuie sur l'exemple de Lefèvre *dont la gloire a surpassé la haine de ses adversaires,* pour se justifier d'avoir entrepris la revision du texte du Nouveau Testament et d'avoir critiqué les Pères : « Notre ami a fait pour les épîtres de Paul ce que j'ai fait pour le Nouveau Testament : il a opposé son interprétation à l'ancienne, et cela dans l'Université de Paris, reine de toutes les autres. » (Herminjard, I, 25.) En 1517, écrivant à Capiton, il cite encore Lefèvre pour montrer la nécessité d'une réforme de l'enseignement théologique, et l'importance du triomphe des trois langues (Herminjard, I, 29). En 1519, il félicite Guillaume Hue de ce que, grâce à ces langues, l'étude de l'Écriture est remise en honneur dans l'Université de Paris, et attribue cette renaissance biblique au prélat Étienne Poncher et à François Ier (Herminjard, I, 40), qui n'ont fait que suivre l'impulsion donnée par Lefèvre. La même année, en renvoyant les ouvrages d'Érasme et de Lefèvre à Agrippa de Nettesheim, qui les lui avait prêtés, le moine Claude Dieudonné loue les deux écrivains « de marcher dans la voie de l'Écriture sainte » (Herminjard, I, 74). — Il semble donc impossible que le commentaire de 1512 n'ait pas grandement contribué à préparer et à hâter le mouvement réformateur qui eut lieu quelques années plus tard, et dont il fut la première et imparfaite manifestation.

« Les contemporains de Lefèvre lui ont-ils attribué l'initiative de ce mouvement...? Non certes, écrit M. de Sabatier-Plantier (p. 66); ils étaient tous d'accord pour reconnaître Luther comme le chef de la réformation française. » Or Jean Canaye écrivait à Farel le 13 juillet 1524 : « Pourrais-je sans être coupable, oublier un maître que ses leçons, une longue intimité et surtout le lien d'*une foi commune nourrie par nos entretiens journaliers avec Lefèvre*, m'ont rendu si cher? » (Herminjard, I, 240.) Un autre contemporain s'exprime ainsi : « Ces savants professeurs, ces humanistes théologisants, Lefèvre et Érasme, paraissent sur beaucoup de points avoir enseigné Luther, bien plutôt qu'avoir appris de lui[1]. » « Si la

1. Béda, préface des *Annotationes*.

secte des malheureux luthériens eût pris, comme il convenait, le nom de son premier chef, je ne sais si on l'eût appelée luthérienne, du nom de Luther, ou fabrisienne, du nom de Faber. Luther peut avoir reçu de Faber, qui écrivait en 1512, ce qu'il a enseigné sur le célibat des prêtres et les canons de l'Église[1]. » Béda parle ensuite des sectes fabrisienne et érasmienne, et déclare que Lefèvre a été « une semence efficace et féconde d'hérétiques[2] ». Après avoir cité le passage : « Si en approchant de Jésus-Christ », qu'on trouvera plus loin, il ajoute : « De ces racines empoisonnées jetées par Lefèvre dans le champ de l'Église de Meaux, sortirent en grand nombre des rameaux pestilentiels[3]. » Il parle encore[4] de ces « trois hommes très studieux et doués d'un génie pénétrant, Faber, Érasme et Luther, qui s'accordent à conspirer contre le mérite des œuvres ». Après avoir rappelé le commentaire sur Hébreux I : « Dieu ordonne que les anges l'adorent, il n'ordonne pas d'adorer les anges; au contraire, il le défend; car il dit : Tu adoreras le Seigneur ton Dieu et tu le serviras lui seul, » Béda poursuit : « Ceux qui ont lu ce commentaire du nouvel apôtre, qui ne peut renier ses livres, ne s'étonneront point qu'on ait publiquement prêché à Meaux qu'il ne faut ni adorer ni prier les saints, qu'ils ne sont pas nos intermédiaires auprès de Dieu, qu'ils ne peuvent nous aider et que c'est faire injure à Dieu que de s'adresser à eux[5]. »

1. *Annotationes*, f° CXXXIII.
2. *Ibid.*, f° LXXXVIII verso.
3. *Apologia Natalis Bedae theologi adversus clandestinos lutheranos*, Badius, 1529, in-4°, f° XI verso (*B. du prot.*).
4. *Apologia*, f° LXI verso.
5. *Annotationes*, f° CXXXVIII verso. — De même, dans la *Farce des théologastres*, dont un des six personnages est « le texte de la sainte écriture », celui-ci s'exprime ainsi :

Si aucun de moi fait record [mention],
Comme a fait Érasme ou Fabri [Lefèvre],
Ou Mélanchthon, sera fabri [raboté, raillé]
En leur Sorbonne tant éthique,
Qu'il sera censé hérétique.

Et plus loin :

Et moi je prie le roi de gloire
De mettre en son saint sanctuaire
Érasme le grand textuaire,

Avant de comparer ce commentaire à celui de 1522, rédigé, nous assure-t-on, sous l'influence de Luther, voyons où en était celui-ci. Précaution nécessaire : car de même qu'au XVIe siècle, le mot luthérien était devenu bien vite synonyme d'hérésie, et que, dès 1523 et 1524, les prédications meldoises attaquant le purgatoire étaient appelées luthériennes, bien que Luther n'ait définitivement rejeté cette doctrine qu'en 1525, de même, pour quelques-uns de nos contemporains, le nom de Luther semble synonyme de la doctrine évangélique, comme si le grand réformateur l'avait annoncée tout d'un coup et tout d'une pièce, sans omission, ni hésitation, ni contradictions.

III. — Luther.

Le 19 octobre 1516, il adressait à Spalatin ces lignes quelque peu hautaines, qui rappellent la boutade prise trop au sérieux par M. Dardier : « Bien qu'il ait d'ailleurs de la spiritualité et une grande sincérité, Lefèvre manque, dans l'interprétation des Écritures, de cette intelligence qu'il possède pleinement dans la vie pratique. » (Herminjard, I, 26.) Le 1er mars 1517, il écrivait à Lang, sur le même ton : « Je crains qu'Érasme ne fasse pas assez ressortir Christ et la grâce de Dieu, au sujet de laquelle il est beaucoup plus ignorant que Lefèvre : le côté humain l'emporte en lui sur le divin. » (*Ibid.*) Dès 1516, il exposait déjà, dans des lettres intimes, la doctrine de la justification par la foi et de l'impuissance des bonnes œuvres à mériter le salut. En même temps il affirmait encore la nécessité de la confession, de l'absolution et du scrupuleux accomplissement des pénitences imposées par le confesseur, pénitences dont on pouvait toutefois être dispensé par l'achat des indulgences[1]. Le 31 octobre de l'année suivante, indigné par le scandale du trafic de ces mêmes indul-

Et le grand esprit Fabri,
Et vous, Mercure [Berquin], *mon ami.*

Apud Baum, *Lambert von Avignon*, Strasb., 1840, in-12, pp. 197 et 221.

1. Schwalb, *Luther, ses opinions religieuses pendant la première période de la Réforme* (*1517-1525*), Strasb., 1866, p. 36.

gences, il affichait les fameuses *Quatre-vingt-quinze thèses*, dans lesquelles Dorner[1] trouve bien des obscurités et des

incertitudes : La pénitence intérieure se traduit au dehors par les mortifications de la chair. Dieu ne pardonne jamais au pécheur sans l'obliger à s'humilier devant le prêtre. L'ab-

1. *Hist. de la théol. prot. traduite par A. Paumier*, p. 71.

solution papale est une véritable absolution divine ; anathème à quiconque s'élève contre elle. Les peines canoniques, les seules auxquelles s'appliquent les indulgences, ne doivent pas être confondues avec les châtiments célestes ou peines du purgatoire, sur lesquelles les indulgences ne peuvent rien. Comparées à la grâce de Dieu et à la dévotion de la croix, celles-ci sont bien peu de chose : utiles à qui n'y ajoute pas trop de confiance, elles deviennent pernicieuses à ceux qu'elles détournent de la crainte de Dieu. Les substituer à la parole de Dieu, c'est agir en ennemi de Christ et du pape. Si celui-ci connaissait les exactions des prêcheurs d'indulgences, il préférerait que la basilique de Saint-Pierre fût réduite en cendres, plutôt que de l'élever avec la chair, la peau et les os de ses brebis.

A ce moment Luther n'est encore, suivant Merle d'Aubigné[1], qu'un moine absolument imbu de l'autorité du pape. Suivant M. Kuhn[2], il se montre irrésolu sur le purgatoire et sur la nature même de l'indulgence, et d'autres avant lui avaient parlé plus décidément. Il écrit à son ami Scheurl, qui se plaignait de n'avoir point reçu les thèses[3] : « Je voulais seulement conférer sur leur contenu avec quelques-uns de ceux qui demeurent avec nous ou près de nous. S'ils les avaient condamnées, je voulais les détruire. S'il les avaient approuvées, je me proposais de les publier. Il s'y trouve des choses qui sont encore douteuses pour moi. »

Bientôt excité par ses adversaires, il fit quelques pas de plus. Les sacrements opèrent-ils ce qu'ils signifient, comme le prétendait Eck, en d'autres termes, faut-il admettre l'*opus operatum*? — Non, dit-il. Les sacrements n'opèrent pas la grâce, mais ils supposent la foi. La foi marche avant les sacrements; ce ne sont pas ceux-ci, c'est la foi qui justifie. — Tetzel et Wimpina transportant le débat sur l'autorité papale, Luther fut amené à limiter cette autorité. A l'infaillibilité du Saint-Siège soutenue par Prierio il oppose une autre infaillibilité, celle de l'Écriture, et l'autorité des conciles. Il dit,

1. *Lib. cit.*, I, 369.
2. *Luther, sa vie et son œuvre*, Paris, 1883, I, 210.
3. Merle d'Aubigné, I, 400.

dans les *Resolutiones*, qui ne sont que l'explication et le développement des *Quatre-vingt-quinze thèses :* « La foi est entièrement indépendante des sacrements et des prêtres; elle est une affaire intime du cœur... Je n'ai pas encore d'opinion arrêtée sur le purgatoire. Il faut se soumettre au Saint-Père comme à l'autorité souveraine de l'Église ; mais, s'il parle contrairement à l'Écriture, il ne faut pas lui donner raison[1]. » Toutefois, en adressant ce livre au pape, il lui écrivit, le 30 mai 1518, une lettre qui se terminait ainsi : « Très Saint-Père, je tombe aux pieds de Votre Sainteté, et je me soumets à elle avec tout ce que j'ai et tout ce que je suis. Perdez ma cause, embrassez-la; donnez-moi droit ou donnez-moi tort; ôtez-moi la vie ou rendez-la-moi, comme il vous plaira; je reconnais votre voix pour la voix de Christ, qui règne et parle en vous[2]. » — Rome répondit par un ordre de comparution devant le souverain pontife. Luther, qui le reçut le 7 août, répliqua par un sermon audacieux, dans lequel il disait : « L'excommunication extérieure n'est rien. Il n'y a de funeste que le péché. Être excommunié injustement est un titre de gloire. » — Le 9 novembre parut une bulle confirmatrice des indulgences; le 28, Luther en appela à un concile général.

Le 3 mars 1519, après son entrevue avec Miltitz, dans laquelle il avait été convenu qu'on garderait le silence de part et d'autre, Luther adressa au pape une nouvelle lettre : « J'atteste devant Dieu, y disait-il, que je n'ai pas et que je n'ai jamais eu l'intention d'attaquer en aucune manière l'autorité de l'Église romaine et celle de Votre Sainteté, ni même de l'affaiblir par quelque moyen détourné. Au contraire, je confesse en toute liberté que l'autorité de cette Église est au-dessus de toutes choses, et que rien ne lui est supérieur ni dans le ciel ni sur la terre, hormis Jésus-Christ seul, lequel est le Seigneur de tous[3]. » A cette lettre était jointe une brochure où on lit : « Les saints doivent être honorés et invoqués... Quant au pur-

1. Hoff, *Vie de Martin Luther*, Paris, 1860, p. 147.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*, p. 179.

gatoire, il faut croire que les pauvres âmes y souffrent des douleurs infinies, et qu'il faut les aider de nos prières, de nos jeûnes, de nos aumônes... L'indulgence est la dispense de l'expiation qu'entraîne le péché. Elle est libre, volontaire, moindre que les bonnes œuvres[1]. »

La dispute de Leipzig (juin) remit tout en question. Dans le dessein d'acculer son adversaire à l'hérésie hussite, Eck exaltait la primauté du pape et l'autorité de l'Église. Luther ne recula point; il rejeta toutes les autorités, pape et concile, sauf celle de la Parole de Dieu; en même temps il établissait une distinction entre cette Parole et la Bible; il repoussait l'infaillibilité du canon et revendiquait le droit de la critique. Dans le courant de la même année, Priero ayant écrit que le pape règne sur l'univers et que tous lui doivent obéissance sous peine de mort éternelle, Luther ne put contenir son indignation. C'est Satan, s'écria-t-il, qui est l'auteur de ce livre. Si le pape a autorisé cette publication, il est l'Antéchrist.

Le 15 juin 1520, parut une nouvelle bulle portant condamnation des thèses de l'hérétique, accusé d'élever la foi au-dessus des sacrements et des œuvres, de nier l'*opus operatum*, de rejeter le purgatoire, le libre arbitre, de proclamer les conciles supérieurs au pape, d'enseigner le mépris des censures ecclésiastiques et de réclamer pour les laïques la communion sous les deux espèces[2]. Le 23, Luther, qui n'avait pas encore connaissance de la bulle, mais qui savait que ses ennemis travaillaient depuis longtemps à l'obtenir, y fit d'avance la plus foudroyante des réponses : il publia son *Appel à la noblesse allemande,* opuscule d'un style enflammé, d'une terrible puissance, qui, jetant le mépris sur la tyrannie romaine, invitait la nation à en briser le joug détesté depuis des siècles. Il y proclame le sacerdoce universel; la seule différence qui existe entre les chrétiens est celle de la fonction qu'ils exercent. L'ordination n'a aucun caractère indélébile. En matière de

1. Kuhn, I, 337.

2. Dorner, *op. cit.*, p. 78. Cette bulle a été signée par le doux Sadolet, secrétaire apostolique; et celle qui autorisait la vente des indulgences porte la signature de son collègue, le cicéronien Bembo (Maccrie, *La Réf. en Italie*, p. 10).

foi, il n'y a d'autre autorité que l'Écriture. Les princes ont le droit de convoquer un concile. — Enfin, dans la *Captivité de Babylone* (6 octobre), livre non moins terrible, Luther aborde le côté théologique, c'est-à-dire l'erreur fondamentale de la doctrine romaine des sacrements. Après avoir longtemps hésité et cherché à spiritualiser l'idée du sacrifice de la messe, et tout en conservant comme Lefèvre la présence réelle, il rejette avec une violence inouïe la transsubstantiation, qu'il professait encore l'année précédente dans son sermon sur le très saint sacrement[1].

Il écrivait, le 15 décembre 1524, à l'Église de Strasbourg :

J'avoue que, si Carlstadt m'avait enseigné, il y a cinq ans, que dans la cène il n'y a simplement que du pain et du vin, il m'aurait alors rendu un grand service; car j'étais fortement porté à cette opinion. Par là j'aurais pu anéantir d'un seul coup l'idolâtrie de la messe et renverser la papauté. Mais je ne puis l'admettre : le texte est là devant moi et parle trop puissamment... Cependant maintenant encore, s'il se pouvait que quelqu'un prouvât par de solides arguments qu'il n'y a là que du pain et du vin, il ne serait pas nécessaire de m'attaquer bien vivement, je ne suis malheureusement que trop porté à l'admettre[2].

Audacieux en théorie, héroïque devant le danger, mais d'une timidité extrême en pratique, Luther n'osa prendre sur lui de constituer une Église nouvelle[3]. Pendant les quatre premières années qui suivirent l'apparition des thèses, rien, absolument rien, ne fut changé au culte de Wittemberg. Mais dans l'hiver de 1521 à 1522, pendant sa retraite à la Wartbourg, ses frères, les moines augustins, donnèrent le signal d'une révolution qui s'étendit bientôt et prit un caractère tumultueux sous la direction de Carlstadt. Luther accourut en mars et calma les esprits par ses prédications. On avait aboli les messes basses, donné le calice aux laïques, brisé et brûlé

1. C'est à cause de la transsubstantiation, dit-il, que la foudre frappe plus fréquemment les églises que les maisons de prostitution (Schwalb, *op. cit.*, p. 99).
2. Colani, *Revue de théol. de Strasb.*, 2e série, IX, 174.
3. Dorner, pp. 91, 95.

les images, détruit les autels, fait cesser la confession auriculaire, introduit l'usage de la viande le vendredi. Il n'approuva que les deux premières modifications, tout en blâmant ceux qui les avaient faites sans autorité. Il s'emporta contre ceux qui prenaient l'hostie avec la main, au lieu de la recevoir dans la bouche de la main du prêtre[1].

Aussi bien que Lefèvre, il avait conservé de nombreux restes de catholicisme : l'inamissibilité de la grâce du baptême[2]; l'invocation des saints[3]; l'*Ave Maria*, par lequel il terminait encore en 1520 la plupart de ses exordes[4]; l'immaculée conception de la Vierge[5]; le purgatoire, qu'il ne rejeta définitivement qu'en 1525[6]; la croyance à l'influence de l'eau bénite pour chasser le diable[7]. En 1523, il diminue le nombre des fêtes; mais il garde la Purification et l'Annonciation de la Vierge, et provisoirement son Assomption et sa Nativité[8]. Il écrit encore en 1528 : « Je tolère qu'il y ait des images[9]. » Il dit dans le *Livre de la liberté chrétienne* (fin de 1520) : « Les jeûnes et les veilles sont nécessaires dans la limite où ils servent à éteindre les mauvaises convoitises[10] »; et dans la *Captivité de Babylone :* « Il est certain que la confession est nécessaire et divinement instituée. Quant à la confession auriculaire telle qu'elle se présente aujourd'hui, bien qu'on ne puisse pas prouver par l'Écriture qu'elle est légitime, elle me paraît être cependant une chose admirable, excellente, je dis plus, nécessaire, et je ne voudrais pas qu'elle ne fût pas établie. Je me réjouis, au contraire, de la voir pratiquée dans

1. Colani, *Ibid.*, p. 184.
2. Dorner, p. 84.
3. Dans les premiers jours de janvier 1521, il se recommande encore à Dieu et à ses saints (*Encyclop.*, VIII, 462). Dans une lettre du 29 mai 1522, il déclare ne pas savoir quand il a cessé de les invoquer, et désapprouve ceux qui « rejettent purement et simplement le culte des saints » (Schwalb, p. 50).
4. Schwalb, p. 117.
5. *Ibid.*, p. 62.
6. *Ibid.*, p. 155.
7. *Ibid.*, p. 118.
8. Colani, p. 190.
9. Hoff, p. 401.
10. Traduction de Kuhn, Paris, 1879, p. 47.

l'Église, puisqu'elle est un remède souverain (littéralement : unique) pour relever les consciences abattues[1]. » L'année suivante (1521), quand les confesseurs exigent, comme condition de l'absolution, qu'on leur livre les ouvrages de l'hérétique, celui-ci change de langage et, sans souci de se contredire, proclame que la confession auriculaire est une « invention sacrilège[2] ». En 1523, il rétablit le confessionnal[3]. Il dit encore dans la *Captivité de Babylone :* « Je nie qu'il y ait sept sacrements. Provisoirement j'en admets encore trois : le baptême, la pénitence et le sacrement du pain. » Toutefois il ajoute : « L'extrême-onction peut avoir la même utilité que la pénitence ou la cène[4]. » Jusqu'en 1523 il conserve sans changement la messe quotidienne, qui devient exclusivement dominicale à partir de cette date. A la fin de l'année il se borne à en retrancher l'offertoire et le canon, qui contenait une liste de saints plus ou moins légendaires. L'aube, le surplis, l'encens, les cierges, restent provisoirement en usage. Enfin en 1526 il publie sa messe allemande, très longue et peu différente de la latine[5]. Il écrit en 1528 : « Je n'aurais pas permis la messe allemande, si je n'y avais été forcé[6]. » Dans le *Petit Catéchisme* de 1529, il conserve encore le signe de la croix et « au nom du Père[7] ». Ce n'est qu'en 1543 qu'il renonce à l'élévation qui, dès 1534 et peut-être beaucoup plus tôt, avait disparu de la messe à sept points de Lefèvre et de Roussel. De même il ne formule que dans ses derniers écrits la doctrine de l'ubiquité, c'est-à-dire de l'omniprésence du corps de Christ[8], depuis longtemps enseignée par Lefèvre.

Celui-ci n'a point le génie de Luther, mais on ne peut lui contester la priorité en ce qui concerne l'autorité des Écri-

1. Schwalb, p. 189.
2. *Ibid.*, p. 95.
3. Colani, p. 187.
4. Schwalb, p. 79.
5. Colani, p. 190.
6. *Ibid.*, p. 193.
7. Voir la traduction française : *Quatre instructions fidèles pour les simples et les rudes*, s. l. n. d., exemplaire de M. Gaiffe. Voir aussi N. Weiss, *Bullet.*, 3e sér. VII, 435.
8. *Encyclop.*, II, 788.

tures, la gratuité du salut, le mérite des œuvres, l'*opus operatum*, la transsubstantiation, la présence réelle et l'ubiquité. Aussi, plus affirmatif que Béda, R. Simon[1] prétendait-il que ce n'était point Lefèvre qui avait *luthéranisé*, mais bien plutôt Luther qui avait *fabrisé*. En effet, Lefèvre était un esprit original, nullement moutonnier ; il pratiquait le libre examen en véritable individualiste[2], et ne jurait sur l'autorité de personne, pas même sur celle d'Érasme, qui ne lui pardonnait pas d'avoir réfuté quelques-unes de ses opinions. Sur trois points importants, le péché originel, le libre arbitre et la grâce, il s'était fait une doctrine particulière qui tenait le milieu entre les extrêmes de Pélage et d'Augustin, et s'écartait non moins du semi-pélagianisme de l'Église romaine que du « serf arbitre » de Luther et de la « corruption radicale » de Calvin. Le péché originel était à ses yeux non une réalité, mais une simple virtualité, qui n'ôtait pas nécessairement à l'homme son libre arbitre. Aussi n'admettait-il point la prédestination. Il enseignait que Dieu destine tous les hommes au salut et que ceux qui le rejettent le rejettent par leur propre faute. En même temps il admettait, comme fit Zwingle plus tard, le salut des païens vertueux. Ces hardiesses originales figurent déjà dans son premier commentaire.

IV. — Commentaire sur les Évangiles.

Après cette publication, loin de se reposer et de dire : « Mon siège est fait », il continue à travailler et poursuit intrépidement son œuvre en dépit des clameurs monacales. Il s'efforce d'établir que Jésus n'est pas resté trois jours et trois nuits dans le tombeau, mais seulement trois jours et deux nuits. Il attaque et renverse deux autres traditions bien autrement chères aux moines : celle qui attribuait à Marie-Madelaine ce que les Évangiles rapportent des deux autres Marie (*De Maria Magdalena et triduo Christi disceptatio*, Paris 1517[3]),

1. *Biblioth. critiq.*, I, 377.
2. Graf, *Essai*, p. 126.
3. *Ibid.*, p. 87.

et celle du triple mariage de sainte Anne et de ses trois filles, qu'il réduit à une (*Ex tribus una Maria*, Paris, 1518). Un ami lui représentant avec larmes qu'on ne lui laisserait pas dire que l'Église s'était trompée si longtemps, qu'on soulèverait le peuple contre lui en criant : *Ferte citi flammas, liber ardeat, ardeat auctor*, il répondit avec sa douceur mystique (1518) :

Si cette calomnie s'élève contre moi, je mets une grande confiance en mon seigneur Jésus-Christ, ainsi que dans le secours de sa bienheureuse mère, de sainte Anne, de Madelaine et des autres saintes femmes, pour l'honneur desquelles je travaille à dissiper les ténèbres de l'erreur, non, je crois, sans une impulsion d'en haut... Si quelques-uns me condamnent publiquement au feu avec mon livre, j'implorerai contre ce feu la rosée céleste pour l'éteindre, je leur pardonnerai et je ne serais peiné qu'en tant qu'ils se feraient tort à eux-mêmes et qu'ils offenseraient Dieu, ce que je ne voudrais pas. Je demanderai, en outre, que notre seigneur Jésus-Christ envoie sur moi et sur eux tous le feu de sa charité, pour que la vérité resplendisse dans tous les cœurs, et que chez tous naisse le zèle pour l'intelligence des saintes Écritures, afin que nous adorions Dieu en esprit et en vérité[1].

La Faculté de théologie condamna le *De Maria Magdalena*[2] le 9 novembre 1521, et en traduisit l'auteur comme hérétique devant le Parlement; mais la protection du roi le préserva du bûcher.

En 1520[3] Lefèvre travaillait à son commentaire sur les Évangiles. Ce livre, écrit en latin comme les précédents, fut achevé en 1521, et sortit au mois de juin 1522 des presses que Simon de Colines avait transportées de Paris à Meaux[4].

Si l'assertion des partisans de l'influence luthérienne était

1. L'ouvrage fut entrepris sur les instances de la reine-mère, Louise de Savoie, qui avait demandé à Lefèvre son opinion sur Marie-Madelaine (Graf, *Essai*, p. 23).

2. Ce livre eut quatre éditions en deux ans, sans parler du nouveau traité que Lefèvre publia sur le même sujet en 1519.

3. Graf, *Essai*, p. 94, et Matth. XXVII 37 f° 99 de l'édition de Bâle, 1523, in-f°.

4. Quoi qu'en disent Haag et Graf (p. 235 de l'ouvrage allemand), c'est bien à Meaux que le commentaire sur les Évangiles fut imprimé. C'est à tort, pensons-nous, que M. Herminjard (I, 99) date la préface de 1522

fondée, ce second commentaire se distinguerait du premier par quelque différence fondamentale, essentielle, qui sauterait aux yeux. Or il n'en est absolument rien. Les opinions dogmatiques sont les mêmes dans les deux ouvrages; le second ne diffère du premier que par une allure plus ferme et une ardeur réformatrice plus intense. L'étude constante de l'Écriture durant dix nouvelles années a mûri, développé et fortifié les convictions de l'auteur. Aussi insiste-t-il plus énergiquement sur « la nécessité de purifier l'Église, de retrancher toutes les traditions humaines mêlées à la prédication de l'Évangile, de ne se confier qu'en la grâce de Dieu par Jésus-Christ seul, et non en des œuvres humaines[1] ». Le progrès est évident, notamment en ce qui concerne la cène, la pénitence, les œuvres, le pouvoir des clefs et la tradition.

Vous ne mangez pas parce que vous broyez les signes du sacrement... C'est donc l'esprit qui mange, non le corps, et cette manducation de l'esprit ne consiste pas à broyer ou à changer quelque chose, mais plutôt à être changé, à être déifié et à passer à la vie éternelle, ce qui se fait par le moyen de la foi. Le sacrement ne fait rien sans la foi, mais la foi peut beaucoup sans le sacrement (Jean, VI, 47, f° 317).

La véritable pénitence consiste dans un changement du cœur, une conversion, un retour vers Dieu, un mouvement opéré par l'arrivée du Saint-Esprit, et non dans l'affliction de la chair, non dans les macérations ni dans les sacrifices, quoique ces choses suivent quelquefois cette sainte pénitence comme un signe (Matth., III, 2, f° 13).

Si vous menez une vie plus austère que celle qu'ont menée autrefois Hilarion et toute la troupe des anachorètes de la Thébaïde, en ayant égard à vous-même et en croyant que vos œuvres vous sauveront, vous portez la croix, mais vous vous suivez vous-même au

(avant le 20 avril, premier jour de l'année). On n'a très probablement pas mis moins de six mois pour imprimer un volume de près de 800 pages très grand in-8°; comme l'impression fut achevée en juin, elle a dû commencer vers la fin de 1521 (nouveau style). Or, M. Ph. Roget, de la Bibliothèque de Genève, a eu l'obligeance de nous écrire que la préface fait corps avec l'ouvrage, et porte la signature A, qui devient B dans la première feuille numérotée; d'où nous concluons qu'on a commencé l'impression par la préface, et que sa véritable date est bien 1521.

1. Graf, *Essai*, p. 95.

lieu de suivre Jésus-Christ, parce que vous croyez que votre salut consiste dans ces œuvres. Malheureux! votre salut, ce ne sont pas vos œuvres, mais les œuvres de Christ. Ce n'est pas votre croix qui vous sauvera, mais la croix de Christ (Matth., X, 38, f° 48).

Les clefs du royaume des cieux, les clefs de ce qu'il faut croire et de ce qu'il ne faut pas croire, n'appartiennent pas à Pierre, mais à Christ. Pierre ne liait ou ne déliait pas d'après sa propre volonté, mais d'après celle de Jésus-Christ. Et Pierre ne fut pas le seul qui reçut ces clefs, mais avec lui tous les autres qui bâtirent l'Église sur Christ, dans la foi selon la volonté de Christ (Matth., XVI, 17, f° 74).

Les hommes peuvent-ils ajouter quelque perfection à la loi de Dieu par de nouvelles traditions? Non certes. C'est une impiété que de le penser, et un blasphème de le dire. Qu'il n'y ait donc point de traditions humaines dans ce qui appartient à Dieu; mais que l'enseignement de Dieu reste seul, pur et sans mélange. Nous devons dire de la loi de Christ, qui est une tradition universelle, et de la tradition particulière, ce que disait saint Jean-Baptiste: Il faut que l'une croisse et que l'autre diminue et soit ôtée (Jean, IV, 1, f° 301).

Un seul Dieu, une seule foi, un seul baptême, voilà ce qui est nécessaire au salut; tout le reste n'est qu'accessoire, sinon nuisible (Matth., XXIV, 45, f° 103).

La préface, où le nouveau prophète a condensé les principes vitaux de la Réformation, s'élève à une grande hauteur, et M. Lutteroth l'appelle à juste titre un manifeste.

Aux lecteurs chrétiens.

O vous que Dieu a vraiment aimés, et qui m'êtes particulièrement chers en Christ, sachez que ceux-là seulement sont des chrétiens, qui aiment notre seigneur Jésus-Christ et sa parole avec une parfaite pureté... Or la parole de Christ est la parole de Dieu, l'Évangile de la paix, de la liberté, de la joie, l'Évangile du salut, de la rédemption et de la vie... Que tous tiennent ferme ce qu'ont tenu nos ancêtres et l'Église primitive rougie du sang des martyrs : c'est que ne rien savoir en dehors de l'Évangile, c'est savoir tout... Le seul culte pur est celui de l'être unique; le culte rendu aux autres ne saurait être pur... Ainsi donc, tous les efforts, la vigueur, l'énergie de tous les pontifes, de tous les rois, de tous les potentats, doivent tendre à maintenir ce culte partout où il subsiste et à le

relever partout où il a croulé ; car c'est en lui seul que nous est laissée l'espérance d'arriver à la vie éternelle. A l'œuvre donc, pontifes, rois, cœurs généreux ! Où que vous soyez, réveillez-vous à la lumière de l'Évangile..., retranchez tout ce qui entrave, tout ce qui offusque ce culte pur... La parole de Dieu suffit... Tout ce qui ne réfléchit pas l'éclat de la parole, non seulement n'est pas nécessaire, mais est absolument superflu... Ce qui sauve, c'est la vérité seule, laquelle est la parole de Dieu. Tout ce qui n'est pas elle, ne peut que nous perdre... Plût à Dieu que l'on demandât le modèle de la foi à cette Église primitive, qui offrit à Christ tant de martyrs, qui ne connut d'autre règle que l'Évangile, d'autre but que Christ, et qui ne rendit son culte qu'à un Dieu unique en trois personnes !... Aujourd'hui reparaît la lumière de l'Évangile[1]... Depuis le temps de Constantin, où l'Église primitive peu à peu dégénérée perdit tout à fait son caractère[2], il n'y a eu dans aucune autre époque plus de connaissance des langues, plus de terres découvertes, plus de diffusion du nom de Christ en de lointaines contrées... O Dieu, que la terre t'adore (Ps. LXV). Oui, qu'elle te rende un culte évangélique et pur, un culte en esprit et en vérité ! (Herminjard, I, 89).

Pour notre part, nous ne saurions voir dans cette élévation de sentiments que le résultat naturel et nécessaire du développement intérieur de Lefèvre, une sorte d'achèvement de son évolution, et non l'effet d'une influence étrangère. Constatons toutefois que, si cette influence a existé, elle n'a revêtu aucun caractère dogmatique; car ni dans la préface, ni dans l'ouvrage, il ne se trouve une seule doctrine que l'on puisse dire empruntée à Luther. Sur l'autorité de la Bible, la grâce, les œuvres, le péché originel, le libre arbitre, etc., Lefèvre est demeuré fidèle à ses conceptions de 1512. La grande erreur des partisans de l'hypothèse que nous combattons consiste à croire qu'il n'abandonna qu'en 1520 les principales doctrines catholiques. Quant aux pratiques romaines, Luther en était-il alors si complètement affranchi, qu'il pût servir d'exemple ? Le lecteur sait à quoi s'en tenir. Ajou-

1. Saluant avec joie les travaux destinés à répandre la connaissance de l'Écriture sainte, Guillaume Budé disait pareillement, dans sa lettre à Érasme du 5 février 1517 : « Grâce à ces études, la vérité revient de l'exil. » (Herminjard, I, 27.)

2. Proposition condamnée comme hérétique par la Sorbonne en 1523.

tons cependant deux considérations qui ne sont pas sans importance.

Le progrès doctrinal le plus sensible qu'atteste le commentaire de 1522 est relatif au culte des saints. Tandis que Lefèvre écrivait encore, le 20 juin 1519, à Agrippa, qui avait pris son parti dans la querelle de sainte Anne : « Si vous voulez descendre dans l'arène, faites-le non par amour pour moi, mais uniquement dans l'intérêt de la vérité, et *par dévotion pour Marie, mère de Dieu, et pour sa bienheureuse mère sainte Anne* » (Herminjard, I, 52), il dit dans le commentaire sur les Évangiles :

En toutes choses il faut moins vénérer ceux qui sont ou qui ont été les instruments de Dieu, que Dieu qui fait mouvoir ces instruments... de peur qu'en voulant être trop pieux, on ne soit superstitieusement impie envers Christ et les saints; car les saints et les anges crient : Adorez Dieu (Marc, XVI, 17, f° 181). — Si l'on pouvait interroger la Vierge, les anges et les martyrs, ils répondraient : Ce n'est pas nous qui sommes la voie, la vérité et la vie (Jean, XIV, 6, f° 365).

« Sans nier, dit Graf[1], l'intercession des saints pour nous auprès de Dieu (*ad* Matth., XV, 21, Luc, XXI, 5), et sans rejeter leur invocation, parce qu'il ne veut pas s'élever contre les règlements de l'Église, il la représente cependant comme inutile et mauvaise » :

Si en approchant de Jésus-Christ, vous croyez que vous serez admis auprès de lui par la bonté d'un autre, vous vous approchez mal et vous n'avez pas la foi que vous devez avoir; car vous devez croire que vous serez admis par sa propre bonté et non par celle d'un autre, autrement vous semblez avoir plus de confiance dans la bonté d'un autre que dans celle de Jésus-Christ..., vous faites injure à sa miséricorde..., vous êtes pieusement impie et votre piété est folle... On dira peut-être : N'est-il donc pas permis de s'approcher de Christ en invoquant le secours de la Vierge, sa mère, et des saints, pour qu'il veuille et daigne exaucer leurs prières pour nous, comme l'Église a souvent coutume de prier? — Je ne dis pas cela. Mais, si celui qui prie ainsi a plus de confiance dans l'interces-

1. *Essai*, p. 97.

sion soit de la bienheureuse Vierge, soit de tous les saints..., que dans Jésus-Christ seul, il ne prie pas bien. S'il le fait seulement par humilité, en mettant toute sa confiance dans le Père des miséricordes et dans Jésus-Christ, son fils, il prie bien (Jean, XII, 9, f° 352).

Comment ce progrès serait-il dû à l'influence de Luther qui, en 1521, se recommandait encore à Dieu et à ses saints, tandis que, dès 1519, Lefèvre renonçait à continuer l'histoire légendaire et idolâtrique des martyrs ?

De même, tandis que, dans le commentaire de 1522, Lefèvre s'était borné à parler de l'excellence du mariage, institué par Dieu dans le paradis terrestre (Jean, II, 1, f° 291), sans laisser entendre qu'il renonçait à la supériorité du célibat, il donne, en 1524, une adhésion pleine et entière aux thèses de Jean Hess, où cette prétendue supériorité est considérée comme contraire à l'Écriture et aux ordres divins (Herminjard, I, 230). Or cette adhésion est conçue en des termes qui excluent toute idée d'influence extérieure, et constituent une revendication de la spontanéité des convictions de l'auteur sur un point où il avait été devancé par Luther. Il écrit à Farel : « J'ai reçu avec ta dernière lettre les thèses que Zwingle t'a remises et qui lui arrivaient de Breslau ; j'admire combien elles parlent avec *un esprit conforme au mien* de tout ce qui se rapporte à la parole de Dieu, au souverain sacerdoce du Christ, *au mariage*... O Dieu bon ! de quelle joie je suis saisi, quand je vois cette grâce de connaître purement Christ embrasser déjà une grande partie de l'Europe ! » (Herminjard, I, 226.)

On ignore si Lefèvre et Luther furent en relations directes[1] ; mais on sait que, sympathique à l'œuvre de celui qui allait le dépasser et l'éclipser après avoir marché sur ses traces, Lefèvre chargeait Beatus Rhenanus (9 avril 1519) de saluer Capiton et Luther[2], et que l'une des raisons qui lui firent quitter l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés fut la vio-

1. Suivant M. Kuhn (*Vie de Luther*, II, 118), le premier Français qui eut des rapports avec Luther fut Lambert d'Avignon ; il était à Wittenberg dans l'hiver de 1522 à 1523.

2. Le 9 juin de la même année, Glaréanus saluait Zwingle de la part de Lefèvre (Herminjard, I, 209).

lence des injures qu'on y prodiguait au réformateur (Herminjard, I, 42 et 71). Assurément Lefèvre trouva dans les écrits de Luther un sujet de joie et un encouragement; mais, à notre avis, rien de plus : ces deux grands hommes suivaient la même voie, mais ils n'allaient point du même pas et l'un s'arrêta bien avant l'autre. Ils différaient au point de vue ecclésiastique plus encore qu'au point de vue dogmatique. Même en ce qu'ils ont de commun, chacun d'eux conserve son indépendance: ils entreprirent en même temps et à l'insu l'un de l'autre l'œuvre qui allait donner à la Réforme sa véritable base, la traduction en langue vulgaire du Nouveau Testament. Assurément aussi l'immense retentissement de la lutte gigantesque de Luther contre le pape et l'empereur, agita les esprits en France aussi bien que dans une grande partie de l'Europe. Tandis qu'Érasme et Lefèvre n'avaient agi que sur les humanistes, qui furent longtemps favorables à la Réforme, le coup de tonnerre qui éclata en Allemagne réveilla dans le peuple même les plus endormis. Au pape qui l'anathématise et voudrait le mettre à mort, Luther rend coup pour coup, injure pour injure : ce sont deux puissances rivales qui cherchent à s'exterminer. Luther est le plus hardi et le plus violent des révolutionnaires ; et comme tel, son influence a dû plus d'une fois troubler et inquiéter Lefèvre, parce qu'elle tendait au renversement de l'édifice que Lefèvre voulait prudemment restaurer. L'un ne se proposait que la réformation dans l'Église et par l'Église et persista finalement dans son horreur du schisme; l'autre, qui avait d'abord partagé ces sentiments, mais dont l'excommunication avait fait un Titan révolté, voulait la réformation à tout prix, même sans l'Église et contre l'Église. Aussi Luther fut-il un réformateur, tandis que Lefèvre ne le fut qu'à demi. Il est permis de regretter le manque d'énergie du mystique vieillard; mais on doit reconnaître qu'il est resté lui-même avec son individualité bien marquée, dans laquelle il n'y avait point de place pour l'imitation.

Au reste, il ne faut pas oublier que Lefèvre et Luther se trouvaient dans des circonstances et des milieux tout différents. Avec ses emportements formidables, si Luther eût eu

affaire à la Sorbonne et à François Ier, il n'eût pas dépassé la place de Grève, mais il y serait allé très promptement. D'ailleurs, ce n'est pas à Luther qu'on doit comparer Lefèvre, mais bien à Mélanchthon, qui, sans son tyrannique ami, serait resté dans les mêmes eaux que Lefèvre, avec lequel il avait beaucoup de points de ressemblance. De même, si, au lieu de Meaux, Lefèvre avait eu quelque ville libre pour champ de travail, il eût assurément, dit Graf[1], pris place à côté d'un Capiton, d'un Bucer, d'un Œcolampade, qui d'accord avec l'autorité purent faire prévaloir leurs convictions. Ayant, au contraire, pour patron un évêque plus timoré que lui-même et qui allait virer de bord en présence du danger, une princesse dévouée, mais qui ne sut jamais se décider à faire le pas décisif, un roi que sa politique versatile allait ramener sous la puissance du pape, il ne se sépara point officiellement de l'Église romaine; mais ses commentaires sur le Nouveau Testament et sa traduction de la Bible lui assurent le premier rang parmi ceux qui ont frayé la voie à la Réforme française.

Si, comme nous en avons la ferme conviction, Lefèvre n'a point subi l'influence de Luther, n'est-ce pas une pure illusion que de voir dans notre Réformation bien plutôt la fille que la sœur de la Réforme allemande?

Les plus anciens témoignages relatifs à la diffusion des livres de Luther en France sont les suivants :

Luther à J. Lang, 14 avril 1519.

A Paris mes écrits plaisent à beaucoup de gens et sont lus par les docteurs de Sorbonne (Herminjard, I, 48).

Tschudi à Beatus Rhenanus, 17 mai 1519.

Tous les savants de Paris, même les moins éclairés, accueillent favorablement les écrits de Luther (*Ibid.*, I, 47).

Glaréanus écrit de Paris à Myconius, le 7 avril 1521 :

Je n'ai rien à te dire de Luther. Je ne sais qu'une chose : les plus doctes ont une excellente opinion de l'homme et de sa doctrine (*Ibid.*, I, 63).

1. *Betrag*, p. 213.

En outre, Marguerite écrit à Briçonnet en juillet de la même année : « J'ai reçu tous les traités que vous m'avez envoyés, desquels ma tante de Nemours a eu sa part, et encore lui envoie les derniers. » (*Ibid.*, I, 475.) — Qu'était-ce que ces traités? Ils paraissent avoir été imprimés; car Marguerite ne se serait pas si aisément dessaisie de pièces manuscrites, pour les envoyer en Savoie. Que contenaient-ils? — Nous n'en savons absolument rien; car on ne trouve nulle autre mention de ces opuscules que celle qu'en fait Bèze dans les *Vrais Pourtraits* (Jean de Laon, 1581, in-4°, p. 167): Jean Leclerc, dit-il, avait puisé la connaissance de Dieu dans la Bible et dans *quelques petits livrets*. — Comme Leclerc n'était point lettré, il n'a pu lire que des opuscules français. Etait-ce des traductions d'ouvrages allemands? Nous ne le pensons pas; car le très petit nombre de celles qu'on connaît, sont de beaucoup postérieures à 1521. Nous inclinons donc à croire que ces traités étaient l'œuvre de Lefèvre et de ses disciples, et qu'ils avaient été imprimés à Meaux. En effet, il y a tout lieu d'admettre que Simon de Colines n'avait transporté une partie de son imprimerie dans cette ville (1521) qu'à la demande de Briçonnet et de ses hôtes, désireux de s'en servir pour répandre la nouvelle doctrine. Marguerite écrivait à l'évêque en décembre, à propos des conférences faites à la cour par Michel d'Arande : « L'esprit de Notre Seigneur aura frappé des âmes qui sont enclines à recevoir son écrit [quel écrit?][1] et à entendre vérité. » (Herminjard, I, 84 et 482.) Nous savons, en outre, par une lettre de Roussel à Nicolas Le Sueur, élu de Meaux (décembre 1525[2]), que celui-ci était l'auteur de plusieurs opuscules dédiés à Marguerite, notamment un abrégé de la doctrine chrétienne et un traité sur le mauvais

1. Y aurait-il quelque rapport entre cet écrit et la lettre du 11 novembre dans laquelle Briçonnet avait dit à Marguerite : « Commandez à maître Michel qu'il vous mette par écrit les mystères du baptême, tant de la primitive Église que de ce que ce présent on fait. »? (Herminjard, I, 478.)

2. Revenant sur un projet qu'il avait déjà caressé à Meaux l'année précédente (Schmidt, *G. Roussel*, p. 30), Roussel dit dans cette lettre écrite de Strasbourg : « Si nous devions rester ici, je voudrais y établir une imprimerie où nous publierions des traités populaires dans le genre de ceux que vous avez composés. » (Herminjard, I, 409.)

gouvernement de l'Église. La Sorbonne, il est vrai, en empêcha la publication (*Ibid.*, I, 217 et 409); mais la défense d'imprimer aucun ouvrage sans le permis de l'Université ne fut édictée que le 13 juin 1521. Si de Colines était à Meaux avant cette date, il a pu et dû y imprimer autre chose que le *Commentaire sur les Évangiles*.

Après avoir constaté que les écrits du précurseur et du préparateur de la Réforme ne trahissent aucune dépendance de Luther, il nous reste à voir s'il en est autrement du personnage qui fut bien réellement le premier réformateur français.

(*A suivre.*) O. Douen.

DOCUMENTS

COURTE ET TRISTE HISTOIRE D'UN GALÉRIEN

JEAN BOULARD, DE VITRY-LE-FRANÇOIS

1685 — 1687

Le nom qu'on vient de lire figure sur la liste de forçats, encore incomplète et pourtant déjà si considérable, que dressa feu M. H. Bordier (*France prot.*, VI, 234, n° 356). Il n'y est accompagné que de ces mots : « Condamné par le parlement de Metz en déc. 1686 ; mort à la peine ». Cette mention sommaire n'a pu être complétée qu'imparfaitement par M. Fonbrune-Berbinau, qui reconstruit en détail, comme on sait, toute cette lamentable histoire du bagne huguenot. Il a trouvé aux Archives de la marine (B^6, 19, f° 146), la trace de l'envoi par Seignelay à Begon (30 juin 1687), d'un placet par lequel *Jeanne Nivoy*, femme de *Jean Boulard*, demandait la liberté de son mari. La mort de ce dernier, ajoute M. Fonbrune, doit être antérieure à 1690, puisque c'est à cette date que s'arrête la liste à laquelle M. Bordier a pris ses renseignements.

J'ai retrouvé récemment, à la Bibliothèque nationale (ms.

Clairambault, 873, f° 183) le placet de Jeanne Nivoy. Le voici, tel que cette pauvre femme l'écrivit ou le fit écrire, six mois après l'arrêt du parlement de Metz :

Au Roy

Sire,

Jeanne Nivoy, femme de Jean Boullard maistre coutelier à Vitry-le-François, remonstre très humblement à Votre Majesté, qu'encore qu'elle et son mary soient réunis à l'Eglise depuis plusieurs années et participé (*sic*) aux saints sacremens, néanmoins l'esprit dud. Boullard estant troublé et tombé en démence, le gouverneur l'ayant menacé de le faire emprisonner, il s'en seroit allé en la ville de Metz où, après plusieurs extravagances, il a esté condamné comme déserteur, aux galleres où il est présentement au port de Marseille ; ce qui oblige la suppliante, chargée de petits enfans, attendu la preuve de démence d'esprit de son mary par les certificats cy joints, de supplier très humblement Votre Majesté ordonner que led. Boullard sera deschargé de lad. peine de galleres, qu'il sera mis hors d'icelles en plaine liberté, avec permission de le faire ramener en sa maison aud. Vitry, — et la suppliante continuera ses prières, aussy bien que son mary, pour la santé et prospérité de Votre Majesté.

En marge de cette courte supplique, Seignelay a écrit : A. M[onsieur] B[egon], et, au dos, il a ajouté quelques mots résumant les pièces justificatives qui l'accompagnaient. On peut, grâce à ces diverses notes, terminées par une ligne autographe de Begon, reconstituer les principaux anneaux de la chaîne qui traîna Jean Boulard de Vitry-le-François à Marseille.

Six mois avant la Révocation, c'est-à-dire en mars ou avril 1685[1], Jean Boulard, maître coutelier à Vitry-le-François, se convertit, avec toute sa famille, au catholicisme. Céda-t-il aux promesses ou aux menaces ? Sans doute à ces dernières puisqu'il ne paraît avoir retiré de son abjuration aucun avantage matériel[2]. Lorsque la Révocation éclate, et même un peu

1. Ce renseignement est de Seignelay ; on voit que, dans sa supplique, Jeanne Nivoy exagérait en parlant d'une abjuration remontant à « plusieurs années ».

2. S'il avait eu une pension, sa femme n'aurait pu se dispenser de la mentionner.

avant, — d'après une lettre officielle que je publierai un jour, — la plupart de ses anciens coreligionnaires quittent la ville, soit pour échapper au remords d'avoir imité son exemple, soit, au contraire, pour éviter de le suivre. Ce spectacle réveille sa conscience, son esprit se trouble, il devient à moitié fou. Allait-il, dans ses « extravagances », jusqu'à déplorer ou démentir publiquement son apostasie? On l'ignore, mais sa folie dut paraître assez dangereuse puisque le gouverneur menaça de le faire emprisonner.

Cette menace achève de lui faire perdre la tête. Il n'y tient plus, il quitte, lui aussi, sa patrie et sa famille, cherchant à gagner la frontière de l'Est par laquelle tant d'autres avaient échappé à la honte et au despotisme. Il s'arrête malheureusement à Metz, où l'on surveillait attentivement les fugitifs. On le prend, on lui fait son procès, il est convaincu d'avoir voulu déserter le royaume, et en décembre 1686 le parlement le condamne aux galères.

Le pauvre homme ne put résister à tant de souffrances accumulées et couronnées par le terrible voyage de la chaîne à travers toute la France. Il atteignit Marseille, mais, pendant que sa femme préparait sa requête et recueillait les témoignages qui devaient l'appuyer, deux ans après sa chute, il y mourait à l'hôpital. Voici en effet la réponse laconique de l'intendant des galères aux notes de son supérieur hiérarchique, Seignelay :

Cet homme est mort à l'hôpital de Marseille, le 10 mars 1687.

BEGON.

Cette courte histoire n'est-elle pas un éloquent commentaire de cette éloquente apostrophe de Bossuet à Louis XIV: « *Vous avez* EXTERMINÉ *les hérétiques, c'est le plus bel ouvrage de votre règne, c'en est le propre caractère.* »

N. WEISS.

MÉLANGES

LES REGISTRES PROTESTANTS

Congénies, Junas, Souvignargues, Boissières.

(*Suite et fin*[1].)

VII. **Congénies.** — Ce village, qui est presque en entier protestant, l'était déjà au XVIIe siècle ; car les registres des délibérations des consuls de l'endroit nous présentent les noms des ministres auxquels la municipalité de l'époque payait des *gages*. Aubais, village voisin, paraît avoir été longtemps associé à Congénies pour le pasteur.

En 1606 et 1607, *Rolland de Marizy* était « ministre du Saint Évangile en l'Église d'Aubais et Congénies ». Il y a des quittances écrites et signées de sa main; mais les sommes ne figurent pas, nous ne savons pourquoi. En 1607, il meurt et sa veuve Sara *Vallette*, reçoit les condoléances des consuls et l'indemnité des veuves qui a été longtemps, croyons-nous, équivalente à six mois du traitement du pasteur.

En 1613 et années suivantes, c'est *Coustan* (et non *Constans*, comme le dit la *France protestante* : j'ai eu ses signatures très claires sous les yeux) qui est « pasteur de l'Eglise réformée de Congénies ».

Dans les années qui suivent et dont l'écriture est fort difficile à lire, pour moi du moins, j'ai encore trouvé les noms des pasteurs M. de *Grolle*, Estienne *Ferragut* et, je crois, M. *Saurin*.

Ce n'est qu'en 1674 que commencent les actes, d'ailleurs très bien tenus, mais dont nous ne possédons ici que 1674, 1676, 1677, 1678 et 1679.

Dans ces trop rares cahiers, outre ce qui est d'un intérêt purement local, on peut noter ce qui suit :

Pasteurs de Congénies : Estienne *Ferragut*, Jaques *Constantin*, Pierre *Benoist;*

Berlié, ministre de Calvisson;

1. Voy. le précédent numéro, pages 40 à 52. Corrigez p. 50. *Jean Bouy*, lisez *Jean Bony*.

Dalair (ou Dalais, ou Dalart) le fils, ministre de Calvisson ;
Vaneau, ministre de Villevieille;
Paradès, ministre de Codognan;
Noguier, ministre de Bernis;
Venel, ministre d'Aujargues;
Grizot, ministre de Nages;
Brun, ministre de Sommières;
Petit, ministre de Fournès;
De Montfaucon, ministre d'Aubais.

Le pasteur Constantin avait pour épouse Dam^lle^ Françoise *de Rey*. Pierre Benoist épousa, dans le temple de Congénies, le 23 nov. 1679, Dam^lle^ Marguerite *de Bimard*, fille à feu noble Henry de Bimard et Dam^lle^ Louise *Corniaret;* tuteurs : Louis *Audifret*, marchand bourgeois et noble François *de Mirmant*. Tous, y compris le marié, semblent avoir été de Nîmes. La *France protestante* a donné la date de leur contrat par-devant notaire et à Nîmes comme celle de leur mariage qui eut lieu, on vient de le voir, à Congénies, presque deux mois plus tard. Je rectifie aussi en passant l'orthographe du nom de ce pasteur qui fut assez remarquable; c'est *Benoist* et non Benoit.

Encore un grand mariage à Congénies. Ce fut le 3 août 1678. Les parties contractantes furent François *de Cambacérès,* de Montpellier, receveur, fils de feu Me Dominique de Cambacérès et de Dam^lle^ Jeanne *Lamouroux* mariés, d'une part; et Ester d'*Atgier*, fille de feu Me David Ager (pour *Atgier*) et de Dam^lle^ Anne *Troussel* mariés, tous de Montpellier. La *France protestante* classe David Atgier correctement sous le nom Atgier, mais l'appelle ensuite Atger. Quant au marié, ce nom de Cambacérès fait rêver, et on se demande si le consul Cambacérès qui devint prince de l'empire et duc de Parme n'avait pas du sang huguenot, du sang de ministre huguenot dans ses veines. Il était né à Montpellier. Si M. Philippe Corbière était encore là, nous lui demanderions de vouloir bien chercher si les ancêtres du consul n'étaient pas protestants avant la Révocation. Il va sans dire qu'un receveur des finances devait abjurer, se soumettre ou se démettre.

A propos d'abjuration, nous avons dans les registres curiaux celles des protestants de Congénies. Elles sont nom-

breuses puisqu'elles remplissent seize pages. Le style de ces documents varie peu, semble-t-il. N'avait-on pas rédigé quelques modèles avant octobre 1685? Et comment se fait-il, soit dit en passant, qu'il y ait tant de fidèles et point de pasteurs parmi tous ces protestants qui passent sous le joug? Je sais la réponse : « Ils étaient sortis du royaume, ou s'apprêtaient à le faire, sous la protection du gouvernement. » On a essayé de justifier ce départ en masse de centaines de pasteurs; mais comment l'excuser en face du résultat : abjuration en masse des simples fidèles? Il me semble que, s'ils étaient restés comme un seul homme à leur poste, peu d'abjurations se seraient produites, à part les intéressées (qui ne sont pas les plus intéressantes), et on n'aurait pas vu nos Eglises descendre au triste état d'où Antoine Court et ses collaborateurs entreprirent de les retirer. Ils auraient souffert ensemble, troupeaux et bergers, beaucoup souffert peut-être, mais ils auraient probablement vaincu le pouvoir tyrannique; car on n'égorge pas des centaines de pasteurs et des centaines de milliers (pour ne pas dire des millions) de fidèles.

Aussi tard que 1689, nous trouvons une abjuration, celle de M. *Bruguier*, « apotichaire » de Congénies, dont le fils figure dans une liste de réfugiés nîmois en 1686 (*Bulletin*, XXVIII, 264).

Plus tard encore, en 1759, abjuration d'un habitant de Saint-Gilles et d'une jeune fille de Congénies, en vue de leur mariage : « ont fait abjuration de l'hérésie de Calvin et de touts autres, promettant de vivre et mourir dans la religion catholique, apostolique et romaine et d'y élever leurs enfants (en marge le curé ajoute : « Si Dieu leur en donne. Adam, curé »), et cela à la face de notre saint autel où ils ont été à deux genoux en notre présence, etc. »

En 1780, confirmation d'environ trois cents personnes venues, il est vrai, de tous les villages voisins et plantation solennelle d'une croix que le vent vient justement de renverser il y a un an. C'est un récit fort pathétique que celui de cette *mission*, sans dragons mais avec un évêque et quatre capucins; décidément cela vaut mieux. On raconte que beau-

coup de larmes y furent versées : celles-ci furent sans doute moins amères que celles de 1685.

Les registres protestants du XVIIIe siècle vont, pour ce village, de 1770 (24 juin) à 1792 (28 octobre).

Les pasteurs qui y signent le plus fréquemment sont P. *Alègre, Matthieu, Gibert,* A. David *Roux,* B. *Roux*, d'abord proposant, puis pasteur, Siméon *Lombard*, *Valantin.*

Outre ceux-là qui furent probablement pasteurs réguliers de l'Eglise de Congénies, on trouve encore *Raoux,* Paul *Vincent père,* Paul *Vincent fils,* Adrian (*sic*) *Vincent, Ribot*, *Barbusse*, P. *Ribe*.

Trait particulier : un cahier spécial est réservé aux sépultures de 1773 à 1775, et « B. Roux, proposant, signe pour le pasteur ».

VIII. **Junas**. — Village à 3 kilomètres de Congénies et qui a quelquefois été desservi par le même pasteur. On y trouve, dans les archives de l'état civil, les cahiers d'un registre allant de 1652 (13 avril) à 1684 (22 décembre); mais ce ne sont que des notes d'ailleurs bien tenues. Je n'y trouve que deux noms de pasteurs; car rien n'est signé. C'est un *Lermin* (?), ministre, qui est parrain en 1669. C'est ensuite M. *de Montfaucon*, ministre (d'Aubais), qui épouse Damoiselle Anne de *Saurin,* le 22 mars 1678.

Un registre protestant du XVIIIe siècle va de 1750 à 1792. Je n'en ai pas terminé le dépouillement; mais voici ce qu'il contient.

Copies d'actes dressés par *Bastide* de 1750 à 1765; je dois avoir les mêmes dans son registre personnel conservé à Vic, où je pourrai les rechercher. (Je l'ai fait; ils y sont.)

Copies d'actes dressés par Pierre *Encontre*, *Gachon* et *Valantin*. Celui-ci paraît avoir été de Junas et y a exercé son ministère presque continuellement de 1765 à 1793.

Autres pasteurs ayant signé : *Gibert, Matthieu, Fromental,* P. *Alègre, Ribot, Raoux,* A. David *Roux*.

Le registre catholique contient, en 1788 et 1789, des mariages *au désert* enregistrés selon l'Édit de Tolérance de 1787; mais ils sont insolemment intitulés : « Réhabilitation du ma-

riage de... » Il y en a aussi plusieurs dans les registres de Congénies ; je les étudierai.

IX. **Souvignargues.** — Ce village est à 8 kilomètres de Congénies et plus rapproché de Sommières. Dans les actes anciens il est appelé Savagnargues, et le pasteur Bastide écrit Sauvagnargues.

Je n'ai rien trouvé là en fait de registres protestants; pourtant il y avait et il y a encore beaucoup de protestants. Ces registres ont-ils été détruits, ou bien subsistent-ils encore dans des maisons protestantes où nous les retrouverons? Il est évident que, là où le pasteur ne résidait pas, il devait confier ces documents précieux aux soins d'un ancien dévoué. Mais, au cas où ils ne se retrouveraient pas pour Souvignargues, je suis heureux d'annoncer que le gros registre de Bastide contient trente-cinq baptêmes et neuf mariages venus de ce village de 1751 à 1765. C'est toujours quelque chose. A Cannes, j'ai aussi retrouvé en 1764 le mariage d'un protestant de Souvignargues.

A défaut de registres protestants, je me rabats sur ceux du clergé catholique. Heureusement, 1685 y est, et malheureusement il y a des abjurations. 30 octobre 1685, abjuration collective des habitants de Souvignargues ; quatre-vingt-quatre noms parmi lesquels ceux de noble *Louis de Brues* seigneur de Sauvagniargues et Saint-Estienne-d'Escatte (il signe *Souvinargues*), et de noble Anthoine d'*Amalric*, seigneur de Durfort (il signe *Durfort*). La *France protestante* (vol. III, 269), résume l'histoire antérieure des Brueys de Souvignargues qui pour nous, on le voit, se termine en 1685 ; mais elle ne dit rien, semble-t-il, des d'Amalric de Durfort (Gard), sauf incidemment dans le paragraphe ci-dessus indiqué.

Le hameau de Saint-Etienne-d'Escatte, dépendant de la même seigneurie et aujourd'hui appartenant à la même commune que Souvignargues, avait, le premier, fait son abjuration en masse : trente-cinq à quarante noms y figurent. Chose digne de remarque, Souvignargues a été ramené à la foi protestante, peut-être surtout par le ministère d'André *Bastide*, tandis que Saint-Etienne est demeuré tout entier catho-

lique, ce qui a tenu probablement un peu à sa situation isolée et reculée loin des centres protestants.

Sur la page extérieure des abjurations de Souvignargues, une main exercée (sans doute celle du curé) a écrit la réflexion suivante, digne du grand roi lui-même :

« On pourroit faire paier à ses gens la leurs fautes. Comment, un roy n'est pas maître dans son royaume! Sy nous n'avons qu'un Dieu et une foy, nous ne devons avoir qu'une même religion! »

C'est moi qui ai mis la ponctuation afin qu'on ne perdît rien de la force du style.

X. **Boissières.** — Me voici au terme de ma première tournée, et je crois qu'à certains égards le meilleur m'a été gardé pour la fin.

Boissières, petit village, à 3 ou 4 kilomètres de Calvisson, possède, aux yeux des protestants, trois titres différents qui peuvent les intéresser. C'est là qu'est né vers 1675, croit-on, Jacques *Roger*, le restaurateur des Eglises du Dauphiné, le martyr. C'est là qu'était, qu'est encore le château de ce *Calvières,* baron de Saint-Côme, qui, après avoir abjuré secrètement à Paris avant la Révocation, se fit, moyennant finances, le persécuteur des protestants qu'il avait trahis en restant après son abjuration à la tête du consistoire de Nîmes. Nous aurons bientôt l'occasion de parler de son assassinat qui fut presque une exécution, et qui fut, avec celle de l'abbé du Chayla qui eut lieu quelques jours plus tard, une des causes déterminantes de la terrible répression qui amena la guerre des Camisards. Enfin, c'est tout près de Boissières, sur une pente boisée qui porte encore le nom de *Champ des Morts*, que se termina le dernier combat livré par Jean Cavalier, le 15 avril 1704.

Pas plus, hélas! que M. Daniel Benoit, nous n'avons réussi à mettre la main sur un extrait de naissance de Jacques Roger. Il manque les registres protestants d'une vingtaine d'années où certainement il se serait trouvé. Peut-être avons-nous, comme on le verra, trouvé une phrase qui se rapporterait à sa mère.

Pour ce qui est du baron de Saint-Côme, voici la constata-

tion de son décès, avec correction de la date donnée par Puaux qui le met au 13 août :

« L'an 1702 et le 14e d'aoust est décédé noble Gaspar de Calvière, seigneur de Saint-Cosme et Boissière, n'ayant peu recevoir les sacrements de l'Église à cause de l'assassinat comis en sa personne le jour d'hier, ayant été porté dans son chasteau dudit Boissière mort, et a été enseveli ce jour dhui entre quatre ou cinq du soir dans l'église de ce lieu, presens les sieurs Monsieur Maistre Pierre Berlié, docteur et avocat du lieu de Calvisson, Mr Estienne Blau, avocat et juge dudict Boissière et Mr Jaques Pons, maistre apothicaire de Saint-Gille, soussignés avec nous

DAIGNAC, curé. »

Notons en passant que le témoin Berlié, avocat, était le fils d'un pasteur de Calvisson et qu'il avait abjuré pour rester avocat.

La tradition locale charge la mémoire du triste baron de méfaits assez graves, outre les persécutions cruelles dirigées contre ses anciens coreligionnaires. On raconte que Catinat (de son vrai nom Abdias *Maurel*) avait à venger l'honneur outragé d'une sœur.

Pour en finir avec cette famille seigneuriale, nous voulons signaler dans les registres protestants le baptême de Roze de Saint-Cosme (22 mai 1650), sœur du baron assassiné; parrain M. le marquis de Saint-Gilles, marraine madame de Sauvagnargues. Cette Rose figure dans l'article *Calvière* de la *France protestante*. En 1656, madame de Saint-Cosme mère est marraine d'une Magdeleine *Liotard*. En 1685, 27 février, dans le temple de Boissières, un enfant de Calvisson, Elie *Massip*, est présenté par Elie *Cheiron*, ministre de l'Église de Nimes, (un traitre aussi, celui-là), et par Françoise d'*Andre*, femme de noble Gaspard de Calvière, etc., laquelle signe: Franson d'André de Saint-Cosme. En octobre de la même année, cette noble dame fit son abjuration dans l'église du même lieu et avec elle sa mère et sa grand'mère maternelle. L'une avait vingt-cinq ans; l'autre, quarante-cinq; l'aïeule, près de quatre-vingts.

J'ai trouvé à Boissières tant de choses curieuses que je

n'ai pas encore pu m'occuper des autres abjurations. Mais il y en a à noter.

Ce que je n'avais pas encore trouvé ailleurs dans les registres catholiques, je l'ai trouvé ici : c'est un système d'espionnage et de dénonciation à l'égard des nouveaux convertis soupçonnés d'être mal convertis, d'être *relaps*. D'abord, le curé de Boissières a obtenu des pouvoirs ecclésiastiques et civils qui lui donnent le droit d'obliger ses ouailles à lui raconter tout ce qu'elles ont vu ou entendu rapporter touchant ces malheureux huguenots, sous peine de châtiments spirituels et temporels. Lui-même fait des observations par les fenêtres et les consigne. Je n'en dirai pas plus long, n'ayant pas copié ni même lu entièrement ces pages curieuses, fruit de ce qu'on appelait, je crois, des *monitoires*. Un second genre d'espionnage et de dénonciation se pratiquait à l'égard des morts. Le curé tenait un registre « de ceux qui meurent dans l'hérésie ». Il va de 1716 à 1726, et il y a vingt et un cas. Ces malheureux décèdent « dans l'hérésie de Calvin », meurent « obstinés dans la religion, dans l'hérésie de Calvin », « sans vouloir recevoir les sacrements de l'Église » ; une jeune femme de trente ans a seule l'honneur de mourir « dans la religion prétendue réformée ». Citons le cas le plus détaillé :

7 avril 1717. — Jean Audoyer dit le Procureur, âgé de soixante-six ans ou environ, décédé le 7e, a été enterré suivant l'usage des nouveaux convertis, n'aiant pas voulu nous écouter ni recevoir les sacrements, et n'aiant jamais esté à l'Eglise, au moins depuis le commencement des désordres des fanatiques, en foi de quoi, etc.

Il me reste à signaler, le 16 mai 1723, « Susanne *Cavalière* vefve de Jean *Roger*, âgée de 60 ans, décédée dans l'hérésie de Calvin ». D'après son âge, cette femme peut avoir été la mère de Jacques Roger, le pasteur du désert. Mais je n'affirme rien : c'est un point à étudier dans d'autres documents, peut-être en Suisse.

Je ne veux pas quitter ce qui touche à la persécution sans faire remarquer qu'à Boissières, comme en beaucoup d'autres endroits d'ailleurs, la Providence semble avoir mé-

nagé une sorte de revanche aux victimes de la Révocation. Je fais allusion à leurs temples qui furent tous rasés et que Napoléon Ier remplaça très souvent par des églises de couvent. Mais ici la chose est encore plus curieuse. Le temple a été démoli; mais les nouveaux-convertis n'ont pas persévéré; de telle sorte qu'au commencement de ce siècle Boissières avait une population toute protestante et point de temple, une église mais point de paroissiens. Pour un homme comme Napoléon, ces problèmes-là étaient vite résolus. Les descendants des persécutés avaient acquis l'église mise en vente, comme bien national sans doute, et on ne l'a pas reprise. A quoi bon? il eût fallu en rembourser le prix, et de plus bâtir un temple. Mais voici une autre coïncidence curieuse. A-t-on remarqué que plus haut, dans l'acte se rapportant à l'ensevelissement du seigneur, il est dit qu'il « a été enseveli dans l'église de ce lieu »? La tradition locale a conservé ce souvenir et, après un intervalle de près de deux siècles, elle précise l'endroit où reposeraient les restes du persécuteur, de l'apostat. C'est au pied de la chaire, là où devait être anciennement l'autel ou devant l'autel : ce n'était pourtant pas un saint. Quoi qu'il en soit, l'Évangile et les principes de la Réforme sont chaque semaine proclamés sur le tombeau de Gaspard de Calvières. Et où sont ses récompenses, pensions, brevets? Où est sa famille? Où est la magnificence de son château?

Nous avons copié, à titre de curiosité, une feuille qui contient toutes les pièces relatives à un mariage entre nouveaux-convertis ou anciens huguenots qui se marient à l'église.

C'est, d'abord, (a) un certificat du notaire déclarant qu'il y a promesse de mariage entre Job Gilly et Suzanne Chapel; (b) un certificat du curé de Nages :

« Je certifie que la susdite Suzanne Chapel a satisfait à l'épreuve de quatre mois, qu'elle s'est présentée à confesse, et espérant achever de l'instruire avant la publication du dernier ban, j'ay expédié le présent certificat à Nages ce 16e août 1739. »

RAMILHAC, curé.

(c) Un autre certificat :

« Je certifie que le susdit Job Gilly de la paroisse de Boissière a

exactement rempli le terme de son éppreuve de quatre mois, sufisemment instruict de tout ce qu'il convient sçavoir touchant la religion catholique, apostolique et romaine qu'il promet d'observer religieusement voulant y vivre et mourir et, pour preuve non équivoque de la vérité, il s'est présenté à confesse en foy de quoy je me soussigne en l'absence de M. le curé de Boissière ce 23 aoust 1739. »

Père Bruno de Pignerol,
Capucin Préd. procuré.

Il est à noter que ce second certificat a été violemment barré par quelqu'un, peut-être par le curé lui-même.

(d) « Soit procédé à la publication des bans et bénédiction du mariage des parties énoncées en l'autre part.
A Nimes, le 26 aoust 1739. »

† C. p. ev. de Nismes.

(e) « Je certifie avoir publié pendant trois fois le mariage des parties cy derrier à la messe de parroisse san opposition canonique ny civille et concens pour ce qui regarde Suzanne Chapel de cette parroisse que le mariage soit bénit par qui de droit Servatis Servandis. A Nages, ce 9e aout (ce doit être septembre) 1739. »

Ramilhac, curé.

Je ne sais si tout le monde appréciera comme elle le mérite la clause *servatis servandis :* elle me semble se rapporter à des honoraires qu'il faudra se partager fraternellement.

(f) Enfin :

« Ce 10 septembre 1739, j'ay épousé Job Gilly et Suzanne Chapel de Nages en présence de deux témoins nommés Pierre Cauzid et François Roux. »

Immédiatement après :

« Ce 10 septembre 1739, j'ay épousé Jeacques Rogger et Magdelaine Gilly. Témoins les deux ci-dessus.

M. »

Arrivons aux registres protestants. J'ai eu l'heureuse chance de trouver, en dehors des registres, un cahier de seize pages petit in-8°, qui remonte à 1649 et va jusqu'à 1657 ; il contient même, on ne sait pourquoi, à un endroit qui pré-

sentait un blanc, un acte solitaire de 1659. Ce cahier est intitulé :

Au nom de Dieu soict faict
Amen 1649
Mémoire de baptesme

Ce sont, à la vérité, des notes plutôt que des actes; mais c'était alors l'usage. On y trouve les noms des pasteurs, mais pas leur signature. C'est dommage, à cause de l'orthographe des noms qui n'est guère un souci pour les greffiers ou secrétaires de ce temps-là.

J'ai recueilli les noms de *Bertrand*, *Allègre*, *Lichère* fils et Lichère *vieux*, celui-ci « pasteur en l'Église de Ville Viellhe ».

Ce qui rend ce cahier précieux, c'est surtout, à mon avis, le fait qu'il nous a conservé six délibérations du consistoire qui se rattachent à des questions de discipline ecclésiastique et nous font pénétrer dans la vie intime d'une Église réformée du XVIIe siècle.

Je les ai transcrites, à cause de la rareté de pareils documents.

I.

« Ce huitième mars 1651, le Consistoire assemblé, après invoquation du nom de Dieu, Me Allègre, ministre, conduisant délibération, Jean Rougier (prononciation patoise de Roger) a esté comis pour appeller J. G. et C. S. (je m'en tiens aux initiales).

« Ont comparu les susdits et après leur avoir représenté qu'ils avoient escandalizé l'Eglize par leur forniquation, ils ont confessé la vérité et tesmoigné leur repantance en demandant pardon à Dieu et à l'Esglize.

« Sur quoi la Compagnie a ordonné que lesdits G. et S. seroient suspandu publiquement de Ste Cène à quoy ils ont acquiessé. »

II.

« Ce 3 juin 1651, le Consistoire assemblé, après l'invoquation du nom de Dieu,

« Ont compareu J. G. et C. S. sa femme qui, ayant esté suspandu de la Ste Cène, ont prié la Compagnie de les admettre en la paix de l'Esglize, ce qu'entendu et veu leur repentance ont esté receus à la participation du St Sacremant. »

III.

« Ce 24 novembre 1651, le Consistoire assemblé par l'invoquation du nom de Dieu, a esté rézollu d'appeller J.-L. G. et C. A.

« Ont compareu lesdits J.-L. G. et C. A. et ayant confessé leurs fautes pour avoir comis forniquation, le Consistoire a ordonné qu'ils seront suspandu publiquement de la Ste Cène et qu'ils feront réparation sellon que le Consistoire trouvera bon. »

IV.

« Le 17e mars 1652, le Consistoire assemblé, après l'invoquation de Dieu,

« Ont comparu J.-L. G. et C. A. sa femme qui ayant esté suspandu de la Ste Cène, ont prié la Compagnie de les admettre en la paix de l'Esglize, ce qu'entandu et veu leur repantance, ont été receu à la participation du St Sacrement. »

V.

« Ce judy 30e du mois d'aoust 1657, le Consistoire assemblé, après l'invoquation du nom de Dieu, a esté apellée L. V., veufve de C. C., mère de J. C. qui se seroit mariée avec un homme de contraire religion.

« Ladite V. ayant comparut, a protesté et juré qu'elle n'auroit point consenty à ce mariage et qu'au contraire elle auroit faict tous ses effors envers sa fillhe en quallité de mère pour l'empesché, qu'elle n'auroit point assisté ni en présance ni par procuration quand le contrat de mariage s'estoit passé, qu'elle ne l'avoit point dottée de la moindre partie de son bien et qu'ayant excédé l'âge de vingt-cinq ans, elle se seroit mariée sans sa vollonté.

« Sur quoy la Compagnie, voyant qu'elle ne faisoit rien paroir du soin ne de la ditligence qu'elle auroit aporté pour rompre se mariage, et neantmoings ayant égard à sa protestation et à la doulheur dont elle paressoit touchée, se contente de la suspandre brèviement du St Sacrement de la Ste Cène, à quoi elle aquiesse.

« Et pour remédier dézormais à toutes les fuittes et à toutes les excuzes qu'on pourroit prétendre pour s'exenter de la peine de l'Esglize en pareil rencontre, il a esté ressollu qu'on dresseroit un article fondé sur la desipline esclésiatique et sur les déterminations du sinode de ceste province, où tous les père et mère qui ne feront pas paroitre au Consistoire par actes à se suffisants qu'ils ont faict

tous ses effors pour empescher que leurs enfans ne contratassent de tels mariages, seront suspandus publiquement du St Sacrement, aussi tous ceux qui les auront négossié ou qui y auroient aidé ou contribué de quelque fasson que se soit, et afin que tout le monde soit instruict de cest article et que nul n'en prétande cauze d'ignorance, il a esté ressollut qu'il seroit leu un dimanche matin après la prédication. »

VI.

« Ce 3e jeanvier 1658, le Consistoire assemblé, après l'invoquation du nom de Dieu,

« A comparu L. V., vefve à feu C. C., que ayant été suspendue de la Saincte Cène a prié la Compagnie la vouloir admettre en la paix de l'Esglize, ce qu'entendu et veu sa repantance, a esté receu à la participation du St Sacrement. »

Deux autres cahiers antérieurs à la Révocation nous ont été conservés. Ce sont ceux de 1681 et de 1685. Ils sont visés par un conseiller du roi et avaient conséquemment un caractère officiel et légal. Le pasteur à cette époque était *Cauzid*, dont le prénom est incertain pour moi, bien que la *France protestante* l'appelle François : il me semble que c'était Jean. Même incertitude quant à l'orthographe de son nom. Il signe lui-même de deux ou trois façons Cauzit, Cauzid, Causid, mais jamais Causide : ce serait le féminin du nom comme on le faisait alors. La famille Cauzid paraît avoir été nombreuse à Boissières, où est né ce pasteur.

La *France protestante* fait erreur en disant que Cauzid desservit Boissières jusqu'en 1681 ; c'est 1685 qu'il eût fallu dire. Parmi les actes de son ministère se trouve, en 1681, le mariage de Simon-Pierre *Grizot*, fils d'Anthoine Grizot, ministre de Nages. En 1685, se trouve le baptême où la femme du seigneur de Boissières fut marraine. Mais ce qui mérite le plus d'attention, c'est que le temple est resté debout et ouvert jusqu'au 29 septembre, tandis que ceux du voisinage devaient être fermés ou les pasteurs en fuite ; jamais on n'avait vu tant d'animation dans le temple de Boissières que pendant ces trois derniers mois, juillet, août et septembre. On venait s'y épouser ou y faire baptiser ses enfants, non seulement de Cal-

visson, mais d'Uchaud, de Beauvoisin, d'Aiguesmortes, etc. Le dernier baptisé (29 septembre) était de Milhaud, à 8 kil., et il était né le même jour !

Le XVIIIe siècle est représenté à Boissières, au point de vue protestant, par un registre qui renferme d'abord des copies d'actes du ministre P. *Alègre*, allant du 25 janvier 1762 au 5 décembre 1768. On y remarque, au 19 octobre 1767, un baptême par sr François *Roux*, ministre, dont nous avons déjà dans notre précédent article signalé un baptême à Crespian en 1762, et qui a dû, c'est notre conviction bien arrêtée, revenir de Suisse pour finir ses jours à Caveirac, son lieu natal, qui n'est qu'à quelques kilomètres de Boissières.

Il y a ensuite dans ce volume des extraits d'actes faits par Pierre *Encontre* de 1750 (9 août) à 1755, et d'autres faits par Jaques *Matthieu* du 19 juin 1757 au 11 octobre 1761.

Suivent deux extraits d'actes de « feu M. *Teissier* ministre du Saint Évangile dans l'Église de ce lieu de Boissières ». Cahier commencé le 1er février 1761 ; mais il n'y a que deux baptêmes de 1761.

De même huit extraits des registres de Pierre *Saussine*, 1763 à 1765.

Enfin, un registre ordinaire et complet de cérémonies religieuses accomplies, du 4 mai 1769 au 18 octobre 1792, principalement par Pierre *Alègre*, *Gibert*, Pierre *Saussine* père et Pierre *Saussine* fils. Autres noms qui apparaissent soit au bas des actes, soit dans les visas des colloques : Paul *Rabaut*, *Encontre*, « pasteur sous la croix », *Raoux*, *Ricour*, Antoine *Périer*, S. *Guérin*, *Valantin*, P. *Rabaut* fils, *Gachon*, *Martin*, *André Bouet*, *Gachon* fils (?).

J.-W. Lelièvre.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

BOSSUET ET LES PROTESTANTS EN SORBONNE

I

La plupart de nos lecteurs savent déjà que, le 29 janvier dernier, M. A. Rebelliau, maître de Conférences à la Faculté des lettres de Rennes, a soutenu, devant un auditoire exceptionnellement nom-

breux, sa thèse de doctorat sur *Bossuet, historien du Protestantisme*[1]. — C'est un livre de plus de 600 pages in-8° où l'on ne sait, à première vue, ce qu'il faut le plus admirer, de l'élégance toujours classique du style, ou de la richesse extraordinaire de l'érudition.

La soutenance a été digne, et du sujet, et du candidat dont elle couronnait brillamment le consciencieux et persévérant labeur.

L'occasion était belle, en effet, pour les enthousiastes du siècle des évêques, d'encenser la mémoire du plus illustre de ces princes de l'Église et des lettres, en remerciant le jeune docteur d'avoir montré derrière l'écrivain hors ligne ou l'orateur irrésistible, un historien consommé. — Et ceux que n'éblouissent pas tant de supériorités rehaussées par tant de grandeur ont, non moins nettement, formulé leurs réserves : M. Himly a fait observer qu'avant d'étudier la Réforme, Bossuet était déjà condamné à la « damner », et qu'au fond, s'il l'a si peu comprise c'est parce qu'il ne pouvait et ne devait pas la comprendre. C'était lui reprocher d'avoir méconnu, non pas « que les *variations* étaient la raison d'être du protestantisme, son honneur et sa gloire »[2], — mais que le retour à l'Évangile primitif — même inconséquent dans la pratique — était une réaction nécessaire contre les excès de la papauté qui en avait usurpé la place.

En rapprochant, d'autre part, la date de l'*Histoire des variations* — 1688 —, de celle de la Révocation — 1685 — que Bossuet, selon l'heureuse expression de son historien, avait tant « désirée » (p. 299), — M. Lemonnier a fait ressortir le côté politique d'une œuvre destinée à « établir le peu de motifs qu'ont *désormais* les protestants de s'obstiner dans le schisme » (p. 94). Plus d'un a regretté que l'honorable professeur n'ait pas eu le temps de montrer à quel point cette préoccupation du prélat avait faussé des jugements tombant sur des adversaires « désormais » terrassés. — Enfin M. Gazier n'a pu se défendre de conclure d'ingénieuses remarques sur la valeur artistique et littéraire de ce que M. Brunetière appelle « le plus beau livre de la langue française »[3], par cette oraison funèbre : Quel malheur qu'en déclarant hérétiques les quatre articles de 1682, l'Église catholique ait démenti l'affirmation, par Bossuet, de sa propre invariabilité !

Il suffit, pour juger des réponses de M. Rebelliau, de relire la

1. *Étude sur l'Histoire des Variations et sur la controverse entre les protestants et les catholiques au XVIIe siècle*, XIX-602 p. in-8°. Paris, Hachette, 1892.

2. *Revue des Deux Mondes*, 1er février 1892, p. 703, art. de M. Brunetière.

3. *Ibidem*, art. cité.

première phrase de sa *Préface :* « *Je me suis proposé*, en premier lieu, de *démontrer* que l'*Histoire des variations des Églises protestantes* est un ouvrage vraiment scientifique, et presque aussi digne de l'estime des historiens que de celle des lettrés. » Ce qui, dans cette déclaration, — j'allais écrire cette pétition, — de principes, justifie la timide restriction de l'adverbe « presque », ce sont les erreurs révélées par la vaste enquête à laquelle ont été soumises les *origines*, la *composition* et le *succès* de l'*Histoire*. Mais on sent déjà que ces erreurs, « presque inévitables dans un ouvrage de longue haleine » (428), ne sauraient infirmer l'autorité d' « un récit d'une exactitude presque irréprochable, d'une clairvoyance toujours judicieuse, parfois d'une originalité encore aujourd'hui méritoire » (VIII).

Le lecteur qui ne connaît le livre où se lisent des appréciations aussi décisives que par les éloges dont il a été comblé, ne sera peut-être pas fâché de savoir ce qui a empêché l'auteur d'assigner à l'*Histoire des variations* la place que M. Brunetière n'hésite pas à revendiquer pour elle. On essayera de le satisfaire en citant quelques-uns des faits relevés par M. Rebelliau à la charge de Bossuet et en négligeant la thèse maîtresse de ce dernier, — thèse insoutenable puisqu'il est démontré que, si les Églises prétendues réformées ont varié, l'Église prétendue invariable leur en avait donné et leur en donne encore l'exemple. — Pour plus de clarté et puisqu'il s'agit d'histoire, on classera ces quelques faits sous deux rubriques, l'*impartialité* et la *sincérité* de Bossuet.

II

Parmi les portraits des Réformateurs que M. de Meaux a peints avec une prédilection marquée, M. R... discute longuement le principal, celui de Luther (423 ss.). — Sa critique débute par la constatation d'une erreur capitale, car elle condamne celui qui l'accepte à ne rien comprendre à la révolution religieuse du XVIe siècle : « La Réforme aurait eu pour origine, ce sont les termes de l'*Histoire*, la publication des indulgences de Léon X et la jalousie des Augustins contre les Jacobins qu'on leur avait préférés en cette occasion », ainsi que la mission donnée à Luther, docteur augustin, de « maintenir l'honneur de son ordre en attaquant les abus que plusieurs faisaient des indulgences ». M. Rebelliau reconnaît qu'en ce début « Bossuet s'est trompé », mais il l'absout tout aussitôt, en imputant cette « erreur », qu'aucun contemporain de Luther n'avait osé inventer, à ce « calviniste encapuchonné » qui s'appelle Paolo Sarpi (424).

J'ai sous les yeux l'*Histoire du Concile de Trente* de frère Paolo que Bossuet eut la candeur de croire sur ce point, précisément parce qu'il était suspect sur tant d'autres. J'y ai lu et relu le passage relatif aux indulgences (p. 4 et ss. de la traduction de Diodati, Genève 1621, in-4°), et je n'y trouve malheureusement aucune allusion à cette légendaire querelle des Jacobins et des Augustins.

M. R... continue son examen en relevant, d'après Seckendorf, deux autres erreurs de Bossuet. Passons, bien que, dans un procès intenté par un évêque, à l'honneur et à la mémoire d'un adversaire enterré et d'un parti désarmé, on doive s'attendre à voir l'accusateur redoubler de scrupules avant d'affirmer. — Suivent plus de dix pages sur « l'assentiment secret que le Réformateur donna, en 1539, à la bigamie du Landgrave de Hesse ». M. R... admet, il est vrai, que Luther recula longtemps devant cette « variation », (432), ne céda qu'à son corps défendant et finit par confesser aussi humblement que courageusement sa faute.

Mais que penser de Bossuet opposant ce péché à l'invariabilité d'une Église qui n'a cessé d'autoriser la conclusion ou la rupture de tant d'unions plus ou moins aristocratiques, et assurément plus profitables pour elle, que le « marché » (439) du Landgrave ne le fut pour la Réforme? Comment oublier ici un autre prince, le « nouveau Théodose » dont la fidélité conjugale était alors en exemple à l'Europe hérétique, et dont le dernier mariage, quatre ans avant l'apparition de l'*Histoire des Variations*, fut approuvé par cette même « complaisance malicieuse » (336) avec laquelle « le catholique froissé se vengeait » (339) ailleurs, des faiblesses des Réformateurs? — Ce n'est pas un protestant qui l'a dit, mais un évêque, Languet de Gergy : « L'évêque de Meaux, plusieurs autres prélats, le Pape lui-même avoient été consultés; ils avoient décidé que c'étoit remplir les desseins de Dieu que de faire servir la confiance du roi pour Mme de Maintenon et les *complaisances légitimes* de Mme de Maintenon pour le roi, à faire triompher dans le royaume la vertu et la piété par l'usage de l'autorité souveraine » (*Fr. prot.*, 2e éd., I, 531). Et nous savons, hélas! comment, à partir de cette date surtout, *la vertu et la piété* triomphèrent dans le royaume, *par l'usage de l'autorité souveraine.*

On le voit, « il serait malaisé de faire ressortir avec plus de force et d'habileté les côtés fâcheux du caractère de Luther » (453), et, en général, « les petits travers, les ridicules, les défauts de dignité extérieure et de tenue de ces nouveaux apôtres » (336) qui avaient si peu fréquenté les antichambres de Versailles!

Nous étonnerons-nous, après ces citations qu'on pourrait multi-

plier, qu'aux yeux de M. de Meaux il y eût, « dans la grandeur morale de Luther plus de spécieux que de solide et que sa « régularité » lui semblât plus apparente qu'intime » (466) ? Assurément non. — Mais M. R... qui veut bien, d'ailleurs, admettre que l'impartialité de son idéal n'est pas la vraie (465), me permettra de m'étonner, avec d'autres, devant la conclusion de son examen : « En somme, dans cette étude sur Luther, les critiques de Bossuet ne réussissent à découvrir, ni quant à l'exposé des faits, ni quant à leur appréciation, une seule erreur *grave*... S'il dit de Luther, et rigoureusement, tout le mal, il voit et montre *tout le bien* » (473) !

Ces quelques lignes suffiront pour marquer le degré d'impartialité, en matière d'histoire du protestantisme, que peuvent atteindre un panégyriste du règne de Louis XIV, et son admirateur quand même. — Espérons que nous serons plus heureux sur l'article de la sincérité. N. Weiss.

(*A suivre.*)

NÉCROLOGIE

M. Pierre de Witt.

Le *Journal des Débats* du 1er février annonçait la mort presque subite de M. Pierre Cornélis de Witt, petit-fils de M. Guizot ; « esprit très fin et très délicat, avec un véritable talent d'écrivain ». En rendant compte moi-même dans le *Bulletin* (t. XXXIV, p. 285) de son premier ouvrage, *Louis de Geer*, je concluais ainsi : « C'est assez pour recommander un livre dont l'érudition n'est pas sans charme, où l'ardeur de la jeunesse s'unit à une gravité précoce, au talent d'écrire, et promet un précieux collaborateur au *Bulletin*[1]. » Pourquoi faut-il que cet espoir ait été si cruellement déçu ? C'est à une soirée de contrat, dans les salons d'une illustre famille de tout temps sympathique à nos travaux, que Pierre de Witt a ressenti la première atteinte du mal qui devait l'enlever peu d'heures après (30 janvier) à la tendre affection des siens. Il n'avait pas 35 ans. Notre Société ne peut que s'associer à ce grand deuil, et déposer l'hommage de ses profonds regrets sur la tombe si prématurément ouverte de celui qui eût été le brillant historien des origines de la famille Guizot, *si fata tulissent!* J. B.

1. Il y inséra une première étude en 1885 (*Les protestants hollandais en France en 1787*, t. XXXIV, 569). Voir aussi deux excellents articles, t. XXXI et XXXII, p. 226 et 368.

Le Gérant : Fischbacher.

4415. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2. — May et Motteroz, directeurs.

Il sera rendu compte, dans ce *Bulletin*, de tout ouvrage intéressant l'Histoire du Protestantisme français, dont **deux** exemplaires seront déposés, 54, rue des Saints-Pères.

Tout ouvrage récent, dont **un** exemplaire aura été déposé à la même adresse, sera inscrit sur cette page et placé sur les rayons de la Bibliothèque. Celle-ci ne dispose d'aucuns fonds pour acheter les livres, journaux, estampes, médailles ou brochures. On rappelle donc à tous ceux qui en publient ou peuvent en donner qu'elle ne les collectionne que pour les mettre gratuitement à la disposition du public, tous les lundis, mardis, mercredis et jeudis, de 1 à 5 heures.

LIVRES RÉCENTS DÉPOSÉS A LA BIBLIOTHÈQUE.

Dom Cl. Devic et Dom Vaissète. — **Histoire générale de Languedoc,** avec des notes et les pièces justificatives, édition accompagnée de dissertation et notes nouvelles, par Gh. Robert, P. Meyer, A. de Barthélémy, M. Allmer, M. Chabaneau, H. Molinier, M. Lebègue, Germer-Durand fils, et J. Roman; tome XI, de XLV-1410, et XII, de IX-2040 pages in-4°, Toulouse, Privat, 1889 et 1890.

M. Mingaud, curé de Saint-Étienne-Vallée-Française. — **Troubles des Cévennes à l'occasion des guerres des Camisards.** 43 pages pet. in-8°. Le Vigan, imprimerie G. Arnal, 1889.

H. Paschoud, professeur. — **L'Église, organe de la conscience sociale chrétienne,** une première leçon. 69 pages in-12. Lausanne, Rouge, 1890.

A. Dupin de Saint-André, pasteur. — Histoire d'une famille protestante de Tours au siècle dernier, **Les Dutens.** Discours prononcé le dimanche 1er novembre 1891 dans le temple de Tours, à l'occasion de la fête de la Réformation. 24 pages in-12, Tours, imprimerie Deslis frères, 1891.

Ch. Rahlenbeck. — **Une ville belge perdue** (Dunkerque). Extrait de la *Revue de Belgique.* 16 pages in-8°. Bruxelles, imprimerie P. Weissenbruch, 1891.

H. Gélin. — **Le Méreau dans les Églises réformées de France** et plus particulièrement dans celles du Poitou. Extrait des *Mémoires de la Société* de statistique, sciences, lettres et arts des Deux-Sèvres, 124 pages in-8°, accompagnées de planches. Saint-Maixent, imprimerie Ch. Reversé, 1891.

Église wallonne de La Haye, 1591-1891. — Souvenir du troisième centenaire. *Notice historique* par E. Bourlier, pasteur, et *Sermon* par E. Lacheret, pasteur. Publié par le Consistoire, 105 pages in-8° avec gravures, La Haye, Martinus Nijhoff, 1891.

LIBRAIRIE FISCHBACHER

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 420,000 FRANCS

33, RUE DE SEINE, A PARIS

Envoi **franco** *dans toute l'Union postale, sans augmentation de prix.*

La LIBRAIRIE FISCHBACHER
fournit les publications de tous les éditeurs français et étrangers

VIENNENT DE PARAITRE :

QUELQUES PAGES

DE

L'HISTOIRE DES HUGUENOTS

Par Eugène BERSIER

Avec une préface par Auguste SABATIER, professeur

I. — *Conférence sur l'amiral de Coligny.*
II. — *Discours pour l'inauguration du monument de Coligny.*
III. — *Les Académies protestantes au XVIIe siècle.*
IV. — *Les Réfugiés français et leurs industries.*
V. — *Le Centenaire de l'Édit de Tolérance.*

CINQUIÈME ÉDITION. — Un vol. in-12 avec portrait. Prix : broché, **1 fr. 50**; relié, **2 fr. 50**

LE PROTESTANTISME DANS LA VICOMTÉ DE FEZENSAGUET, par JEAN PHILIP DE BARJEAU. 1 vol. gr. in-8°, avec gravures. Prix : 2 fr. 50.

HISTOIRE DES PROTESTANTS D'ANNONAY EN VIVARAIS *pendant les trois derniers siècles*, par E. ARNAUD, pasteur. 1 vol. gr. in-8°. Prix : 2. fr. 50.

SOUVENIR DU TROISIÈME CENTENAIRE DE L'ÉGLISE WALLONNE DE LA HAYE. 1591-1891. *Notice historique* sur les origines de l'Eglise par M. le pasteur BOURLIER; *Sermon* de M. le pasteur *Lacheret*. — Un vol. gr. in-8° accompagné des portraits de *Louise de Coligny*, *de Saurin*, et de vues de *l'Église wallonne*. Prix : 4 francs.

SOUVENIR DU TROISIÈME CENTENAIRE DE L'ÉGLISE WALLONNE DE ROTTERDAM. NOTICE HISTORIQUE ET SERMON, par L. BRESSON, l'un des pasteurs de l'Église wallonne de Rotterdam. 1 vol. gr. in-8°, avec les portraits de *Pierre Jurieu*, *Pierre du Bosc*, *Daniel de Superville*, *Jacques Basnage* et *Pierre Bayle*: Prix : 3 francs.

Le prix de ce cahier est fixé à 1 fr. 50 pour 1892

4415. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2. — MAY et MOTTEROZ, directeurs.

41e ANNÉE. — 1892

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or aux Expositions universelles de 1878 et 1889

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

QUATRIÈME SÉRIE. — PREMIÈRE ANNÉE

N° 3. — 15 Mars 1892

PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ, 54, RUE DES SAINTS-PÈRES

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)

33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie.
LEIPZIG. — F. Brockhaus
BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1892

SOMMAIRE

Pages.

ÉTUDES HISTORIQUES.

CH. READ. — **Les préoccupations persistantes de Louis XIV au sujet des huguenots, en 1699. L'abbé de Camps et l'abbé Fleury**..... 113

O. DOUEN. — **La Réforme française est-elle la fille de la Réforme allemande ?** (*fin*). V. *La conversion de Farel*..... 122

DOCUMENTS.

E. ROTT. — **Les idées confessionnelles de Henri de Navarre à la veille de la paix de Nemours** (juin 1585)..... 130

(Voir, pour le XVIIe et le XVIIIe siècle, dans les *Mélanges* et dans la *Chronique littéraire*).

MÉLANGES.

A. LODS. — **Le dernier chapelain de l'ambassade de Suède à Paris, Charles-Christian Gambs**, 1759-1822. Premier article..... 145

SÉANCES DU COMITÉ, 12 janvier et 12 février 1892..... 152

CHRONIQUE LITTÉRAIRE.

N. WEISS. — **Bossuet et les protestants en Sorbonne** (*suite et fin*)..... 154

— **Un nouveau livre sur la Saint-Barthélemy**..... 166

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

H. DANNREUTHER. — **Notes sur l'histoire du protestantisme français à Metz**..... 168

ILLUSTRATIONS.

Guillaume Farel, d'après les Vrais Pourtraits, 1581..... 123

RÉDACTION. — Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* devra être adressé, sous le couvert de M. le Président de la Société, à M. N. WEISS, secrétaire de la rédaction, 54, rue des Saints-Pères, Paris.

ABONNEMENTS. — Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers in-8° de 56 pages avec illustrations. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine. — 12 fr. 50 pour la Suisse. — 15 fr. pour l'étranger. — 7 fr. 50 pour les pasteurs des départements. — 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante : 1 fr. 50.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE : 1 fr. pour les départements; 1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

On peut se procurer les volumes parus en s'adressant directement au résorier.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU
PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

LES PRÉOCCUPATIONS PERSISTANTES DE LOUIS XIV

AU SUJET DES HUGUENOTS, EN 1699[1]

L'ABBÉ DE CAMPS — L'ABBÉ FLEURY

Louis XIV était donc resté sourd aux supplications des réfugiés de la Hollande et de l'Angleterre. Il avait écarté par la fin de non-recevoir le Mémorandum des plénipotentiaires protestants de Ryswick. S'en croyait-il quitte à ce compte? Il ne le fut point, tant s'en faut!

A dater du fatal édit de 1685, portant révocation de « l'irrévocable et perpétuel » édit de Nantes, on voit cet acte maudit peser comme un cauchemar sur la Royauté Très-Chrétienne. C'est un des vers rongeurs qui désormais minent incessamment la Maison et Couronne de France. Rulhière a dit vrai, lorsqu'il a affirmé, dans ses *Éclaircissements* puisés aux sources officielles, qu'*il n'y a pas un seul jour, pendant la durée d'un siècle, qui n'ait rendu cette vérité manifeste*[2].

1. Voy. *Bulletin* 1891, p. 169 et 384.

2. Ils n'étaient pas, quoi qu'on en *die*, tant éloignés de la vérité, les pamphlétaires hollandais fantaisistes qui parlaient des insomnies et des cauchemars du Roi-Soleil. On en aurait eu à moins, surtout avec la marche des événements à partir de 1688.

En 1695 (à Cologne) Pierre Marteau, qui tapait dur et à coups redoublés, publia un tout petit livret in-18, intitulé : *Luxembourg aparu* (sic) *à Louis XIV, la veille des Rois, sur le raport* (sic) *du Père la Chaise fait à la Sainte Société*, avec une eau forte de Decker, représentant le R. P. mandé et accouru dans la chambre royale, pour expliquer à S. M. ladite apparition nocturne, comme Joseph au Pharaon... La scène et le colloque sont des plus curieux. Le Roi est tout troublé, *en sueur*, il va défaillir. Le R. P. a une peine infinie à le calmer. Il faut voir comment il s'y prend!

Dès la seconde année qui suivit le traité de Ryswick, deux hommes de bien, haut placés dans l'estime publique, deux sujets dévoués du roi de France, deux personnages ecclésiastiques, ouvrant les yeux sur les périls du présent et de l'avenir, osent insister sur cette même grave question, toujours vivace, de la tolérance, du rapatriement des proscrits, du rappel des huguenots réfugiés à l'étranger, qui demandaient toujours à venir reprendre leur place au pays natal et qui voulaient cesser d'être pour le gouvernement persécuteur une menace permanente. Ces deux ecclésiastiques comprenaient donc, eux, en 1699, et ils conseillèrent ce que Fénelon s'était montré incapable d'admettre en 1695, ce qu'il continuait à ne pas comprendre en 1710.

Le premier de ces deux personnages est François de Camps, abbé de Sivry au diocèse de Rheims. Né à Amiens le 13 janvier 1643, il mourut à Paris le 15 août 1723, à l'âge de 81 ans. Grand numismate, en même temps que sérieux historien, de l'école de Du Cange et du P. Mabillon, il s'était formé un cabinet des plus belles médailles françaises, lequel entra, après sa mort, à la Bibliothèque du roi, ainsi que ses travaux sur l'histoire de France formant un recueil de 127 volumes. Il avait pris à tâche tout particulièrement de réfuter les faussetés contenues dans les ouvrages du Père jésuite Daniel. « S'étant acquis, dit Saint-Simon, une grande connaissance de l'histoire de France, il ne fut pas content, avec raison, de celle que le P. Daniel, jésuite, publia à la fin du dernier règne. Le P. Daniel le trouva mauvais. Ils écri-

C'est que Luxembourg, très affectueusement d'ailleurs, a fait à S. M. des représentations... *de l'autre monde*, et qui le *mettent hors du bons sens*... Malgré tous ses efforts, le bon Père jésuite ne parvient guère à l'y ramener. L'analyse des pages qui concerne les Huguenots nous entraînerait trop loin. D'ailleurs, ce petit volume, devenu très rare, mérite bien un article à part.

Il en est de même de cet autre : *Le Salut de la France*, adressé *A Monseigneur le Dauphin. 2e édit. A Cologne, chez Pierre Marteau*, 1690, in-32 de 254 pages). Ce sont quatre discours, d'une grande violence, mais d'une grande éloquence aussi. Il faudrait aussi les examiner et discuter spécialement.

virent l'un contre l'autre, et l'auteur mercenaire et menteur fut battu par l'abbé de Camps qui aimait la vérité. Il savait, en effet, beaucoup, avec de l'esprit et du jugement. Il passa sa longue vie de 82 ans à Paris, la plupart du temps dans sa belle bibliothèque, à travailler et à étudier. » Il avait été secrétaire de Serroni, archevêque d'Albi. Bien vu de Louis XIV et dans ses bonnes grâces, il n'allait presque jamais à Versailles sans que le roi lui parlât.

Tel est le savant, l'honnête homme, qui nous est révélé, par des documents officiels, mais malheureusement incomplets (Registres du Secrétariat, conservés aux Archives Nationales), comme ayant *osé* prendre sur lui de faire part au roi de ses réflexions et de ses idées personnelles sur cette matière si délicate, en même temps que si importante, de *la* conduite à tenir à l'égard des huguenots réfugiés. N'ayant point l'âme d'un courtisan, *aimant* surtout *la vérité*, il n'avait pas craint d'envoyer au monarque un mémoire, au sujet duquel le comte de Pontchartrain écrivit au chancelier d'Aguesseau la lettre suivante :

Le 25 février 1699.

Je vous envoye un Mémoire donné au Roy par M. l'abbé de Camps sur les vues qu'il auroit de faire revenir en France les Protestants, gens de distinction et de mérite, qui en sont sortis à cause de la Religion. S. M. m'ordonne de vous dire d'approfondir avec luy les moyens qu'on pourrait mettre en usage pour l'exécution de ce dessein, et quelles sont ses correspondances pour y parvenir.

J'attendray de vos nouvelles sur ce sujet pour en rendre compte au Roy.

Et quelques jours plus tard, le même ministre, comte de Pontchartrain, écrivait cette autre lettre à l'abbé de Camps lui-même :

Le 13 mars 1699.

J'ay rendu compte au Roy du Mémoire que vous avez remis à M. d'Aguesseau sur les vues que vous avez pour le retour des sujets nommés dans vostre Mémoire. S. M. approuve que vous agissiez suivant vostre projet, en observant de ne commettre S. M. en aucune manière et de ne pas promettre trop de choses.

Voilà, certes, un fait imprévu, inconnu jusqu'ici, et assez piquant : un sage abbé se mêlant de vouloir *faire revenir* les Huguenots, *gens de mérite et de distinction;* prenant l'initiative d'adresser là-dessus un mémoire au roi, et, après examen, recevant du roi approbation de son projet et autorisation d'y donner suite, à la seule condition d'en user prudemment, d'agir avec une grande réserve et précaution.

Combien il nous importerait, combien il serait intéressant pour nous d'en savoir davantage! De connaître le mémoire même de l'abbé de Camps, les moyens par lui proposés et que le chancelier d'Aguesseau était chargé *d'approfondir avec lui!* Il paraît avoir remis à d'Aguesseau un second mémoire, après avoir conféré, et c'est d'après ce second mémoire que le ministre lui écrit que le Roi *approuve qu'il agisse*, sans toutefois compromettre S. M. en quoi que ce soit et sans trop promettre. Quelle suite a pu être donnée à ce dessein[1]?

Malheureusement ces documents nous manquent, et le registre du Secrétariat ne contient rien de plus que les deux dépêches ci-dessus. Il faut nous borner à noter ce qu'elles nous apprennent de nouveau, à savoir que le Roi avait daigné, cette fois, ne plus fermer l'oreille et que l'abbé de Camps, plus heureux que d'autres, s'était fait écouter...

L'autre personnage ecclésiastique qui nous apparaît comme ayant également, en cette même année 1699, pris en main et fait valoir auprès de Louis XIV la cause des hérétiques, à l'intérieur, sinon au dehors du royaume, c'est un homme dont le nom est resté illustre dans son Église et dans les lettres, c'est l'abbé Fleury, l'auteur de l'*Histoire ecclésiastique* et des *Mœurs des Chrétiens*, ancien précepteur des Enfants de France, un des grands docteurs de l'Église gallicane.

Ici encore les informations de détail font défaut, et il nous est impossible de dire si l'abbé Fleury avait été invité à donner une consultation, ou s'il eut l'initiative et l'honneur des avis émis par lui en cette circonstance.

1. Ces Mémoires ont disparu avec tous les papiers du Conseil de Conscience.

Toujours est-il que les Archives Nationales (K. 1283) nous ont conservé une lettre de lui, adressée au Roi, laquelle est ainsi conçue[1] :

Je ne doute pas que le Roy, suivant son inclination naturelle, ne soit porté à la douceur et à la clémence envers ses sujets Nouveaux Catholiques, et l'intérêt de l'Etat doit luy faire souhaiter de les conserver.

Mais, comme la Religion tient le premier rang dans son cœur, il croit avec raison luy devoir sacrifier tous ses intérêts et toutes ses inclinations. Et peut-être luy a-t-on fait entendre que la Religion ne luy permet pas de souffrir dans le Royaume des gens qui ne vivent pas en bons Catholiques, et qu'il est obligé en conscience d'employer toute son autorité pour leur en faire observer, du moins à l'extérieur, toutes les pratiques, laissant à Dieu à juger des cœurs.

Mais si l'on fait voir qu'il est plus conforme à la Religion d'user de condescendance envers les Nouveaux Catholiques, et de les attirer par les bons traitemens, en attendant qu'il plaise à Dieu de toucher leurs cœurs, il est à croire que le Roy prendra ce party, qui s'accorde en même temps avec sa piété, son inclination et son intérêt.

Il faut voir comment en ont usé les Empereurs chrétiens dans les premiers siècles, lorsqu'ils étoient le mieux instruits de la Religion et qu'ils suivoient les conseils des plus grands Saints et des plus fameux Pères de l'Eglise. Je ne parle point du temps de Constantin, où l'on pouvait craindre le grand nombre des Payens ; mais, un siècle après, sous Arcade et Honorius, lorsque saint Augustin témoigne que les Payens étaient réduits à un petit nombre : nous ne verrons pas qu'on employât aucune voye d'autorité pour les convertir; il est vrai que l'on ferma leurs temples, et qu'on leur défendit de sacrifier aux idoles, sous peine de la vie. En un mot, on empêcha tout exercice public de leurs fausses religions, mais on ne passa pas plus avant; on ne les forçoit point à se faire instruire; les Eglises leur étoient ouvertes pour ouïr les sermons et les catéchismes; mais ils y venoient librement, on ne leur ôtoit point leurs enfans pour les instruire ou baptiser malgré eux; on leur laissoit contracter des mariages qui n'étoient que des contrats civils, et dont toutefois les enfans étoient légitimes; ils pouvoient faire

1. Le manuscrit porte ce titre en marge, mais c'est plutôt un Mémoire ou une Note.

divorce et se remarier, entretenir publiquement des concubines, prester à usure, en un mot faire tout ce que les loix civiles permettoient, quoyque contraire à la Religion. On traitoit de même à proportion les hérétiques. Je ne voy que les Manichéens qui fussent punis de mort, à cause des abominations qu'ils commettoient dans leurs mystères, et dont ils furent plusieurs fois convaincus juridiquement. Pour les autres hérétiques, on se contentoit de défendre leurs assemblées, de brûler leurs livres, et quelquefois de bannir leurs Evêques et leurs prêtres, ou leur imposer des amendes; quelquefois on les déclaroit tous incapables des charges publiques, ou de donations, de legs et d'hérédités testamentaires, mais on n'a jamais touché à leurs mariages ny à l'éducation de leurs enfans; on ne les a jamais forcés à professer la Religion catholique, à recevoir les sacremens, ny même à écouter les instructions.

Telle a été la conduite du grand Théodose, de ses enfans, de Théodose le jeune, de Marcien, de Léon, de Justin, de Justinien, qui suivoient les conseils de saint Ambroise, de saint Jean-Chrysostôme, de saint Augustin, de saint Léon et des autres papes. Il est aisé de le vérifier, par les loix des Empereurs et par les écrits des Pères. Donc un Prince chrétien peut encore en user de même sans intéresser sa conscience, et il n'a rien à craindre, au jugement de Dieu, quand il suivra de tels exemples et de telles autorités.

Je sçay que plusieurs princes pieux ont usé depuis de plus de rigueur, et que l'Eglise semble, dans les derniers temps, avoir autorisé ces pratiques. Je n'entreprends pas icy de les combattre ; je soutiens seulement que l'on n'est point obligé en conscience à les suivre; autrement il faudroit établir partout les tribunaux de l'Inquisition, autorisés par le Saint Siège en plusieurs pays. Il faut avoir égard à la disposition des pays et des terres, et l'on ne peut errer en suivant la plus saine antiquité.

En effet, on peut rendre de bonnes raisons de la conduite des anciens. La Religion chrétienne se doit conserver et augmenter, comme elle s'est établie, par la persuasion, la douceur, le bon exemple, la patience. Il faut laisser aux Mahométans le faux avantage d'établir leur religion par la terreur des armes, et de la soutenir par l'autorité temporelle, il n'y a pas d'autre appuy pour une invention humaine qui ne consiste qu'en un culte extérieur. La Religion chrétienne ne se commande point, parce qu'elle est toute intérieure et spirituelle, et que la contrainte ne s'étend que sur le corps. Un chrétien est un homme qui croit en Dieu, qui espère en

luy et qui l'aime de tout son cœur : s'il a ces vertus, il pratique volontiers et avec ferveur tous les actes extérieurs de Religion : s'il ne les a pas, quoy qu'il dise et qu'il fasse à l'extérieur, il ne sera pas sauvé ; il ne laissera pas d'être dans l'Eglise, s'il professe la vraie foi ; mais ce sera un hypocrite qui trompera les hommes sans tromper Dieu : et c'est ce que produit ordinairement la contrainte en cette matière, un grand nombre d'hypocrites.

Mais, dira-t-on, il faut espérer qu'avec le temps ils se convertiront de bonne foy, et, en attendant, ils ne feront point de scandale. Je réponds que cette espérance est fort incertaine, et cependant le mal est certain, c'est-à-dire les sacrilèges qu'ils commettent. Quant au scandale, ceux qui auront plus de courage, et demeureront ouvertement opiniâtres, ne laisseront pas d'en commettre, et la contrainte n'est propre qu'à irriter les uns et les autres. Ces gens, étant hors de l'Église, n'ont aucun secours de grâce surnaturelle : si quelques-uns souffrent patiemment, c'est par une philosophie et une opiniâtreté froide, soutenue d'orgueil presque toujours invincible : le plus grand nombre ne fait que s'irriter par les souffrances ; leur cœur se remplit de fiel, de haine envenimée, de fureur ; et plus ces passions sont retenues, plus elles sont violentes. Or, sans compter les maux qu'elles peuvent causer dans un État, s'il s'en trouve la moindre occasion, toujours est-il bien certain qu'il n'y a point de dispositions plus contraires à la véritable conversion, qui doit s'opérer par la douceur de la grâce, l'humilité, la componction, la bénignité, la joie du Saint Esprit.

Pour disposer à cette grâce, autant qu'on le peut humainement, ou du moins en lever les obstacles, il faut travailler à délivrer ces pauvres abusés de leurs fausses préventions, en les instruisant et leur faisant voir la Religion Catholique telle qu'elle est : il faut la leur rendre aimable, non seulement par sa doctrine bien expliquée, mais par ses mœurs et sa conduite ; étudier tous les moyens de leur témoigner de l'affection et de leur persuader que l'on désire effectivement leur salut. Je sçay que ces moyens sont longs ; mais, quoy que l'on fasse, la conversion de ce qui reste en France de *mal convertis* n'est pas un ouvrage de peu d'années.

Nous avons l'exemple de l'Espagne, où les conversions forcées et précipitées produisirent ces mauvais chrétiens que l'on nomma Morisques, et qu'il fallut chasser cent ans après, en dépeuplant le pays. Encore, depuis près d'un siècle qu'on les a chassés, il en reste assez pour fournir tous les jours matière à l'Inquisition ; et cette conduite a répandu, dans les catholiques même, un esprit d'hypo-

crisie qui fait mettre la Religion dans les pratiques extérieures, sans bannir l'ignorance et la corruption des mœurs. En France, on a vu, dans le siècle passé, les mauvais effets des supplices et des guerres : les rigueurs n'ont fait qu'établir l'Hérésie, et elle n'a commencé de diminuer que sous Henry IV, après l'Édit de Nantes, lorsqu'on les laissoit vivre en paix et qu'on les instruisoit doucement. Les bienfaits, répandus sur ceux qui se convertissoient de bonne foy, y ont encore beaucoup servy; et ce n'est que par ces moyens que l'on peut espérer de les ramener.

Première objection. — Plusieurs désirent être contraints à aller à la messe, pour se mettre à couvert des plus puissants, à qui ils n'osent déplaire.

Ils disoient de même pour les abjurations. Tout le monde sçaura que cette contrainte n'est qu'apparente.

Réponse. — 1° S'ils sont véritablement convertis, ils se mettront au-dessus de cette crainte, d'autant plus qu'ils sont assurés de protection contre la violence. S'ils ne le sont pas, c'est un prétexte, et ils n'en seront que plus irrités.

2° Il ne faut jamais faire un mal sous l'espérance d'un bien. Or, il est mauvais en soy de forcer les indignes à assister à la messe, en même temps qu'on les en chasse au prône.

Seconde objection. — Il faut donc exclure de la messe tous ceux qui sont en péché mortel.

Réponse. — Nous n'en excluons pas même ceux-cy, s'ils y viennent volontairement. Mais nous n'y forçons pas ceux qui s'en rendent indignes par leur refus.

Troisième objection. — Au cinquième concile de Tolède, on oblige les Juifs, convertis par force, à demeurer chrétiens.

Réponse. — C'est-à-dire qu'on leur défend d'apostasier. Mais il ne s'ensuit pas qu'on les force à venir à la messe.

Quatrième objection. — L'Église a jurisdiction sur tous les baptisés, même hérétiques.

Réponse. — Oui pour les punir par peines ecclésiastiques. Non pour les forcer à recevoir les biens spirituels.

Cette lettre, ou note, restée inédite et ignorée jusqu'à présent, n'est-elle pas bien remarquable et ne fait-elle pas un bien grand honneur à celui qui l'écrivit — en 1699?

Comme elle le place au-dessus de tous les représentants de l'Église de France et de la haute société de son temps, qui se firent, par leurs funestes conseils et leur approbation adulatrice, les complices de la persécution : les Bossuet, les Fénelon, et tant d'autres! Combien est habile à la fois et ferme, le langage que l'abbé Fleury tient au Monarque qui s'est fait le principal coupable et l'auteur responsable de l'iniquité! Assurément, si c'est le roi qui lui a demandé son opinion, on peut dire qu'il a donné des verges pour être fouetté. Avec une forme très calme et très douce, il est impossible d'avoir plus de force. *Suaviter in modo, fortiter in re.*

En prenant sa doctrine et ses exemples de tolérance et de mansuétude dans « la saine antiquité », dans les premiers siècles de l'Église chrétienne, l'abbé Fleury se mettait à l'aise pour condamner énergiquement la conduite tenue par Louis XIV et les actes de violence anti-chrétienne qui ont signalé son règne. Il lui insinue *qu'on n'est pas obligé en conscience* à agir comme ceux qui ont usé de rigueur, et que la douceur, la persuasion, la patience sont les vrais et bons moyens d'action, tandis que les moyens violents, en irritant les souffrances, ne font que tout envenimer et mener à mal. Il faut donc travailler surtout *à instruire* les hérétiques, à leur *témoigner de l'affection*, à leur rendre la religion catholique *aimable*. Il va jusqu'à lui dire que l'on avait vu au XVIe siècle, « les mauvais effets des supplices et des guerres; que les rigueurs *n'avaient fait qu'établir* l'Hérésie, et qu'elle ne commença à diminuer que sous Henri IV, APRÈS L'ÉDIT DE NANTES, *lorsqu'on les laissait vivre en paix et qu'on les instruisait doucement* ».

Était-il possible de jeter un blâme plus autorisé et plus formel sur la politique du petit-fils de l'auteur de l'édit de Nantes ? Était-il possible de lui faire entendre plus clairement et plus fortement, qu'il avait fait tout le contraire de ce qu'il lui eût fallu faire, même pour atteindre le but qu'il avait voulu poursuivre ?

Il est bien fâcheux que nous ne puissions rien connaître de l'impression que put faire la lecture de cette lettre sur l'esprit du Roi-Soleil. C'est ici encore quelque pièce égarée et

conservée isolément, par hasard, de ces dossiers d'affaires générales du Conseil de Conscience, qui n'existent plus nulle part, on sait pourquoi.

CHARLES READ.

LA RÉFORME FRANCAISE

EST-ELLE LA FILLE DE LA RÉFORME ALLEMANDE[1]?

V. — Conversion de Farel.

Sans nous flatter d'élucider le problème si ardu de nos origines, nous croyons cependant devoir faire une modeste tentative, et émettre une hypothèse, qui n'est en quelque sorte qu'un résumé de l'*Épître à tous seigneurs*, dans laquelle Farel retrace, sans les dater explicitement, les diverses phases de sa conversion.

En restituant les saints livres aux savants, la Renaissance avait créé un courant d'opinion qui allait désagréger et ruiner la scolastique. Entraîné par le mouvement général des esprits, Farel se mit à lire la Bible et s'ébahit fort en découvrant que, « en vie et en doctrine, tout sur la terre était autrement que ne porte la sainte Écriture ». Un docteur lui fit observer qu'il ne lui était point permis de se livrer à cette lecture avant d'avoir fini son cours ès-arts et d'avoir appris la philosophie[2], et Satan lui enseignant qu'il ne faut recevoir la Bible que de la main et avec l'interprétation de l'Église, Farel se soumit et resta dans les lacs de la papauté. — La crise commence donc avant la fin de ses études. — « Sur ce, Dieu de grâce, en grand patience », lui fit trouver un chanteur de messe surpassant tous les autres en dévotion, Jacques Lefèvre (p. 170), qui le rendit plus enragé en idolâtrie. « Lors régnait Louis douzième », mort le 1er janvier 1515. — Ces deux premières phases de la crise remontent donc au moins à 1514.

1. Voy. la précédente livraison, pages 57 à 92.
2. *Vray usage de la croix*, p. 169.

« Arrivé au terme de ses études universitaires, Farel, dit M. Herminjard (I, 179), se fit inscrire, en janvier 1517, sur le rôle des gradués qui avaient droit à un bénéfice ecclésiastique... Bientôt après, et sur le conseil de Lefèvre, il usa du privilège de chaque nouveau maître ès-arts : il demanda et

obtint une place de régent au collège du cardinal Le Moine, collège consacré à l'enseignement de la philosophie et de la théologie. » (Bulaeus, t. VI[1].)

1. Le titre de *clericus* donné à Farel par Duboulay « permet peut-être de penser, poursuit M. Herminjard, que Farel étudia dans la Faculté de théo-

« Mais, poursuit Farel, d'autant que Lefèvre avait du savoir beaucoup plus que tous les docteurs de Paris, et qu'il était persécuté par iceux, je commençai par cela voir la lâcheté des théologiens et ne les eus en telle estime comme paravant, et avec ce, comme ce pauvre idolâtre par sa vie fit que l'estime des docteurs fut abattue en mon cœur, aussi par sa parole me retira de la fausse opinion du mérite et m'enseigna que nous n'avions point de mérites, mais que tout venait de grâce et par la seule miséricorde de Dieu, sans qu'aucun l'ait mérité. Ce que je crus si tôt qu'il me fut dit, ce qui advint à cause d'aucunes conclusions que j'avais faites de l'oraison, où je parlais du mérite d'icelle (p. 171). » — Voilà donc une troisième phase, plus importante que les précédentes, et un commencement de la doctrine évangélique. La mention de l'hostilité de la Sorbonne nous reporte en 1517, date de la publication du livre sur les Madelaine. On a pensé que le travail sur l'oraison était une thèse de fin d'études[1], compo-

logie, après avoir reçu la maîtrise ès-arts; mais on ne peut admettre qu'il ait professé à l'Université comme théologien, attendu qu'il fallait pour cela être *bachelier formé en théologie* et avoir atteint au moins l'âge de 35 ans. » Nous irons plus loin : le mot *clericus* paraît n'avoir ici que le sens de lettré, gradué, et il nous semble tout à fait inadmissible que, après sa conversion, Farel, qui, du reste, ne dit mot de ce genre d'étude, ait pu songer un instant à étudier la théologie, c'est-à-dire à se replonger bénévolement dans l'océan des superstitions dont il avait horreur. M. Herminjard cite encore ce passage d'Olivier Perrot, relatif au réformateur : « Un sien livre de raison (livre de dépenses, aujourd'hui perdu), écrit lorsqu'il faisait ses études à Paris, parle du progrès d'icelles en l'an 1519 et 20, 21, 22, pendant lequel temps il était grandement chéri et honoré par deux siens maîtres et précepteurs : l'un appelé Jacques Lefèvre d'Estaples; l'autre, maître Girard Rouf (Rufus, Roussel). » Les impossibilités contenues dans ces lignes en démontrent surabondamment l'inexactitude, et le peu de cas qu'on doit tenir des anciens biographes trop souvent portés à se contenter de l'à-peu-près. Comment en 1521 et 1522 Farel eût-il pu faire ses études à Paris sous la direction de Lefèvre et de Roussel, puisque tous trois étaient alors près de Briçonnet, occupés à former le petit troupeau qui reçut le nom de Christaudins ou d'hérétiques de Meaux? Farel a pu parler du progrès de ses études en ces années ; mais il ne s'agissait certainement que du grec et de l'hébreu, langues auxquelles il s'adonnait dans les loisirs que lui laissait la prédication. On sait d'ailleurs que, voulant prêcher à Gap, il en fut empêché comme n'étant ni prêtre ni moine.

1. Voir de Sabatier-Plantier, p. 57.

sée dans les derniers mois de 1516; mais la supposition paraît manquer de fondement; à cette époque, on ne devait point soutenir de thèse pour devenir maître ès-arts[1]. Le travail sur l'oraison était très probablement un travail tout personnel, n'indiquant que les préoccupations du professeur, et l'*Épître à tous seigneurs* semble ne permettre de lui assigner pour date que la fin de 1517 ou le commencement de 1518. C'est donc à ce moment que Farel rejeta le mérite des œuvres.

« Après ce, continue-t-il, par un à qui Dieu fasse grâce[2], me fut proposée la pure invocation de Dieu, voire par une manière de grande persuasion, tant par le commandement de Dieu comme par les anciennes prières faites ès-dimanches; mais de tant que je fus facile à recevoir qu'il n'y avait point de mérite que le seul mérite de Jésus..., tant et plus je fus difficile à recevoir la pure invocation de Dieu, pourtant que j'avais tant de confiance en la Vierge Marie et ès saints et saintes, desquels je ne faisais que barbonner heures, prières et suffrages jour et nuit..., d'autant que j'avais tant d'estime des saints et de Faber que je n'en pouvais sortir; mais, à la fin, après toute résistance qui m'était amère, ni en rejetant l'Écriture, ni en mépris d'icelui [Faber] qui me parlait, mais en crainte de faillir, Dieu me donna à connaître qu'il le faut seul invoquer, et que toute l'invocation des trépassés... est vraie idolâtrie; là fut du tout ébranlée la papauté en mon cœur, et lors je commençai à la détester comme diabolique (p. 172). » — Il rejette donc l'invocation des saints avant Lefèvre, qui ne l'abandonna qu'après le mois de juin 1519[3]; par con-

1. Voir le dixième volume (*Écoles et Collèges*, p. 165) de la très intéressante collection de notre savant ami Alfred Franklin : *la Vie privée d'autrefois*, Paris, Plon, 1891, in-12.

2. Quel est ce personnage qu'il ne nomme pas et auquel il souhaite cependant que Dieu fasse grâce? Pourquoi semble-t-il se faire scrupule d'en prononcer le nom? Serait-ce qu'après avoir marché dans la voie des réformateurs le personnage en était sorti pour les combattre? En d'autres termes, serait-ce son ancien collègue et ami Josse Clichtow (*Clichtoveus olim noster*)? Nous l'avions d'abord pensé, mais à tort; car dans le livre de celui-ci *De dignitate et excellentia annunciationis Mariæ Virginis*, R. Estienne, 1er février 1519, in-8°, nous lisons : « C'est à Marie, toujours vierge, que nous devons adresser nos prières. » (*B. du prot.*)

3. C'est ce que l'on n'a pas remarqué quand on a prétendu que la con-

séquent, cette phase doit être des premiers mois de l'année.

Restait la dernière, celle de l'extirpation de la messe. L'opération fut dure et longue. « Surtout, dit Farel (p. 173), la séduction m'a longtemps aveuglé à cause de l'adoration du pain et du vin, et de ce que j'ai cru que le corps et le sang de Jésus-Christ y étaient au lieu du pain et du vin, ou je ne sais pas quel mélange... J'ai été fort longtemps en cette séduction. » Le discours prononcé par lui à Lausanne, en octobre 1536, nous apprend quand cette séduction prit fin[1] : « Je vous assure qu'étant à Paris lorsqu'il fut fait mention de l'Évangile, par trois ans et plus ai été priant à Dieu qu'il me donnât grace d'entendre le droit chemin, lisant... souvent à genoux le Nouveau Testament, conférant... le grec avec le latin, traitant avec grands et petits pour être instruit, sans mépriser personne. Et Dieu sait combien par les plus contemptibles il m'a aidé à connaître la vertu et efficace de la passion de Jésus. » — Farel néglige évidemment ici les premières années de lutte, qui n'avaient eu pour effet que de l'ancrer plus profondément dans la superstition; il ne compte qu'à partir du moment où il fit le premier pas en rejetant le mérite des œuvres, c'est-à-dire de la fin de 1517 ou du commencement de 1518. Ajoutons-y trois ans et plus et nous tombons dans les premiers mois de 1521; la dernière phase a donc duré environ deux ans[2]. Aussi Farel,

version de Farel avait suivi d'assez près celle de Lefèvre (*le Lien*, 1860, p. 163). Certainement exact quand il s'agit de saint Paul ou de Farel, le mot *conversion*, qui exprime le passage d'un système religieux bien déterminé à un autre tout différent, semble impropre si on l'applique à Lefèvre, qui, après avoir abandonné les doctrines capitales du catholicisme en 1512, rejeté l'invocation des saints dans la seconde moitié de l'année 1519, et proclamé en 1521 les principes fondamentaux de l'Évangile, n'a toutefois jamais ostensiblement franchi la limite qui sépare le catholicisme du protestantisme.

1. Herminjard, II, 44.

2. Nous n'ignorons pas que Farel, qui vit pour la première fois Zwingle à la fin de mai 1524, écrivait à Bullinger en 1549 : « Que de fois ce grand Zwingle m'a reproché, à moi jeune néophyte, de le traiter avec trop de cérémonie ! » (Herminjard, I, 215, et de Sabatier-Plantier, p. 58.) Mais nous savons trop que la précision n'était pas la qualité maîtresse de Farel, pour nous laisser arrêter par l'expression peu exacte de « jeune néophyte », qui au fond n'exprime que son humilité, et le soin qu'il prenait de

enfin débarrassé du doute qui le torturait, ne peut-il contenir l'ardeur de ses nouvelles convictions; elles percèrent bientôt dans son enseignement. Olivier Perrot, auteur de la première biographie du réformateur, rapporte que celui-ci ayant laissé apercevoir « qu'il avait de bons sentiments de la vraie doctrine[1], dans sa profession [au collège], il ne subsista guère paisible en icelle » et s'attira quelque persécution[2].

Il importe de remarquer que, dans le récit de ses luttes angoissées, Farel ne prononce pas le nom de Luther. Ce silence significatif n'a rien de surprenant. En effet, quand, sous l'inspiration de Lefèvre, Farel abandonnait le mérite des œuvres à la fin de 1517 ou au commencement de 1518, Luther venait seulement d'afficher ses thèses, qui ne traitaient que des indulgences. En 1519, quand, grâce à quelque autre disciple de Lefèvre, Farel a déjà renoncé au culte des saints, Luther écrit encore qu'il faut les honorer et les invoquer. Dans les premiers mois de 1521, en rejetant avec horreur la messe, Farel devance également Luther, qui la conserve et ne se prononce que le 6 octobre contre la transsubstantiation délaissée par Lefèvre huit années auparavant. Ainsi, dans la lente et douloureuse transformation qui fait de Farel un homme nouveau et un athlète puissamment armé pour le combat, il n'apparaît pas la moindre trace de l'influence d'outre-Rhin.

Les dates que nous assignons au début et à la fin de cette crise s'écartent bien peu de celles de M. Herminjard. D'un côté, il déclare « impossible de placer avant l'année 1518 le moment où Farel entendit parler pour la première fois de la doctrine évangélique », et en même temps il affirme que la

se mettre au-dessous du grand homme dont la conversion avait précédé la sienne de trois ans.

1. Les disciples allant toujours plus loin que le maître, il n'y a pas lieu de s'étonner que l'on ait ici transformé la « vraie doctrine » en « doctrine de Luther ». (Voir H. Heyer, *Guill. Farel*, Gen., 1872, p. 15.)

2. Herminjard, I, 179. — Ce fait met à néant l'objection de M. de Sabatier-Plantier (p. 9) : « Rien ne pouvait amener Lefèvre à parler dans son enseignement oral des doctrines qui, assure-t-on, remplissaient son cœur. » Pourquoi ce qui est arrivé à Farel n'aurait-il pu arriver également à Lefèvre?

conversion du réformateur « doit avoir eu lieu en 1522 ou 1521 au plus tôt ». Presque entièrement d'accord avec lui sur ces points, nous le sommes un peu moins en ce qui concerne la « manifestation » ou « l'illustration de l'Évangile », c'est-à-dire l'apparition de la Réforme en France. Considérant Lefèvre comme un disciple de Luther, M. Herminjard ne devait nécessairement dater cette apparition que de la période où l'influence de Luther à l'étranger devient évidente, c'est-à-dire des approches de l'année 1520. Moins circonspect et jugeant cette date trop tardive, M. de Sabatier-Plantier place en 1518 la manifestation toute luthérienne de l'Évangile, sans s'apercevoir que les 95 thèses n'ont pu la produire, et qu'il l'attribue à une cause non encore existante.

Pourtant la date de 1518 paraît bien exacte. Car la conversion de Farel fait évidemment partie intégrante de la « manifestation », et, s'il est incontestable, comme nous croyons l'avoir établi, que le futur réformateur rejeta l'invocation des saints au commencement de 1519, il en résulte qu'il faut reporter nos « origines décisives » en 1518, puisque le rejet des saints ne constitue que le second acte du drame dont le premier fut l'acceptation du salut gratuit. Ce sont bien certainement ces origines que Farel a entrepris de décrire dans le passage cité plus haut : « Je vous assure qu'étant à Paris lorsqu'il fut fait *mention de l'Évangile*, etc. », et dans l'*Épître à tous seigneurs*, où il rapporte que, « étant bien *au commencement de Dieu*, et mis au chemin de la *parole évangélique* », il ne pouvait quitter sans grand déchirement les commandements et superstitions du pape[1]. — Malgré l'absence des détails, qui eussent été pour nous d'un si grand prix, le récit de Farel n'en est pas moins concluant. On y découvre que le travail qui s'opérait en lui s'opérait en même temps dans bien des cœurs, agités comme le sien par des aspirations vers une religion plus pure, et que plusieurs l'avaient devancé dans la voie douloureuse : témoin cet inconnu qui le sollicite et le presse, au nom de la Bible et de l'histoire ecclésiastique, de délaisser les saints pour n'invoquer que

1. *Vray usage de la croix*, p. 176.

Dieu seul. On y voit l'opposition et la colère des sorbonistes susciter des persécutions à Lefèvre; on y voit, en outre, que le mouvement, commencé chez les savants, était déjà descendu dans le peuple, puisque Farel s'adresse aux grands et aux petits pour en obtenir quelque lumière, et que, « les plus contemptibles » lui prêtent aide et assistance en lui faisant apprécier à sa juste valeur la passion du Christ. Il nous semble superflu d'insister : non seulement le mouvement se manifeste en 1518; mais il a déjà pris de la consistance et une certaine étendue, et l'on entrevoit même qu'il a dû commencer plus tôt : un disciple de Lefèvre a déjà dépassé le maître, et ce progrès n'a pu être réalisé qu'après des efforts plus ou moins prolongés. — Le terrain était d'ailleurs si bien préparé que, dès qu'elle s'affirma, la Réforme se répandit avec une rapidité prodigieuse à Paris, Meaux, Bourges, Lyon, Grenoble, Alençon. Dès 1525 elle comptait à Metz environ cinq cents sectateurs (Herminjard, I, 471). A en juger par les résultats obtenus, Farel a dû prendre le gouvernail aussitôt après sa conversion; car, dans les révolutions populaires, la foule suit toujours l'homme le plus décidé et le plus entreprenant.

Antérieure à l'*Appel à la noblesse allemande* et à la *Captivité de Babylone*, la « manifestation » a certainement reçu de ces livres une forte impulsion. Mais l'influence luthérienne ne fut qu'extensive, non initiale ni dogmatique, et n'ôta rien au caractère propre de la Réforme française, qui fut, on le sait, bien plus radicale que la Réforme allemande et que la Réforme anglaise. Avec sa clarté, son intuition primesautière qui va droit au but, l'esprit français ne pouvait se contenter, à l'égard de la messe et de plusieurs autres points, des demi-mesures proposées par Lefèvre et par Luther. Tandis que Luther tolère les images, c'est par la suppression de celle de saint François stigmatisé que la Réformation débute à Meaux, où l'on eût certainement suivi volontiers l'exemple de Carlstadt. En décembre 1524, les affiches relatives aux indulgences y sont arrachées et remplacées par d'autres où le pape est qualifié d'antéchrist : agression qu'on ne peut guère attribuer à Lefèvre, mais tout à fait en rapport avec le caractère

de Farel[1]. En 1525, celui-ci se plaint des entraves apportées au progrès de l'Évangile par la traduction des premiers ouvrages de Luther, qui enseignent encore l'existence du purgatoire et l'invocation des saints, doctrines rejetées depuis plusieurs années par les Français, « même dans les prédications publiques » (Herminjard, I, 393). On comprend dès lors pourquoi, suivant la remarque de M. le professeur Schmidt, Lefèvre et ses disciples préféraient les ouvrages des Suisses et des Strasbourgeois à ceux des Allemands (*G. Roussel*, p. 31).

Notre conclusion, assurément prévue par le lecteur, sera brève. Il en est de la Réforme comme de tous les grands mouvements sortis des entrailles de l'humanité : ils ont quelque chose d'universel et, au jour marqué par Dieu, ils éclatent partout à la fois. De même la Réforme naquit presque à la même heure dans les divers États de l'Europe et y prit des formes différentes. En France, ce sont Lefèvre et ses disciples, et nullement Luther, qui lui ont donné le jour, et c'est à Farel qu'elle doit son caractère distinctif.

O. Douen.

DOCUMENTS

LES IDÉES CONFESSIONNELLES DE HENRI DE NAVARRE

A LA VEILLE DE LA PAIX DE NEMOURS

(Juin 1585)

La lettre de Henri de Navarre dont nous donnons ici la teneur intégrale est conservée en original aux archives de l'Etat de Lucerne et en copie à la Bibliothèque nationale, mss f. fr. 3952, f° 297.

On chercherait en vain dans les mémoires du temps une allusion à ce document. D'Aubigné, La Popelinière, du Plessis-Mornay, de Thou le passent sous silence. Quant aux publi-

1. Il n'était plus alors à Meaux, mais il y avait laissé son esprit.

cations récentes — et nous entendons par là aussi bien les ouvrages spéciaux concernant l'abjuration du Béarnais, que les recueils divers de ses *Lettres missives* — elles renferment, la plupart, des pièces de cette date, mais n'ayant qu'un rapport plus ou moins lointain avec celle qui nous intéresse. Seul, M. de Segesser en aurait eu communication. Il le cite du moins dans son livre, remarquable à plus d'un titre : *Ludwig Pfyffer und seine Zeit* (III, p. 61). Toutefois, le résumé qu'il en donne est à la fois si substantiel et si incomplet, qu'il est permis de se demander si l'intérêt *général* de cette profession de foi n'aurait point échappé à un écrivain dont les connaissances paléographiques en langue française laissaient d'ailleurs quelque peu à désirer. C'est ainsi que M. de Segesser a lu dans la formule finale : Coutras 11 *juin* alors que la date certaine est 10 *juin*. A ce propos, il y a lieu de faire observer que le roi de Navarre avait quitté Coutras dès le 4 juin et se trouvait le 10 à Bergerac. Mais la difficulté que pourrait soulever cette contradiction n'est qu'apparente. Ecrite à Coutras le 2 ou le 3 juin, la lettre aux ambassadeurs suisses ne leur fut envoyée en réalité que le 10, depuis Bergerac, où fut ajouté le chiffre de la date dont la place était restée en blanc. Elle est donc antérieure d'une semaine à la *Déclaration contre les calomnies... de ceux de la Ligue*, rédigée par du Plessis-Mornay et datée de Bergerac 10 juin. On peut, en outre, supposer qu'elle arriva à Paris avant cette dernière puisqu'elle fut remise aux destinataires le 21 juin[1], tandis que la *Déclaration* ne parvint à Henri III que le 28 du même mois[2].

La mort de François, duc d'Alençon, puis d'Anjou, survenue le 10 juin 1584, soit un an jour pour jour avant l'apparition de la *Déclaration* de Bergerac et de la lettre qui fait le sujet de cet article, avait supprimé le dernier obstacle *légal* qui pût s'opposer à l'accession du roi de Navarre au trône de France, à l'instant où celui-ci deviendrait vacant. Cette perspective avait engagé les Guise à faire choix d'un candidat catholique, l'inoffensif cardinal de Bourbon, derrière lequel pût s'abriter

1. *Eidgenœssische Abschiede*, 1556-1586, p. 869.
2. *De Thou*, édit. de 1734, IX, p. 325.

l'ambition démesurée du chef de leur famille. Le traité de Joinville, signé le 31 décembre 1584, jetait les bases de l'organisation de la Ligue, appuyée sur l'Espagne, et assurait au profit de cette dernière puissance le démembrement éventuel du royaume. Déjà les Ligueurs, préoccupés des avances faites depuis peu au parti catholique par le roi, qui cherchait à accaparer le mouvement d'opinion créé à l'instigation des princes lorrains, s'étaient décidés à brusquer la rupture. L'audience accordée au Louvre à la députation huguenote des Provinces-Unies révoltées contre l'autorité du roi catholique pouvait, à la rigueur, leur servir de prétexte. Ils s'en étaient emparés. Partout la noblesse se préparait à la lutte. Les coups de main tentés et réussis sur Toul et Verdun d'où les gouverneurs royaux avaient été expulsés, l'occupation de Châlons-sur-Marne par Henri de Guise (21 mars), le manifeste du cardinal de Bourbon (Péronne, 31 mars), la tentative échouée sur Marseille (7 avril), la prise de Lyon enfin (5 mai), étaient autant d'étapes vers un nouveau déchaînement de guerres civiles.

Tandis que les chefs du mouvement cherchaient leur point d'appui extérieur à Rome où ils avaient dépêché le duc de Nevers, et déclaraient bien haut qu'ils ne « desiroient rien tant que de donner tout contentement à Sa Sainteté, de la volonté et jugement de laquelle ils voul[oient] que toutes leurs actions depend[issent] entierement[1] », le roi demeurait « en l'air », abandonné des catholiques militants, et peu disposé à accepter les offres de secours intéressées de la minorité huguenote de ses sujets, qu'il estimait « avec verité estre... ung... contre deux mil[2] ». Dans ces circonstances, il avait délégué à la reine-mère tout pouvoir pour traiter avec la Ligue ; mais les conférences tenues à Épernay depuis la fin d'avril entre Catherine de Médicis et les princes, laissaient assez voir que ceux-ci, « soubz le faux pretexte de maintenir la religion[3] »,

1. Lettre au duc de Nevers. Nemours, 7 juillet 1585. B. n. f. fr. 3758 f° 60.
2. Henri III à Clausse de Fleury. Paris, 24 juillet 1585. B. n. f. fr. 17990 f° 82 v°.
3. Henri III aux cantons catholiques. Paris, 8 juin 1585. B. n. f. fr. 16942 f° 101.

désiraient avant tout assurer la réalisation de leurs ambitions politiques.

Pour résister victorieusement à ces prétentions, il eût fallu une armée. Or, sans parler des bandes de lansquenets levées, faute de mieux, dans les contrées allemandes riveraines du Rhin, un seul pays, la Suisse, était en mesure de fournir au roi des troupes disciplinées capables de renouveler les prouesses de Dreux, de Jarnac et de Montcontour où jadis elles avaient sauvé la royauté française. Le 10 avril 1585, Henri Clausse, sieur de Fleury, ambassadeur de France à Soleure, demandait officiellement, au nom de son maître, une levée de 6,000 hommes. Cette requête, qui s'adressait aussi bien aux cantons protestants qu'à leurs alliés catholiques, provoqua chez quelques-uns de ceux-ci une opposition sérieuse et d'autant plus injustifiable qu'elle allait à l'encontre des termes formels du traité d'alliance renouvelé en 1564 par Charles IX avec les Ligues. Louis Pfyffer, sondé dès la fin de mars sur sa participation éventuelle à une levée dont il eût été le colonel « s'estoit démontré fort froid[1] ». Le « roi des Suisses », détaché peu à peu de la cause royale par suite de mécontentements dont l'origine remontait au siège de la Rochelle, inclinait ouvertement vers les Guise. Bientôt même il se déclara pour la Ligue, et, jetant dans la balance tout le poids de son influence, il entraîna à sa suite Lucerne et les cantons forestiers. Dès le milieu de mai, 6,000 hommes levés dans les cantons demeurés fidèles à l'alliance française marchaient au secours du roi, en passant par Genève, afin d'éviter la Franche-Comté espagnole. Mais, quinze jours plus tard, ce succès se trouvait contrebalancé. 8,000 Suisses, en deux régiments, sous la direction de Pfyffer, traversaient le Gothard et cherchaient à rejoindre l'armée ligueuse par la vallée d'Aoste, la route de France la plus directe leur étant fermée par leurs confédérés protestants.

Et cependant, quelque ardentes que fussent les convictions religieuses des partis en Suisse, l'heure de la rencontre des troupes des deux confessions sur les champs de bataille fran-

1. Fleury au roi. Fribourg 10 avril 1585. B. n. 500 Colb. 427 f° 323.

çais devait être encore différée. L'abstention caractéristique des trois gouvernements catholiques de Fribourg, Soleure et Appenzell à l'égard de la levée de Pfyffer pouvait à la longue provoquer une scission politique entre eux et les cantons du centre. Soucieux, d'un côté comme de l'autre, de parer à cette dangereuse éventualité, les huit États catholiques des Ligues[1] décidèrent d'un commun accord qu'ils dépêcheraient en France une ambassade solennelle avec la mission de négocier un rapprochement entre le roi et les princes ligués. Cette ambassade avait quitté Fribourg le 14 mai ; le 20, Mandelot l'hébergeait à Lyon et le 30 elle entrait dans Paris. Henri III ne se contenta pas de demander aux ambassadeurs leurs instructions et d'envoyer celles-ci à sa mère à Épernay. Pendant une semaine entière il accorda tour à tour des audiences à chacun des députés suisses, s'attachant à leur présenter la situation sous son vrai jour et à les mettre en garde contre les avances intéressées des Ligueurs. S'il faut en croire les termes d'une lettre adressée de Paris le 7 juin aux cantons catholiques, ses efforts furent couronnés de succès. « Sa Majesté — écrivaient les députés à leurs supérieurs — faisant de si belles et recevables ouvertures à l'adverse partye pour venir à une paix... seroit chose malséante et du tout contraire à l'alliance et confédération que nostre nation a avec le roy,... si, avant que d'avoir entendu les raisons de sadite Majesté et ouy nostre rapport, l'on permettoit que les Suisses missent les armes contre d'autres Suisses[2]. »

Cet avertissement arrivait trop tard puisque les deux levées étaient en route. La marche rapide de la levée royale commençait même à inquiéter les Ligueurs qui, dans la crainte de voir les exigences de leurs adversaires augmenter en raison directe de l'approche du secours attendu, venaient de jeter le gros de leur armée entre la Cour et les arrivants. La faiblesse du roi, encouragée par les conseils de Catherine de Médicis, rendit vaines ces précautions. Lorsque, le 4 juillet,

1. Lucerne, Uri, Schwyz, Unterwalden (Haut et Bas), Zoug, Soleure, Fribourg et Appenzell.

2. Les députés catholiques suisses à leurs supérieurs. Paris, 7 juin 1585. B. n. f. fr. 16942, p. 482, trad.

les ambassadeurs suisses, après avoir pris congé du roi à Paris, se présentèrent à Nemours pour y saluer la reine-mère et les princes, l'entente était à la veille de se faire entre les parties, et le licenciement des deux régiments de Pfyffer, lesquels sur ces entrefaites avaient atteint Saint-Jean-de-Losne, venait d'être décidé. La paix signée, l'ambassade des cantons en reçut les articles au cours de son voyage de retour et put les présenter à ses supérieurs avec la relation détaillée de sa mission.

Le traité de paix de Nemours faisait du roi le prisonnier de la Ligue et précédait de quelques jours la révocation de tous les édits de pacification accordés aux huguenots. Ainsi se trouvaient réalisées les craintes exprimées dans la lettre que le roi de Navarre avait fait parvenir aux députés suisses avant leur départ de Paris. S'il subsistait encore quelque doute sur le motif réel des conversions successives du Béarnais, la comparaison des différents manifestes écrits ou inspirés par lui pendant cette période suffirait à le dissiper. L'intérêt politique primait chez lui toute autre considération. L'intérêt purement confessionnel — toutes préférences secrètes à part — n'existait pas. On peut dire des fluctuations de sa foi qu'elles étaient en corrélation étroite avec la réussite ou l'insuccès de ses entreprises temporelles. Pouvait-il en être autrement, étant donnés les difficultés contre lesquelles se débattait l'héritier de la couronne et les intérêts opposés qu'il avait la mission de ménager, sinon de concilier ? Nous ne le croyons pas. Ce qui est certain, c'est que, condamné par la fausseté même de sa situation, à louvoyer sans cesse entre les deux confessions, à ne point abandonner les huguenots qui eussent pu, le cas échéant, lui substituer son cousin de Condé dans la direction du parti, et à se maintenir, d'autre part, une porte ouverte sur le catholicisme, religion de la très grande majorité de ses futurs sujets, Henri de Navarre avait acquis une maîtrise incontestable dans l'art de se mettre au diapason des opinions diverses sur lesquelles il entendait agir.

L'observation de ces nuances est sensible dans sa correspondance du 10 juin.

A l'égard des cantons catholiques, ralliés à la cause de la Ligue en haine de leurs confédérés huguenots, toute allusion au côté confessionnel du débat pouvait être désastreuse, venant d'un prince qui, après avoir, sous la pression du roi, il est vrai, supplié le pape de le « recevoir au giron de l'Église[1] », se trouvait maintenant le chef incontesté du parti réformé français. Aussi, avec quelle finesse de touche échappe-t-il à ces explications difficiles et rejette-t-il sur la fatalité la ligne de conduite qu'il se voit imposer! « *Dieu ayant voulu que j'ay esté nourry et eslevé en la doctrine diverse de celle de l'Esglize catholicque romayne, je confesse avoir esté porté premierement en ce party par la nourriture de ceux de qui je la recevoy ; puis l'eage m'ayant apporté plus de jugement...* » On s'attendrait, semble-t-il, à trouver ici sous sa plume une profession de foi déterminée par le libre examen. Mais non. Avec une habileté consommée, il laisse entrevoir que les différends qui désolent le royaume sont avant tout d'ordre politique et que lui, roi de Navarre, s'est rallié au parti des opprimés « comme aussy avoit faict auparavant feu Monsieur frère unicque de Sa Majesté et plusieurs aultres grandz seigneurs catholiques de ce royaulme ». Le voilà donc en bonne compagnie au côté du duc d'Alençon dont la ferveur orthodoxe ne pouvait être contestée par les cantons primitifs.

En revanche, dans sa *Déclaration* — de même date — *contre les calomnies de la Ligue*, Henri n'a garde d'oublier qu'il s'adresse à des Français, catholiques et huguenots, et que son manifeste sera discuté avec passion dans les deux camps. Il s'attache, en conséquence, à tenir le juste milieu, à satisfaire en un mot l'opinion qu'il ne désespère pas de rallier à sa cause, et à ne pas encourir le blâme de ses anciens amis. Aux catholiques, il dit « qu'il croit une Église catholique-apostolique, pour la conservation et augmentation de laquelle en toutes sortes de grâces, il prie Dieu journellement[2] », bien que plus loin il en requierre la réformation. Aux protestants :

1. Le roi de Navarre au pape. Paris 3 octobre 1572 (Berger de Xivrey, *Lettres missives*, I, p. 36).
2. *Mémoires de du Plessis-Mornay*, édit. 1624, I, p. 467

« qu'il auroit esté nourri et instruit dès ses premiers ans en ceste créance, qu'il y avoit des abus en la doctrine de l'Église Romaine... et s'est depuis en icelle fortifié tant par la conversation de plusieurs personnes doctes, que par la lecture des Saintes Escritures; qu'il croit en son cœur, et confesse franchement de bouche et est très persuadé *que la vérité est de sa part*[1] ».

On relève les mêmes divergences dans les passages où le Béarnais fait allusion à la possibilité de sa conversion et aux conditions sous lesquelles elle pourrait s'effectuer. La missive adressée à la députation des cantons catholiques ne laisse rien à désirer à cet égard sous le rapport de la clarté et de la précision. « J'ay desiré que [les moyens] de douceur et d'instruction fussent suivis, auxquelz je proteste me soubzmettre, m'offrant à estre mieux instruict et à faire mieux si l'on m'enseigne mieux, n'ayant ni présumption ny opiniastretté en moy qui me rende incapable d'une plus grande lumière si on me faict cognoistre que je sois en tenèbres. » De concile, pas un mot; à plus forte raison de celui de Trente aux décrets duquel les gouvernements et les peuples des cantons primitifs avaient unanimement souscrit. *La Déclaration... contre les calomnies* est non moins explicite, mais différente dans sa conclusion. Après y avoir attaqué avec la dernière vivacité — et pour cause — le concile de Trente, le roi de Navarre supplie le roi, son prince souverain, de faire tenir un concile, « libre et légitime[2] » c'est-à-dire *auquel les huguenots seraient appelés*, « estant ledit seigneur roi de Navarre tout prest et résolu de recevoir instruction par icelui et régler sa créance par ce qui y sera décidé sur les différens de la religion ». De cette manière, du moins, les apparences eussent été sauves, tandis qu'elles ne l'étaient pas selon la première formule à laquelle, — détail piquant — Henri IV finit par se rallier en août 1589, tout en laissant au duc de Piney le mérite de s'en croire l'auteur[3]. Enfin, dans un troi-

1. *Mémoires de du Plessis-Mornay*, édit. 1624, I, p. 469-70.
2. *Ibid.*, p. 470.
3. Staehelin, *Der Uebertritt Kœnigs Heinrichs des Vierten von Franckreich zur roemisch-kathol : Kirche* (Bâle, 1856, p. 44).

sième document, également du 10 juin et destiné, celui-là, aux cantons *évangéliques*, Henri de Navarre fait appel à leur piété, protestant que « les susdits Ligués... l'ont particulièrement outragé *en ce qui concerne sa conscience*[1] ».

Nous pourrions multiplier les exemples de ces contradictions voulues. A notre sens, elles ne grandissent ni ne diminuent le caractère du Béarnais. Ce qu'il faut retenir de cette politique faite de souplesse et de réticences, c'est que, dès avant 1585, la conversion était dans l'air, que Henri l'envisageait déjà comme une nécessité, qu'il s'y préparait, en posait les jalons, préoccupé avant tout, et avec raison, de rallier l'opinion de ses nouveaux sujets sans perdre les sympathies de ses amis et partisans des mauvais jours. Cette conception d'un État dans lequel les deux confessions vivraient en paix, côte à côte, est peut-être la seule sur laquelle il n'ait jamais transigé. Tandis qu'au cours de cette même année 1585, Henri III érigeait en principe que les souverains ont le droit de ne « souffrir en leurs royaumes et estatz aultre exercice de religion que de celle dont ilz font profession[2] », l'héritier de la couronne, ne manquant pas une occasion de prendre le contre-pied de cette théorie révoltante, déclarait bien haut que « *les armes les plus tranchantes se rebouchoient contre les consciences* » et que, dans sa persuasion, les « humeurs contréres » d'un « grand corps » tenues « en bonne température les unes avec les autres » pouvaient « se maintenir et conserver ensemble ».

Ce sera l'éternel honneur de Henri IV de s'être constitué le défenseur d'une idée qui, au lendemain de la Saint-Barthélemy, à la veille de son excommunication, pouvait passer pour chimérique, et qu'il fit cependant triompher. L'intérêt du roi de Navarre, ni catholique, ni huguenot, se confondait dès lors avec celui de la France, pour laquelle son avène-

1. Instruction de ce que remonstrera Monsieur de Bèze aux Magnifiques Seigneurs des quatre villes évangéliques de Suysse de la part du Sérénissime roy de Navarre, leur faisant tenir ses lettres de créance. — Lettre de créance pour Th. de Bèze. Bergerac, 10 juin 1585 (Archives de l'État de Berne).

2. Henri III à Clausse de Fleury. Paris, 24 juillet 1586. B. n. f. fr. 17990 f° 82.

ment allait ouvrir une ère de prospérité inconnue depuis le déchaînement des guerres civiles.

E. Rott.

Lettre de Henri de Navarre aux ambassadeurs des cantons catholiques.

Messieurs, ayant entendu l'affectionné soing que désiroint monstrer à ceste couronne voz magnifiques seigneurs, par l'honnorable ambassade à laquelle ilz vous commectoint vers le roy mon souverain seigneur, je n'ay voulu fallir à ceste occasion de vous escripre pour vous tesmoigner la resjouissance que j'ay de voir la continuation de voz bonnes voluntez et principallement en ce temps auquel voz bons conseilz pourront beaucoup apporter de soulagement au service de Sa Ma^té^ ; mais d'aultant que je ne doubte que ceux qui ont amené les affaires de France et le roy en la nécessité d'avoir recours à ses plus proches et feables voisins et alliez, n'ayent tasché, par divers moyens et faulx, donner à entendre, à divertir le secours que recherchoit Sa Majesté en leur vertu et fidellité, et qu'il y a danger que le prétexte de relligion qu'ilz ont pris pour couvrir leurs entreprinses n'ayent donné quelque scrupule à ceux qui ne sont pas bien informez, ny de mes deportementz ny de mes justes intentions, — j'ay pensé qu'il estoit necessaire, tant pour mon honneur propre que pour le service que je doibz au Roy, de vous advertir de ce qui pourroit estre de mon faict en cest endroict et du peu d'occasion qu'on a de troubler ce royaulme et attenter à cest estat, soubz ombre de se garder de moy et de ceux qui font profession de la mesme relligion que je fais.

Je croy qu'il n'y a personne de vous qui ignore l'honneur que j'ay d'appartenir si prez au roy mon souverain seigneur, qu'il n'y a ny bien ny mal qui puisse toucher son service où je n'aye, ou notable, ou, apprès Sa Majesté, ung principal interest. Vous sçavez aussy combien les guerres civiles depuis quelques années en ça ont faict de playes en cest estat. Or, son malheur estant tel que d'avoir esté divisé, comme la meilleure partye de la chrestienté, par les opinions différentes qu'ont eu les peuples pour leur salut, et Dieu ayant voulu que j'ay [e] esté nourry et eslevé en la doctrine diverse de celle de l'Esglize catholique romayne, je confesse avoir esté porté premièrement en ce party par la nourriture de ceux de qui je la recevoy. Puis, l'eage m'ayant apporté plus de jugement et cognoissant que les guerres que l'on faisoit à ceux de ma relligion n'estoint point tant de la voulonté du Roy, quoy que son zèle de conscience

luy poussast, que de la passion et ambition de ceux qui vouloint empietter l'authorité soubz ses armes, je m'adjoigniz à ceux des subjectz du roy qu'on vouloit accabler, pour apprès ruyner Sa Majesté; mesmes comme aussy avoit faict auparavant feu Monsieur frère unicque de Sa Majesté et plusieurs aultres grands seigneurs catholicques de ce royaulme.

Chascung peult juger par l'interest que j'avois au bien du service de Sa Majesté que je ne suis jamais entré dans ses armes que pour ma juste deffence et pour la protection d'une bonne et grande partye des subiectz du roy que je voyois livrez à une certainne ruyne, pour l'establissement de ceux qui regardoint plus la terre que le ciel et qui n'avoint point moingdres desseings que ceux dont nous voyons auiourd'huy les effectz. On a veu aussy que toutesfois et quantes qu'il a pleu au roy ouvrir les yeux de pityé tant pour se retirer, que ses pauvres subjectz, du précipice où les vouloint jecter ceux qui artificieusement animoint ses forces contre eux, que j'ay esté le premier à leur oster les armes des mains et leur faire rendre le debvoir et obéissance qu'il pouvoit espérer de ses plus affectionnez subjectz. Si, cependant que le malheur de ses guerres a duré, j'ay rien faict par animosité contre la relligion catholique, si, encores qu'on me voulut forcer, j'ay forcé ny constrainct par force ny par parolles ceux qui en estoint, si je leur en ay osté l'exercice où je l'ay peu entretenir, si je n'ay opposé mon authorité à ceux qui par zèles inconsidérez y ont voulu procéder aigrement, si je n'ay eu ung extresme regret quand je n'ay peu retenir la fureur de ceux qui se portoint en ce faict contre raison, je n'en veulx autres tesmoignages que de ceux qui, estans bons catholicques ou zélateurs de leur relligion, m'ont servi et accompaigné en touttes ses guerres; les prebstres et relligieux d'Agen où ma principalle demeure estoit sçavent que la messe y a tousiours esté ce pendant les plus fortz troubles. Les capp^nes^, les soldatz de mes gardes, mes officiers les plus domesticques sçavent si jamais je les ay regardez d'un plus mauvois œil pour avoir esté la pluspart de diverse relligion à la mienne. Car j'ay tousjours vescu en ceste créance que Dieu seul avoit pouvoir sur la conscience des hommes qui mesmes ne l'ont pas sur la leur propre, tant s'en faut qu'ilz la puissent avoir sur celle d'aultruy. Je sçay qu'ilz vous allèguent là dessus que je ne permectz la relligion catolicque en Béarn qui est de mes pays de souverayneté. Je leur pourrois répliquer qu'en la basse Navarre qui est de plus longue estendue, où j'ay mesmes droict et puissance qu'en Béarn, la relligion catholicque y a la seule

vogue par ma permission et soubz mon authorité. Mais je diray davantage que mon pays de Béarn est ung pays d'estat, où les princes se gouvernent par les loix et coustumes du pays, que mes ancestres et moy avons tousjours observé et juré de n'y rien innover sans la requisition ou accord des Estatz desd. pais assemblez ; que le changement de relligion n'est de mon faict, luy ayant trouvé quand j'ay esté receu en la seigneurye de mesd. pais. Toutesfois, que peu à peu, j'ay, par bons moyens, modéré la rigueur de beaucoup de loix sevères contre les catholicques, lesquelz j'espère de plus en plus avec le temps y contenter.

Je vous rameyne ces choses devant les yeux, pour vous donner à entendre que ceste craincte qu'ilz prétendent avoir que je ne ruyne la relligion catholicque, si j'en avois les moyens, est trop esloignée de la raison de mes déportemens passez, de l'eage florissant et du zèle du roy en sa relligion, pour estre vraye cause des esmotions qu'ilz font; car de dire qu'ilz entrepreignent ceste guerre pour extirper les hérésies, on leur peult demander qui les a constituez juges sur nous, si nous n'avons pas ung roy qui y a plus d'interest qu'eux, qui en a monstré plus de volunté qu'eux, qui leur a mis et au (*sic*, pour à) leurs ses armes, sa personne et son authorité en main, il y a vingt cinq ans, pour ce faire, qui a jugé avec eux et avec tout le royaulme que les armes les plus tranchantes se rebouchoint contre les consciences, qui voyant que nos recheuttes perpétuelles aux guerres civiles ne menaçoint cest estat que d'une dernière fin, donna pouvoir et authorité à Monsieur frère unicque de Sa Majesté de venir traicter la paix jusques en ces quartiers, laquelle il conclud avec les depputez des troys Estatz de ce royaulme qui y furent envoyez, voyant les misères et désolations du pauvre peuple.

C'est ceste paix[1], de laquelle ce royaulme jouissoit avec ung extresme contantement d'ung chascung, quand les autheurs de ces troubles ont reprins les armes pour nous en frustrer, laquelle je maintiendray de tout mon pouvoir, tant pour l'obéissance que je doibs au roy, que pour la pityé que j'ay du pouvre peuple, jusques à ce que leur insolence me l'ostant des mains et contraignant ma patiance à une juste deffence et de ma personne et de cest estat; duquel je m'asseure que cognoissez tant la nature, que vous jugez assez qu'on n'y peult ruyner l'une des deux relligions par la force, que l'on ne mecte en danger celle qui restera debout, de donner bientost en terre à estre proye aux armes d'ung tiers (*sic*). Et vous

1. Traité de Fleix, 26 novembre 1580

sçavez aussi que ce n'est chose nouvelle en ung si grand corps d'y voir des humeurs contreres, les quelles, quand on tiendra en bonne temperature les unes avec les autres, pourront se maintenir et conserver ensemble et, au contraire, destruire tout le corps. La nécessité publicque vous a réduictz à endurer ces diversitez en vostre estat mesmes et vous avez quelques endroictz parmy vous où, en mesmes lieux et en mesmes temples, vous endurez l'exercice de l'une et de l'autre relligion.

L'Alemaigne et la Poulongne en sont de mesmes, et la diversité de l'Esglize grecque, romayne et refformée est tollerée en plusieurs grandz estatz, qui est cauze que vous debvez croire que ceux qui disent qu'il est impossible de pouvoir vivre en cest estat parmy deux differentz exercices et que pour cella preignent les armes, le disent au plus loing de leur pensée, car ilz ont veu et recogneu le contraire en beaucoup de lieux et prez et loing où ilz se sont trouvez. Et si vous voulez en rapporter à quelcung des princes d'Allemaigne voz voisins, je croy qu'ilz tesmoigneront qu'ilz n'ont point eu ceste opinion, il y a quelque temps, quand ilz negotièrent avec eux.

C'est doncq ung autre vent qui les pousse à faire cest oraige en ce royaulme. C'est le désir de se voir plus grandz qu'ilz ne sont. C'est l'impatience de l'estat present qui est trop paisible pour nourrir l'ambition et les espérances qu'ilz auront conceues, indignes des biens et des faveurs qu'ilz ont receu. C'est le roy d'Hespaigne qui les deçoit, lequel toutesfois a prins il y a si long temps la relligion contre laquelle il combat en Zeelande et en Hollande, et encores offert depuis naguières au dernier traicté de Coulongne[1].

C'est luy qui les pousse à la ruyne de cest estat. Que si c'est le zèle et la saincteté qui luy font donner des moyens aux autheurs de ses troubles pour la ruyne de la relligion, ce zèle seroit mieux employé, ses moyens plus charitablement mis, à la chasser des terres et principalles seigneuries de ses plus proches parans, je dis de ceux de la maison d'Austriche, sans nous venir troubler en France où il n'a ny que voir ny que prétendre. Mais sont des pretextes et occasions bien légières pour renverser ung eedict solempnel lement faict, juré, procuré et moyenné par ung filz et fraire unicque du roy, trouvé necessaire par les Estatz et par eux mesmes, bref

1. Articles de paix proposez aux États généraux par les députez de l'Empereur Sigismond, pour la paix avec le roy d'Espagne. Cologne, 10 et 18 juillet 1570 (Dumont, *Corps diplomatique*, V, p. 363).

pour remectre tout ung estat qui jouissoit heureusement de la paix, en combustion et en guerre, que de prétendre l'extirpation d'une relligion contraire, contre le bien publicq, contre la victoire du roy, contre l'ordonnance de Dieu qui ne donne jamais le glaive à des subjectz pour cest effect.

Or je loue Dieu, mess^rs^, que voz Magnificques Seigneurs, se reposans sur vostre prudence et fidellité, vous ont envoyez vers le roy pour le conforter en ses affaires et luy donner advis de leur part propre pour le bien de son estat. Je m'asseure que, comme vostre venue aportera grand contantement à sa Ma^té^, qu'aussy vostre retour raportera ung grand esclaircissement à l'obscurité en laquelle les malicieux taschent de mectre la droicte intention de Sa Majesté, et fera cognoistre le peu d'occasion qu'on a eu de s'eslever contre luy. Et pour mon particullier, je me veulx bien tant promectre de vostre intégrité, sincère jugement et de ma bonne conscience, que vous ne rapporterez aulcune mauvaise opinion de moy qui puisse estre préjudiciable à ung prince chrestien, amateur du repos et de la paix publique, désirant de vivre soubz l'obéissance de son roy et soubz les loix et eedictz de cest Estat.

Car mon opinion a tousjours esté que les différentz de la relligion se debvoint vuider par les amiables conférances, par la parolle de Dieu, par le glaive spirituel, que Jesuschrist estoit Dieu de paix et duquel jamais la doctrinne ne feut d'amener les âmes par force à sa cognoissance. J'ay tousiours aultant abhorré ces moyens et jugez indignes du nom que nous portions, comme j'ay desiré que ceux de douceur et d'instruction fussent suiviz, ausquelz je proteste me soubzmettre, m'offrant à estre mieux instruict et à faire mieux, si l'on m'enseigne mieux, n'ayant ny présumption, ny opiniastreté en moy, qui me rende incapable d'une plus grande lumière si on me faict cognoistre que je sois en tenèbres.

Pour la fin de ceste lettre, je vous pryeray de continuer en la bonne voulenté que vous avez tousjours monstré porter à cest Estat, et vouloir penser de plus en plus que le vostre a interest à sa conservation, que son unyon, son bon establissement est le fundement de celluy de ses voisins et principallement du vostre, que sa dissipation ne vous servira que de désolation et de planche pour faire passer l'ambition de ceux qui ont tousjours espyé vostre liberté et qui ont tousjours esté tenuz en bride par le contrepoix de la grandeur de la France, et que ce remuement pour le faict de la relligion est de tel poix à toute la chrestienté, qu'il y a grand danger que, cependant que nous nous battrons tout pour Jesus Christ, nous ne renversions

son Roy^me parmy nous, nous n'ouvrions la porte à tout désordre et impietté et, comme les aigreurs passeront plus oultre, au Mahometisme mesmes.

Pour le meilleur marché que vous en puissiez espérer, c'est d'establir la monarchye d'Hespaigne par toute la chrestienté; les exemples passez vous rendront sages de ce que vous debvez suivre à l'advenir et vous garderont de vous laisser tromper soubz ces beaux motz de relligion : vous souvenant que les plus mortelles poisons s'apprestent soubz les plus friantz morceaux, se hument dans les plus précieux vases.

Je ne me feusse laissé emporter si advant en ce discours, n'eust esté le désir que j'ay que vous voyezclair à noz affaires, vous cognoissez nostre mal, affin que nous conseillez les remèdes qu'il y fault aporter et que, communicquant ce que je vous en escriptz à vos Magnifiques Seigneurs, ilz y aportent ce que leur prudence, la bonne et ancienne affection qu'ilz ont envers ce Royaulme leur conseillera pour le bien d'icelluy. Aussy que je désire, sur toutes choses, avoir ce contantement qu'ilz ayent une bonne opinion de moy, qu'ilz cognoissent mes actions et me tiennent pour ung prince tel, de l'amityé duquel ilz peuvent avoir beaucoup d'asseurance.

Je m'efforceray, si jamais Dieu m'en donne les moyens, de rendre à toutes vos florissantes seigneuries tant de tesmoignage de ma bonne affection en leur par[ticul]ier et au général de la chrestienté, qu'ilz auront occasion de se louer de moy. Cependant je prieray Dieu,

Messieurs, qu'il vous vueille tenir en sa très saincte et digne garde.

A Coutras ce x^e jour de juing 1585

Vostre bien bon et très affectionné amy

HENRY

A messieurs

Messieurs, les ambassadeurs des Magnificques Seigneurs des cantons des ligues faisans profession de la relligion catholicque romayne.

MÉLANGES

LE

DERNIER CHAPELAIN DE L'AMBASSADE DE SUÈDE
A PARIS

CHARLES-CHRISTIAN GAMBS
1759 — 1822

Le culte luthérien fut célébré à Paris à partir de l'année 1626. A cette époque des princes, des gentilshommes de Suède et d'Allemagne qui se trouvaient en France, signèrent l'acte de fondation d'une Église de la Confession d'Augsbourg[1] et choisirent comme pasteur Jonas Hambré, prédicateur au service du roi de Suède, professeur royal extraordinaire des langues hébraïque, syriaque et arabe à l'Université de Paris.

1. Cet acte est conçu en ces termes : « Nous soussignés, faisons savoir à tous ceux qui ces présentes verront, liront ou entendront, que le Révérend et très savant maître Jonas Hambré, prédicateur fidèle et théologien au service de S. M. le roi de Suède, et professeur royal extraordinaire des langues hébraïque, syriaque et arabe à l'Université de Paris, ayant appris que nous étions fort en peine au sujet de notre culte, ne pouvant suivre dans cette ville de Paris un culte conforme à la confession d'Augsbourg *invariata*, le dit sieur Hambré, poussé par un zèle chrétien et cédant à nos vives instances, a déclaré que malgré les occupations que lui cause journellement l'enseignement des langues orientales, il voulait néanmoins se charger de ce service, ce qu'il a prouvé par le fait. Il a prêché la sainte parole de Dieu, qui seule peut sauver les âmes, et il a administré la sainte Cène chaque fois qu'il en a été requis, donnant par là des preuves éclatantes de son zèle et satisfaisant le grand désir qui nous animait. Aussi, tous les membres du troupeau ont-ils pu se confesser et recevoir l'auguste sacrement de la Cène, non seulement quand ils étaient en santé, mais encore en temps de maladie, afin de se préparer pour l'heure du délogement. De quoi nous avons sujet de rendre grâce à Dieu et de manifester notre reconnaissance audit pasteur, le sieur Hambré, à cause de sa fidélité et de son zèle, afin qu'il puisse avec d'autant plus de joie s'acquitter de son auguste et pénible ministère et desservir le culte conforme à l'Évangile. Et afin qu'une œuvre aussi sacrée et aussi louable ne reste point cachée, mais soit connue de tous nos coreligionnaires habitant cette ville, et puisse leur servir selon qu'ils en exprimeront le désir, nous avons, par un sentiment de charité chrétienne, et avec l'autorisation

Les services eurent lieu régulièrement à la chapelle de l'ambassade de Suède, et le premier dimanche de l'Avent 1726 le pasteur Mettenius pouvait y consacrer un service solennel en l'honneur du centenaire de l'établissement du culte luthérien à Paris.

Grâce à la protection de la Suède, la petite Église du faubourg Saint-Germain[1] échappa aux persécutions qui frappaient les protestants réformés; ceux-ci, trompant la surveillance de la police, venaient souvent y écouter la parole de Dieu.

Le dernier chapelain de l'ambassade de Suède fut le pasteur Gambs; il succéda en 1784 à Charles Baër et occupa ce poste jusqu'en 1806[2]. A l'aide de documents puisés aux Archives Nationales et à celles du Ministère des Affaires étrangères, nous allons retracer les événements principaux de la vie de ce chrétien qui contribua pour sa part au triomphe des idées de tolérance et de vraie liberté.

Charles-Christian Gambs naquit à Strasbourg le 6 septembre 1759, il appartenait à une famille de simples artisans; son père, tonnelier dans cette ville, après des écarts de conduite abandonna sa femme, lui laissant la charge de l'éducation de trois petits enfants. Sur les bancs de l'école, le jeune Gambs fit preuve de dispositions remarquables; aussi, encouragé par ses professeurs, il entra à l'école supérieure après avoir terminé ses études au collège. Blessig lui conseilla d'aborder la carrière ecclésiastique et de suivre les cours de théologie; il obéit et, pour subvenir à ses dépenses, pendant ses heures de loisir, il donna des leçons et composa des *Car-*

de notre bien-aimé pasteur, le dit sieur Hambré, rédigé le présent acte, que nous avons scellé de nos sceaux et signé de nos mains. Fait à Paris le 1er décembre de l'an du Christ 1626. » Registre sur Parchemin. Archives du Consistoire de l'Église de la Confession d'Augsbourg de Paris. Temple de la Rédemption.

1. La chapelle de l'ambassade de Suède était située au coin de la rue Jacob et de la rue Saint-Benoît.

2. Voyez : *Notice historique sur l'Église de la Confession d'Augsbourg*, par Gustave Reichard. Paris, Grassart. 1867, in-8° 24 pages. *Le Christianisme au XIXe siècle*, nos d'août et octobre 1873. Articles de M. Doumergue.

mina, poésies de circonstance qui lui étaient commandées par les familles bourgeoises de Strasbourg.

Dans les voyages qu'il fit comme étudiant, il rencontra Frédérique Brion, la maîtresse de Goëthe et entra en correspondance avec elle, s'entretenant de littérature. Dans une autobiographie que possède la famille de Gambs, celui-ci donne des détails très curieux sur cette femme, qui dut toute sa notoriété à sa liaison avec le grand poète allemand.

En 1783, il fut reçu par le célèbre Lavater et assista à un sermon de cet éminent phrénologue qui gardait dans son cœur toute la foi de son enfance. Cette prédication fit une vive impression sur le jeune théologien ; souvent, dit Gambs dans ses Mémoires, j'ai choisi moi-même le texte, « Christ est ressuscité et est devenu les prémices de ceux qui sont morts », que j'avais entendu développer et expliquer avec une grande simplicité chrétienne par le grand savant de Zurich.

En 1784, Gambs avait terminé ses études et obtenait la place d'aumônier de l'ambassade de Suède à Paris. Sa connaissance parfaite des langues française et allemande lui facilita sa tâche ; il put édifier successivement les étrangers et les protestants de France qui à cette fin du XVIIIe siècle n'avaient point encore de lieu de culte à Paris. Il trouva comme ambassadeur de Suède le baron de Staël-Holstein. Le gendre du ministre Necker l'accueillit très favorablement et l'aida dans la fondation d'un hôpital destiné à recevoir les malades protestants. Un établissement charitable de ce genre présentait une grande utilité; depuis la révocation de l'édit de Nantes, les huguenots ne pouvaient obtenir un lit dans un hospice, ils n'y étaient admis qu'en abjurant leur foi. Malades, les protestants pauvres étaient condamnés à mourir sans pouvoir espérer un secours public ; morts, ils étaient privés de toute sépulture honorable et enterrés dans un lieu ignominieux à côté des suicidés et des criminels.

Comme tous les fils des persécutés, Gambs salua avec enthousiasme la Révolution. C'était pour nos ancêtres l'aurore d'une ère nouvelle, ils espéraient conquérir bientôt tous les droits du citoyen et ne plus dépendre du bon plaisir du roi ou de ses intendants fanatiques.

La haute situation de l'aumônier de Suède lui permit de rendre de nombreux services à ses coreligionnaires ; il donna aussi asile à ceux qui, peu de temps auparavant, s'opposaient de toute leur influence à l'édit de Tolérance. Au péril de sa vie, il cacha pendant quatre jours, sous l'autel de la chapelle, le comte de Narbonne, ministre de Louis XVI, et façilita sa fuite à l'étranger.

Bientôt la Révolution entra dans une voie nouvelle : aux mesures réparatrices et bienfaisantes de la première heure succéda une période pendant laquelle les Jacobins, devenus tout-puissants, reprirent contre la religion protestante les procédés de persécution interrompus depuis si peu de temps.

Gambs resté seul à l'ambassade, depuis le départ du baron de Staël, était devenu le représentant de la Suède auprès du gouvernement français. Chaque jour il adressait à son gouvernement des rapports sur l'état de Paris, donnant son appréciation sur les divers événements. A cette époque la correspondance n'était plus secrète, le cabinet noir fonctionnait avec une fiévreuse activité. Pour empêcher l'interception de ses lettres, Gambs était obligé de déguiser sa pensée, d'approuver ce qu'il blâmait. Il usait du même procédé que l'inter-nonce du pape à Paris; l'abbé Sifferin de Salamon rapporte, en effet, dans ses Mémoires, que les dépêches à la Cour de Rome étaient toutes rédigées en langage convenu : « Lorsque j'écrivais au Pape, dit-il, je prenais parfois le langage des Jacobins. C'était un moyen de faire passer mes lettres, au cas où l'on viendrait les ouvrir[1]. » Ce moyen ne réussit pas à Gambs, puisqu'un grand nombre de ses lettres furent saisies et se trouvent aujourd'hui aux Archives du Ministère des Affaires étrangères. Nous reproduisons les passages les plus importants de cette correspondance :

Paris, le 13 mai 1794[2].

Monseigneur,

L'autorité tutélaire du Comité de Salut Public s'étend et se for-

1. *Mémoires inédits de l'inter-nonce à Paris pendant la Révolution*, 1790-1801. — Voir la revue *la Révolution française*, tome XIX, p. 90.

2. Lettre à Son Excellence Mr le baron de Sparre, grand chancelier de

tifie de plus en plus. Soumis lui-même à la nécessité indispensable de faire le bien et à l'alternative terrible de sauver la République ou d'être écrasé sous le fardeau de sa propre responsabilité, il jouit par ces raisons de la confiance de la presque totalité de la nation et la mérite par ses mesures aussi sages que vigoureuses, par l'inflexible sévérité qu'il exerce envers tous les ennemis de la Patrie et par l'assiduité infatigable avec laquelle il s'occupe du bien public. Les membres de ce comité n'étant liés entre eux que par le besoin qu'ils ont tous de se sauver de l'échafaud en sauvant la Patrie, s'observent les uns les autres, et aussi peu qu'ils permettent à l'un d'entre eux d'être inactif, aussi peu tolèrent-ils un homme qui veut tirer de ses talents un avantage particulier, qui a une autre ambition que celle de travailler au bien public. On prétend même que l'épuration qu'ils ont commencée, en dénonçant Hérault Séchelles, n'est pas encore finie, et que tel qui tonne aux Jacobins ou brille à la tête des armées, n'en est pas pour cela exempt de la crainte d'être arrêté d'un moment à l'autre. Le maire de Paris a été arrêté la nuit du samedi au dimanche, le général Santerre occupe le fauteuil au tribunal révolutionnaire, le cy-devant agent national du département de Paris, Lullier, a prévenu et ratifié d'avance son jugement en se détruisant lui-même.

Tous les jours on arrête des membres des Comités révolutionnaires, des meneurs de section qui croyaient cacher leurs desseins criminels sous les dehors d'un patriotisme outré. Les exécutions elles-mêmes, quelque fréquentes et nombreuses qu'elles soient, ne s'étendent point sur les innocents. Elles ne font trembler que le crime qu'on cherche dans tous ses replis.

Madame Elisabeth, qui a été exécutée samedi dernier, ne pouvait se disculper d'avoir envoyé ses bijoux à ses frères; cette action, qui avait pour but d'entretenir les ennemis les plus acharnés de la République, ne pouvait s'excuser par le motif de la piété fraternelle.

Les fermiers généraux n'étaient certainement, ni des bienfaiteurs de l'humanité, ni les amis du régime actuel qui a détruit leurs exactions. Les larmes de tant de malheureux que leurs agents ont ruinés pour s'avancer, qu'ils ont envoyés aux galères pour avoir fraudé une livre de sel, tandis qu'eux, gorgés des sueurs et des dépouilles du peuple coulaient indolemment des jours délicieux entre les bras d'une courtisane à qui ils prostituaient le brigandage qu'ils exer-

Suède à Stockholm. Archives du Ministère des Affaires étrangères. Volume n° 286. — Suède du 1er janvier 1793 au 21 septembre 1794, p. 241.

çaient sur la fortune publique; enfin l'épuisement des finances qu'ils ont hâté par leurs opérations usuraires, tout a depuis longtemps déposé contre eux, et s'ils n'ont point commis des crimes contre-révolutionnaires, ils n'en ont pas moins commis contre l'humanité, et le tribunal révolutionnaire, qu'on peut considérer sous ce rapport comme les anciens tribunaux vehmiens, qui scrutaient et punissaient les crimes les plus secrets sans faire acception de personne, le tribunal révolutionnaire n'a fait, en les condamnant au supplice, que ratifier l'opinion bien prononcée du peuple qui, même sous l'ancien régime, avait déjà voué la ferme à l'exécration. On porte l'héritage que la République a fait, par la mort des fermiers, à 80 millions. Le Comité, malgré tous les titres qu'il a à la reconnaissance et à la confiance publique, n'a pourtant pu jusqu'ici écarter tous ses ennemis. Mais ils rampent dans l'obscurité et n'osent que lâcher des propos calomniateurs sur ses intentions actuelles et sur les possibilités futures.

Il y en a jusque dans la Convention qui n'ont rien de plus pressé que de se lever quand le Comité propose une loi, et qui ensuite espèrent plâtrer leur nullité en se plaignant à la table de leurs amis ou de leurs clients de l'ascendant, de la domination qu'ils disent être exercés sur eux par le Comité.

D'un autre côté, les familles des arrêtés ou des suppliciés attribuent au Comité des malheurs qu'elles devraient bien plus attribuer aux crimes de leurs parents. Les prisonniers eux-mêmes, au lieu de mériter l'indulgence publique par une abjuration loyale de leurs torts, ne font que les combler en conspirant jusque dans le fond de leur prison. C'est ce qu'on prétend attesté par un billet que Lullier doit avoir laissé sur sa table et dans lequel il dit que de tous les complots qui ont été déjoués jusqu'à présent, le plus dangereux et le plus terrible est celui qui se trame encore dans les prisons. Cet avis doit avoir occasionné les mesures sévères par lesquelles les commissions populaires ont commencé leurs fonctions. On a ôté aux prisonniers tout instrument tranchant, tout l'or et l'argent qu'ils avaient sur eux, et on leur a défendu de s'alimenter d'autre part que de chez le traiteur nommé *ad hoc* pour leur intercepter toute espèce de communication avec le dehors. Le Comité de Salut Public a fait remplacer provisoirement le maire Pache par le citoyen Fleuriot, substitut de l'accusateur public auprès du tribunal révolutionnaire.

Barrère a fait hier un rapport sur les moyens de détruire la mendicité qui a été très accueilli. Il sera établi un grand livre de bien-

faisance nationale en faveur des cultivateurs et des artisans, vieillards ou infirmes, ainsi que des femmes et des veuves chargées d'enfants dans les campagnes.

Je persiste, Monseigneur, dans ce que j'ai eu l'honneur de montrer à votre Excellence dans mes lettres précédentes relativement au culte.

La Religion ne sera jamais détruite en France, mais il était nécessaire peut-être que, pour dégager le christianisme des superstitions papales et pour ramener les catholiques à la pureté de l'Évangile, on les conduisit par le crépuscule de la Religion naturelle.

La liberté qu'on accorde à tous les cultes sous la seule condition qu'ils ne conspirent point contre le gouvernement, préservera la nation française et de l'impiété et de la superstition, et lui fera voir que le véritable christianisme dégagé de pratiques et de cérémonies onéreuses ou inutiles, met le culte de de l'*Être suprême* dans la pratique des vertus saintes et domestiques.

Le Protestantisme lui-même peut gagner à la Révolution que le culte vient d'éprouver en France. Il abandonne de plus en plus les arguties théologiques et s'attache à l'esprit de l'Évangile plus qu'à la lettre, s'occupant de vertus plus que de mystères, d'instruction plus que de disputes, apprenant à ses sectateurs à ne point s'attacher aux hommes qui passent, mais aux principes qui sont éternels, à ne point tenir à l'esprit de parti, mais à l'esprit de vertu et de tolérance. Il parviendra enfin à former les hommes pour cette adoration pure de l'*Être des êtres* qui lui présente pour hommage des lumières et pour sacrifices des vertus.

Je suis, avec un profond respect, Monseigneur, de votre excellence le très humble et très obéissant serviteur.

GAMBS.

Quelques jours plus tard il adressait au baron de Sparre cette autre lettre datée du 16 mai 1794[1].

Les ennemis du Comité de salut public sont-ils dangereux ? C'est ce que je ne crois pas, au moins quant à présent et aussi longtemps que le succès fortifiera la marche de ce comité. S'il a le bonheur de repousser les ennemis, si après avoir centralisé l'action du gouvernement, il se sert de sa puissance pour affermir la prospérité

1. Archives du Ministère des Affaires étrangères. Volume 286, p. 260.

nationale plus que pour contenter l'ambition particulière de ses membres, tous les suffrages seront en sa faveur et le bonheur de la France qu'il aura fondé le fortifiera aux yeux de ses concitoyens et de l'impartiale postérité. La tactique de ses ennemis veut toujours faire craindre dans sa puissance actuelle une domination future, comme si le Comité pouvoit se perpétuer contre le gré de l'opinion générale. Il est bien plus probable que la paix faite, la Constitution établie sur des bases solides, le gouvernement marchant avec vigueur et la tâche de la Convention aussi remplie, ce comité lui-même se dépouillera de son autorité pour jouir de la félicité dont il aura été l'auteur.

Les sociétés populaires des sections qui ne servaient qu'aux intrigues de quelques meneurs, qui étaient toujours influencées par un parti quelconque et qui trop souvent ont servi d'asyle aux ennemis de la chose publique qui se cachent dans leur sein sous le masque du patriotisme, touchent à la fin du terme de leur existence. Les Jacobins ont arrêté dans leur dernière séance qu'ils ne recevront plus de députations de la part de ces sociétés. M. Collot d'Herbois les a dénoncées dans un discours vigoureux où il a exposé les atteintes qu'ils ont souvent portées à la liberté.

Gambs savait que les lettres étaient interceptées, aussi ne trouvons-nous pas dans cette correspondance l'expression vraie des sentiments de l'aumônier. Il donna la preuve de sa foi chrétienne en continuant ses fonctions pastorales et celle de son courage en s'opposant à la saisie des registres des baptêmes, des mariages et des décès qui faisaient régulièrement partie des archives de l'ambassade.

(*A suivre.*) A. Lods.

SÉANCES DU COMITÉ

12 *janvier* 1892.

Assistent à la séance, sous la présidence de M. le baron F. de Schickler, MM. Bonet-Maury, Douen, Gaufrès, W. Martin. MM. Franklin, Raynaud et Read se font excuser.

Bulletin. — Le secrétaire de la rédaction soumet les épreuves du premier numéro de la quatrième série, — retardé par suite des

modifications typographiques qui ont entraîné quelques tâtonnements inévitables. La composition de ce numéro est approuvée. — M. le président fait connaître, en l'absence du trésorier, la situation financière de la Société et plus particulièrement du *Bulletin*.

Bibliothèque. — Elle a reçu de M. le baron Arthur de Schickler un portrait contemporain, aux trois crayons, d'Odet de Coligny, cardinal de Châtillon ; de M. le président *les Vies de François de Beaumont, baron des Adrets, de Charles Dupuy, seigneur de Montbrun et de Soffrey de Calignon, chancelier de Navarre*, par Guy Allard (Grenoble, 1675 in-12) ; — de M. A.-J. Enschédé l'*Histoire métallique des Pays-Bas* de Van Loon, 5 vol. in-folio, 1732, et le dépouillement par ordre alphabétique de l'*État civil de l'Eglise française de Celle* ; — de M. Dupin de Saint-André le *Registre d'inhumation des protestants des Ageux*, de 1759 à 1792, tenu par le curé de Brenoille ; — de M. Read, entre autres, l'*Œuvre de Bernard Palissy*, in-folio 1862, et la *Carte méthodique et l'introduction succincte à la cognoissance des premières règles du blason*, de Marc Vulson de la Colombière ; — enfin de M. Gaidan plusieurs vieux papiers et la copie fac-similé de l'*Histoire des martyrs* d'Antoine Court.

12 *février* 1892.

Assistent à la séance, sous la présidence de M. le baron F. de Schickler, MM. F. Buisson, O. Douen, J. Gaufrès, W. Martin, G. Raynaud. MM. Franklin et Read se font excuser.

Communication. M. le président lit une lettre de M. J. Bonnet, approuvant les modifications introduites dans la composition typographique du *Bulletin* et proposant une étude sur *Calvin à Ferrare*. — Une autre lettre, de M. A.-J. Enschédé, nous met en garde contre une *Histoire de la principauté d'Orange* actuellement en souscription et qui n'est qu'un pamphlet destiné à justifier les mesures iniques de Louis XIV.

Bulletin. Le secrétaire donne le sommaire du numéro sous presse, et prie le comité de recommander l'initiative prise par M. J.-W. Lelièvre pour faire inventorier et dépouiller les registres d'état civil protestant du XVIe au XVIIIe siècle, encore si nombreux dans les communes du Midi. Le travail de M. Lelièvre, inséré dans les numéros de janvier et février, démontre tout ce qu'on peut trouver de notions précises et inédites dans ces registres. Le Comité est unanime à lui en offrir un tirage à part destiné à être répandu pour stimuler et coordonner les recherches. Quant à la forme sous

laquelle il serait désirable que les résultats de ces recherches fussent transcrits, le Comité pense qu'il y aurait un réel avantage pour les travailleurs, à ce que la méthode recommandée dans le *Bulletin* du mois de novembre 1891, p. 612, fût suivie. Mais on reconnaît qu'un dépouillement sur fiches paraîtrait peut-être bien difficile à plusieurs. Il se borne donc à recommander la transcription pure et simple des registres, sauf la répétition des formules qui reviennent sans cesse. Mais une fois ce travail fait, il faudrait que chaque volume de copies fût suivi d'une table alphabétique des noms de personnes et de lieux. La Société fournira, en outre, volontiers du papier spécial et uniforme à ceux qui seraient disposés à utiliser ainsi leurs loisirs au profit de nos études.

Bibliothèque. Elle a reçu, de M. Dumont, de Lausanne, par l'intermédiaire de M. A.-J. Herminjard, les *Mémoires*, manuscrits, *touchant la vie de feu M. E. Merlat;* et de M. Cabrol, ancien employé de l'agence de l'Oratoire, une copie d'un manuscrit de *Nicolas Payen, lieutenant général à Meaux*, à l'époque de la Révocation.

La séance est levée au milieu d'une discussion sur un portrait de la fin du XVIe ou du commencement du XVIIe siècle, qu'on prétend être celui de François d'Andelot, et après qu'on eût mis à l'ordre du jour de la prochaine séance la question des membres honoraires.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

BOSSUET ET LES PROTESTANTS EN SORBONNE

(*Suite et fin*[1])

III

Voici pourquoi j'insiste sur la sincérité de Bossuet : On pourrait s'étonner que je réclame l'impartialité telle que nous la comprenons, d'un prélat discutant un mouvement religieux aussi préjudiciable à l'Église catholique. — Je pourrais répliquer que lorsque toutes les ressources d'une plume et d'un esprit supérieurs ne servent qu'à donner une impression odieuse d'une figure aussi digne de respect que celle du moine saxon, le terme même d'impartialité est tout au moins déplacé. — Or, voici ce que M. R... me répondrait, en me renvoyant à son livre : Oui, Bossuet a eu « la prudence du serpent »

1. Voy. le dernier numéro, p. 108 à 112.

qui lui a permis d'exploiter contre les protestants la moindre de leurs faiblesses. Mais, en même temps il était « simple comme une colombe »; s'il a manqué d'impartialité, c'est en quelque sorte par excès de sincérité, parce qu'il croyait de bonne foi ce qu'il avançait.

Que le lecteur ne m'accuse pas de subtilité. Je m'efforce seulement de saisir et de reproduire, sans art, un raisonnement dont voici, d'ailleurs, un exemple digne d'être cité :

M. R... consacre près de 20 pages de son chapitre sur *l'originalité de quelques vues historiques de Bossuet* (276 ss.), à justifier ce que ce dernier dit de Mélanchton, celui de tous les Réformateurs qui eut, au plus haut degré, l'horreur des divisions, au fond desquelles son intelligence pénétrante et sa profonde connaissance de la scolastique découvraient souvent des querelles de mots. On sait, en effet, qu'à l'instar de Bucer, et au risque d'être accusé de duplicité, il s'est usé à chercher des formules de conciliation, notamment sur l'article de la Sainte Cène où, — quoi qu'en disent Bossuet et son historien, — il s'agissait d'accorder, non les partisans et les adversaires de la présence *réelle*, mais simplement ceux qui croyaient à la présence *matérielle*, avec ceux qui s'autorisaient des explications du Christ (Jean VI, 55, 63), pour la déclarer *spirituelle*.

Eh bien, derrière ce rêve généreux, si souvent démenti par la réalité, au fond de ces pacifiques efforts poursuivis avec une foi dont les plus amers déboires ne purent lasser la douce et naïve persistance, — l'historien des *Variations* n'a vu que « d'artificieuses ambiguïtés.... une nature remplie de détours.... une conscience qui se prête aux dédoublements.... engagée dans un mauvais parti avec de bonnes intentions et y demeurant par obstination, par fausse gloire, par zèle inconséquent pour une cause dont on voit tout le faible et au milieu même des plus violentes agitations que puisse jamais sentir un homme vivant!... Pauvre âme.... dupe du libre examen et victime du fanatisme » (285-6), — est-ce là ce « docte Mélanchton.... qui, par piété, vie innocente et surtout par un continuel exemple d'incomparable modestie, surmonta et les autres et lui-même[1] » ? Nest-ce pas « un type arbitraire et abstrait » (292), presque une caricature ? Bien loin de là : C'est un portrait « aussi concret et complet» que possible. — Et, comme les traits dont il se compose peuvent, à la rigueur, être interprétés dans deux sens opposés, vous perdriez votre temps à démontrer que celui qu'adopte M. R... sert trop bien la thèse de Bossuet pour être le vrai. — Aussi

1. *Les Vrais Pourtraits*, Genève, 1581, p. 29.

bien n'est-ce pas pour cela que j'en parle, mais surtout pour relever cette façon de le justifier : Un tel homme *devait* répugner à « *cette sincérité candide qui fait, on ne doit jamais l'oublier, le fond du caractère de Bossuet, et sa force comme sa faiblesse* » (284)!

IV

Essayons donc d'examiner d'un peu plus près cette « sincérité candide... cette intuition raide pour ainsi dire et indéviable d'un esprit sûr de ses principes ». — L'*Histoire des Variations* ne renferme pas moins de trente-deux chapitres sur les guerres du XVIe siècle, et M. R... s'est astreint à un véritable labeur pour contrôler et défendre, soit l'étendue, soit les conclusions de ce long acte d'accusation. Car il s'agit bien ici d'un acte d'accusation contre les protestants, chargés d'avoir, *les premiers*, tiré l'épée :

« Sous les forts règnes de François Ier et d'Henri II, les Réformés « étaient restés soumis. » La faiblesse de François II, les encouragements secrets d'Élisabeth leur donnèrent de l'audace, et ce « feu longtemps caché éclata enfin dans la conjuration d'Amboise ». Mais ce ne fut que le prélude. « Durant la minorité de Charles IX, la révolte parut tout entière » et la première guerre civile éclata. Ces deux entreprises sont, l'une comme l'autre, imputables au protestantisme ; elles ont été inspirées, toutes deux, par le fanatisme des Réformés, dirigées par leurs chefs politiques, autorisées par leurs chefs religieux (252). »

Où Bossuet a-t-il trouvé les preuves de cette grave affirmation ? Dans les historiens contemporains des événements ? Nullement. Qu'on relise, sur ce point, l'enquête de M. R... (257 ss.). Elle démontre clairement qu'à leurs yeux la conjuration d'Amboise fut une insurrection politique et religieuse, mais surtout politique contre l'usurpation et la tyrannie des Guises, inaugurées bien avant François II, déjà par l'influence avide et détestée du cardinal de Lorraine sous Henri II. Le rôle de Condé, chef occulte, fut essentiellement politique ; si d'autres huguenots participèrent à cette « échauffourée », ils le firent isolément, au même titre que d'autres mécontents, et il furent désavoués, *avant l'événement*, par ceux qui, comme Calvin, avaient le droit de parler au nom du parti. Enfin si l'organisateur du complot, la Renaudie, était protestant, ceux qui le dénonçèrent l'étaient aussi[1]. — Quant à la première guerre de reli-

1. Cette opinion est, entre autres, celle de M. Paillard (*Revue histori-*

gion, je ne crois pas qu'on puisse citer un seul témoin digne de foi qui ne l'attribue à la violation, par le massacre de Vassy, de l'édit du 17 janvier 1562, ou, pour parler plus exactement, à l'impunité dont jouirent les auteurs de cette tuerie. Alors seulement la noblesse huguenote prit les armes pour défendre, à la fois cette charte aussi délibérément lacérée que laborieusement conquise, et la vie de ceux dont elle reconnaissait et garantissait si mal les droits.

Ce sont là des faits contre lesquels aucune argumentation ne saurait prévaloir. On peut discuter et on discutera longtemps encore sur la légitimité ou l'opportunité de cette levée de boucliers, sur les excès qu'elle entraîna dans les deux camps, mais on ne pourra nier qu'elle fut *un acte de défense* provoqué par des massacres et des dénis de justice succédant à quarante années de persécutions patiemment endurées. — Nul ne l'a déclaré avec une plus loyale confession des fautes du parti protestant, que celui qui en connaissait mieux que personne l'origine. Seize ans plus tard, Th. de Bèze écrivait, en effet, à l'Église de Vitry : « Certainement *la défense* par les armes a esté juste et nécessaire; mais on en a si mal usé qu'il est besoin de prier Dieu, ou qu'il ne nous y rameine jamais, s'il lui plaist, ou qu'il apprenne à les manier plus sainctement, ou que plus tost il face la grâce aux siens, de soufrir toutes choses que d'en venir là où on s'est mis, pour ne savoir bien mener une si bonne cause[1]. »

Si maintenant on relit le résumé de la théorie des *Variations*, on verra que ce que M. R... appelle ingénieusement *l'originalité* de Bossuet (275), consiste simplement dans le fait d'avoir *transformé cet acte de défense en une attaque*, une révolte longuement préméditée et enfin ouvertement dirigée, autorisée par le fanatisme religieux des protestants. — Peut-on soutenir de bonne foi que ce procédé est loyal et celui qui l'emploie, d'une « *sincérité candide* »? Or cet exemple est d'autant plus significatif que, d'après M. R..., dix ou quinze ans auparavant, — alors qu'il ne s'agissait pas encore de représenter comme d'abominables révoltés, ces milliers de compatriotes mis récemment hors la loi, — dans son *Histoire de France du Dauphin*, le même Bossuet avait su respecter le sens général des textes qu'il avait sous les yeux (274, 509).

Je sais bien qu'à la fin de son livre, l'examen des objections[2]

que, 1880) dont la savante enquête n'appuie nullement la thèse de Bossuet, comme M. Rébelliau semble le croire (p. 512 n.).

1. Lettre du 1er novembre 1578, dans Hérelle, *la Réforme et la Ligue en Champagne*, I, 115.

2. Je ne puis m'empêcher d'exprimer ici le regret qu'au lieu de s'en

provoquées par cette étrange méthode d'interpréter les faits, arrache à M. R... quelques restrictions : Bossuet accuse à tort la Réforme « d'avoir entrepris la guerre civile *par principe et en corps d'Église* » (504). Mais, s'il se trompe, c'est par une sorte d'excès de ses qualités. « Il se laisse aller à induire trop de conséquences ou des conséquences trop considérables, de faits trop peu probants ou trop peu nombreux (507). » — Qu'est-ce à dire, si ce n'est qu'au fond il a raison, et ne pèche que pour « n'avoir pas su s'arrêter à temps » (508). Ainsi, dans la conjuration d'Amboise, il a bien vu la coalition de tous les mécontentements, mais « fomentée et en partie excitée par les protestants » (509). Et quant à la première guerre civile, « ses vues ne sont pas moins justes!... Ce ne fut pas le massacre de Vassy, ce ne furent pas les ordres de Catherine qui déterminèrent les protestants à se soulever : *ils étaient prêts!* » (512).

Vous avez bien lu : Les protestants, eux aussi, eux surtout se plaignaient des Guises, donc ils sont les vrais instigateurs de la Conjuration! Et, lorsqu'après avoir été pendant quarante ans traités comme des fauves, pour finir par être indignement dupés, ces mêmes... conspirateurs se demandent s'ils n'ont pas le droit de se défendre, cela signifie que leurs épées étaient déjà sorties de leurs fourreaux!

Était-ce bien la peine, en vérité, de prendre un si long détour pour aboutir à cette proposition qu'on voulait démontrer : « Ni des erreurs de fait, peu nombreuses, et, on le voit, *insignifiantes ;* ni des jugements un peu exclusifs, mais rares, et, après tout, encore aujourd'hui défendables, n'entament la valeur totale d'une histoire où règne une presque continuelle vérité (519). » — Et certaines parties de cette argumentation à la fois si décisive et si indécise, ne rappellent-elles pas un peu ce quatrain légèrement irrévérencieux inscrit par un contemporain au bas d'une caricature de l'évêque de Meaux :

Bellarmin, du Perron, avec leur controverse
Contre les protestants n'ont pas fait fort grand fruit...
Un trait de ma plume, sans bruit,
Les envoye tous à la renverse[1].

prendre à tel ou tel argument des adversaires de Bossuet, M. R... ne nous ait pas donné un aperçu chronologique et détaillé des phases successives d'une polémique qui dura plusieurs années et dont la bibliographie seule eût déjà été utile à consulter.

1. *Les Héros de la Ligue*, Paris 1691 in-4°.

V

Je pourrais me borner à ces remarques, si, avec mon guide, je ne tenais à voir notre évêque à l'œuvre dans ce diocèse de Meaux qui avait vu naître la Réforme française et où malgré d'impitoyables hécatombes, elle était encore représentée par quelques Églises, à la fin du XVIIe siècle. Il y a été en contact personnel avec elles, et nous a ainsi fourni un moyen d'apprécier la sincérité de sa controverse. Tout le monde connaît, en effet, la fameuse phrase tant de fois réfutée, de sa *Lettre pastorale* de 1686 : « Aucun de vous n'a souffert de violence, ni dans sa personne, ni dans ses biens »; et c'est un lieu commun qu'on retrouve jusque dans les dictionnaires[1], que sa prétendue mansuétude à l'égard de ses ouailles protestantes.

Je m'attendais, je l'avoue, à voir M. R... traiter cet intéressant sujet, avec au moins autant de détails que l'opinion de Bossuet sur les Vaudois, car il souleva une très vive polémique, précisément parce qu'il constituait une sorte de commentaire pratique de sa littérature anti-protestante. — En cherchant bien, je trouve tout juste six pages (300 ss.) que je regrette de ne pouvoir transcrire, mais dont voici, du moins, les lignes essentielles :

« Etant donné l'adhésion presque unanime de tous les esprits reli-
« gieux du XVIIe siècle (protestants comme catholiques) au principe
« de la coercition... tout ce qu'on peut demander aux prêtres modé-
« rés de ce temps... c'est d'avoir reculé devant l'application entière
« du dogme écrasant qui s'imposait à leur conscience et d'y avoir
« apporté autant de restrictions et de tempéraments que le per-
« mettait... le devoir d'obéissance aux volontés du roi... Bossuet,
« dont les protestants n'eurent guère à se plaindre avant l'édit...
« dut subir, lui aussi, après la Révocation,... l'appui plus ou moins
« brutal des officiers royaux... des dragons... Mais les a-t-il de-
« mandés? Et quand on prouverait qu'il l'eût fait, — ce qui n'est
« pas, — peut-on dire... qu'il eût excédé les limites de cette douceur
« intelligente que la noblesse de son caractère autorisait à attendre
« de lui?... Dans les quelques mesures de rigueur — peu nombreuses,
« — que nous savons sûrement qu'il a prises, l'initiative lui appar-
« tenait-elle, ou s'il a eu la main forcée?... A ces questions, le petit
« nombre et l'origine contestable des renseignements contempo-

1. Voy., entre autres, l'article Bossuet, dans le *Dictionnaire historique*, de L. Lalanne.

« rains ne permettent pas de répondre affirmativement d'une façon « certaine. »

Et les réponses de Basnage, de Jurieu, de Rou (*La Séduction éludée*), et les documents mis au jour par le *Bulletin*, notamment ceux que M. Read a réunis en 1875 sous le titre de *Bossuet dévoilé par un prêtre de son diocèse en* 1690... etc., etc. ? — Ne craignez rien, M. Rebelliau connaît tous ces textes et nous explique, dans ses notes, qu'aucun d'eux n'infirme en rien les conclusions que j'ai résumées. Force nous est donc d'examiner de plus près ces dernières.

Tous les esprits religieux du XVIIe siècle, protestants et catholiques, ont-ils adhéré au principe de la coercition en matière spirituelle, pratiqué par Bossuet ? — Assurément, on était loin, à cette époque, des idées de liberté qui s'imposèrent à la fin du XVIIIe siècle. Mais c'est faire violence à l'histoire que d'assimiler les mesures effroyables provoquées par le clergé français et appliquées par le roi contre les protestants, à celles qui restreignaient alors, dans les pays protestants, l'exercice de la liberté religieuse. — M. R... a beau soutenir (304) qu'au fond, même Jurieu, comme les réformateurs du XVIe siècle, « approuvait *sans hésiter*[1], l'emploi de la puissance publique. » Cette inconséquence, combattue dans le camp réformé, a, en effet, toujours été, même au XVIe siècle, démentie par la conduite générale des protestants. On ne saurait, sans injustice, la confondre avec celle que l'éloquence approbative de l'aigle de Meaux aurait immortalisée, si elle ne l'avait été par l'écho des tortures infligées pendant tout un siècle aux nouveaux convertis. Et c'est ici le cas de rappeler, — sans en approuver toutes les parties, — la réponse faite à Bossuet, à propos du supplice de Servet, par J. Rou : « ...Il y a bien de la différence entre le châtiment qu'on fait d'un particulier (mettons, si l'on veut, les crimes commis contre plusieurs particuliers) ...et les supplices cruels dont on martirise des millions d'âmes innocentes qui professent de bonne foy une religion qui leur est contestée, sans qu'on les ait jamais pu convaincre qu'elle est fausse, et dont l'exercice leur avoit été accordé par des traités et par des édits irrévocables et solennels[2]. »

VI

Avant la Révocation, « les calvinistes de Meaux » n'eurent-ils « que peu de griefs contre Bossuet » (301) ? — On voit bien, en

1. Je souligne parce qu'en note M. R... parle, au contraire, des hésitations de Jurieu.
2. *La Séduction éludée*, p. 39.

note, que « l'affaire des orphelines Mirat enlevées à leur famille en 1683 », a inspiré à M. R... quelques doutes. C'est, en effet, une lamentable « affaire » que l'enlèvement et l'odyssée de ces fillettes de 9 et 10 ans, et on comprend que leur constance ait décidé Jurieu à en annexer le dramatique récit à la deuxième édition de ses *Réflexions sur la cruelle persécution* (1686).— Mais, ces doutes, savez-vous ce qui les a dissipés ? « Il y avait conflit entre les parents paternels et maternels, les uns catholiques et les autres protestants ». — En quoi, je vous le demande, ce conflit peut-il justifier Bossuet d'avoir donné des ordres inhumains ? Car, il ne faut pas l'oublier, le procureur du roi à Meaux, Margudet-Delanoue, avoue, dans chacune de ses lettres relatives à cette affaire, qu'il *exécute les ordres de M. de Meaux* [1] !

Il ne faudrait pas croire, du reste, que ce fait soit le seul qu'on puisse citer *pour cette époque*. Bossuet savait, indubitablement, bien avant le mois d'octobre 1685, où on voulait en venir. Il savait que les rares temples qui existaient encore dans son diocèse allaient être irrévocablement démolis. Eh bien, pour ceux dont les droits pouvaient succomber devant cette procédure déloyale qui restera la honte de la magistrature sous Louis XIV, il n'eut même pas la patience, — ou la courtoisie, — d'attendre l'effet fatal de l'édit en préparation. Il fit, par exemple, attaquer celui de La Ferté-sous-Jouarre, témoin cet extrait du procès-verbal dressé, *le 7 janvier* 1685, par Nicolas Payen, lieutenant général de Meaux : « ...Ledit ministre et anciens prétendent qu'ils ont droit d'exercer publiquement, suivant les titres qu'ils ont produits et une instance qui est pendante devant Mgr l'intendant, *sur la requête du sindic du clergé de Meaux* [2]. »

Pauvres ministre et anciens! On leur fit bien voir qu'ils se trompaient. Quatre mois plus tard, jour pour jour, le même lieutenant général rédigeait devant eux le procès-verbal de la fermeture de leur temple. Et c'est leur évêque qui en fut, naturellement, le premier informé. Voici le début de la lettre que lui adressait, dès son retour, le 8 mai, son « très humble et très obéissant serviteur » :

« On ne sauroit mander les bonnes nouvelles avec assez de dili-
« gence. Je viens de faire fermer le temple de La Ferté-sous-Jouarre,

1. Voy. *Bull.* IX, 70 et 71, et en général, toutes les pièces qui complètent le récit *historique*, de Jurieu.

2. Bibliothèque de Meaux, *Manuscrits N. Payen*, t. I, f° 11. Ce manuscrit avait été signalé, en 1890, par M. Armand Gasté, professeur à la Faculté des lettres de Caen.

« la porte en est murée ; c'en est fait, puisse-t-on ne la rouvrir jamais. « Il est vrai que cette cérémonie ne s'est pas faite sans répandre « beaucoup de larmes. Les filles de Sion n'en ont pas versé plus « abondamment. Je ne crois pas même que le jour, prédit par Daniel, « de l'abomination de la désolation, ait quelque chose de plus tou- « chant ; les ministre et anciens ont oublié leur ancienne fermeté « pour s'abandonner à la douleur ; toute leur force n'a pu résister à « un coup si sensible. Cependant j'avois bien tâché de les y mieux « préparer, en leur représentant que le Roy faisoit, à leur égard, ce « que le bon pasteur venoit de faire dans l'Evangile, pour ses brebis. « Que Sa Majesté n'avoit rien ménagé pour leur donner des marques « de sa bonté[1] !!! »...

On voit, n'est-il pas vrai, que Nicolas Payen était à bonne école, et que, dans les grandes circonstances, il savait admirablement... consoler. — Le temple fermé, le pasteur et les plus « opiniâtres » parmi les anciens, ne pouvaient que s'exiler, à moins d'être traités comme des criminels. C'est ce que fit un des anciens, J. de Vrillac, le même qui, dans *la Séduction éludée*, se félicita d'avoir échappé aux sophismes du prélat, ce dont ce dernier se vengea plus tard, en réclamant les biens de la famille[2]. — C'est ce que fit aussi le pasteur, *François Le Sueur*, un de ceux dont Bossuet devait railler plus tard la désertion, et au sujet duquel le futur archevêque Wake lui écrivit en 1687 :

« Je vois, par quelques-unes de vos lettres, que vous n'êtes pas « sans connaître Monsieur Le Sueur dont j'ai l'honneur d'être très « particulièrement connu. N'a-t-il pas été chassé de La Ferté, même « avant la Révocation ? Et n'y eut-il, dans tout cela, aucune violence ? « Ce pauvre homme ne fut-il pas forcé d'abandonner tout ce qu'il « avait et de chercher un asile dans les pays étrangers, d'abord en « Angleterre, puis en Hollande, et, avec sa nombreuse famille, n'a- « t-il souffert, ni dans sa personne, ni dans ses biens ? Et ne pourrais- « je pas en dire autant de ses frères les autres ministres de votre « diocèse, si je connaissais aussi bien leur condition que la sienne[3] ? »

On pourrait se demander si ces violences ne sont pas imputables

1. *Manuscrits N. Payen*, t. I, f° 23 v°.

2. Avant même qu'ils eussent été confisqués. Voy. *Bossuet évêque de Meaux dévoilé par un prêtre de son diocèse en 1690, 2e édition augmentée d'un portrait de ce prélat peint par un contemporain en 1703*, p. 36. Paris, Fischbacher, 1875, in-8°.

3. *A second defence of the Exposition of the Doctrine of the Church of England against the new exceptions of Monsieur de Meaux*, London, 1687, p. 26. Comp. *Bull.* 1891, p. 459.

« aux agents sans scrupules de l'autorité laïque ». Mais qui donc avait enflammé ce zèle aveugle et brutal, si ce n'est les évêques? Bossuet s'est-il séparé de ceux qui avant la Révocation n'accordaient leurs subsides au roi qu'en échange de persécutions contre les Réformés? Et dans le cas particulier que j'ai cité, sait-on qui présenta et appuya le placet par lequel Nicolas Payen sollicitait, en février 1686, « quelque gratification pour reconnaissance de ses services »? C'est Bossuet[1]. Aussi, le 13 avril, le lieutenant-général s'écriait-il publiquement devant lui :

« ...Chaque siècle a eu ses héros, mais il faut des forces au-dessus « de celles des hommes et des héros, pour chasser hors de Jérusa- « lem des enchanteurs établis par les Roys de Juda, pour renverser « les hauts lieux, brusler les bois sacrilèges, démolir les autels qui « estoient sur les terrasses du palais d'Achab et ceux que Manasses « avoit dressés jusques dans les parvis du temple du Seigneur. « Voilà pourtant, Monseigneur, tout ce que le Roy vient de faire « pour rétablir le culte de la véritable religion dans le royaume. « *On sait bien la part que Votre Grandeur a eue à l'exécution d'un si* « *noble dessein. Comme un autre Helias vous avés mis la première* « *main à cet important ouvrage*[2]... »

VII

Il est bien vrai que nous n'avons pas sous les yeux toutes les pièces du procès que l'évêque de Meaux gagna — ou perdit contre les hérétiques de son diocèse. Ce peu d'extraits d'un petit dossier personnel, joint aux textes antérieurement publiés, suffit toutefois à démontrer que le Bossuet atténuant les préliminaires ou les effets de la Révocation, de même que le Bossuet historien ou controversiste exact appartiennent, non à l'histoire, mais à la légende. D'ailleurs, les relations intimes qui existaient entre l'évêché et un agent comme Nicolas Payen, ne nécessitaient guère de paperasses compromettantes. Et il n'est pas dit que ces archives épiscopales nous aient livré tous leurs trésors.

Toussaint du Plessis[3] y avait vu « les certificats de tous ceux qui « firent abjuration... L'année 1685 fut celle où il fit une plus abondante

1. *Manuscrits Payen*, I, fol. 31; le placet est du « mois de février », et la réponse de Bossuet du « mercredi des Cendres » (27 février) 1686.

2. *Ibid.*, II, 214; on lit à la fin : « Ce compliment a été dit le 13 avril 1686, veille de Pasques, *avec beaucoup d'applaudissement.* »

3. *Histoire de l'Église de Meaux*, I, 484.

« moisson; mais surtout dans les deux mois de novembre et de « décembre. Il s'est trouvé plusieurs jours dans ces deux mois où il « en recevait trente et quarante : j'en compte, pour le seul 22 dé- « cembre, soixante et quatorze dans la ville de Meaux, et la plus « grande partie entre ses mains. Ces deux derniers mois de l'année « 1685 en fournissent plus de neuf-cens. » — Ces deux mois, T. du Plessis se garde bien de le dire, mais M. R... le reconnaît, sont ceux où Bossuet eut « des dragons dans son évêché ».

Qu'on parcoure l'instructive brochure de M. Read. Qu'on y lise surtout la rare plaquette du curé de Souilly, P. Frotté. — M. Rebelliau, il est vrai, déclare le « personnage peu sympathique » (303 ss.), mais je m'assure qu'on sera frappé de la modération, de l'honnêteté de son récit très dépourvu de cette emphase dont son supérieur ne savait pas toujours se garder. — Qu'on médite aussi ces lignes de Basnage : « Comment accordez-vous votre lettre pastorale avec « une autre lettre que vous avez écrite dans ces provinces à un de « vos amis, et dont je peux vous représenter l'original, où vous « avouez de bonne foy qu'il y a eu de la violence... Pourquoi faites- « vous aux jésuites un sacrifice public de *cette sincérité dont les* « *simples apparences* vous ont fait tant d'honneur[1]... » — Et l'on ne tardera pas à comprendre le sens de cette déclaration de Bossuet à Bâville, écrite le 12 novembre 1700, c'est-à-dire quinze années après la Révocation :

« Je suis et j'ai toujours été du sentiment, premièrement que les « princes peuvent contraindre, par des lois pénales, tous les héré- « tiques à se conformer à la profession et aux pratiques de l'Église « catholique; deuxièmement, que cette doctrine doit passer pour « constante dans l'Église, qui, non seulement a suivi, mais encore « *demandé* de semblables ordonnances des princes... *Assurément je* « *pousse au plus loin la doctrine des contraintes, sauf à se régler,* « *dans l'exécution, par des tempéraments de prudence*[2]. »

Dans le diocèse de Meaux les protestants étaient bien moins nombreux que dans beaucoup d'autres. C'est ce qui explique aussi le nombre relativement peu élevé de faits de persécution. Il n'en résulte pas moins qu'il y eut là, comme dans le reste du royaume, des conversions en masse produites par la terreur ou la violence, suivies de désertions plus ou moins nombreuses, de résistances isolées qu'on essaya de vaincre par la prison ou par la relégation, et bientôt d'as-

1. *Réponse à monsieur l'évêque de Meaux sur sa lettre pastorale*, 1686, p. 25.

2. *Œuvres*, éd. Lefèvre (1836), XI, 221-222.

semblées clandestines dont les fauteurs furent condamnés à mort ou aux galères. Bossuet n'a été étranger à aucune de ces mesures et je ne connais pas un seul fait témoignant de sa douceur ou de sa charité chrétienne dans ces odieuses circonstances. Tout ce qu'on peut dire — et je ne sais si c'est à son éloge, — c'est qu'il terrorisait avant de sévir, qu'il évitait les cruautés inutiles et qu'il n'a rien négligé pour convertir de gré ou de force. Mais s'il n'hésitait pas, au besoin, à « pousser au plus loin la doctrine des contraintes », il ne reculait pas non plus, le cas échéant, devant le mensonge. — Voilà pourquoi Wake a pu lui répondre que « les nouveaux convertis meldois n'avaient voulu prêter aucune attention à sa lettre pastorale, alléguant que puisqu'elle était si visiblement fausse sur un point de la dernière importance, elle ne méritait pas d'être crue sur les autres [1] ».

A deux siècles de distance, le très savant et ingénieux plaidoyer que j'ai le sincère regret de ne pouvoir approuver, modifiera-t-il cette impression brutale, mais juste et logique au fond ? J'en doute. En matière d'histoire, les habiletés, même immortalisées par le génie, ne se transforment pas en vérités parce qu'elles se rencontrent sous la plume du plus admiré des évêques. Elles continueront donc à convaincre ceux qui ne demandent qu'à croire sur parole et à laisser indifférents ceux qui vont aux raisons.

Ceux-ci, j'en conviens, ne sont que le très petit nombre. Qu'importe, après tout, si, à « ce christianisme simplifié, réduit à un symbolisme complaisant, large et vague, religion de tant d'incrédules pieux, dont Bossuet a, très logiquement, hâté la formation (572) », il préfèrent celui qui s'appuie sur la conscience et aspire à la vérité.

N. Weiss.

---

1. *A second defence*, etc., p. 27. — Je crains même qu'en beaucoup de lieux le succès de l'*Histoire des Variations* ait été tout aussi négatif, car l'attention se fixait alors bien plus sur les coups portés par Louis XIV que sur ceux des encensoirs épiscopaux. M. R... s'étonne que « les calvinistes aient manqué parfois un peu de générosité et de justice » (!) pour cette œuvre dont il s'efforce de démontrer le caractère redoutable (326). Il y aurait bien des remarques à faire là-dessus. Je me bornerai à une observation bibliographique. Les éditions quasi-officielles de l'*Histoire des Variations*, parues en France, ne prouvent guère en faveur du succès. Or elle ne parut en latin qu'en 1718, en anglais qu'en 1728, en italien qu'en 1733 et en allemand qu'en 1769. Je pourrais, au contraire, citer des traductions allemandes ou anglaises qui suivirent de beaucoup plus près les éditions françaises de plusieurs, et non des moins volumineux écrits de Claude, de Brousson, de Jurieu, de Benoit, etc.

UN NOUVEAU LIVRE SUR LA SAINT-BARTHÉLEMY

Le tome IV des *Lettres de Catherine de Médicis*[1] auxquelles le nom de M. de la Ferrière restera désormais attaché, en publie plus de cinq cents, écrites entre la paix de Saint-Germain (août 1570) et la mort de Charles IX (30 mai 1574). Il s'ouvre, comme les précédents, par une très copieuse introduction dont l'auteur a extrait et publié, à part[2], tout ce qui se rapporte à la *veille*, au *jour* et au *lendemain* de la Saint-Barthélemy qui forme le centre de ces quatre années si décisives pour l'avenir de la France.

On sait combien le XVIe siècle est familier à M. de la Ferrière. Non seulement il en connaît tous les personnages, grands et petits, mais l'étude des ruses, des expédients et des mensonges de la Florentine, l'a habitué à démêler les secrets mobiles d'avec les apparences officielles. Ajoutez-y l'art de choisir, de coordonner et d'exposer, dans la multitude des matériaux, ceux qui gagnent à être mis en relief, c'est-à-dire un réel talent d'écrivain, et vous comprendrez que nous ayons ici un livre, à la fois très personnel et très intéressant.

Le grand public y trouvera, non une discussion qui l'aurait ennuyé, sur la préméditation, les causes ou les responsabilités du crime, mais, avant tout, une narration vive, colorée, de sa genèse, de sa perpétration et de ses conséquences. Et les savants y glaneront, soit des textes inédits, comme ceux qui démontrent, chez Catherine, dès 1563, l'aveu du projet de l'assassinat de Coligny, soit des théories nouvelles, comme celle qui rend « la politique égoïste » de la perfide Albion, indirectement responsable d'un crime dont l'auteur déclare la reine-mère seule coupable.

Il va sans dire qu'il repousse la préméditation telle que feu M. Bordier l'a défendue il y a treize ans ; mais il reconnaît que l'idée de supprimer, par un crime, au moins les chefs huguenots, n'a pas cessé, depuis 1563, d'être envisagée et conséquemment discutée par Catherine et par ceux qui poussaient à l'extermination des hérétiques.

Parmi ces derniers, M. de la Ferrière ne cite guère que les agents de Philippe II. Il oublie le pape Pie V dont la correspondance a été publiée, il est vrai, déjà en 1640[3], mais à laquelle les textes

1. Un vol. in-4° de CCVIII-381 pages, Paris, Imprimerie nationale, 1891.
2. *La Saint-Barthélemy*, IX-288 pages in-8°, Paris, Calmann-Lévy, 1892.
3. *Epistolae Pii papae V*. Édit. Goubau, Antv. 1640. En 1826 M. de Potter en a traduit quelques extraits, sous le titre de *Lettres de saint Pie V, sur les affaires religieuses de son temps en France*, Paris, Ponthieu, in-8°.

accumulés dans ces dernières années n'ont rien fait perdre de sa valeur. On y voit, en effet, que, dès 1568 et même avant, le saint pontife ne laissa passer aucune occasion de recommander, non la conversion, ni même la proscription, mais bien *l'extermination pure et simple,* de ces scélérats de huguenots :

« Votre Majesté doit mettre tous ses soins, non seulement à pour-
« suivre et à détruire ce qui reste encore d'ennemis, mais aussi à
« arracher entièrement et anéantir toutes les racines d'un mal si
« effroyable... Qu'on n'épargne d'aucune manière, ni sous aucun
« prétexte, les ennemis de Dieu... Si V. M. continue... à combattre
« ouvertement et ardemment les ennemis de la religion catholique,
« *jusqu'à ce qu'ils soient tous massacrés*, qu'elle soit assurée que le
« secours divin ne lui manquera pas, et que Dieu lui préparera,
« ainsi qu'au roi, son fils, de plus grandes victoires : ce n'est que
« par l'*extermination entière des hérétiques*, que le roi pourra ren-
« dre à ce noble royaume l'ancien culte de la religion catholique...
« (à Catherine, 28 mars 1569) ...Il ne peut y avoir aucune paix, si
« ce n'est une paix fausse et simulée, entre les catholiques et les
« hérétiques... (au cardinal de Lorraine, 14 août 1570), etc., etc. »

Personne ne peut songer à amnistier une reine aussi dépourvue de sens moral que Catherine, mais — il n'est que juste de le reconnaître, — de pareils conseils, émanant de la plus haute autorité de l'Europe, et appuyés, développés par les communications orales des envoyés pontificaux, devaient habituer cette femme à l'idée qu'il était aussi permis de jouer du poignard que de la plume.

Je ne l'aurais pas rappelé si M. de la Ferrière n'avait cru devoir sacrifier à la mode du jour, en inscrivant sur la première page de son livre ces mots : « La Saint-Barthélemy fut... un crime politique. *La religion n'y entra pour rien*[1]. » — Quels qu'aient été les visées politiques, ou les sentiments personnels de la grande coupable, son éditeur sait mieux que moi que lorsqu'elle trompait, trahissait ou livrait aux assassins ses sujets huguenots, elle n'y était pas seulement encouragée par des *paroles*, mais encore par les secours effectifs et les *subsides* considérables du clergé français et étranger.

Mais j'ai été, tout à l'heure, beaucoup trop entraîné par le livre

1. Et si cette affirmation catégorique n'était déjà en train d'être exploitée dans le sens qu'on devine. Ainsi notre collègue M. le pasteur J. Calas, de Castelmoron, a dû soutenir récemment dans la *Constitution d'Agen* des 13 et 31 janvier, une polémique contre le *Paysan du Sud-Ouest*, à propos de la Saint-Barthélemy, et M. Tamizey de Larroque, a essayé de le réduire au silence, en citant la page dans laquelle M. de la Ferrière développe son assertion (*Paysan du Sud-Ouest* du 24 janvier 1892).

de M. Rebelliau, pour être tenté de recommencer à propos de la Saint-Barthélemy. Et comme, après tout, il ressort clairement de la narration de M. de la Ferrière qu'au XVIe siècle, les intérêts religieux primaient et inspiraient chaque mouvement politique, il me permettra de ne voir dans son affirmation contraire qu'une boutade qui laisse, d'ailleurs, intactes, les qualités très réelles de son nouveau livre. N. WEISS.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Notes sur l'histoire du Protestantisme à Metz. — Dans le premier volume du *Jahrbuch der Gesellschaft für Lothringische Geschichte und Alterthumskunde* (Annuaire de la Société d'histoire et d'archéologie lorraine 1888)[1], nous relevons quelques mémoires utiles à consulter. Les volumes suivants ne renferment pas de travaux relatifs à l'histoire de la Réforme.

Page 86. — M. Thorelle, curé de Lorry-Mardigny, sous le titre suivant : *La ville de Metz en 1684*, analyse un manuscrit de 225 pages grand in-folio de la « riche bibliothèque du château de Mardigny ». Au nombre des pièces statistiques qui composent ce volume manuscrit se trouve un *Extrait et Estat général des habitans de la ville de Metz qui font profession de la R. P. R.* — 33 pages. L'auteur en a tiré quelques renseignements, mais il est évident qu'un historien protestant trouverait encore à y glaner après lui. Entre autres détails, nous apprenons qu'à la veille de la Révocation il y avait à Metz 4,380 Réformés sur une population totale de 20,710 habitants.

Cinq ministres résidaient alors à Metz, et les protestants étaient nombreux dans les professions les plus intelligentes ainsi que dans la bourgeoisie.

Page 109. — M. R. Béringuier de Berlin, dont le nom seul est une garantie d'exactitude, donne une liste très importante de 464 familles de *protestants messins réfugiés à Berlin* après 1685.

Page 133. — Communication de M. O. Winckelmann, archiviste à Strasbourg sur les *Rapports des protestants messins avec l'Empire de* 1558 *à* 1559, d'après des documents inédits.

Page 187. — Note de M. Sauerland de Trèves sur le *Séjour de Charles IX à Metz du* 25 *février au* 14 *avril* 1569, d'après le journal d'un ardent catholique de l'époque. H. D.

1. Metz, Scriba, éditeur. Trois volumes in-8°, dont un de supplément, ont paru de 1888 à 1890.

Le Gérant : FISCHBACHER.

4428. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2. — MAY et MOTTEROZ, directeurs.

Il sera rendu compte, dans ce *Bulletin*, de tout ouvrage intéressant l'Histoire du Protestantisme français, dont **deux** exemplaires seront déposés, 54, rue des Saints-Pères.

Tout ouvrage récent, dont **un** exemplaire aura été déposé à la même adresse, sera inscrit sur cette page et placé sur les rayons de la Bibliothèque. Celle-ci ne dispose d'aucuns fonds pour acheter les livres, journaux, estampes, médailles ou brochures. On rappelle donc à tous ceux qui en publient ou peuvent en donner qu'elle ne les collectionne que pour les mettre gratuitement à la disposition du public, tous les lundis, mardis, mercredis et jeudis, de 1 à 5 heures.

LIVRES RÉCENTS DÉPOSÉS A LA BIBLIOTHEQUE.

L'abbé Brisard. — **Histoire du baron des Adrets**, nouvelle édition accompagnée de pièces justificatives (n° 2 de la *Collection d'Opuscules dauphinois*), 190 pages in-4°, précédées d'un portrait. Valence, Jules Céas et fils, imprimeurs, 1890.

Louis Figuier. — **Histoire du merveilleux dans les temps modernes**, tome II (qui traite, entre autres, des *Prophètes protestants*), 4e édition, 452 pages in-16, Paris, Hachette, 1889.

Inventaire des archives de la marine, série B, service général, tome premier (vii-423 pages, 1886) et tome deuxième, premier fascicule (194 pages), Paris, librairie militaire de L. Baudoin, 1886-1889, in-8°.

Pierre Rigot, avocat au conseil d'État et à la cour de cassation. — **Étude sur la composition des Consistoires de l'Église réformée**, 24 pages in-8° (extrait de la *Revue de Droit et de Jurisprudence* à l'usage des Églises protestantes), Paris, Grassart, 1892.

Jules Frederichs, professeur à l'Athénée royal d'Ostende. — **Robert le Bougre**, premier inquisiteur général en France (6e fascicule du *Recueil de travaux publiés par la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Gand*). 32 pages in-8°, Gand, librairie Clemm, 1892.

Alfred Leroux, archiviste de la Haute-Vienne. — **Choix de documents historiques sur le Limousin**, tome III (v-394 pages in-8°), dont les pages 108 à 156 renferment des *Documents relatifs aux Églises réformées du Limousin* (1596-1688), Limoges, imprimerie Ve H. Ducourtieux, 1891.

M. le comte Hector de La Ferrière. — **Lettres de Catherine de Médecis**, tome quatrième, 1570-1574, ccviii-382 pages in-4°, de la *Collection de documents inédits sur l'Histoire de France*, Paris, Imprimerie nationale, 1891.

LIBRAIRIE FISCHBACHER

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 420,000 FRANCS

33, RUE DE SEINE, A PARIS

Envoi **franco** *dans toute l'Union postale, sans augmentation de prix.*

La LIBRAIRIE FISCHBACHER

fournit les publications de tous les éditeurs français et étrangers

VIENNENT DE PARAITRE :

LES

ÉGLISES DU REFUGE

EN ANGLETERRE

PAR

Le baron Fernand de SCHICKLER

Trois volumes grand in-8. Prix..... **25** francs.

ÉLIE BENOIST

L'ÉGLISE RÉFORMÉE D'ALENÇON

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

Par Paul PASCAL

Licencié en droit, bachelier en théologie

Un volume grand in-8, avec portrait, vues et autographes. Prix : **4** francs.

Le prix de ce cahier est fixé à 1 fr. 50 pour 1892

* 4428. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2. — May et Motteroz, directeurs.

41e ANNÉE. — 1892

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or aux Expositions universelles de 1878 et 1889

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

QUATRIÈME SÉRIE. — PREMIÈRE ANNÉE

N° 4. — 15 Avril 1892

PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ, 54, RUE DES SAINTS-PÈRES

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)

33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie.
LEIPZIG. — F. Brockhaus.
BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1892

SOMMAIRE

Pages.

N. W. — *Mort de M. J. Bonnet*..... 169

ÉTUDES HISTORIQUES.

Jules Bonnet. — **Calvin à Ferrare**, 1535-1536..... 171

DOCUMENTS.

N. Weiss. — **Un prêtre tolérant dans les Cévennes** et ce qu'il lui en coûta, 1708-1732..... 192

J. Roth. — **Les frais d'une arrestation en Béarn en 1778**.... 196

MÉLANGES.

Armand Lods. — **Le dernier chapelain de l'ambassade de Suède à Paris, Charles Christian Gambs**, 1759-1822 (deuxième et dernier article)..... 198

CHRONIQUE LITTÉRAIRE.

N. Weiss. — **Sébastien Castellion**, par M. F. Buisson..... 209

— **Les Églises du Refuge en Angleterre**, par M. le baron F. de Schickler..... 213

Gustave Fabre. — **Les Lettres de Paul Rabaut à divers**, par M. Ch. Dardier..... 215

SÉANCES DU COMITÉ, 8 mars 1892..... 223

Avis à nos abonnés..... 224

ILLUSTRATIONS.

Portrait de M. Jules Bonnet, d'après une photographie..... 170

RÉDACTION. — Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* devra être adressé, sous le couvert de M. le Président de la Société, à M. N. Weiss, secrétaire de la rédaction, 54, rue des Saints-Pères, Paris.

ABONNEMENTS. — Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers in-8° de 56 pages avec illustrations. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine. — 12 fr. 50 pour la Suisse. — 15 fr. pour l'étranger. — 7 fr. 50 pour les pasteurs des départements. — 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante : 1 fr. 50.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

Les personnes qui n'ont pas soldé leur abonnement au 15 mars reçoivent une quittance a domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de : 1 fr. pour les départements; 1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

On peut se procurer les volumes parus en s'adressant directement au trésorier.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

Monsieur Jules Bonnet, dont le nom est inséparable de ce Bulletin *qu'il a dirigé pendant vingt années* (1865-1885), *a été enlevé par une attaque d'influenza le* 23 *mars dernier, à Nîmes, où il était né le* 30 *juin* 1820.

Ce départ inattendu, mais paisible et chrétiennement accepté, est un nouveau deuil pour notre Société dont M. Jules Bonnet avait tenu à demeurer le secrétaire et dont il se réjouissait de célébrer, au milieu de nous, le quarantième anniversaire.

En attendant la notice détaillée par laquelle notre président annoncera cette perte aux nombreux amis de son collègue, nous ne saurions ici mieux honorer sa mémoire qu'en joignant à son portrait la dernière étude qu'il destinait à ce recueil; sa plume élégante s'y trouve, en effet, associée, une fois de plus, à ces deux noms qui résument toute sa carrière historique et littéraire : Calvin et Renée de Ferrare.

N. W.

ÉTUDES HISTORIQUES

CALVIN A FERRARE

1535 — 1536

Au mois de mars 1536 paraissait à Bâle un livre intitulé : *Christianæ Religionis Institutio,* et destiné, sous sa double forme latine et française, à la plus éclatante célébrité. Ce livre n'était pas seulement un exposé sommaire de la croyance des réformés français poursuivis sous le nom odieux de sacramentaires et livrés aux plus cruels supplices ; il s'ouvrait par une éloquente lettre à François Ier, contenant l'apologie des martyrs transformés par la calomnie en sujets séditieux et rebelles.

« C'est vostre office, Sire, de ne destourner ne vos oreilles ne vostre cœur d'une si juste defense. C'est assavoir comment la gloire de Dieu sera maintenue sur terre, comment sa vérité retiendra son honneur et dignité, comment le règne de Christ demeurera en son entier. O matière digne de vos oreilles, digne de vostre jurisdiction, de vostre thresor royal, car ceste pensée fait un vray Roy s'il se recognoit estre ministre de Dieu au gouvernement de son Royaulme, et au contraire celuy qui ne règne point à ceste fin de servir à la gloire de Dieu, n'exerce pas règne mais brigandage. Or on s'abuse si on attend longue prospérité en un règne qui n'est point gouverné du sceptre de Dieu, c'est-à-dire de sa sainte parole[1]. »

Celui qui adressait à François Ier ce langage digne des Justin et des Irénée, était un homme à peine âgé de vingt-six ans, et n'ayant de notoriété que dans les écoles. Il se nommait Jean Calvin, était né à Noyon, le 10 juillet 1509, et avait traversé les universités de Paris, d'Orléans et de Bourges, lais-

1. Je reproduis le texte de la première édition française de l'*Institution* (1541). On sait que l'édition originale parut en latin, à Bâle, au mois de mars 1536, avec la célèbre préface à François Ier, portant la date du 23 août 1535, qui a donné lieu à tant d'erreurs sur la date du livre. Voir la belle édition des *Opera omnia Calvini,* publiée par trois théologiens strasbourgeois, MM. Baum, Reuss et Cunitz (t. III, p. 12).

sant partout un renom de savoir et d'austérité. Son début dans la carrière des lettres fut un commentaire sur le *Traité de la Clémence* de Sénèque, qui semblait évoquer une vertu nouvelle sous un nom antique. Déjà secrètement gagné à la cause des novateurs que l'on voyait expirer avec une héroïque constance et une merveilleuse douceur sur les bûchers, il avait quitté la France avant l'affaire des Placards (novembre 1534), pour aller s'ensevelir à Bâle dans la retraite et l'étude. La nouvelle des supplices infligés à ceux dont il partageait la croyance, était venue le surprendre dans la cité d'Erasme et de Grynée. Saisi alors d'une de ces magnanimes inspirations qui sont l'éveil du génie, il avait pris en main la cause des persécutés dans un livre destiné à éclairer l'opinion, surtout à l'étranger. Il attachait lui-même si peu d'importance à cet écrit, pour sa propre renommée, que sans attendre sa sortie des presses de Thomas Platter, le célèbre imprimeur bâlois, il était parti, sous un nom d'emprunt, pour un voyage en Italie. Son but, autant qu'il est permis d'en juger par de sobres révélations, était de visiter la cour de Ferrare, et de saluer la duchesse Renée, dont on vantait partout le savoir et la piété[1].

Au moment où le jeune auteur de l'*Institution*, encore inconnu du monde, et presque ignoré de lui-même, mais animé de l'esprit nouveau qui a déjà prévalu à Wittemberg

1. Comme on le voit, je suis loin de prendre à la lettre les trois premiers mots du texte qui suit : « *Edito hoc libro*, suaque veluti patriæ præstita fide, Calvinum visendæ Ferrariensis ducissæ... cujus tum pietas celebrabatur, simulque Italiæ veluti procul salutandæ desiderium incessit. » Th. de Bèse, *Vita Calvini*, dans l'édition des *Epistolæ et responsa* de 1576 (p. 6). Dans la liberté que je prends à l'égard d'un texte dont on a fort abusé, je ne fais que suivre l'exemple des théologiens strasbourgeois qui s'expriment ainsi : « Iam quando Basilea (Calvinus) discesserit non satis constat. Dicit quidem (préface des *Psaumes*) id brevi factum esse. Verum utrum *ante* aut *post* absolutam libri impressionem non liquet. Attamen nisi omnia nos fallunt, ipse operi excudendo ad finem usque non adfuit... Discessu modestiam probavit. » *Calvini opera* (t. I, p. xxvi). Ils font remarquer ailleurs que Calvin se montra toujours très indifférent à la correction des épreuves de ses ouvrages (t. III, p. xxx). Si, par une singulière inconséquence, ils paraissent disposés à croire, sur la foi de M. Albert Rilliet, que Calvin ne partit de Bâle qu'après la publication de son livre, je ne saurais partager leur sentiment à cet égard. J'en ai donné les raisons dans la lettre à M. Rilliet (*Bull.*, t. XIII, p. 183). Je n'y reviendrai pas.

et à Zurich, va franchir les Alpes, et poser le pied sur une terre consacrée par la renaissance des lettres, il est naturel de se demander quel était l'état religieux des contrées subalpines. On a trop souvent répété le mot de Voltaire : « Peu de personnes prirent le parti de Luther en Italie. Ce peuple ingénieux, occupé d'intrigues et de plaisirs, n'eut aucune part à ces troubles[1]. » Assertion superficielle que ne justifie pas uue étude attentive des faits. La véhémente protestation de Luther contre les abus éveilla de profonds échos, et ses écrits trouvèrent de nombreux lecteurs dans la Péninsule. Un libraire de Pavie, bien connu d'Erasme, Francesco Calvi, s'était voué de bonne heure à leur propagation. Le portrait de Luther exposé à Venise y provoquait les commentaires les plus enthousiastes. On disait seulement : « Qu'il prenne garde au pape[2] ! » En Piémont comme en Lombardie, dans le voisinage des Alpes comme dans les cités voisines de l'Adriatique, à Vicence, Padoue, Bologne, la Réforme compta de sérieux adhérents, et suscita d'évangéliques réveils jusqu'au fond des cloîtres qui semblaient fermés à tout souffle du dehors. Dès 1529, la papauté fait entendre un cri d'alarme qui n'est que trop justifié. Des voix éloquentes vont s'élever à Florence, à Sienne. Le glorieux triumvirat de Valdez, d'Ochino et de Martyr va se former à Naples, et la traduction des Saints Écrits ne contribuera pas peu au succès des nouveaux docteurs. Mystique au midi, rationaliste au nord, la Réforme participa de ce double caractère en Toscane. Ferrare s'ouvrit de bonne heure aux nouvelles opinions propagées par les Académies, et favorisées dans leur premier essor par le long antagonisme de la maison d'Este et de la papauté. Le nom du célèbre dominicain Jérôme Savonarole était en grand honneur dans sa ville natale, et ses sermons, ses traités, d'une si merveilleuse éloquence, étaient la meilleure préparation à la lecture des réformateurs étrangers[3]. Luther ne

1. *Essai sur les mœurs,* chap. 128.

2. Dicunt autem : « Caveat sibi a pontifice ! »

3. Il était né à Ferrare, le 21 septembre 1452, dans la rue qui porte aujourd'hui son nom, près de l'église Saint-François. J'ai connu moi-même, dans cette ville, une dame Savonarole, qui portait le plus vif intérêt aux

s'y méprit pas, lorsqu'il publia les *Méditations de Jérôme Savonarole, de Ferrare, sur les Psaumes XXXI et LI*, avec une préface dans laquelle il saluait comme un précurseur le grand prédicateur italien :

« Il est vrai qu'un peu de fange théologique reste encore attachée aux pieds de ce savant homme ; mais qui, à son époque, a pu se conserver pur de toute souillure ? Croire, se confier en Dieu, espérer en sa miséricorde, nous défier et désespérer de nous-mêmes et de nos forces, tels sont les purs exemples qu'il nous donne de foi évangélique et de piété chrétienne. S'il s'appuie sur quelque chose, ce n'est pas sur ses vœux, sur son capuchon, sur les messes, les statuts et les œuvres de son ordre, mais sur la méditation de l'Évangile de paix, et revêtu de la cuirasse de la justice, armé du bouclier de la foi et du casque du salut, il s'est enrôlé, non dans l'ordre des frères prédicants, mais dans la milice de l'Église chrétienne. Imite son exemple. Adieu[1]. »

Dès 1521, l'inquisiteur de Bologne signale la vente des écrits de Luther à Ferrare. La répression ne parait pas avoir été bien sévère dans un État dont le souverain professait pour le chef de l'Église des sentiments exprimés dans le livre d'heures d'Alphonse Ier, où l'on voit un dessin d'une étrange hardiesse : la Mort, armée de sa faulx, terrassant un personnage en habits pontificaux et à triple couronne, auquel le démon présente un livre sur lequel on lit ces mots : *Vide, miser, quanta sunt scelera tua !* tandis qu'un édifice entouré de flammes, symbolise la ruine de l'Église et la fin des temps. C'est évidemment sous le pontificat de Clément VII, peut-être l'année de sa mort qui mit seule un terme à son ardente inimitié, que fut conçue, comme une revanche, cette sombre apocalypse de la papauté, réalisée par le pinceau charmant d'un élève du Garofolo !

On retrouve des sentiments analogues dans un poème du médecin ferrarais Angelo Manzolli, que les rigueurs de l'in-

recherches sur la Réforme en Italie. C'est de Ferrare qu'étaient sortis les Aliguieri, ancêtres du grand poète dont on connaît les terribles apostrophes aux pontifes dégénérés de son temps.

1. *Jérôme Savonarole, précurseur de la Réforme,* par Théodore Paul. 1 vol. in-8°, Paris et Genève, 1857 (p. 1 et 2).

quisition auxquelles il échappa de son vivant, grâce à la protection du prince, poursuivirent plus tard dans la tombe. Les *Dialogues* de Valdez, qui eurent un si grand retentissement en Italie, avaient partout répandu et popularisé les idées d'opposition à la papauté. Le premier de ces écrits, composé en 1521, contient une vive censure des mœurs du clergé. On y voit un prêcheur de grand renom, un conseiller, un évêque, se présenter successivement à la barque de Caron pour y subir de rudes interrogatoires qui mettent à nu leur hypocrisie. Le second, inspiré par la catastrophe de Rome en 1527, est une sanglante satire de la papauté qui renie de plus en plus son divin modèle pour agrandir son domaine terrestre :

« Quand Jésus-Christ vint au monde, ce ne fut pas au cri de : « Aux armes! aux armes! du sang! du sang! » mais on entendit les anges répéter dans les airs : « Gloire à Dieu dans la profondeur des « cieux, paix sur la terre et bonne volonté envers les hommes! » Maintenant tout est changé. Le pape a donné le signal, et quand le chef marche à la guerre, tous le suivent! »

La cour qui applaudissait à ces vives sorties, qui donnait asile au Florentin Antonio Bruccioli, traducteur de la Bible en italien, dont le Nouveau Testament fut dédié à Anne d'Este, fille aînée du duc de Ferrare, ne pouvait être absolument hostile aux novateurs. La critique des abus qui revêtait toutes les formes, et s'alliait chez les uns à un scepticisme profond, chez d'autres au double besoin de croire et d'examiner, semblait moins déplacée dans la cour d'une princesse formée à l'école de Marguerite de Navarre, et animée d'un esprit de tolérance supérieur à son temps. Aussi ne doit-on pas s'étonner de voir affluer autour d'elle des bannis religieux de tous pays, assurés du meilleur accueil. Après Clément Marot, Calvin, arrivé sans doute vers la fin de 1535, pendant la courte régence de la duchesse[1]. Il avait pour compagnon son ami

1. On a beaucoup discuté sur la date du voyage de Calvin en Italie, et on discutera longtemps encore, tous les textes allégués laissant la question en suspens. Le réformateur a toujours gardé le silence sur cet épisode de sa jeunesse, et le Livre de comptes de la duchesse de Ferrare, qui fournit tant de précieuses indications, est muet sur ce point. Une étude approfondie de l'histoire de la cour d'Este m'a conduit à placer la

Louis du Tillet, ancien curé de Claise, près d'Angoulême, et associé, sous le nom de *M. de Haulmont*, aux vicissitudes de son existence errante en France et en Suisse. Il cachait lui-même sous le pseudonyme de *Charles Despeville*, un nom destiné à retentir bientôt dans tous les échos du siècle. La duchesse reçut les deux voyageurs français avec sa bienveillance ordinaire, avant même qu'ils se fussent révélés à elle dans la familiarité des rapports quotidiens. Elle ne suivait en cela que l'inclination de sa noble nature, toujours prête à se répandre en bienfaits, en pieuses libéralités au dehors :

« Or, si cette princesse estoit habile, sage, spirituelle et vertueuse, elle estoit accompagnée d'autant de bontés qu'elle estendoit si bien sur les sujets de son mary, que je n'en ay vu aucun dans Ferrare qui ne s'en contentast et n'en dist tous les biens du monde. Car ils se ressentoient surtout de la charité qu'elle a toujours eue en recommandation, principalement sur les françois. Car elle a eu cela de bon que jamais elle n'a oublié sa nation, et bien qu'elle en fust très loing, elle l'a toujours fort aimée. »

A ce titre elle avait accueilli Clément Marot, précédé de sa

visite de Calvin à Ferrare vers la fin de 1535, durant l'absence d'Hercule II et la courte régence confiée à sa femme, de novembre 1535 à janvier 1536. Le 20 mars Mme de Soubise quitte Ferrare. Dès le mois d'avril la persécution règne à la cour, et les serviteurs de la duchesse ne sont pas épargnés. Elle vit elle-même dans la retraite, sous la plus étroite surveillance. La visite de Calvin en un tel moment est une pure impossibilité. La date que j'ai adoptée est la seule qui se concilie avec la suite des faits, tels qu'ils ressortent des témoignages les plus dignes de foi. Sur ce point je suis pleinement d'accord avec l'auteur d'un savant travail sur la Réforme en Italie, M. Ernesto Masi : *I Burlamachi e di alcuni documenti intorno a Renea duchessa de Ferrara*, in-12, Bologne, 1876.

Je ne puis omettre une publication plus récente de M. Bartalommeo Fontana : *Renata di Francia, duchessa de Ferrara, sui documenti dell' Archivio Estense, del Mediceo, del Gonzaga, e del Archivio secreto Vaticano* (anni 1510-1536), grand in-8°. Roma, 1889. C'est un volume riche en documents dont le texte vaut mieux que l'acrimonieux commentaire de l'auteur. On ne peut que sourire de sa prétention de fixer la date, et même la durée du séjour de Calvin à Ferrare, vingt-deux jours bien comptés, du 23 mars au 14 avril 1536, et de corriger sur ce point les savants éditeurs de Strasbourg qui ne se sont pas départis d'une sage réserve. Rien de moins impartial que l'exposé de M. Fontana. Il en est encore à ramasser les vieilles calomnies cent fois réfutées sur la jeunesse de Calvin, triste légende entretenue avec soin par des écrivains sans scrupule, et dont il lui reste à faire justice !

renommée de poète, comme elle reçut Calvin entouré d'un mystère qui ne se dissipa sans doute entièrement que pour elle seule.

La correspondance de Calvin est muette sur cet épisode de sa vie, et ce n'est qu'à l'aide de textes épars que l'on peut en reconstituer la trame. On connaît les divers personnages qui formaient le cercle intime de la duchesse, et sur lequel l'annonce du prochain départ de Mme de Soubise jetait une ombre de tristesse. Si la politique avait déjà ses proscriptions, la religion n'aurait-elle pas les siennes, lorsque les défiances éveillées dans l'esprit du duc et jusqu'alors contenues par la crainte de déplaire à François Ier se donneraient un libre cours? Avant son départ pour Rome, le duc ne montrait qu'un visage bienveillant aux hôtes de sa femme. Il faisait accueil aux lettrés en prince ami des lettres. En serait-il de même à son retour?

Les deux Français récemment arrivés dans la capitale des ducs d'Este, ne différaient en rien au premier aspect de ces néophytes de la Renaissance dont la ferveur ne dépassait pas les limites d'un culte purement littéraire pour le bon et le beau. Le problème religieux qui se posait alors pour tant d'âmes était résolu pour Calvin; mais il ne l'était pas, et peut-être ne le fut-il jamais pour son compagnon de voyage, âme inquiète, esprit timoré, longtemps hésitant entre l'Église ancienne dont il connaissait les abus et l'Église nouvelle dont il pressentait les écueils. Dans les jours de crise religieuse, il y a des âmes fortement trempées qui acceptent le schisme ou qui le repoussent avec une égale énergie. Entre deux viennent se placer ces natures délicates, ces figures contemplatives, qui craignent la lutte, et se replient sur elles-mêmes comme pour échapper aux impérieuses sommations du dehors. Louis du Tillet appartenait à cette catégorie qu'il ne faut pas juger trop sévèrement; car il y a des faiblesses qui s'expliquent par de louables scrupules et des inconséquences qui sont presque des vertus[1].

1. Il mourut chanoine et archidiacre d'Angoulême. Voir sa correspondance avec Calvin, publiée par M. Crottet. Paris, 1850.

Calvin ne connut jamais ces hésitations, ou s'il les éprouva une fois, ce fut pour en triompher à jamais. Mais il se voyait transporté tout à coup de sa studieuse retraite de Bâle dans un monde nouveau plus épris d'élégance et d'urbanité que de religion.

Au premier rang brillait le protonotaire Celio Calcagnini, archéologue et poète, ami d'Érasme, et comme lui enclin à voiler les vérités qu'on ne pouvait professer sans péril. Moins heureux que Calcagnini qui, dans sa longue carrière ne connut que les faveurs de l'Église et du monde, le célèbre critique Lilio Gregorio Giraldi débuta par la perte de sa bibliothéque ensevelie dans la catastrophe de Rome sous les hordes de Bourbon, et eut à lutter depuis contre deux maux, la goutte et la pauvreté. Le second fut adouci par les libéralités de Renée, toujours prête à secourir les savants contre les disgrâces du sort, le premier lui laissait si peu de relâche qu'il en vint à ne pouvoir plus tourner les feuillets des livres qu'il a jugés en critique supérieur. Il était visité dans sa retraite par Alberto Lollio, Centhio Giraldi, J.-B. Pigna, tous trois écrivains distingués, et plus tard par Bartolomeo Ricci, de Lugo, qui vint se joindre à ce groupe de lettrés ferrarais comblés des faveurs de la cour.

A ces doctes italiens il faut ajouter, à cette époque, deux savants allemands originaires de Schweinfurt, en Franconie, et alliant à la pratique de la médecine une rare connaissance de l'antiquité[1]. Chilian Sinapius écrivait en grec comme un contemporain d'Hippocrate et de Xénophon. Jean Sinapius formé par les leçons du célèbre Manardi, dont il habitait la maison, joignait à une profonde érudition une politesse et une aménité remarquables[2]. Ces qualités le signalèrent de bonne heure à l'attention de la duchesse qui l'appela près d'elle pour guider les premiers pas d'Anne d'Este dans l'étude des lettres. Jean Sinapius ne put décliner une si flatteuse mission, qui devait le retenir loin de ses amis de Bâle et d'Heidelberg :

1. Melchior Adam, *Vitæ Germanorum medicorum*, p. 118.
2. « Suavitate morum et orationis singulari. » Il fut le maître chéri d'Olympia Morata.

« Me voici donc métamorphosé en courtisan, comme lorsque Bebel me vit à Venise. Je n'ai pourtant pas encore quitté le toit hospitalier de Manardi. Seulement pour éviter les intolérables chaleurs de l'été, pendant nos vacances scolaires, j'ai suivi à la campagne notre illustre duchesse, fille du roi Louis XII, ayant obtenu par je ne sais quelle faveur du ciel la familiarité des principaux personnages de sa cour. Quel sera pour moi l'avenir? Dieu seul le sait[1]. »

L'incertitude de Sinapius ne dura pas longtemps. Aux graves devoir du préceptorat vint s'ajouter un sentiment plus doux, et trop profond pour n'être pas payé de retour.

Nous retrouvons ici dans une sorte de demi-jour, entre l'histoire et la poésie, une fille d'honneur de la duchesse dont le nom reviendra souvent dans nos récits. Originaire du Poitou, et fille du sieur de Boussiron de Grand-Ry, Francisca dut sans doute à la protection de Mme de Soubise d'être inscrite parmi les demoiselles de la jeune duchesse de Chartres partant pour Ferrare. Belle, pieuse, enjouée, Francisca possédait tous les dons qui attirent la faveur. Il lui suffisait pour plaire de se montrer, même aux plus indifférents. On l'admirait, puis on l'aimait, comme le témoignent ces vers d'un poète de la cour :

« Puis-je me flatter, o Francisca, de te louer dignement? Le sang le plus généreux coule dans tes veines. Tu excellas, dès l'enfance, dans les arts qui sont l'apanage de ton sexe. La nature y joignit ses dons, l'éclat des yeux, la pureté du teint, les roses de la pudeur si touchantes sur un beau visage, enfin ce doux parler qui monte si harmonieusement du cœur aux lèvres. Pour toi tout devient ornement, soit que tu paraisses vêtue de la cape de Saintonge, ou que tu relèves les boucles de tes cheveux sous la barrette italienne. Oublierai-je les grâces de ton esprit, et cet heureux génie par lequel tu devances tes compagnes, n'ayant rien plus à cœur que les chastes disciplines et les pieuses études dont rien ne peut te distraire, quand il s'agit d'acquérir l'intelligence des textes sacrés[2]. »

1. « Quæ autem mea futura sit vita, aut quis denique status, ἐν θεῶν γόυνασι κεῖται. » J. Sinapius Simoni Grynæo, XII idas septembris, 1534. *Simonis Grynæi epistolæ* : Bâle, 1847.

2. . . . . « Dum sacra libenter
Scripta legis cupideque intellexisse laboras. »
Johannis Fichardi, *Carmen.*

Ici vient se placer sous la plume du poète une délicate allusion à un mystérieux sentiment qui doit tôt ou tard enlever Francisca à ses admirateurs italiens:

« Il ne viendra que trop tôt ce fiancé chéri, que tu attends de la patrie française, celui dont ton cœur a fait choix, et qui nous dérobant l'objet de nos chants, doit te ramener au manoir paternel, ne nous laissant que regrets en partage. L'unique consolation de tes amis d'Italie sera de se rappeler les aimables qualités qui te distinguent. Un autre jouira de tant de perfections, égayées d'un bonheur constant. Nous, tristes et délaissés, nous chercherons d'autres amours[1]. »

Les craintes du poète ne se réalisèrent point, et Francisca connut à Ferrare d'autres affections qui devaient enchaîner sa vie. Mais elle y subit tout d'abord l'ascendant de l'austère réfugié qui avait cru se dérober, en fuyant la France, au fardeau de l'apostolat, et pour qui, selon ses propres expressions, « toutes retraites et lieux à l'escart estoient comme escolles publiques ». L'auteur de l'*Institution chrétienne* trouva en effet un cercle tout préparé à l'entendre dans le palais du duc d'Este. Sans se départir de la réserve dont il semble s'être fait une loi, jusqu'au jour où subjugué par Farel, il accepta pleinement, comme devant Dieu, la redoutable mission de réformateur, il ne laissait échapper aucune occasion d'exercer autour de lui ce prosélytisme discret qu'on pourrait comparer au rayonnement d'une intelligence supérieure, s'il n'était le plus noble attribut de la foi disant avec l'apôtre: *j'ai cru, c'est pourquoi j'ai parlé!*

Depuis longtemps initiée aux doctrines nouvelles, Mme de Soubise ne put que prêter une oreille attentive aux instructions du grand docteur dont la voix allait retentir bientôt avec tant d'autorité dans les controverses du siècle. Anne de Parthenay et ses sœurs avaient reçu de leur mère un premier germe qui ne demandait qu'à lever sous un ciel propice. Le message du salut présenté comme un don de la grâce divine, ne fit que

1. . . . . « Tua gaudia crescent;
Nos tristes alios deinceps quæramus amores! »
Ibidem.

confirmer pour elles ces vives impressions de l'enfance qui sont pour la foi un indestructible ciment. Soubise leur frère était-il alors présent à la cour de Ferrare, ou déjà rappelé sous le drapeau de la France, pour une guerre prochaine : on hésite à se prononcer à cet égard, malgré les rapports de filial attachement qui l'unirent plus tard au réformateur. Mais Antoine de Pons, son beau-frère, ne goûta pas moins que sa femme l'enseignement tout évangélique qui coulait pour ainsi dire des lèvres du docteur français. Il fut dès lors gagné aux principes de la Réforme dont il devait être, avec sa pieuse compagne, et tant qu'elle vécut, le propagateur dans ses domaines héréditaires[1].

Malgré la tradition des Psaumes et les souvenirs qui s'y rattachent dans la littérature réformée, Calvin semble avoir eu moins de prise sur Clément Marot, âme impressionnable et légère qui passait avec la mobilité du poète, d'un élan vers la vérité qu'il semblait résolu à confesser au prix de sa vie, à la plus incurable tiédeur :

Que pleust à l'Eternel

Pour le grand bien du peuple désolé
Que leur desir de mon sang fust saoulé,
Et tant d'abus dont ils se sont munis
Fussent à cler descouverts et punis !
O quatre et cinq fois heureuse
La mort tant soit cruelle et rigoureuse,
Qui feroit seule un million de vies
Sous tels abus n'estre plus asservies !
O Seigneur Dieu, permettez moi de croire
Que réservé m'avez à vostre gloire !
Faites au moins tant que seray vivant ;
Que vostre honneur soit ma plume escrivant ;
Et si ce corps avez prédestiné
A êstre un jour par flamme terminé,
Que ce ne soit au moins pour cause folle,
Ains soit pour vous et pour vostre parolle !

1. Une de ses lettres à Calvin est signée : « Votre obéissant fils et entier amy. » (*Lettres françaises*, t. II, p. 484, en note.)

Tournez la page qu'animent ces élans de mystique ferveur, et vous lirez dans l'*Epître à monseigneur le Dauphin*, écrite peu de mois après, cet aveu sans artifice :

Mais si le roy vouloit
Me retirer ainsy comme il souloit,
Je ne dis pas qu'en grè je ne le prinsse,
Car un vassal est subject à son prince.
Il le feroit si scavoit bien comment
Depuis un peu je parle sobrement.
Car ces Lombars avec qui je chemine
M'ont fort appris à faire bonne mine ;
A un mot seul de Dieu ne deviser,
A parler peu et à poltronniser.
Dessus un mot une heure je m'arreste,
S'on parle à moy, je respons de la teste.

L'influence de Calvin s'exerça d'une manière plus durable sur la duchesse que les impressions de son adolescence et ses épreuves domestiques prédisposaient à goûter l'Évangile. On montre encore au château de Ferrare, non loin du s alon de l'aurore, un cabinet orné de peintures de l'école du Titien, où avaient lieu, selon la tradition, les entretiens du réformateur et de sa royale catéchumène[1]. On en retrouve l'écho vibrant encore dans une lettre qu'il lui écrivit peu d'années après, pour la confirmer dans les sentiments qu'il avait eu à cœur de lui inspirer durant son séjour à Ferrare. Tous les mots sont ici à peser.

J'ay congnu en vous, madame, une telle crainte de Dieu et fidelle affection à luy obeyr, que mesme la haultesse ostée qu'il vous a donnée entre les hommes, *j'ay en estime les grâces qu'il a mises en vous*, jusques là que je me penseroys mauldit, si j'omectois les occasions de vous servir, quand elles me seroient présentes, ce que certes je dis sans aulcune flatterie ne feintise, mais comme parlant devant Celuy qui congnoist nos plus secrettes pensées[1]. »

La crainte de Dieu et le profond désir de règler sa vie sur

1. *Lettres francaises de Calvin* (t. I, p. 42) sans date : fin de 1541.

les commandements divins, tel est le double trait que le réformateur se plaît à relever dans la physionomie morale de la duchesse, telle qu'il l'a connue dans les mystérieux entretiens de la cour d'Este. Calvin y porta sans doute, avec la déférence dont il ne se départit jamais envers les grands de la terre, la franchise qui convient à un ministre de Jésus-Christ. Peut-être, à cette époque, usait-il encore de ménagements qu'il répudia plus tard, lorsque plus engagé dans les luttes contemporaines, il en vint à considérer toute transaction comme une faiblesse. La duchesse de Ferrare était depuis longtemps initiée aux doctrines réformatrices telles que les avaient exposées Lefèvre d'Étaples et ses disciples à la cour de François Ier et de Marguerite de Navarre. Mais en passant par la bouche de l'auteur de l'*Institution*, elles durent prendre un accent plus rigoureux et dicter des applications plus hardies. Pour une âme pénétrée des mérites de Jésus-Christ et de la vertu d'un sacrifice *unique* offert sur la croix pour la rédemption des hommes, la messe n'était qu'une vaine cérémonie. Calvin pouvait d'autant moins transiger à cet égard, qu'il fut appelé, durant son séjour même à Ferrare, à s'expliquer sur ce point, et sur plusieurs autres, concernant la vie chrétienne, avec une impérieuse énergie et une souveraine éloquence.

Aux premiers jours de la Réforme qui n'avait pas encore abouti au schisme, le nombre était grand de ceux qui se flattaient de pouvoir concilier une foi épurée avec les pratiques et les cérémonies de l'Église romaine. Cette illusion donna même lieu à une secte, connue sous le nom de Nicodémites, du nom du pieux mais timide israélite qui n'osait visiter Jésus que de nuit. Un des plus chers condisciples de Calvin à l'université d'Orléans, Nicolas Duchemin, venait d'entrer dans cette dangereuse voie en acceptant des fonctions d'official dont il ne pourrait s'acquitter sans assister aux cérémonies d'un culte qui ne répondait plus à son intime croyance. Calvin s'émeut des périls d'un ami dont il connaît la candeur, l'intégrité, et il lui trace ses devoirs dans une lettre écrite de Ferrare même, sur cette grave question : *Comment il faut éviter les cérémonies papales et observer avec*

pureté la religion chrétienne. Voici le passage le plus important de cette lettre :

« Tu gémis, bien aimé frère, de la captivité qui te retient sur la terre d'Égypte. Tu dois te résigner, me dis-tu, à contempler tous les jours les simulacres de l'impiété dans les cérémonies célébrées par les prêtres, et dans les mille formes que revêt la superstition populaire. Heureux ceux qui peuvent s'épargner un tel spectacle autant que ta condition est digne de pitié!... Entre tous les genres d'idolâtrie dont tu es témoin, la messe qui les résume tous, lève sa tête altière[1]. Le voici cet enchanteur, duquel on n'attend rien que de divin au sein de l'Église qui t'asservit encore. Il monte à l'autel, et commence à jouer son rôle, se tournant tantôt d'un côté, tantôt de l'autre; puis se tenant immobile, et murmurant de magiques syllabes par lesquelles il prétend faire descendre le Christ du ciel pour le soumettre à un nouveau sacrifice, substituant ainsi sa propre vertu à celle d'un Dieu mort sur la croix... A un signal donné, chacun se prosterne et adore. Tu es là, toi, le regard fixé sur l'officiant, dans l'attitude de l'adoration. O démence! O hypocrisie[2]!... »

Calvin supplie son ami de s'arrêter dans cette voie de capitulations, qui ne peut aboutir qu'à la ruine. Il l'adjure de répudier tout pacte avec un culte dont les cérémonies ne sont qu'un voile jeté sur les mérites du Christ : « Que ta vie, lui dit-il, offre de tels exemples de piété, de modestie, de continence, de charité, de chasteté, d'innocence, que personne ne puisse te confondre avec les impies, et que les séides de la superstition soient contraints de reconnaître que si tu ne chemines pas avec eux, tu n'en es pas moins fidèle serviteur du Dieu de vérité[3]. »

Comment douter que les adjurations faites à Duchemin dans l'effusion d'une libre amitié, n'aient été respectueusement adressées à la princesse dont la situation offrait tant de

1. « Imprimis vero, summum illud abominationum omnium caput, missa spectabilem se ac visendam exhibet... etc... » Epistola prima de fugiendis impiorum illicitis sacris. *Operæ*, t. V, p. 239.

2. « Huic tu, dum sese omnes stupefacti advolvunt, tu simul converso in ipsum intuitu venerabundus prosterneris. O perditam nostram amentiam!... » *Ibidem*, p. 258.

3. « Servum tamen Dei, velint, nolint, agnoscere cogantur. » *Ibidem*, p. 274.

rapports avec celle du jurisconsulte orléanais? Mais une nouvelle plus triste encore vient surprendre le réformateur pendant son séjour à Ferrare. Un disciple éminent de Lefèvre d'Étaples, un prédicateur distingué de l'Évangile, naguère fugitif à Strasbourg, et depuis chapelain de la reine de Navarre, Gérard Roussel a été promu à l'épiscopat catholique. Il a sollicité, obtenu le siège laissé vacant par la mort de Pierre d'Albret, évêque d'Oléron[1]. Le voilà dignitaire de l'Église romaine! Calvin ne peut contenir un cri qui s'échappe dans une lettre aussi véhémente que pathétique :

« Heureux favori de la fortune, comme on se plaît à dire de toi, à cause de la dignité nouvelle dont tu es revêtu, de ce titre d'évêque partout révéré, dont le prestige assure d'illustres amitiés, suscite des milliers de solliciteurs et de courtisans, et procure de gros revenus, grâce auxquels tu pourras soutenir l'éclat d'une maison, nourrir de nombreux indigents, et exercer les devoirs de la charité envers tout un peuple! Voilà ce qu'on te répète sur tous les tons, et ce que l'on est parvenu à te persuader, tant nous sommes prompts à croire ce qui flatte notre orgueil... Mais moi, quand je considère le peu qu'est tout cela, malgré l'estime du vulgaire, je me sens saisi d'une profonde pitié. Quoi de plus vain, en effet, que cette apparence de félicité qui ne sert qu'à te faire illusion sur ta propre misère[2]! »

Après ce grave préambule, Calvin, entrant dans le vif des débats qui séparaient alors l'Église ancienne de l'Église nouvelle, et s'attachant au ministère évangélique, tel que le connurent les premiers âges de la chrétienté, trace un tableau saisissant de ce ministère primitif, en y opposant par une série d'interrogations directes et passionnées, les désordres de l'épiscopat contemporain; il montre l'une après l'autre les plaies saisissantes d'une Église qui ne vit que d'abus :

1. Sa nomination dut avoir lieu vers la fin de 1535. Dès le 1er janvier 1536, il reçoit les félicitations du poète Nicolas Bourbon : « ad G. Russellum *episcopum Oleronensem, calendarum Januarii die.* » Voir le savant ouvrage de M. Ch. Schmidt : *Gérard Roussel, prédicateur de la reine de Navarre*, p. 244.

2. « Ego vero dum reputo quale sit illud... calamitatem ex animo tuam misereor, eoque magis quod sub felicitatis specie sic fallit ne miserum te

« Peux-tu nier ces fraudes, ces larcins, ces sacrilèges, dont gémit le pauvre peuple, tandis que le nom de Dieu est indignement profané et la vérité comme abolie parmi les hommes? Qui le sait mieux que toi, appelé chaque jour à contresigner de ta main et à sceller de ton sceau tant de choses impies, abominables, dans ton propre diocèse[1].

Puis resserrant le cercle de son impitoyable argumentation qui ne laisse debout aucune des institutions les plus révérées, et adressant un appel plus direct à celui qu'il a connu, aimé, dans de meilleurs temps :

« Que doit-on penser, je te prie, de celui qui comme toi abandonne son chef à l'heure du combat, et qui tourne ses armes contre le drapeau pour lequel il avait juré d'exposer sa vie? A la trompette, toi qui fais le guet! A tes armes, pasteur! Qu'attends-tu, à quoi songes-tu ? Est-il temps de dormir d'un lâche sommeil ? Quoi! tant de fois homicide des âmes que Dieu t'avait confiées; tant de fois coupable d'un sang dont il n'est pas une goutte qui ne te soit redemandée en compte au dernier jour! Et tu n'en as ni trouble ni effroi ? »

Celui qui tranchait avec cette âpre éloquence le débat pendant entre le catholicisme et la Réforme, ne pouvait demeurer muet à Ferrare sur ses convictions les plus chères. Il eut plus d'une fois l'occasion de les exposer dans de saintes conférences auxquelles le mystère donnait un attrait de plus. Que l'on se représente l'auteur de l'*Institution chrétienne* à cette époque de sa vie, avec ce front pâle où les veilles n'avaient pas encore tracé de rides, cet œil noir d'où jaillissait la flamme d'une conviction plus forte que la vie, ce geste à la fois sobre et incisif qui traduit si bien la pensée des natures dominatrices. Il y avait une puissance concentrée dans sa parole, une vertu même dans son silence, quand le respect arrêtait sur ses lèvres l'expression de censures trop vives contre les faiblesses inséparables de la vie des cours. Qui le

esse cernas. » De Christiani hominis officio in sacerdotiis papalis Ecclesiæ Epistola secunda. *Opera*, t. V, p. 282.

1. « Quid quod non connines modo, sed talibus quoque flagitiis te ipsum inscribis et manus tuæ subscriptione approbata esse et annulo consecrata. »

savait mieux que Renée, assistant quotidiennement aux cérémonies d'un culte qui ne correspondait plus à ses plus intimes croyances, et faisant de pénibles efforts pour concilier sa foi et ses actes ! C'était là un point douloureux auquel Calvin dut toucher avec la fermeté respectueuse et triste qui ne blesse que pour guérir.

Dans le cercle intime de la duchesse, personne ne reçut plus avidement les instructions du docteur français que la fille du sieur de Grand-Ry, que Francisca de Boussiron. Sans doute elle avait puisé dans le commerce de la famille de Soubise les germes de cette piété qui ne se démentit jamais dans son cœur aimant et dévoué jusqu'au sacrifice. Mais elle apprit dès lors à écouter la voix d'un docteur plus grand que celui de l'école, à discerner le son doux et subtil qui pénètre l'âme comme la révélation de vérités supérieures. L'attachement respectueux et tendre qu'elle voua dès lors à Calvin est la meilleure preuve de l'influence qu'il exerça sur elle à la cour de Ferrare. Simon Grynée ne s'y trompait pas, quand il écrivait plus tard à Calvin : « Je sais, à n'en pouvoir douter, que tu l'as particulièrement remarquée en Italie. *Tu l'élevais même pour sa piété au-dessus de toutes les dames de la duchesse de Ferrare.* » Un tel éloge en dit beaucoup dans la bouche de Calvin toujours si sobre de louanges. Il demeure le plus beau titre de celle qui, dans les vicissitudes de la destinée, honora toujours Calvin comme un père spirituel.

Faut-il ranger un peintre célèbre parmi les auditeurs de Calvin à cette époque ? J'ai réfuté ailleurs la thèse soutenue par un ingénieux écrivain qui joignait un tact parfait au sentiment le plus délicat de l'art[1]. Les voyages du Titien sont connus, car ses pas étaient comptés comme ceux d'un roi. Il entretint avec le duc Alphonse Ier des rapports aussi flatteurs pour la maison d'Este qu'honorables pour l'artiste, et plusieurs de ses peintures décoraient le château de Ferrare ; mais il n'y parut point en 1536. Les rapports presque quotidiens de l'ambassadeur ferrarais, don Giacomo Tebaldi, à Venise, ne laissent aucun doute à cet égard, et la tradition

1. *Nouveaux Récits du XVIe siècle*, p. 30, 31.

d'ailleurs si incertaine d'un portrait de Calvin dû au pinceau du grand artiste, et conservé dans la famille Bevilacqua de Naples, ne suffit pas à établir une rencontre plus piquante que vraisemblable entre deux hommes de caractères et de génies si différents.

L'historien de la Réformation, M. Merle d'Aubigné, en donnant place au Titien dans des scènes de pure fantaisie, a trop oublié le mystère qui entourait le jeune réformateur français à la cour de Ferrare, et dont on trouve une nouvelle confirmation dans une lettre qui lui fut adressée, peu d'années après, par un professeur du palais, Jean Sinapius devenu l'heureux époux de Françoise de Roussiron, la plus chère prosélyte de Calvin :

« Votre grand savoir, votre candeur, votre zèle si pur pour la propagation de la piété, attestés par ceux qui ont le privilège de vous connaître et de vous entendre, comme par vos écrits publics et privés, me disposent à vous aimer, alors même que j'ai eu trop peu d'occasions d'entretenir des rapports directs avec vous... Je dois confesser en effet que tout le temps de votre séjour à Ferrare, dans les dernières années, vous avez été caché pour moi comme ce Silène d'Alcibiade qui recélait un Dieu[1]. »

Grave témoignage qui délimite rigoureusement l'apostolat de Calvin dans une cour célèbre. Sans tomber dans l'exagération de certains critiques, qui prétendent, au mépris de toutes vraisemblances, imposer le silence au réformateur sur ses convictions les plus chères avant son arrivée à Genève, il faut reconnaître que les premières manifestations de sa foi, en France comme en Italie, ne sortirent pas d'une ombre discrète. Son influence à Ferrare ne s'exerça, autour de la duchesse, que sur quelques initiés, dans le cercle le plus intime. Jean Sinapius ne paraît pas avoir été de ce nombre. Disciple de Luther, il avait puisé la nouvelle croyance à une autre source.

Tel fut, dans ses traits essentiels, ce que l'on peut appeler

1. Sane illo tempore quo adfuisti, superioribus annis, *reverâ me sicuti Alcibiadis Silenus quispiam latuisti.* » Johannes Sinapius Calvino, calendis septembris 1539. Ms. de Genève. Sur ce curieux passage, voir *le*

le ministère de Calvin auprès de la fille de Louis XII, action secrète et voilée, réelle pourtant dont les effets se feront plus d'une fois sentir dans la cour d'Este. Ce mystérieux épisode de la jeunesse du réformateur, essayant pour ainsi dire ses premiers pas dans la carrière qu'il devait parcourir avec tant d'éclat, allait d'ailleurs être clos par un brusque dénouement qui n'est pas lui-même sans mystère. Les inquisiteurs répandus dans les villes d'Italie pour épier le mouvement des esprits, et réprimer toute atteinte à l'orthodoxie catholique, avaient l'œil ouvert, l'oreille tendue aux moindres symptômes de l'indépendance d'opinion qui mène au schisme. Leur attention était depuis longtemps éveillée sur les furtives réunions du palais, sur les allées et venues de personnages étrangers suspects d'hétérodoxie. La duchesse elle-même était l'objet de leurs défiances, d'autant plus vives que le respect en interdisait la manifestation extérieure. La délation fit son œuvre. Pour prendre une voie détournée, les dénonciations n'en étaient que plus sûres. Elles précédèrent l'arrivée du duc rentrant de Naples fort mal disposé pour l'entourage de Renée, comme le prouvent les lignes suivantes écrites de Viterbe, le 2 janvier 1536 :

« J'envoie Quaïno visiter Madame, et je crois qu'il s'acquittera bien de son office à l'égard de chacun, s'il n'est dominé par la crainte de faire trop de honte à autrui. Il me suffit de savoir que ma maison est pleine de gens qui ne sont occupés qu'à médire des autres, lorsqu'eux-mêmes ne valent rien, et ce voyage ne m'en a fourni que trop de preuves[1]. »

Ces lignes qui n'annoncent rien de bon disent assez l'état d'esprit dans lequel il fit sa rentrée solennelle à Ferrare, le 25 janvier. Que se passa-t-il alors dans le petit monde étranger qui entourait la duchesse ? Calvin, secrètement averti par elle, put-il se retirer à temps, avec son ami

Banquet de Platon, discours d'Alcibiade : « Tout cela n'est-il pas d'un Silène ? Mais ce n'est que l'enveloppe qui couvre un dieu. » Allusion à Socrate, citation bien digne de la Renaissance.

1. « Basta che ho la casa piena de maledicenti di altri, et toro non voleno niente, et in questo viaggo me ne sono chiarito. » Lettre à Bartolomeo Prosperi. Minutes ducales. Arch. d'Este.

Louis du Tillet, ou faut-il accepter le grave témoignage de Muratori s'exprimant ainsi dans ses *Annales d'Italie :* « Quelqu'un qui a vu les actes de l'inquisition de Ferrare, m'assure que cet agent de perdition fut fait prisonnier, et qu'étant conduit de Ferrare à Bologne, il fut délivré sur la route par des gens armés. On devina sans peine d'où venait le coup[1] ! »

Il y a trente ans, dans un mémoire sur *Calvin au val d'Aoste*, lu à l'Académie des sciences morales et politiques, je crus pouvoir admettre l'autorité d'un texte émanant d'une source presque officielle, et accepter, sans réserve, la grave déclaration de Muratori. Des études postérieures, portant sur des documents nouveaux et longtemps ignorés, ont fait pour moi la lumière sur ce point capital. C'est à un autre réfugié, non moins célèbre, c'est à Clément Marot, et non à Calvin, que doit s'appliquer le passage en question, avec des probabilités voisines de la certitude. Parti de Ferrare vers la fin de janvier 1536, Calvin n'eut donc rien à démêler avec l'inquisition de Bologne, dont l'intervention ne devait se produire que plusieurs mois après, dans des circonstances, aujourd'hui mieux connues, grâce aux correspondances diplomatiques récemment mises au jour.

Quoi qu'il en soit du brusque départ ou de la mystérieuse évasion d'un homme voué à de bien autres vicissitudes, jusqu'au jour où la voix de Farel, le retenant à Genève, lui ouvrit le chemin de son apostolat et de sa grandeur, son souvenir demeura profondément gravé dans le cœur de la duchesse, qui ne laissa jamais échapper une occasion de lui

1. « Vengo assicurato da chi na veduto gli atti del inquisitione di Ferrara, che si pestifero mobile fu fatto prigione; ma nel mentre che era condotto da Ferrara a Bologna, da gente armata fu messo in liberta. *Onde fosse venuto il colpo ognum facilmente l'immagino.* » Muratori, *Annali d'Italia* (Édition de Venise, 1833, t. XLVIII, p. 181). Même assertion dans les divers auteurs ferrarais qui ne font que répéter Muratori. Stalabrini, *Descrizione della Cathedrale di Ferrara*, s'exprime autrement, et croit à un départ favorisé par la duchesse : « Calvino riesci de Sottrarsi alle ricerche del duca per la di mi detenzione si ha il breve apostolico nel archivio di questo S. Tribunale dell Inquisizione generale di Ferrara. » (Ms. de la bibl. de la ville.) Ce bref avait une tout autre destination.

marquer son attachement et son respect[1]. Durant plus d'un quart de siècle on vit les plus nobles relations, celles qui touchent aux choses de l'âme, se perpétuer entre le grand docteur français et sa royale néophyte, toujours avide de ses conseils et pénétrée de ses leçons, sans avoir le courage d'y conformer entièrement sa vie. L'empreinte du génie de Calvin se retrouvera même dans cette académie du palais qui s'inspira plus ou moins des exemples de sa royale patronne : « C'est une chose notoire, dit un écrivain ferrarais, que si cette académie fit honneur aux lettres, elle en fit beaucoup moins à l'Église catholique[2]. »

JULES BONNET.

1. Voir la correspondance du réformateur. Sa dernière lettre française, du 4 avril 1564, est adressée à la duchesse de Ferrare.

2. « E cosa nota che sale academia fece onore alle lettere, mà non alla catholica religione. » Baruffaldi, *Notizie delle academie ferrarési*, in-8°, 1787, p. 9.

DOCUMENTS

UN PRÊTRE TOLÉRANT DANS LES CÉVENNES
ET CE QU'IL LUI EN COUTA
1708-1732

On connaît bien le proverbe : Il n'y a pas de règle sans exception. Au XVIIe et au XVIIIe siècle, pendant la période du Désert, les protestants n'eurent pas de pires ennemis que les membres du clergé catholique. Le *Bulletin* en a souvent publié des preuves ; il est avéré, en effet, non seulement que le clergé sollicita et obtint les mesures draconiennes qui mirent tout un peuple hors la loi, et en quelque sorte hors de la nature en assimilant ses unions et ses enfants à des accouplements et à des bâtards ; mais qu'il dénonça les assemblées et en général toutes les contraventions à cette monstrueuse législation[1]. — Voici, au contraire, un prêtre qui fut tolérant, qui se permit de bénir ou de légitimer des mariages sans demander d'actes humiliants ou hypocrites, qui laissa les assemblées se tenir sans les dénoncer, etc. Mais n'anticipons pas sur son récit qu'on aura certainement grand plaisir à lire, tant il est vivant et vous reporte bien dans ce milieu si tragique du protestantisme cévenol à cette époque. Nous devons la copie de ce fragment d'autobiographie qui se trouve à Genève (manuscrits Court 17 H.165), à l'obligeance de M. Gaidan. Nous ne savons pas ce que devint plus tard ce Chalbos.

N. W.

Mémoire des raisons pour lesquelles j'ay été constraint de décamper de France pour me jetter en Suisse.

1° En mil sept cens huit, douzième jour du mois d'avril, je pris possession du prioré cure de S. Andéol de Clerguemort dans les Hautes Sevènes, diocèse de Mande, de laquelle paroisse les habitants sont de la religion reformée, duquel bénéfice je me défis en faveur de mon frère en 1726, attandu que nous avions un oncle fort âgé qui sentoit mon frère trop jeune pour desservir sa paroisse

1. Voy. sur ce point, entre autres, l'introduction aux *Lettres de Paul Rabaut*, dont il est question plus loin.

composée de douze cents communians environ et par ce moyen il m'engagea à me défaire de mon bénéfice pour me retirer auprès de lui, comme je fis.

2° Il est vrai de dire que pendant le temps que j'ai resté au dit S. Andéol j'ai traité les religionnaires avec [toute] la douceur possible — qu'ils m'en démantent si je dis faux, — mais que j'en ai épousé de toutes les paroisses circonvoisines avec congé de leur curé, sans autre formalité que celle de la bénédiction seule; sans amande aux enfans absents du catéchisme et de l'école; recevant pour parrain et marine sans interrogation de rien; n'ayant jamais dénoncé aucun mort enterré sans m'avoir appelé; ne sortant de la maison prieurale aucun jour de fête pour n'être pas obligé de faire payer l'amande à ceux que j'aurois trouvé au travail, le tout selon la déclaration de France; n'ayant non plus levé la langue, quelques assemblées que j'aye (je ne dis pas sceu, mais veu), — cela est notoire à tout le pays.

3° La nommée *Pierre Blachère* à présent à Coppet, en Suisse, ayant été conduite à la citadelle de Montpellier pour fait de religion, je fis tous mes efforts et employa tous mes amis pour lui procurer la liberté, le père du dit Blachère sait de quelle manière j'en ai agi.

4° Monsieur *Pierre Cortès*, ministre de l'évangile de Jésus-Christ, ayant épousé, en vertu de son ministère, un certain *Henri Diet* de la Limogne, paroisse du Collet de Dèze, avec *Marguerite Martel*, par un esprit de charité et de sûreté de leur fils après leur mort[1] je coucha dans le registre des fonctions curiales la bénédiction de leur mariage. Quelques années après Henri Diet vint à décéder et le lendemain de son enterrement *Chapon des Tours*, son beau-frère, fit donner un exploit par sergent à la vefve, par lequel elle fut sommée de désister de son bien comme concubine et par conséquent, son enfant illégitime, veu qu'elle avait épousé à l'assemblée. La dite vefve retira de moi son certificat en vertu duquel elle fut remise dans la possession de son bien par la cour de monsieur le sénéchal de Nîmes, trois ans après la chose avoir été débatue.

5° Pour revenir sur la démission de mon bénéfice, six mois après mon oncle vint à tomber malade, le deuxième jour de la maladie il me résigna, mais la résignation ne fut point admise en cour de Rome avant son décès; me voila donc frustré de la cure et hors de mon prieuré, à la réserve de la pension de cent vingt livres, ce qui m'obligea à demander un *exeat* pour cinq ans.

1. Pour que le fils pût succéder à ses parents.

6° Je fus donc servir à la ville d'Anduze en Languedoc, diocèse d'Alais, et pendant ce temps là mon père étant venu à tomber malade voulait me voir avant mourir. Après son décès je desservis une paroisse nommée S. Julien du Tornel, diocèse de Mende, à la place du curé qui était devenu aveugle. Je servais encore tour à tour une chapelle au lieu nommé Orsière, susdite par., jusques au 6e mars 1730 que je retira entièrement dans ledit Dorsière, à cause du décès du dit Pigière, curé.

7° Le bruit de la remise en possession de la vefve d'Henri Diet s'étant repandu par les Sevènes, *Louis Balmès* de S. Buget, paroisse de S. Andéol de Clerguemort, autrefois mon paroissien, me pria au nom de Dieu de lui accorder un certificat en confirmation de celui que M. Cortès ministre lui avait fait touchant la bénédiction de son mariage, du 9 septembre 1728, dans lequel certificat de mon dit sieur Cortès il s'est signé Pierre Cortès, pasteur, à présent sous la croix, au lieu que dans le certificat du mariage d'Henri Diet avec Marguerite Martel, il est signé Pierre Cortès, ministre de l'Évangile de Jésus-Chrit et plus bas *Jean Combet*, proposant.

8° Le sieur *Bonnet*, du Morlet, paroisse de Frutgeret me pressa et repressa de vouloir lui bénir son mariage, ne pouvant bonnement épouser de Mr Cortès son parent, m'alléguant pour raison que le monsieur en question en serait bien aise. J'en crus à sa parole, je ne puis savoir s'il disait vrai ou s'il disait cela parce qu'il savait que je l'aimais intérieurement, sans avoir l'honneur d'être connu de lui, ou bien ne s'étant pas fait connaître, de sorte que lorsqu'il venait quelques nouvelles à ma connaissance, j'en donnais avis en secret à *Jacques Cortès*, frère du ministre, auquel Jacques je rendis tous les services possibles en 1722, lorsqu'il fut cité à comparaître devant M. le duc de Roquelaure, gouverneur de la province du Languedoc, et de Bernage, intendant, par rapport à son frère.

9°[1] Sollicité de toutes parts, je donnas la bénédiction nuptiale et recus le mutuel consentement de la fille de *Moulinet*, de l'Hopital avec *Jourdan* de Bellecoste, sous promesse de garder le secret, attendu que l'on supposerait qu'ils auraient épousé du ministre. J'en fis de même au fils de *Platon*, de Peyrefrège, à la fille du nommé vulgairement *lou maygré* (le maigre) de Bellecoste, avec *Malachave*, de Chamblon. Je donna aveuglément et à la honne foi et en vue de protéger leurs enfants après le décès des dits mariés, des certificats sous main à plusieurs autres qui avaient épousé de leurs ministres.

1. Il y a ici, par erreur, 7 et en tête des paragraphes suivants, 8, 9, etc.

10° Entr'autres je donna malheureusement un certificat au nommé *Sylven* du Pont de Montvert, cause de ma fuite, puisque tout allait le mieux du monde et en tranquillité jusques alors, car on ne soupçonnait de rien; mais dès que le dit Sylven eut de moi un certificat au lieu de demeur[er] en repos, comme auparavant, il cacha celui de monsieur le ministre et présenta le mien au commandant qui le remit au curé de la paroisse. D'abord, Theron, curé, partit pour Mende afin de l'étaler à l'évêque, quoy fait l'évêque s'adressa au gouverneur de province, pour, à force de garnison, montrer leurs certificats. Tous mes certificats, vérifiés par l'indication du dit Sylven furent très bons devant le gouverneur, mais l'évêque de Mende écrivit au plus vite au roy duquel il obtint une lettre de cachet pour me faire enfermer le reste de mes jours au Fort de Brescou.

11° Le premier avril 1732, le prévôt avec la maréchaussée vint audit Orsière pour me saisir comme fauteur des assemblées que je n'avais jamais découvert, et comme protecteur, par mes certificats, de messieurs les ministres qui prêchent la pure vérité en France; mais Dieu, par sa grâce, voulut que je m'éclypsa des yeux du prévôt et de ses archers, et décampa dans un bois où je resta le reste du jour et de la nuit, à cause que l'on tenait l'œil aux passages. Ayant manqué pour le coup, on s'en retourna à Mende. Cependant on avait écrit aux portes de tous les passages de m'arrêter, jusques aux gardes des échelles et de ceux au-delà du pont de l'entrée de Genève de la Savoye; mais monsieur *de la Barre*, ministre à un village hors la ville de Genève, eut la bonté de me donner un guide assuré pour éviter ce danger.

12° Dès être arrivé j'eus recours à plusieurs réfugiés à Genève de mon pays qui allèrent me recommander à M. *Maurice*, professeur, comme ayant rendu de bons services à leur religion. Monsieur Maurice me reçut fort gracieusement avec les autres messieurs lesquels m'auraient retenu sans le résident qui guettait à me faire saisir, sur quoi M. Maurice me donna avis de ne point sortir de Genève quelques caresses que l'on me fit, sous prétexte de promenade ou récréation, pas même pour venir à Coppet, de n'aller point par terre à cause des gardes de Versoy. C'est pourquoi il me fit embarquer et envoya une lettre de recommandations à Monsieur *Court*, ministre à Lausanne, et qui avait prêché dans nos cantons avec zèle suivi d'un grand fruit.

Mais enfin, que Dieu projette sur moi de la manière que sa divine providence le permettra, je suis bien aise d'avoir fait tous ses services et plus fâché de n'avoir point trouvé l'occasion d'en faire de

plus grands, me soumettant à la volonté de Dieu, sans avoir eu le temps de prendre que ce que je me trouve dessus.

Ce qui m'a fait encore du tort sur cette dernière découverte, c'est qu'on a renouvelé ce que la sœur de M. *Girard*, du Collet de Dezé, avec la tante des demoiselles *de La Porte* de Genève, dont le père était ministre autrefois au Collet et dont leur oncle et mari de la susdite demoiselle s'appelle M. de *Chamauval*, dit à M. Pelletier, curé dudit Collet au milieu de la place, le 6 juin mil sept cent vingt deux : « Vous n'êtes pas comme le prieur de S. Andéol qui est venu aujourd'hui nous écouter à l'assemblée. » Ce n'est pourtant pas M. le curé qui a cité cela, car il se contenta de m'en faire la réprimande et cela s'était assoupi.

Il est vray, le 6 juin 1722, il se fit une assemblée au-dessus du lieu du Cros par (ceux) dudit S.Andéol, où l'on demeura depuis le matin jusques au soir et m'ayant esté dénoncée, je fis ma fonction curiale, comme jour de dimanche; après quoy je dina avec certains principaux habitants et, après le dîner, tout seul, je voulus savoir la vérité et j'alla jusques à la portée d'un fuzil, perché sur un rocher, les regarder, ce qui fut cause que ces demoiselles tinrent ce langage.

CHALBOS,
Antien pr. de S. Andéol de Clerguemort.

A Lauzanne, ce vendredy 22 aoust 1732.

LES FRAIS D'UNE ARRESTATION EN BÉARN
EN 1778

Voici une pièce que nous a communiquée M. J. Roth, pasteur à Orthez. Elle se passe de commentaire. Je ne sais pourquoi ce *Claverie* fut arrêté, mais on fit dépenser à cette occasion environ 800 livres à sa famille et à d'autres protestants d'Orthez. Qu'on multiplie cette somme, même diminuée, par le nombre des arrestations dont tant de nos malheureux coreligionnaires furent alors victimes et l'on comprendra pourquoi certaines gens nous répètent si souvent qu'on ne doit rien aux protestants. N. W.

Du 20 *avril* 1778. *Signification de condamnation sur les frais faits à l'occasion de l'arêtement de Claverie de Castetarbe détenu aux prisons de St Jean.*

Pierre de Castera chevalier de l'ordre Royal et Militaire de

St Louis subdélégué de M. l'intendant, Vu les ordres à nous adressés contenant : que les particuliers protestants contre lesquels il a été donné des ordres du Roy, doivent pourvoir au payement des frais faits pour leur arrestation et les perquisitions qui ont été faites de leurs personnes. Vu encore l'état desdittes dépences faittes tant par le détachement du Régiment de Belsunce, que par la Brigade de la Maréchaussée à la résidence d'Orthés, ensemble celuy de la fourniture faitte par la ville aux cinq dragons qui y ont séjourné dans le même objet, montant toutes les dépances à la somme de sept cens quatre vingts six livres douze sols.

Nous subdélégué, demurant les ordres à nous adressés, ordonnons que le nommé *Marsoo père*, *Claverie*, *Marsoo*[1], *Bertezène* et *Journet*[2], seront solidairement contraints par toutes voyes et par corps, à payer en nos mains dans huitaine pour tout délay, ladite somme de sept cents huitante six livres douze sols. A cest effet notre présent ordre sera notifié par le Brigadier de la Maréchaussée et à deffaut par eux de satisfaire audit payement, dans le délay, requérons ledit Brigadier de la Maréchaussée d'envoyer un cavalier en logement chez ledit Marsoo et Claverie dont les domiciles sont connus, à raison de cent sols par jour, jusqu'à ce que par la force de la solidarité, eux, ou leurs parents ayent satisfait au payement de la susdite somme; requérons le Brigadier de la Maréchaussée de dresser verbal de la notification du présent ordre qu'il nous remettra de suitte. Fait en la ville d'Orthés notre logis, le dix neuf avril 1778. Signé Castera subdélégué.

L'an mil sept cent soixante dix huit et le vingtième jour du mois d'avril, nous Armand Capdeboscq brigadier de la maréchaussée à la Résidence d'Orthés soussigné, certifions avoir bien et duement signifié l'ordre de M. de Castera subdélégué de M. l'intendant dont copie en l'autre part, au nommé Claverie dans le domicille duquel nous nous sommes exprès transporté et en sa personne à Marsoo, Bertezène et Journet, avec déclaration que, faute de satisfaire au prescrit de ladite ordonnance, ils y seront contraints par logement d'un cavalier de notre brigade, à raison de cent sols par jour jusques à son entière exécution; et leur avons donné la présente copie de même que de notre présent procès verbal, parlant au frère dudit Claverie et en sa personne aux autres ces solidaires, et avons signé,

CAPDEBOSCQ.

1. Sur les Marsoo, Voy. *Bull.* 1891, 257.
2. L'un et l'autre pasteurs à Orthez.

MÉLANGES

LE
DERNIER CHAPELAIN DE L'AMBASSADE DE SUÈDE
A PARIS
CHARLES-CHRISTIAN GAMBS
1759 — 1822[1]

Le décret du 20 septembre 1792, en confiant la rédaction des actes de l'état civil aux municipalités, ordonna le dépôt dans les maisons communes des registres tenus par les ministres du culte et qui se trouvaient dans les églises paroissiales ou dans les presbytères[2]. S'appuyant sur cette disposition de la loi, un agent municipal se rendit à la chapelle de l'ambassade et réclama la remise des actes rédigés par les divers chapelains. Gambs exposa les droits de propriété de la Suède sur ces registres et refusa de livrer à ce fonctionnaire les précieuses archives. Il adressa immédiatement une plainte au gouvernement français : « Ces registres, disait-il, m'ont été confiés par le gouvernement de Suède, je ne puis m'en dessaisir sans un ordre de ce même gouvernement, on ne peut me les enlever sans manquer à une puissance amie de la France[3]. » Devant cette attitude énergique, le ministre de la justice donna l'ordre au conseil général de la Commune de Paris de ne point insister, il reconnut que l'ambassade devait jouir des immunités et des égards que le droit des gens et les relations qui existent avec la Suède lui assurent[4]. La commune de Paris n'entendait pas le langage de la raison et elle était peu disposée à la conciliation, son représentant le citoyen Lenoir insistait pour la saisie, prétendant que « les ministres protestants ne doivent pas avoir le privilège de

1. Voy. le précédent n°, p. 145 à 152.
2. Loi des 20-25 septembre 1792, titre VI (articles 1 à 6).
3. Lettre du 4 juillet 1793. Archives du Ministère des Affaires étrangères. Suède. Volume 286, p. 74.
4. Lettre du 11 juillet 1793. Archives du Ministère des Affaires étrangères. Suède. Volume 286, p. 79.

faire à Paris des actes civils interdits aux ministres de tous les cultes et de la compétence exclusive des municipalités ». Il ajoutait qu'il était étonné d'entendre sur ce sujet les plaintes d'un pasteur, « Le citoyen Gambs, ajoutait-il, existe légalement dans la république depuis que la liberté a détruit l'affreux despotisme des cultes. Il lui fallait autrefois la protection d'une ambassade et hors du service des personnes à qui il était attaché, s'il agissait comme ministre du culte, il devait être pendu... Si les despotes de France eussent voulu reconnaître l'état civil des protestans qui le demandaient au nom de la nature, au nom du ciel et de la terre, le citoyen Gambs les auraient comblés de bénédiction et lorsque la liberté fait cesser enfin les longs gémissements des victimes, il fuit, et dans sa fuite il appelle à lui le droit des gens[1] ».

Ce raisonneur oubliait que l'édit de Tolérance avait été accordé par Louis XVI; Gambs lui répondit en ces termes le 29 juillet 1793[2] :

« J'ai applaudi comme vous aux dispositions philosophiques et bienfaisantes de la loi du 20 septembre et ce n'est pas d'aujourd'hui que je crois que les fonctions de ministre du culte sont absolument différentes de celles de l'officier de l'état civil et qu'elles ne doivent point être réunies ou plutôt confondues dans la même personne. Mais mon opinion individuelle ne peut rien influer dans la décision d'une question de droit qui s'élève en ce moment entre la France et la Suède sur la possession des registres de ma chapelle. Ce n'est pas à moi qu'il faut les demander, c'est à la Suède, de laquelle je les ai eus et pour laquelle je les ai tenus jusqu'à présent. Je ne connais pas la distinction que vous faites entre le ministre des cultes et l'aumônier de l'ambassade de Suède. Salarié par cette dernière puissance, je n'ai agi et n'ai pu agir que d'après les ordres qu'elle m'a donnés soit directement, soit par ses représentants..., c'est à elle et non à moi de décider de quel poids vos raisons peuvent être pour elle.

« Je ne connais point cette philosophie qui affranchit un fonctionnaire en sous-ordre, du devoir de demander l'agrément de son supérieur pour l'extradition d'un dépôt qui lui a été confié. Pénétré

1. Rapport du citoyen Lenoir. Archives du Ministère des Affaires étrangères Suède. Volume 286, p. 94.

2. Archives du Ministère des Affaires étrangères. Volume 286, p. 108.

de ce principe et de son obligation rigoureuse, j'ai, aussitôt après la visite du citoyen Lenoir, demandé les ordres de monseigneur le grand chancelier.

« Je crois que la Suède, pour s'être prêtée dans le temps aux vues du gouvernement français qui devrait réparer par un biais les torts que l'intolérance occasionnait aux protestans et les autorisait à se marier dans les chapelles des ambassades sous la fiction qu'elles étaient pays étrangers, je crois, dis-je, que la Suède qui a permis à ses aumôniers de recevoir dans leurs registres les actes des citoyens français protestans, mérite au moins d'être prévenue du désir qu'a la municipalité de Paris de s'emparer de ces registres. »

Cette lettre eut un succès complet : les ministres redoutaient l'intervention de la Suède. Il fut entendu que Gambs délivrerait à la municipalité de Paris une copie authentique des actes et que les registres resteraient déposés à l'ambassade. Cette copie ne fut point faite à cette époque, il fallut pour l'obtenir le décret du 22 juillet 1806 qui nomma un commissaire interprète pour dresser un extrait général des actes concernant l'état civil des Luthériens enregistrés par les chapelains étrangers antérieurement à la loi du 20 septembre 1792. C'est grâce à la courageuse résistance de Gambs que ces registres échappèrent en 1871 aux incendies de la Commune et se trouvent encore aujourd'hui aux archives du temple de la rue Chauchat[1].

Pendant les plus mauvais jours de la Terreur, le culte continua à être célébré dans la chapelle de l'ambassade ; dans une note en allemand inscrite sur le registre de l'Eglise, Gambs résume ainsi cette triste époque :

« A la fin de l'année 1793, Chaumette et Hébert poursuivirent les représentants du Christianisme avec une violence farouche. La Convention ordonna la fermeture de plusieurs lieux de culte et fit emprisonner les fidèles convaincus d'avoir fêté

1. Il n'existe plus aujourd'hui aux Archives du temple de la rue Chauchat que deux registres relatifs aux actes de l'état civil, dressés par les chapelains de l'Ambassade de Suède. Le *premier* contient les mariages de 1680 à 1763, les baptêmes de 1742 à 1763, les enterrements de 1744 à 1755. Le *second* est relatif aux mariages de 1764 à 1806. Que sont devenus le registre des baptêmes de 1764 à 1806 et celui des enterrements pendant la même période ? — Voyez *Bulletin*, II (1854), p. 120.

le dimanche. Dieu seul était mon appui, j'étais à Paris comme la sentinelle d'un poste abandonné, je n'avais d'autre titre que celui de pasteur d'une ambassade qui n'existait plus, M. le baron de Staël ayant quitté l'hôtel pour n'y rentrer qu'au commencement de l'année 1795.

« Pendant le règne de la Terreur, j'habitais la section du Bonnet Rouge qui ordonna plusieurs perquisitions dans l'hôtel de l'ambassade. Pour ne pas exposer les fidèles de mon troupeau à des poursuites et à la prison, je pris la résolution de célébrer le service divin le *décadi*. Je ne maintins ce changement qu'après avoir reçu l'autorisation du baron de Sparre, grand chancelier de la Suède. A la fin de l'année 1794 la Convention ayant décrété la liberté des cultes, les services eurent de nouveau lieu le dimanche[1]. »

Dans son *Histoire des Sectes*, Grégoire reproche aux pasteurs protestants d'avoir consenti à célébrer les fêtes du décadi en renonçant au culte du dimanche ; il oppose à cette conduite celle des prêtres constitutionnels qui partout, dit-il, refusèrent de se plier aux exigences des Jacobins[2].

Ce blâme ne nous semble pas très justifié, il était impossible aux pasteurs, sans s'exposer à l'emprisonnement et souvent à l'échafaud de continuer à prêcher la parole de Dieu le dimanche ; ils faisaient au contraire preuve d'un dévouement véritablement chrétien en restant ainsi au milieu de leurs paroissiens et en les entretenant tous les *décadi* des grands principes de morale et de charité. Oberlin le pasteur du Ban de la Roche alla même plus loin, le gouvernement révolutionnaire lui ayant défendu d'exercer un acte quelconque de son ministère, il fonda une Société populaire qui se réunissait dans le temple. A chaque séance il prononçait un sermon qu'il terminait par une prière devant ses paroissiens agenouillés[3]. Dans ses intéressants *Souvenirs*, Mlle de

1. Archives du temple de la Rédemption. Registre de l'Église.

2. *Histoires des Sectes*, tome VI, p. 100. Grégoire avait reçu de Blessig, pasteur à Strasbourg, la lettre suivante : « En bons citoyens nous observons le *décadi*, en nous conformant à la proclamation de notre département qui défend d'étaler des marchandises ce jour-là ; mais en bons chrétiens nous célébrons le *dimanche* par les services de l'avant et de l'après-midi. »

3. Voyez L. Roehrich, *le Ban de la Roche*, notes historiques et

Berckheim rapporte qu'elle assista à cette cérémonie d'un nouveau genre. Elle en sortit profondément édifiée. « Il y avait longtemps, ajoute-t-elle, que je ne m'étais trouvée dans une assemblée d'hommes réunis par un sentiment de piété pour adorer l'Eternel [1]. »

La proclamation de la liberté des cultes (21 février 1795) suivit de peu de mois la mort de Robespierre ; elle mit un terme à la persécution contre les ministres protestants ; de nouveau les fidèles purent se réunir et prier Dieu le dimanche. La chapelle de l'ambassade fut ouverte aux Luthériens et Gambs y continua son ministère.

Quand le premier Consul eut signé le Concordat avec le Pape et mis le protestantisme au nombre des cultes reconnus et réorganisés par la loi du 18 germinal an X, les Luthériens firent des démarches pour avoir à Paris une Église consistoriale. Dans une lettre [2], le pasteur Gambs rapporte qu'à cette époque il fit un recensement de tous ses paroissiens, ouvrit une souscription pour assurer le traitement du pasteur, réunit les principaux membres de la communauté et obtint de M. Koch la promesse qu'il entrerait en négociation avec le ministre et solliciterait la création d'un consistoire luthérien dans la capitale. Si ce projet échoua, c'est, assure Gambs, parce que « Koch, au lieu de demander une consistoriale, se contenta d'une succursale pour mieux maintenir Paris sous la dépendance de Strasbourg ». Cette allégation est-elle exacte ? il est difficile de la contrôler ; en tout cas, le 15 août 1806, le gouvernement créait à Paris un simple oratoire qu'il rattachait au Temple Neuf de Strasbourg sous la direction du Consistoire de cette ville [3]. Ce décret avait été rendu sur le rapport de Portalis. Il est intéressant de publier

souvenirs. Oberlin écrit le 9 avril 1794 : « Interdit de toute fonction ministérielle quelconque par le gouvernement révolutionnaire, j'établis un club à la place du service divin pour continuer sous ce nom nos assemblées. »

1. *Souvenirs d'Alsace. Correspondance des demoiselles de Berckheim*, tome I, p. 99.

2. Lettre du 27 février 1809. Archives du Consistoire de l'Église de la Confession d'Augsbourg. Temple de la Rédemption.

3. *Législation des cultes protestants*, par Armand Lods, pp. 73, 74, 76.

les principaux passages de cette pièce inédite, dont M. Hepp, ancien directeur des cultes non catholiques a bien voulu nous donner communication :

« Je me suis aperçu, Sire, de l'inconvenance qu'il y avait que des « sujets de Votre Majesté fassent exercer leur culte dans des cha- « pelles étrangères. Cette inconvenance devenait plus ou moins « choquante suivant les rapports politiques dans lesquels le gouver- « nement se trouvait avec les souverains qui ont des chapelles par- « ticulières à Paris ; puisque dans certains cas vos fidèles sujets « étaient obligés de prier, ou de feindre d'unir leurs prières à « celles faites en faveur des ennemis de l'Empire, et conséquem- « ment de Votre Majesté.

« Étonné que les Luthériens résidant ou domiciliés dans le dé- « partement de la Seine n'eussent fait aucune démarche pour y « obtenir l'exercice de leur culte, malgré leur attachement connu à « la religion de leurs pères, je m'étais convaincu que c'était par « défaut de moyens d'entretenir un pasteur, de se procurer un « temple et de pourvoir aux frais du culte et surtout par la crainte « d'être à charge au gouvernement.

« Votre Majesté, Sire, a prévenu leurs besoins et leurs désirs en « ordonnant qu'ils auraient une Église particulière. »

Il était urgent, en effet, d'établir cette Église, la Suède allait entrer dans la quatrième coalition et le roi donnait l'ordre à son chapelain de quitter la France. Gambs obéit et préféra, comme il le dit lui-même, le certain à l'incertain ; il fut blessé du peu d'empressement que ses paroissiens mirent à le retenir au milieu d'eux. « Lorsqu'en 1787, écrivait-il quelques années plus tard, Marron, à la suite des troubles de la Hollande, fut obligé de donner sa démission, l'Église de Paris fit une souscription de 4,000 francs afin de le garder auprès de son troupeau. Je m'attendais à quelque chose de semblable. Rien de tout cela ne se fit, pas une âme ne m'engagea de rester à Paris. Personne ne se mit en avant, tout le monde au contraire me conseilla de quitter[1]. »

Avant de se séparer de son troupeau, Gambs lui adressa de solennels adieux ; le discours qu'il prononça le 19 octobre

1. Lettre du 27 février 1809 à M. Billing, négociant à Paris. Archives du Consistoire. Temple de la Rédemption.

1806 produisit une grande impression sur ses auditeurs, ils lui demandèrent de le publier [1]. Dans un exorde d'une grande élévation, le pasteur recommande ses frères à Dieu, il affirme que, pendant les vingt-deux années que son ministère a duré, il n'a cherché que la gloire du Christ et le bonheur de ses frères. Il exprime toute l'affection qu'il ressentait pour les Luthériens, « ces citoyens paisibles, laborieux, estimés de tous, prospérant sous les auspices de la probité, du travail et de l'économie ». Il termine en démontrant que seule l'obéissance aux commandements de la religion peut assurer le bonheur de la vie présente et future.

Dans son esprit ce départ n'était pas définitif, puisqu'il avait laissé à Paris sa femme et ses enfants. Retiré d'abord à Hambourg, il obtint de Gustave IV la permission de rentrer à Paris, mais il fallait en même temps obtenir en France le retrait de l'ordre d'expulsion qui le frappait. Il adressa au ministre de l'intérieur cette pétition datée de Hambourg le 17 décembre 1806 :

Monseigneur [2],

Un Français qui n'a quitté sa patrie que depuis deux mois vous demande la permission d'y rentrer.

Je suis né à Strasbourg, département du Bas-Rhin. Après y avoir achevé mes études, j'acceptai avec l'autorisation du gouvernement la place d'aumônier de la légation de Suède à Paris. J'ai rempli cette place depuis 1784 jusqu'au 19 octobre de l'année courante. J'ai épousé une Française et tous mes enfants ont été inscrits sur les registres de l'état civil. Le roi de Suède m'ayant donné l'ordre de fermer la chapelle et de quitter la France, j'ai cru devoir obéir pour assurer l'existence de mon épouse et de mes enfants. Mais je n'ai cessé de réclamer la permission de retourner en France où j'ai laissé ma femme et mes enfants.

Maintenant que j'ai acquitté mon ancien devoir, je désire revenir à Paris et y vivre dans le sein de ma famille.

Daignez, Monseigneur, mettre le comble à mon bonheur en me

1. Sermon prononcé à Paris dans la chapelle royale de Suède le 19 octobre 1806 sur les paroles de saint Paul (*Actes* XX, v. 32), par Christian-Charles Gambs, aumônier de la légation de Suède. Paris, Treuttel et Wurtz, 1806, in-8°, 27 pages.

2. Archives Nationales F⁷, 8594, dossier 448.

permettant de rentrer en France avec mon fils âgé de 14 ans que j'ai emmené avec moi, pour lui faciliter l'étude de la langue allemande.

Vingt-deux années d'une conduite irréprochable doivent servir de gage à Votre Excellence de celle que je tiendrai à l'avenir.

Je suis, etc. C.-C. Gambs.

Il trouva un appui très chaleureux chez tous les notables protestants de Paris; le pasteur Marron se joignit à eux attestant qu'il connaissait depuis plus de vingt ans le citoyen Gambs, qu'il s'honorait d'en être l'ami, s'offrant à le cautionner comme un homme parfaitement sûr et professant sous tous les rapports les meilleurs principes[1]. Cette démarche eut d'abord un plein succès: le ministre de la police générale écrivit en effet, le 14 janvier 1807, au ministre plénipotentiaire résidant à Hambourg pour l'avertir que rien ne s'opposait à la rentrée de Gambs dans l'intérieur de l'Empire. Aussitôt l'ancien chapelain se rendit à Strasbourg, et, dans l'Église du Temple-Neuf, il prononça le 1er février 1807 un éloquent sermon sur le texte: « Pour nous, nous sommes citoyens des cieux[2]. » Le gouvernement vit-il dans le passage choisi une allusion à la situation du pasteur et la preuve du trop grand dédain de ce chrétien pour la nationalité française? En tout cas, quelques jours plus tard, les préfets du Mont-Tonnerre, du Bas-Rhin, de la Roër et des départements frontières recevaient l'ordre d'empêcher Gambs de rentrer en France[3].

Ainsi exilé, l'ancien chapelain chercha une place à l'étranger. Grâce à la protection d'un de ses paroissiens de Paris, il fut élu, au mois de juillet 1807, troisième pasteur à Brême. Il publia les sermons les plus importants qu'il prononça dans cette ville; on peut, en les lisant, reconnaître l'esprit vraiment évangélique qui ne cessa d'animer ce chrétien.

Pendant ce temps la petite Église luthérienne de Paris se

1. Pièce délivrée le 29 décembre 1806. Archives Nationales F7-8594, dossier 448.

2. Philippiens III, 20. Discours prononcé à Strasbourg dans l'Église du Temple-Neuf le 1er février 1807 par Ch.-C. Gambs. Strasbourg, chez Heitz, imprimeur du Directoire et de l'Académie.

3. Ordre daté du 4 février 1807. Archives Nationales F7-8594, dossier 448.

réorganisait ; les principaux membres de la communauté luthérienne se réunissaient chez l'un d'eux, M. Treuttel, et arrêtaient les termes d'une pétition dans laquelle ils démontraient que les renseignements et les chiffres fournis à Portalis lors de l'établissement d'un simple oratoire étaient inexacts. Il fallait, en effet, connaître bien peu la population luthérienne pour affirmer qu'elle ne dépassait pas 2,500 âmes. On établit un recensement plus exact qui portait le chiffre des Luthériens de la Seine à 10,000 et on sollicita de l'Empereur la création d'une Église consistoriale. Grâce à la bienveillante intervention du général Walther cette démarche eut un plein succès ; le décret du 11 août 1808 donnait pleine satisfaction aux membres de l'Église de la Confession d'Augsbourg, il leur accordait un consistoire avec deux pasteurs titulaires pour desservir l'Église des Carmes-Billettes[1].

Une fois régulièrement constitué, d'après les principes de la législation nouvelle, le premier soin du consistoire luthérien de Paris fut de choisir ses pasteurs. L'Église réformée avait élu le pasteur Marron, on songea à Gambs pour la Confession d'Augsbourg. Il avait laissé les meilleurs souvenirs ; grâce à son zèle et à son courage le culte avait été célébré peudant les plus mauvais jours de la Révolution. Mais le territoire français continuait à être interdit à l'ancien chapelain du roi de Suède ; il fallait tout d'abord faire rapporter cette mesure. Le 16 novembre 1808 le Consistoire adressait une demande dans ce sens au ministre de la police et, appuyé par M. le conseiller d'État d'Hauterive, il obtenait une entière satisfaction. L'arrêté qui frappait Gambs était rapporté et le Consistoire le présentait immédiatement (14 décembre 1808) comme premier pasteur de Paris à l'agrément du Directoire de Strasbourg.

1. Décret du 20 juillet 1808. L'inauguration eut lieu le 26 novembre 1809. Le Consistoire fut composé pour la première fois de MM. le comte Walther, général de division, le comte Rapp, général de division, aide de camp de l'empereur, comte Otto de Mosloy, conseiller d'État, ambassadeur de France à Vienne, le baron Dentzel, adjudant-général, Treuttel, Wurtz, Soehnée, Billing, Bartholdi, Eichhoff, Kieffer, professeur au Collège de France, Rosenstiel.

Cette élection était très honorable pour Gambs, le Consistoire prenant soin de rappeler que son ancien pasteur « avait fait preuve d'un talent distingué, et d'un zèle infatigable pendant les vingt-deux ans qu'il a desservi à Paris, sous l'autorisation du gouvernement, une des chapelles étrangères où les Luthériens de la capitale puisaient leurs secours spirituels », et il constatait en outre que les fidèles de la communauté tout entière « dont il possède l'entière confiance le désiraient pour premier pasteur[1] ».

Malgré cet appel si pressant et empreint d'une véritable affection, Gambs refusa. Il se montra susceptible à l'excès en écrivant à M. Billing « que le Consistoire l'avait choisi, non parce qu'il l'aimait, mais parce qu'il croyait avoir besoin de lui » et en ajoutant, « maintenant que vous avez relégué votre église au fin fond du Marais, dans un des quartiers les plus sales et les plus abandonnés de Paris, vous m'appelez parce que vous croyez que moi seul je suffirai pour faire des Carmes-Billettes le quartier le plus achalandé, et si je ne réussis pas on me jettera la pierre et on dira : Pourquoi n'est-il pas resté à Brême[2] ». Mais on peut pardonner cette boutade à un exilé qui s'expliquait peu la rigueur du gouvernement impérial et rendait l'Église responsable d'actes et de mesures qu'elle était impuissante à changer ou à adoucir.

Le Consistoire choisit comme premier pasteur M. Boissard[3] qu'il avait déjà élu à la seconde place le 20 jan-

1. Registre des délibérations du Consistoire, premier volume, voir délibérations des 16 novembre, 1er décembre, 14 décembre, 19 décembre 1808, 7 janvier, 15 février, 4 mars, 22 mars 1809. Archives du Temple de la Rédemption.

2. Lettre de Gambs du 27 février 1809. Archives du Temple de la Rédemption.

3. Nous donnons ci-après la liste complète des pasteurs luthériens de Paris, dressée d'après les Archives du Ministère des cultes :

La *première place* (décret du 11 août 1808) eut pour titulaires MM. Boissard, nommé par décret du 20 janvier 1809, décédé le 16 décembre 1836; Meyer (ordonnance du 22 juin 1837), décédé le 11 octobre 1867, et Kuhn (décret du 21 décembre 1867).

La *deuxième place* (décret du 11 août 1808) fut occupée successivement par MM. Goepp (décret du 13 avril 1809), décédé le 21 juin 1835; Verny (ordonnance du 30 mars 1836), décédé le 19 octobre 1854; Berger (décret

vier 1809, espérant encore obtenir l'acceptation de Gambs. Celui-ci fut inébranlable, il conserva son poste à Brême[1] et ne rentra en France qu'en 1814, après la chute de l'Empire. Le Consistoire de Strasbourg l'appela comme pasteur de l'Église Sainte-Aurélie où il exerça son ministère avec un grand succès. Il mourut dans sa ville natale, le 12 septembre 1822, laissant la réputation d'un homme de bien, d'un chrétien fervent et d'un orateur distingué.

ARMAND LODS.

---

du 14 février 1855), décédé le 17 février 1874, et Pfender (décret du 10 juin 1874).

A la *troisième place* (9 juin 1830), nous trouvons MM. Cuvier (ordonnance du 22 novembre 1830), décédé le 30 juillet 1867; Hagen (décret du 6 octobe 1867), décédé le 4 juillet 1873, et Alfred Mettetal (décret du 23 janvier 1874).

La création de la *quatrième place* remonte à l'ordonnance du 23 septembre 1839 et nous y voyons MM. Vallette (ordonnance du 20 septembre 1841), décédé le 20 octobre 1872. et Weber (décret du 23 décembre 1872).

La *cinquième place* (décret du 25 septembre 1854) a eu comme titulaires MM. Hosemann (décret du 5 janvier 1855), décédé le 20 septembre 1886; Oscar Vallette (décret du 1er septembre 1882), décédé le 7 avril 1883; Walbaum (décret du 8 août 1883), démissionnaire en 1891, et Dumas (décret du 20 juillet 1891).

La création de la *sixième place* remonte au décret du 10 janvier 1860; elle n'a eu qu'un seul titulaire : M. Auguste Mettetal (décret du 26 mars 1860).

A la *septième place* (décret du 10 janvier 1860) furent appelés MM. Goguel (décret du 26 mars 1860), mort le 8 décembre 1877; Schmidt (décret du 1er mars 1882).

La *huitième place* (décret du 16 novembre 1866) a été occupée par MM. Matter (décret du 16 mars 1867), démissionnaire en 1872; Edouard Lods (décret du 28 juin 1872).

Les *neuvième* et *dixième places* (décret du 12 septembre 1872) n'eurent chacune qu'un titulaire, M. Vollet (décret du 24 décembre 1872) et M. Appia (décret du 27 février 1873). — Voyez, d'autre part, la liste des pasteurs de l'Église réformée de Paris, *Bulletin* 1889, tome XXXVII, p. 473 et ajoutez en remplacement de M. Ducros démissionnaire, M. le pasteur Soulier (décret du 1er janvier 1891).

1. Gambs a donné, en 1782 et 1783, une traduction des quatre premiers volumes des *Délassements de l'homme sensible*. Il a publié plusieurs sermons : 1° *Predigten gehalten in der S. Ansgari Kirche zu Bremen von Christian Carl Gambs*, Bremen, 1808; ce recueil contient : *a*) Sermon prononcé le Jeudi Saint sur I Corinth. XI,23,26. *b*) Sermon prononcé le jour de prières et de pénitences publiques, le 28 septembre 1808, sur Ephes.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

SÉBASTIEN CASTELLION

En signalant, il y a quelques mois, le succès de la soutenance de M. F. Buisson, le *Bulletin* (1891, 448) a promis de rendre compte de l'édition définitive de sa monumentale biographie de Castellion[1]. Je viens de la lire d'un trait et j'ai hâte de remercier l'auteur de ces deux beaux volumes où revit tout un côté aussi important qu'ignoré de notre histoire. Il y a là, en effet, pour tous ceux qui croient connaître leur XVIe siècle, bien des renseignements inédits présentés avec un bonheur d'exposition et d'expression qui vous entraînent jusqu'au bout et souvent vous captivent. Ce n'est pas un de ces livres écrits pour s'acquitter d'une tâche une fois entreprise et qui exigent du lecteur une partie du labeur qu'ils ont coûté, mais une œuvre conçue, poursuivie et achevée avec amour. Depuis vingt ans qu'il l'étudie, l'auteur n'a pas senti faiblir son enthousiasme pour cet obscur pédagogue de la tolérance dont les épreuves et les travaux n'ont pas été inutiles au triomphe de la liberté.

Quelque intérêt, toutefois, que nous inspire la figure de Castellion, dont aucun trait n'a été laissé dans l'ombre, ce n'est pas lui seul qui absorbe l'attention. M. B... l'a bien mis au centre et au premier plan de son récit, mais partout où il nous le montre, à Lyon, à Strasbourg, à Genève, et définitivement à Bâle, il s'est efforcé de reconstituer le milieu religieux et littéraire qui l'encadre et parfois l'explique. Pour ceux qui savent à quel point les hommes de cette époque, absorbés par la lutte, sont avares de renseignements qui n'intéressent pas directement cette dernière, c'était là, de beaucoup, la partie la plus épineuse du travail. Pour nous donner, par exemple, une idée du milieu lyonnais, M. B... a dû dépouiller — mais en présumant trop des connaissances linguis-

V, 20; 2° *Trois Sermons sur le perfectionnement chrétien et la perfection chrétienne prononcés à l'Église Saint-Angar de Brême* (Texte Mathieu, V, 48, Brême, 1809; 3° *Prédication réformée de l'année du jubilé* 1817. Srasbourg, 1817.

1. *Sébastien Castellion, sa vie et son œuvre* (1515-1563). *Étude sur l'origine du Protestantisme libéral francais*, par Ferdinand Buisson, deux volumes de XIX-440 et 512 pages grand in-8°. Paris, Hachette, 1892. Les pages 339 à 500 du deuxième volume renferment des pièces justificatives et les pages 501 à 512, la table de l'ouvrage orné d'un portrait par J.-P. Laurens et de plusieurs fac-similés.

tiques de ses lecteurs —, un grand nombre de recueils de ces poésies de circonstance où se cachent des allusions qu'une connaissance approfondie de l'époque permet seule de saisir. A Strasbourg, Genève et surtout Bâle, les détails oubliés de la correspondance des réformateurs, les procès-verbaux du Conseil, etc., ressuscitent tout un monde très effacé et relégué à l'arrière-plan par le triomphe de Calvin et de ses partisans, mais dont les aspirations et l'influence n'ont pu être écartées sans une lutte prolongée.

A ce point de vue, la biographie de Castellion, qui a été le centre de la résistance aux théories de Calvin sur le traitement des hérétiques, la prédestination, etc., constitue presque une sentence de condamnation pour ce dernier. Non pas que M. B... ait failli à l'équité pour le réformateur qui ne lui est guère sympathique. Il s'efforce, au contraire, très sincèrement, de lui rendre justice, et, en plus d'une page, on sent qu'il redoute d'en manquer. Mais la conduite de Calvin à l'égard de ses adversaires n'en paraît peut-être que plus odieuse. — Je n'ai pas à la défendre, mais je voudrais pourtant présenter une ou deux remarques qu'elle m'a suggérées et que je n'ai pas trouvées dans les nombreuses pages qui la mettent en relief.

Calvin et Castellion débutent par être très bons amis puisque ce dernier est l'hôte du réformateur à Strasbourg. Le dissentiment ne commence qu'à Genève lorsqu'à cause des opinions du professeur sur le Cantique des Cantiques, etc., Calvin ne croit pas devoir l'admettre au saint ministère. Mais, même alors, la séparation est amicale et le témoignage qui en subsiste dans le certificat délivré par Calvin, est un modèle de loyauté et de délicatesse. La situation ne s'envenime réellement que lorsqu'en mai 1544, Castellion, en pleine congrégation et sans provocation aucune, prend prétexte de l'interprétation d'un passage de saint Paul pour accuser les pasteurs de Genève de n'être que des mercenaires orgueilleux, adonnés au jeu, à l'intempérance, voire à la débauche (I, 210-11). Dans la bouche d'un jeune maître de 29 ans qui passait déjà pour enclin à la critique de ses aînés, ces paroles ne pouvaient guère être prises par le réformateur que pour une insulte. Castellion ayant refusé de se rétracter, on ne s'étonne plus que Calvin ait vu en lui un homme très dangereux[1].

Mais comment expliquer l'incroyable aveuglement et, au point de vue de la logique, l'inconséquence si flagrante de Calvin et de

1. Voy., sur ce point, le bel article de M. Paul Janet dans *le Journal des Savants* de janvier 1892.

Bèze dans ce procès de Servet qui amena Castellion à formuler sa doctrine de la tolérance ? Aux yeux de M. B... c'est une aberration de gens engagés dans une voie fausse et qui mettent je ne sais quelle obstination à ne pas vouloir se déjuger. Il y a là, je suis prêt à le reconnaître, une part de vérité. Et pourtant je demande à en appeler de ce jugement comme ne tenant pas suffisamment compte de certains faits.

Quel a été le point de départ de Calvin dans cette voie qui le fit devenir *réformateur malgré lui*[1] ? Sous l'impression des supplices provoqués par l'affaire des placards, il écrit l'*Institution* pour montrer, ainsi que cela ressort de son admirable préface, que les victimes n'étaient ni des païens ni des athées. Or, à cette époque, quiconque élevait le moindre doute sur la divinité du Christ, la Trinité, etc., passait — à tort, j'en conviens — mais en réalité, aux yeux de tous, catholiques et protestants, pour un homme irréligieux ou tout au moins suspect d'athéisme. De là l'accusation de blasphème contre Servet. De là aussi la crainte chez Calvin, si ce blasphème restait impuni, de justifier la calomnie qui servait de prétexte aux persécuteurs des protestants. En un mot, un hérétique déclaré était partout considéré comme digne du feu, et les apologies ou professions de foi des protestants s'évertuaient à établir que ces derniers n'étaient pas hérétiques. — Le supplice de Servet a précisément eu ce grand résultat de faire sentir l'insuffisance de cette tactique et de placer les victimes de l'intolérance sur leur vrai terrain, celui de la liberté de conscience pour laquelle elles luttaient bien, mais sans s'en rendre compte. Ce qui prouve, d'ailleurs, que l'idée de la tolérance était une nouveauté et qu'en général, malgré les réserves secrètes de quelques-uns, on pensait comme Calvin, c'est que Castellion lui-même n'a pas osé, de son vivant, déclarer publiquement qu'il partageait une partie des opinions de Servet.

Ajoutons-y la situation périlleuse où se trouvaient, à ce moment, le protestantisme français et Calvin lui-même, exaspéré par des luttes incessantes non moins que par l'épuisement d'une constitution maladive et surmenée, n'osant pas séparer l'enseignement draconien de l'Ancien Testament de celui du Nouveau ; et incapable, par-dessus tout, de rien refuser à cette terrible logique qui le dominait — et l'homme restera digne de notre admiration et de notre sympathie en même temps que nous condamnerons son système.

Mais, *avant* le procès de Genève, n'avait-il pas déjà « conspiré

1. Cette expression est de M. Rilliet qui n'a malheureusement pas eu le temps de la développer.

avec les papistes », suivant l'inculpation de Castellion, en livrant à Guillaume de Trie les lettres qu'il avait reçues de Servet et qui firent condamner ce dernier à Vienne ? M. B... renchérit sur cette accusation, en taxant de « hardi mensonge », ces mots par lesquels Calvin la repoussa : « *il n'en est rien !* » (II, 53). Eh bien, plus je relis ces malheureuses lettres par lesquelles G. de Trie justifie sa conversion aux yeux de son parent Antoine Arneys resté catholique à Lyon, en lui disant qu'on n'aurait pas toléré à Genève l'impression d'un livre aussi blasphématoire que celui de Servet[1], plus j'ai l'impression que ce compromettant ami du réformateur a joué dans toute cette tragédie un rôle aussi prépondérant que néfaste. Il reconnaît qu'il a dû, en quelque sorte, lui arracher la correspondance de Servet. Quels arguments a-t-il fait valoir et pourquoi lui importait-il tant de passer pour orthodoxe aux yeux de son parent, c'est ce que nous ne savons qu'imparfaitement. Calvin n'en est pas moins répréhensible, certes, d'avoir cédé aux importunes sollicitations d'un ami personnellement intéressé dans cette affaire, mais, ignorant les circonstances intimes de cette dernière, je ne me reconnais pas le droit de révoquer en doute une déclaration aussi catégorique que celle qu'on vient de lire.

Au commencement de son ouvrage, amené à parler d'Étienne Dolet à propos du séjour de Castellion à Lyon, M. B... a tracé du martyr dont la statue sert désormais de symbole à la place Maubert, un portrait très frappant et que je crois juste : c'était un de ces novateurs qui, à force de maladresses inspirées par une susceptibilité de plus en plus ombrageuse, avait fini par se faire des ennemis de ses meilleurs amis, pour succomber dans une sorte de délire de la persécution. Plusieurs traits de cette physionomie morale ne sont-ils pas applicables à Servet, et peut-être même, *mutatis mutandis*, à Castellion ? J'admire trop sincèrement la réhabilitation que M. B... a tentée et réussie, pour poser ici autre chose qu'un simple point d'interrogation. Mais il sait mieux que moi que, pour dresser la statue de son héros, Calvin et Bèze ont dû lui servir de piédestal, et que dans ces mémorables luttes du XVIe siècle, s'il nous est possible aujourd'hui de compter jusqu'aux moindres coups, une très grande partie néanmoins de ce qui les a provoqués échappe aux investigations les plus patientes et les plus minutieuses.

Quoi qu'il en soit, la revendication, par Castellion, de la liberté comme unique condition de la vie religieuse, est aujourd'hui — il

1. Voy. Amédée Roget, *Histoire du peuple de Genève*, IV, 17 à 30.

faut, du moins, l'espérer — une cause définitivement gagnée. A cet égard, M. B... a raison d'appeler l'auteur du *De haereticis* « le premier d'entre les modernes » et de réclamer pour lui une place à côté du fondateur de nos Églises. Mais, si nous lui restituons hautement ce titre de gloire, manquerions-nous, à notre tour, de logique — comme on le laisse entendre —, en n'adoptant pas, du même coup, la théologie dite libérale du penseur solitaire de Bâle? — M. B... est trop fin théologien pour ne pas convenir que cette conclusion dépasse ses prémisses aussi sûrement que l'horizon de l'Évangile dépassera toujours celui de notre raison. N. W.

LES ÉGLISES DU REFUGE EN ANGLETERRE

Je ne veux pas tarder non plus à dire au moins quelques mots du très bel ouvrage que M. le président de notre Société vient enfin de donner au public sur les *Églises du Refuge en Angleterre*[1]. Comme le livre dont je viens de parler, celui-ci est le résultat d'études souvent interrompues mais toujours poursuivies pendant bien des années, en même temps qu'une démonstration frappante qu'on peut beaucoup découvrir lorsqu'on cherche sérieusement. Il suffit, en effet, de parcourir ces trois volumes si compacts pour se persuader que loin de ressembler à un champ moissonné où il ne reste qu'à glaner, l'histoire du Refuge est presque à faire, ou pour le moins à refaire.

Grâce à Burn, Smiles, Agnew, et aux publications déjà remarquées de la *Huguenot Society* de Londres, nous savions que l'Angleterre avait été, pour des milliers de nos compatriotes, un des asiles les plus anciens et les plus généreux, qu'ils y avaient fondé des Églises autrefois florissantes et noblement payé leur dette en contribuant au développement politique, industriel et commercial de leur patrie d'adoption. — Mais, ni dans ces livres, ni dans d'autres on ne pouvait trouver de renseignements précis sur la fondation, l'organisation, le développement, les relations mutuelles de ces communautés françaises, wallonnes, italiennes, etc. Un très grand nombre de documents inédits du plus haut intérêt, lettres, procès-verbaux de consistoire ou du *cœtus*, règlements manuscrits, listes de

1. Trois volumes de xxx-432, 537 et viii-432 pages grand in-8°. Paris, Fischbacher. Le tome III renferme les pièces justificatives et complémentaires, la table et des *fac-similés*.

réfugiés, etc., joints aux textes fournis par des livres de la plus grande rareté, ont permis à M. F. de Schickler de faire la lumière sur tous ces points et sur beaucoup d'autres.

Ainsi, pour ne citer que quelques exemples, il nous apprend, preuves en mains, que les épaves des persécutions continentales n'ont pas seulement amené à l'Angleterre des recrues dans la lutte pour l'affranchissement de la conscience, mais que, sans parler de Bucer, plusieurs des premiers réfugiés, Jean a Lasco, Jean Veron et d'autres furent les véritables collaborateurs des réformateurs anglais. Si, d'autre part, il est constant que l'industrie et le commerce de la Grande-Bretagne ont largement bénéficié de l'afflux répété de tant d'ouvriers wallons, normands ou français, il ne l'est pas moins désormais que certains traits du caractère anglais, l'individualisme religieux, la piété pratique, conséquente, efficace, ingénieuse et généreuse à la fois, doivent beaucoup à ces proscrits, véritables prototypes des puritains d'autrefois et des « dissenters » d'aujourd'hui. A ce point de vue cet ouvrage est une précieuse contribution à l'histoire sociale et politique de nos voisins.

Mais ceux qui étudient l'histoire générale de la Réforme ou, plus particulièrement, celle du protestantisme français. n'en retireront pas moins de profit. Aux uns il montre, en effet, que, dès le XVIe siècle, des relations étroites et suivies unissaient entre elles Genève, Strasbourg, Francfort, Anvers, Paris et Londres, et qu'une monographie approfondie sur une des extrémités de ce réseau religieux et politique, aide à comprendre ce qui se passait ailleurs.

Les autres ne pourront plus se renseigner exactement sur le culte, l'organisation, la discipline, l'histoire intérieure ou extérieure de nos Églises sans consulter ici, soit la liturgie d'a Lasco, soit la discipline des îles de la Manche, soit les notices disséminées sur tant de pasteurs qui se réfugièrent « par deça »; ou encore, dans le tome III, des dossiers comme ceux sur Corranus, Le Maçon, La Marche, Cisner, Poujade, Crespin, des articles biographiques ou bibliographiques comme ceux sur Castol, La Forest et l'Houmeau, ou sur *le Temporiseur*, *la Main chrestienne aux tombez*, *la Muse chrestienne d'A. de Rocquigny*, etc.

Une table très complète permet de trouver facilement l'information cherchée, et il n'est pas superflu d'ajouter que ces trois volumes ne constituent qu'une première partie d'un vaste travail d'ensemble, puisqu'ils s'arrêtent à la Révocation. Enfin, — et ce n'est, certes, pas le moindre mérite d'un récit qui expose ou apprécie (trop discrètement peut-être), tant de discussions ardentes ou tant de ques-

tions délicates, — toujours il se distingue par une rare impartialité. Des livres comme ceux de M. Buisson et de M. F. de Schickler sont à la fois un honneur pour une société d'histoire, et un service rendu aux chercheurs, de plus en plus nombreux, qui demandent au passé l'explication du présent et la leçon de l'avenir. N. W.

LES LETTRES DE PAUL RABAUT A DIVERS[1]

A plusieurs reprises déjà le *Bulletin* a signalé le très grand intérêt pour l'histoire du « Désert », de la *Correspondance de Paul Rabaut*[2], qui en fut, à tous les points de vue, le suprême et si touchant apôtre. Les deux derniers volumes de ses Lettres, complément indispensable de celles à A. Court publiées en 1884[3], viennent de paraître. M. le pasteur G. Fabre a bien voulu se charger de présenter à nos lecteurs un aperçu détaillé de ce qu'ils trouveront dans cette mine inépuisable, grâce à la science, à la pénétration et aux nombreuses trouvailles de M. le pasteur Ch. Dardier, président du Consistoire de Nîmes. Nous lui laissons la parole.

N. W.

... Au seuil de la Correspondance, M. Dardier a mis une préface remarquable, dans laquelle, après avoir indiqué les sources où il a puisé les éléments de son œuvre, il ajoute de main de maître, en s'appuyant sur ces lettres nouvelles, quelques traits caractéristiques à la physionomie de Paul Rabaut et de son temps ; puis il y joint des tables de matières pour les noms d'hommes, d'ouvrages et de lieux, des pièces justificatives, enfin et surtout des notes qui ne sont pas le moindre attrait de cette publication exceptionnelle.

Ces lettres, qui éclaircissent tant de faits, il faut à leur tour les éclaircir. Elles sont pleines d'allusions à des événements connus de celui à qui la lettre est adressée, de souvenirs, de détails ignorés et de choses sous-entendues. De plus, à cette époque difficile, Paul Rabaut traqué, poursuivi, parlant à ses amis de proscrits et de condamnés, avait à prendre dans sa correspondance toutes sortes de précautions ; il devait employer des formules à mots couverts, des

1. Avec préface, notes et pièces justificatives (1744-1794), deux vol. de XLVIII-474 et 498 pages in-8°. Paris, Grassart, 1892.
2. Voy. entre autres *Bulletin* 1891, 138 et 487.
3. *Ibidem*, vol. XXXII (1883), 286 et XXXIII (1884), 379.

périphrases hardies, des métaphores ingénieuses, des anagrammes compliquées, et c'est comme une énigme perpétuelle à déchiffrer. Cette œuvre de chercheur, M. Dardier l'a accomplie avec une rare sagacité; il a élucidé bien des problèmes, fixé bien des questions incertaines, rectifié bien des erreurs, en sorte que, pour l'étude de ce temps-là, dont l'histoire est encore imparfaite, ces deux volumes, aussi bien que les deux du premier recueil, sont désormais indispensables; quiconque les ignorerait s'exposerait à des fautes grossières; c'est le fil d'Ariane nécessaire au labyrinthe du Désert.

Je n'ai que l'embarras des richesses pour donner ici une idée de ces problèmes résolus, de ces questions élucidées avec une précision on peut dire mathématique; car c'est bien là le caractère de la méthode de l'auteur. Si l'on veut l'érudition facile, la science approximative et la recherche insouciante qui s'inquiète peu des détails, on ne les trouvera pas dans cet ouvrage; mais si l'on veut la vérité insatiable, rigoureuse, l'érudition exigeante et fidèle, on se réjouira en le lisant. Pour le commentateur des lettres de Rabaut, il n'y a pas de petits faits; tout a sa valeur à sa place, et j'estime qu'on n'est historien qu'à cette condition : celui qui est fidèle dans les petites choses sera aussi fidèle dans les grandes.

Pour dérouter la persécution, Rabaut ne donne pas toujours son nom en toutes lettres, ni même son prénom ou ses initiales; il prend souvent des noms de guerre, comme presque tous les pasteurs du temps. M. Dardier n'avait pas eu de peine à nous montrer dans les premiers volumes que *Tuabar* est l'anagramme de Rabaut, que *Luap* est l'anagramme de Paul; il nous apprend ici que *Théophile*, *Pastourel*, *Denis*, même ce nom où l'on a vu longtemps celui d'une noble étrangère, *Éléonore de Vaterville*, se rapportent aussi au célèbre pasteur de Nimes, et que Rabaut a pu signer parfois *Chevalier de l'Étoile*, parce qu'il était membre d'une association fondée sous ce nom à Lausanne, en 1749.

De même aussi les noms des personnages dont il est question dans ces lettres ont souvent besoin d'être éclaircis. Grâce à l'auteur, nous savons que *Sterofluap* est l'anagramme très exacte de Paul Forest, surnom du pasteur Bosc; que Pierre Redonnel était nommé *Joseph*, le pasteur Gibaud *Quasei* et Loys de Cheseaux *Enoch;* que Chiron père est *Théodore*, Chiron fils *M. Chateauneuf;* que Gal était connu sous les vocables de *Jonvals* et de *Pomaret*, que Jacques Sol avait hellénisé son nom et s'appelait quelquefois *Eleïos*. Est-il question de « l'ami de Lausanne » ? Nous voyons par les notes qu'il s'agit là d'Antoine Court. « Le digne voisin » de Chiron, c'est le

ministre Paul Moultou. « Le voyageur », c'est Rabaut-Saint-Étienne; « l'homme en place », c'est un lieutenant-colonel, agent du duc de Mirepoix; « la personne en question », c'est, suivant l'occurrence, ou Court de Gébelin ou Élie de Beaumont ou Le Cointe de Marcillac. « L'homme aux menaces », c'est un sieur Armand, pasteur ambitieux, chapelain à Paris de l'ambassade de Hollande, dont M. Dardier nous révèle les douloureux agissements et qui pendant quatre ans jeta le trouble et l'émotion au sein des Églises de France[1]. Rabaut nous parle-t-il d'un contrôleur général de son temps ? Nous apprenons que cela se rapporte à M. de Laverdi. Une des lettres vise-t-elle « un P. de Lyon » ? La note nous indique que ce pasteur s'appellait Pierredon. Rabaut fait-il allusion à trois étudiants envoyés à Lausanne ? Aussitôt nous savons leurs noms. Trois proposants sont-ils consacrés près de Nages ? Nous pouvons lire leur histoire. Il n'est pas, en un mot, un seul des personnages cités ou visés dans ces lettres qui n'émerge en pleine lumière sous l'œil étonné du lecteur.

Les notes nous donnent encore des informations précieuses sur quelques faits littéraires peu connus. On savait que l'*Accord parfait*, traité qui, publié en 1753, recommandait la tolérance, était l'œuvre d'un gentilhomme normand, le chevalier de Beaumont; mais M. Dardier nous informe que cet ouvrage avait été écrit sous l'inspiration secrète du « Comité protestant de Paris », et qu'il avait fait une grande impression sur le comte de Maurepas, ministre d'État. Nous apprenons que le pasteur Gal-Pomaret a composé un *Catéchisme*, auquel Rabaut, sans le nommer, fait allusion dans une de ses lettres; que l'abbé Gacon de Louancy a publié, en 1779, les *Lettres de deux curés des Cévennes sur la validité des mariages protestants*. De qui donc est ce discours imprimé en 1774 *sur la mort de Louis XV et le règne de Louis XVI?* Une note nous le révèle, d'après le témoignage de Rabaut-Saint-Étienne : d'un pasteur de Nyons, nommé Pierre Lombard. Qui a écrit la *Jhalësade*, poème en vers patois, récemment publié par les soins de M. François Rouvière, sans que l'auteur en fût connu ? Simon Lombard, pasteur à Lussan, près d'Uzès.

Si, pour des incidents étrangers à l'auteur des Lettres ou ne l'intéressant que de fort loin, les notes nous apprennent tant de choses, que ne nous diront-elles pas sur les faits racontés ou cités par ces Lettres elles-mêmes ? Leurs réticences, leurs mystères, leurs allé-

1. Voy. le *Bull.* du 15 oct. 1891.

gories persistantes n'ont pas de secrets pour le sagace commentateur.

Ainsi M. Dardier lève le voile qui couvre un écrit anonyme de 1757 intitulé : *Lettre de M. de ***, capitaine d'infanterie, touchant les assemblées des Huguenots*, et montre que cette plaquette est l'ouvrage de Paul Rabaut. Il nous apprend aussi qu'une lettre publiée en 1764 comme étant adressée au pasteur de Nîmes, à propos d'une polémique avec le diocèse d'Alais, est due à ce pasteur lui-même. Rabaut prendra bien soin de mettre sur des morceaux de papier séparés les choses qu'il veut dire d'une façon discrète; ces carrés de papier perdus, les notes les reconstituent. Rabaut peut bien, pour n'être pas compris de tous, entretenir ceux auxquels il s'adresse ou de collations ou de parties champêtres ou de foires ou de marchandises; nous savons par le commentaire que ces parties champêtres souvent interrompues, ce sont les assemblées du culte; ces foires, les synodes; ces collations, les sermons; ces marchandises, des livres de piété. Rabaut parlera à loisir, en écrivant à Étienne Chiron, de jeunes étrangers auxquels il s'intéresse et de ballots à mettre en bon état; nous apprenons sans peine avec l'auteur des notes qu'il s'agit là des trois fils de Rabaut, que celui-ci nomme aussi, pour abréger, les petits Saint-Étienne. Rabaut, citant un livre qu'il admire et qui s'appelle *le Trésor du Chrétien*, fera pourtant allusion à quelques expressions qui le choquent dans cet ouvrage; une note nous apprendra quels sont exactement les termes qui ne pouvaient lui convenir.

Il y a plus; non seulement M. Dardier explique Paul Rabaut, mais encore sur plusieurs points il le complète ou le rectifie. Il nous indique le moment, à un jour près, des lettres non datées; il trouve le destinataire de celles qui n'ont pas d'adresse, et même en face d'un simple manuscrit, sans date, sans adresse, sans signature et sans lieu d'origine, il saura reconstituer tout ce qui se rapporte à ce document incomplet. Toutefois, ce qui est plus étonnant encore, ce sont les corrections apportées aux renseignements de Rabaut. Celui-ci nous raconte un incident qui faisait grand bruit à la cour, concernant le confesseur de la reine, et le commentateur nous montre, en citant d'Argenson, qu'il s'agissait, non point du confesseur, mais bien du premier aumônier. Rabaut, parlant du ministre Durand qui souffrit le martyre à Montpellier en l'an 1732, dit que Marie Durand, sa sœur, qui devait être prisonnière pendant trente-huit ans à la Tour de Constance, fut arrêtée en même temps que lui; l'auteur des notes nous apprend qu'elle avait été arrêtée deux ans

plus tôt, le 28 juillet 1730, et détermine aussi, ce qu'on n'avait pu faire encore, la date de sa mort, en 1776.

Déjà, dans son premier recueil, M. Dardier avait montré cette rigueur inexorable. D'ordinaire l'exactitude consiste en cette règle qu'on trouve suffisante : s'appuyer sur les documents. Pour une date, par exemple, on recourt à l'acte officiel ; pour les faits concernant un homme, à son témoignage. Quand on possède des preuves de ce genre, on se déclare satisfait ; peut-on rêver et plus et mieux que de puiser ses informations à la source même ? Or, dans les deux premiers volumes, qu'avons-nous vu ? Antoine Court avait reçu et classé les lettres de son ami ; les notes, à plusieurs reprises, nous démontraient que telle lettre aurait dû être paginée autrement pour se trouver à sa véritable place. L'acte officiel du décès de Paul Rabaut le fait mourir à l'âge de 78 ans ; une note prouvait que l'état civil le vieillissait au moins d'une année. Les fils de Paul Rabaut, dans un partage, donnent pour date à la mort de leur père le mois de fructidor an III ; M. Dardier leur apprenait que ce fut, non en fructidor, mais bien le 4 vendémiaire. Enfin Rabaut lui-même, écrivant à Antoine Court, avait mis comme dates en tête de deux lettres : ce 20 février 1740, et ailleurs : ce 17 mars 1747, et le commentateur lui faisait voir qu'il se trompait et que ces deux missives devaient être, l'une de 1741, l'autre de 1748.

Une rigueur pareille éclate dans la publication nouvelle que nous annonçons aujourd'hui. Aux pièces justificatives figure un procès-verbal relatif à la mort de la femme de Rabaut-Saint-Etienne, procès-verbal qui détruit la légende d'après laquelle Élisabeth Boissière se serait suicidée à Nîmes, en apprenant la mort de son mari. C'est à Durfort et cinquante-trois jours avant ce triste événement que Mme Rabaut, saisie d'un accès de démence, se jeta dans le puits de son jardin, alors que Saint-Etienne venait d'être mis hors la loi. Or ce document officiel donne à Rabaut-Saint-Étienne les prénoms de Jean-Pierre. Une note démontre que le fils aîné de Paul Rabaut s'appelait Jean-Paul, et que c'est son plus jeune frère, Rabaut-Dupui, qui se nommait Pierre. On le voit, c'est toujours la même précision. On dirait même que l'auteur veut renchérir sur sa méthode ; plusieurs pages d'additions et de corrections, qui se trouvent dans ce recueil et se rapportent aux deux premiers volumes, nous permettent de mesurer la fidélité scrupuleuse qui préside à de tels travaux. M. Dardier est plus exact que les pièces officielles, plus précis pour les dates des lettres de Rabaut, non seulement que ceux auxquels elles sont adressées, mais que celui-là même dont la plume

les écrivit. Reconnaissons qu'il serait difficile de porter à un plus haut point la vigilance et la sagacité.

Mais je ne puis énumérer les surprises sans nombre que nous réserve cet ouvrage; et la lutte que les jésuites soutiennent avec tant d'ardeur contre M. de Beauteville, janséniste, évêque d'Alais, et la pensée conçue par Court de Gébelin de confier à Élie de Beaumont la charge de *solliciteur* auprès des ministres du roi en faveur des Églises réformées, et les tracasseries diverses du Comité protestant de Paris qui entravait tant de projets utiles, et l'humiliation infligée à un détachement de soldats en 1746, en pleine assemblée religieuse, par le pasteur Jacques Boyer, et la date où les derniers galériens retenus encore pour leur foi furent remis en liberté, et quelques lettres de Voltaire, inconnues et intéressantes, et plusieurs de Marie Durand, dont une surtout, publiée pour la première fois dans son texte complet, émeut par la naïveté avec laquelle l'humble femme exprime le désir d'offrir au commandant, pour le remercier de ses bontés, *une hémine de pois chiches*, et les indications relatives aux autres prisonnières de la Tour de Constance. Devant tous ces détails, pour la plupart inédits, et appuyés sur des documents authentiques, je dois, bien malgré moi, rendre les armes; j'en laisse sûrement, et des meilleurs. C'est qu'il nous faut maintenant songer à conclure, à jeter un coup d'œil d'ensemble : l'arbre nous a jusqu'à cette heure empêchés de voir la forêt.

Qu'est pour nous enfin le héros de ces lettres et de ces notes? Quelle idée, d'après cet ouvrage, garderons-nous de Paul Rabaut? Je ne vais pas, qu'on se rassure, faire sa biographie; elle a été trop bien exposée par le commentateur lui-même pour que j'essaye d'y revenir. Mais je voudrais, m'inspirant de ses lettres, esquisser sa physionomie morale et religieuse en quelques mots.

Ce que j'admire en Paul Rabaut, tout d'abord, c'est la foi, par où j'entends ici, prenant ce mot dans son sens général, l'attachement à une idée. Il a une mission à remplir, prêcher l'Évangile et travailler au bien de son Église, hélas! si tourmentée. Cette mission, il n'y manquera pas; toutes ses préoccupations, tous ses efforts, il les donnera à l'œuvre qui est devenue sa vie. Récit des assemblées qu'il a tenues, souvenir des sermons qu'il a prêchés, recommandations en faveur de réfugiés protestants qui se dirigeaient vers Genève, Jérusalem, comme il l'appelle quelquefois, indications touchant les prosélytes, auxquels il ne veut désormais s'intéresser qu'à bon escient, renseignements sur l'état des Églises, leurs rayons et leurs ombres, leurs

misères et leur grandeur, voilà ce qui remplit ses lettres. C'est comme un journal régulier de son infatigable ministère, c'est comme un effort permanent vers un seul but et vers une seule ambition.

Avec sa foi, ce qui éclate, c'est encore son dévouement. Quand on s'est ainsi consacré à une œuvre, on est prêt à tous les sacrifices. Que les difficultés éclatent autour de lui, qu'on le cherche, qu'on le poursuive, qu'on surprenne ses assemblées, qu'on envahisse et fouille sa maison, ces périls n'amollissent pas son courage. Les supplices se multiplient; il les raconte avec émotion à ses amis. Ici c'est le martyre de Roger, là c'est le gibet de Ranc, ailleurs l'exécution de Teissier dit Lafage; ailleurs encore la mort de Calas, des frères Grenier, du pasteur Rochette ; et les poteaux où ces martyrs succombent semblent se dresser pour lui dire quel est le sort qui lui est réservé. Il connaît donc tous ces dangers, il les mesure, et pourtant il demeure ferme et invaincu devant tant d'adversaires. Au moment où Jean Fabre, *l'Honnête criminel*, et son ami, Honoré Turge, vont être envoyés aux galères pour avoir assisté en 1756 à une assemblée religieuse, le commandant de la province s'engage à les renvoyer libres, si Paul Rabaut consent à sortir du royaume. Plein d'angoisse et d'anxiété, le fidèle pasteur se demande où est son devoir; puis sentant qu'il y aurait là un précédent désastreux, qu'en arrêtant partout des protestants notables, sauf à les libérer si les pasteurs se séparaient de leurs troupeaux, les gouverneurs détruiraient les Églises, il se décide à rester, en dépit des périls qui plus que jamais l'assaillent, en dépit même des conseils, des instances et des reproches de presque tous ses paroissiens. Il continue son œuvre avec ardeur, avec succès. Usant pour soutenir ses coreligionnaires de la considération croissante qui environne sa personne, il écrit et présente des requêtes au procureur Riquet de Bonrepos, au prince de Conti ou au comte de Périgord, aux ducs ou de Bedfort ou de Fitz-James, au maréchal de Richelieu, à la reine et au roi lui-même, prêt, s'il le faut, si de nouvelles épreuves le menacent, à sceller son ministère de sa vie, et, comme dit le cachet de ses lettres, *né a pâtir et à mourir*.

Un caractère spécial qui distingue ce dévouement, un trait de la nature religieuse de Paul Rabaut, c'est la sérénité. Ce n'est pas un enthousiaste; il a la résolution, mais non l'ivresse du martyre; il nous offre la force dans la mesure, l'énergie dans la sobriété. C'est qu'il a confiance en Dieu; c'est qu'appuyé sur l'Écriture sainte, uni à Jésus-Christ dont la personne, humaine à la fois et divine, est l'objet direct de sa foi, il attend sans impatience la consolation d'Israël.

Aussi tous les dangers, toutes les émotions lui laissent-ils l'âme tranquille et douce; il sera toujours pour la paix, pour l'harmonie, pour la résignation. Dans le pays pas de soulèvement, dans l'Église pas de discorde. Schisme Boyer, conflit Pradel, dissension Cavalier à Alais, il souhaitera de voir tout s'apaiser; ses mots les plus fréquents seront le support et la tolérance. « A propos de M. de « Voltaire, écrit-il, quelques personnes lettrées de cette ville présu- « ment qu'il doit y avoir à Paris quelque auteur qui se nomme « Rabot, ne voyant pas à quel propos il m'aurait mis à côté d'une « troupe d'intolérans, moi qui sur ce point suis leur antipode... » Et ailleurs: « Nous croyons, dit-il, qu'il faut honorer la Divinité, et « ne la venger jamais. » Voilà de quel esprit Rabaut s'inspire; voilà pour quels principes il combat. Puisque nous jouissons aujourd'hui de la liberté, sachons saluer ses ancêtres; souvenons-nous qu'elle nous vient surtout de ceux qui ont souffert pour elle : ceux-là vraiment sont les apôtres d'une idée, que l'on voit prêts, si la cause l'exige, à en être aussi les martyrs.

Nous ne serons point étonnés qu'avec cette sagesse, ce dévouement et cette foi, Rabaut (et ce sera ma dernière remarque) fût un homme bon, doux et simple. La simplicité de ces lettres en rehausse encore la saveur. Héros d'une sublime tragédie, il ne chausse point le cothurne, il n'a ni pose ni déclamation. La modestie est le fond de son caractère; le naturel, celui de son talent. Au milieu de pensées austères, de pages dont la fermeté et l'élévation nous saisissent, l'ami, l'époux, l'homme, le père, apparaissent charmants de bonhomie et d'émotion familière. Quel souci pour sa chère femme, brisée par tant d'épreuves répétées! Quel scrupule pour acquitter sa dette de reconnaissance envers Chiron qui élevait ses enfants! Quelle sollicitude pour les enfants eux-mêmes! Les « mirmidons », comme il les nomme, ont parfois certaines misères, les maux inhérents à leur âge; il indiquera à Chiron leur traitement habituel, la soupe à l'ail contre la bile, par exemple; il dira son avis sur les vêtements nécessaires à chacun d'eux, en leur recommandant de les soigner et de les tenir propres. Quels détails, petits d'apparence, mais grands de naturel et de bonté! Que de conseils touchants pour les travaux des chers petits, pour leurs progrès, pour leurs études, surtout pour leur développement religieux et moral! Quelle douce fierté dans son cœur paternel au sujet des beaux dons que Saint-Étienne consacre à la cause de Dieu! Quelle tendresse aussi, d'une manière générale, pour sa famille et ses amis! Comme il sent ses propres chagrins; comme il prend part à la douleur des autres! La

lettre qu'il écrit à Étienne Chiron, à l'occasion de la mort de sa femme, est un chef-d'œuvre où il arrive à l'éloquence sans le vouloir, sans y songer, par le simple rayonnement de la piété et de la sympathie chrétienne : « Je partage, lui dit-il, et nous partageons tous « votre douleur. Veuille le Père de miséricorde et le Dieu de toute « consolation adoucir vos amertumes... Il n'y a rien ici de stable, « mon cher ami; tout nous échappe. Il n'y a que l'Être éternel qui « soit notre roc assuré; il est toujours avec ses enfants, et loin que « la mort les sépare de lui, elle les porte dans son sein et les unit « pour jamais à cette source intarissable de félicité. »

Je m'arrête ici; j'ai voulu laisser à Paul Rabaut le dernier mot de cette étude, pour qu'on fût en mesure d'apprécier avec connaissance de cause la valeur religieuse d'une telle publication et de juger sur ses propres paroles cet homme à la fois humble et fort, fort justement parce qu'il était humble, que l'on a pu sans hyperbole nommer l'*Apôtre du Désert*.

GUSTAVE FABRE.

SÉANCES DU COMITÉ

8 *mars* 1892.

Assistent à la séance, sous la présidence de M. le baron F. de Schickler, MM. Block, Frossard, Gaufrès, W. Martin et Ch. Waddington. MM. Bonet-Maury, Douen, Franklin, Raynaud et Read se font excuser.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, la composition du **Bulletin** du 15 mars est adoptée. Le secrétaire signale quelques communications, notamment de M. de Richemond et de M. le pasteur Moutarde.

Bibliothèque. — Le président lui offre une peinture à l'huile représentant Clément Marot, et qui paraît avoir été exécutée à Ferrare par Morone. Il ajoute qu'il avait eu d'abord l'intention d'acquérir un portrait qu'on disait être celui de Renée de Ferrare, mais y renonça sur l'avis de M. J. Bonnet auquel une photographie avait été soumise. M. Falguière, du Vigan, a envoyé quelques papiers. M. Frossard communique la liste suivante qu'il a fait mettre dans la sacristie du petit temple de Bagnères-de-Bigorre, dans l'espoir qu'on imitera cet exemple dans d'autres églises.

A LA MÉMOIRE
DE CEUX QUI ONT SOUFFERT POUR LA FOI RÉFORMÉE
dans la juridiction de Bagnères-de-Bigorre, au XVIe siècle, entre autres

A LA MÉMOIRE DE

Bernard CASTILHON, recteur d'Asté, saisi à Médoux, emprisonné à Bagnères et brûlé vif à Asté, le 1er septembre 1562.

Guillaume AUCON, notaire de Bagnères; *Bertrand de* FORCADE, *Domenge de* VÉDÉRA, dit *Milhet* saisis et emprisonnés à Bagnères, jugés à Toulouse en 1562.

Dominique de SAINT-AUBIN, juge-mage de Bigorre, poursuivi par la cour souveraine de Toulouse, sur la requête des consuls de Bagnères.

Jehan THÉAS, *Jean-Jacques d'*ABBAYE, et *Ramond* GAXIE, d'Asté, *Arnaud* DOAT, prêtre de Pouzac.

Pierre CAPDEREY et *Ramond* CAPDEREY, tous deux prêtres de Trébons.

Pey de BIBÉ, tambourin, *Jean et Barthomieu de* BIBÉ, de Trébons, poursuivis par le juge-mage de Bigorre et les consuls de Bagnères, en 1569, sur les ordres du Parlement de Toulouse.

Le reste de la séance a été consacré à lire deux lettres, de MM. Sayous et J. Bonnet, approuvant le projet de nommer des membres honoraires, et à discuter les noms de ces derniers.

Avis à nos abonnés. — Nous avons le plaisir de pouvoir les faire bénéficier d'une très forte réduction de prix sur un des ouvrages d'histoire les plus utiles et les mieux écrits qui aient paru dans ces dernières années : Les trois beaux volumes in-8°, de M. le pasteur F. Kuhn, LUTHER, SA VIE, SON ŒUVRE, publiés par la maison Plon, Nourrit et Cie, à 22 fr. 50, leur seront envoyés *franco* au prix de **dix francs.** Adresser la demande affranchie à M. le pasteur *Ch. Schmidt*, 155, *rue Blomet*, *à Paris*, en joignant à la lettre un bon de poste de 10 francs à son nom.

L'Assemblée générale, de la Société d'Histoire du Protestantisme français, aura lieu cette année à Paris, à l'Oratoire, 157, *rue Saint-Honoré, le jeudi* 28 *avril, à* 8 *heures du soir. Elle sera présidée par M. Charles Read et MM. le baron Fernand de Schickler et Guillaume Guizot y prendront la parole. — Tous les amis de notre histoire y sont cordialement invités.*

Le Gérant : FISCHBACHER.

4447. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2. — MAY et MOTTEROZ, directeurs.

Il sera rendu compte, dans ce *Bulletin*, de tout ouvrage intéressant l'Histoire du Protestantisme français, dont **deux** exemplaires seront déposés, 54, rue des Saints-Pères.

Tout ouvrage récent, dont **un** exemplaire aura été déposé à la même adresse, sera inscrit sur cette page et placé sur les rayons de la Bibliothèque. Celle-ci ne dispose d'aucuns fonds pour acheter les livres, journaux, estampes, médailles ou brochures. On rappelle donc à tous ceux qui en publient ou peuvent en donner qu'elle ne les collectionne que pour les mettre gratuitement à la disposition du public, tous les lundis, mardis, mercredis et jeudis, de 1 à 5 heures.

LIVRES RÉCENTS DEPOSÉS A LA BIBLIOTHÈQUE.

MATTHIEU LELIÈVRE. — **John Wesley, sa vie et son œuvre**, troisième édition, revue, augmentée et précédée d'une lettre-préface d'Edmond de Pressensé. XI-500 pages in-12, portrait, Paris, librairie évangélique, 1891

PAUL PASCAL, licencié en droit, bachelier en théologie. — **Élie Renoist et l'Église réformée d'Alençon**, d'après des documents inédits, avec portraits, vues et autographes, 208 pages in-8°, Paris, Fischbacher, 1892.

ANSELME RUSSIER, pasteur. — **L'œuvre de la Société centrale protestante d'évangélisation** (1847-1889), 116 pages in-8°, Montauban, imprimerie J. Granié, 1892.

ABEL LEFRANC. — **La détention de Guillaume Postel au prieuré de Saint-Martin-des-Champs** (1562-1581) (Extrait de l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*), 20 pages in-8°, Paris, 1892.

E. NYEGAARD, pasteur. — L'**Histoire d'une âme, Catholicisme ou Protestantisme**? (Lettres de Mme Vve N. Peyrat, 1888-1890, extrait de la *Revue chrétienne*), 34 pages in-18, Paris, Grassart, 1892.

W. O. LE MAIRE. — **Rapports sur l'Église de Josnes**, 1890-1892, deux brochures de 16 pages chacune, Beaugency, imprimerie J. Laffray, 1890 et 1892 (la seconde renferme une notice sur le *chateau de Lierville et Louise de Coligny*).

ÉGLISE RÉFORMÉE DE NANCY. — **Rapport du Conseil presbytéral** sur l'année 1891. 36 pages in-8°, Nancy, Berger-Levrault, 1892.

LE BARON FERNAND DE SCHICKLER. — **Les Églises du Refuge en Angleterre**, trois volumes grand in-8° de XXX-432, 537 et IV-432 pages (les tomes I et II racontent l'*Histoire des Églises de langue française en Angleterre et dans les îles de la Manche avant la Révocation*, et le tome III renferme les *Pièces justificatives et complémentaires et la Table*, plus un fac-similé). Paris, Fischbacher, 1892.

LIBRAIRIE FISCHBACHER

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 420,000 FRANCS

33, RUE DE SEINE, A PARIS

Envoi franco *dans toute l'Union postale, sans augmentation de prix.*

La LIBRAIRIE FISCHBACHER
fournit les publications de tous les éditeurs français et étrangers.

VIENNENT DE PARAITRE :

LES

ÉGLISES DU REFUGE

EN ANGLETERRE

PAR

Le baron Fernand de SCHICKLER

Trois volumes grand in-8. Prix..... **25** francs.

ÉLIE BENOIST

L'ÉGLISE RÉFORMÉE D'ALENÇON

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

Par Paul PASCAL

Licencié en droit, bachelier en théologie

Un volume grand in-8, avec portrait, vues et autographes. Prix : **4** francs.

Le prix de ce cahier est fixé à 1 fr. 50 pour 1892

4447. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2. — MAY et MOTTEROZ, directeurs.

cher, 1892.

41e ANNÉE. — 1892

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or aux Expositions universelles de 1878 et 1889

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

QUATRIÈME SÉRIE. — PREMIÈRE ANNÉE

N° 5. — 15 Mai 1892

PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ, 54, RUE DES SAINTS-PÈRES

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE FISCHBACHER (Société Anonyme)

33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie.
LEIPZIG. — F. Brockhaus
BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1892

SOMMAIRE

Pages.

Trente-neuvième assemblée générale de la Société, tenue à Paris le 28 avril 1892 225

Allocution du président, M. Charles Read 225

Rapport de M. le baron F. de Schickler, sur l'exercice 1891-1892 234

ÉTUDES HISTORIQUES.

JULES FREDERICHS. — **Un luthérien français devenu libertin spirituel, Christophe Hérault et les Loïstes d'Anvers** (1490-1544) 253

DOCUMENTS.

N. WEISS. — **Le lendemain de la Révocation à Graissessac : prédicants, déportés et martyrs**, 1685-1732 269

MÉLANGES.

JEAN JALLA. — **Le pasteur Martin Tachard à Riclaret** (Vallées vaudoises du Piémont, 1560) 272

CORRESPONDANCE.

H. WAGNER. — **Familles Godde, Mariette-Gervaise, Le Bas, etc** 274

O. CUVIER et FALGUIÈRE. — **Encore les cloches protestantes** ... 275

CH. GARRISSON. — **Les Daliès-Garrisson** 277

S. RIBARD. — **Les pasteurs Gachon** 277

A. CARTIER. — **Livres mentionnés dans les registres du Conseil de Genève**, de 1541-1550 278

N. W. — **Les frais d'une arrestation en Béarn** 278

SÉANCES DU COMITÉ, 12 avril 1892 279

NÉCROLOGIE. — **M. Philippe Roget** 280

RÉDACTION. — Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* devra être adressé, sous le couvert de M. le Président de la Société, à M. N. WEISS, secrétaire de la rédaction, 54, rue des Saints-Pères, Paris.

ABONNEMENTS. — Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers in-8° de 56 pages avec illustrations. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine. — 12 fr. 50 pour la Suisse. — 15 fr. pour l'étranger. — 7 fr. 50 pour les pasteurs des départements. — 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante : 1 fr. 50.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE : 1 fr. pour les départements; 1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

TRENTE-NEUVIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Tenue à Paris le 28 avril 1892.

Un bel auditoire avait répondu le jeudi soir 28 avril, à l'appel du Comité, et rempli le chœur et une grande partie de la nef de l'Oratoire. On y remarquait plusieurs notabilités protestantes de la capitale, et, entre autres, MM. les pasteurs Appia, S. Berger, Charruaud, E. Coquerel, Cordey, A. Gout, Labeille, Th. Monod, H. Paumier, N. Recolin, Sarrus, A. Weber. Un peu après huit heures un quart, MM. Bonet-Maury, O. Douen, Gaufrès, Kuhn, Ch. Read, F. de Schickler, Ch. Waddington et M. Weiss, prennent place sur l'estrade dressée devant la chaire ; M. F. Buisson assiste à la séance, dans l'auditoire. Elle est ouverte par une prière de M. le pasteur Th. Monod, à la suite de laquelle M. F. de Schickler exprime à l'assemblée les regrets du Comité de l'absence de M. Guillaume Guizot qui vient de télégraphier de Bagnols l'impossibilité où il se trouve de remplir sa promesse..... « Nous avions saisi avec d'autant plus d'empressement la proposition de M. Guizot de nous parler de son aïeul le pasteur du Désert, que beaucoup des documents de son étude avaient été réunis par son regretté neveu M. Pierre de Witt, que la mort nous a ravi si prématurément dans cette année même où nous comptions lui offrir une place au sein de notre Comité... »

L'assemblée chante ensuite, sous la direction du chœur de l'Oratoire, les deux premières strophes du Choral de Luther: « *C'est un rempart que notre Dieu* », etc. Puis, M. Ch. Read, fondateur de la Société, prononce à haute et intelligible voix, l'allocution suivante :

Messieurs,

Par un privilège, qui doit paraître heureux — qui l'est sans doute, mais ne va jamais sans bien des tristesses ! — celui

qui présida, il y a quarante années révolues, à la formation de cette Société (s'étant, je puis le dire, survécu à lui-même!) se trouve appelé à présider aujourd'hui notre réunion annuelle.

Que d'impressions, de souvenirs personnels, assiègent ici ma pensée!... Comment ne feraient-ils pas le sujet des quelques paroles que j'ai à vous adresser en ce moment?... Hier est déjà loin de nous (le présent est si vite passé!); les faits de notre vie, ceux où nous avons été témoins ou acteurs, deviennent si tôt, en arrière de nous, un bagage historique!

Dès le cours de mes études dans un de nos lycées parisiens, où l'histoire de la Réforme ne brillait guère que par son absence, cette histoire avait déjà attiré tout particulièrement ma curiosité, mon attention d'écolier. Son effacement, si réel alors, m'était pénible; je sentais déjà comme un besoin d'y pourvoir. Mes premières lectures, dans cet ordre d'idées, mes premières acquisitions d'adolescent (je les vois encore sur mes rayons) furent : le bel « Essai » de Charles Villers « sur la Réformation de Luther », couronné par l'Institut en l'an X et réédité en 1820; — les cinq volumes de ce « Musée des Protestants célèbres », publiés de 1821 à 1824, où notre coreligionnaire M. François Guizot a magistralement esquissé la figure de Calvin; — puis l'étonnant, le merveilleux travail inspiré par les écrits de Luther à notre grand historien Michelet (qui voulut s'en faire, comme il le dit, le *confesseur* et l'*autobiographe*), travail merveilleux, surtout si l'on songe à sa date, 1835, et aux préjugés vaincus! — Enfin, j'y ajoutai en 1841-1842, les deux laborieux ouvrages de Charles Coquerel et de Napoléon Peyrat, qui parurent presque simultanément, relatifs tous deux à la période du Désert et se complétant l'un l'autre avec des mérites divers. En 1846, j'étais heureux d'y joindre l'excellente « Petite Chronique Protestante » du pasteur A. Crottet, et, en 1850, la précieuse Histoire du professeur de Félice. Les livres anciens, les vieux bouquins mis à part, voilà ce que nous offrait la première moitié de notre siècle.

Tout en prenant mon grade de bachelier, tout en faisant mon droit, puis mon stage d'avocat, je m'étais nourri de ces

quelques ouvrages, en souhaitant, en espérant des jours meilleurs. Car, vous le dirai-je? j'avais rêvé déjà, j'entrevoyais dès lors, une association, une émulation de travailleurs, se concertant pour mettre la main à une œuvre commune, pour remonter aux sources, pour en faire jaillir de nouvelles, et amener à découvert les trésors cachés de nos annales.

Devenu magistrat en 1843, — magistrat en Dauphiné, à Montélimar, — je me plus à y reconnaître les vestiges du XVIe siècle, où cette ville avait reçu le surnom de « Petite Genève », à y rechercher les traces de son célèbre ministre Daniel Chamier, — celui-là même dont, par une suite de rencontres singulières, j'étais comme prédestiné à m'occuper, avec prédilection, douze et quinze ans, même encore trente ans plus tard.

La violente secousse politique de 1848 (qui fit alors tout à la fois *tant* et *si peu!*) brisa soudain ma carrière et me fit entrer dans l'administration active. J'étais ainsi amené peu après, en 1849, à accepter la succession de M. Frédéric Cuvier, au département ministériel des Cultes non-catholiques. Dans le régime des deux Églises protestantes reconnues par l'État, tout, depuis l'organisation première de l'an X, nécessairement si imparfaite alors et si boiteuse, tout était demeuré, à peu de chose près, dans le *statu quo*. Après la chute de Napoléon Ier, on avait été, pendant dix ou douze ans, sous la mainmise d'une administration, d'une bureaucratie ultra-catholique. En 1827 seulement, M. le conseiller d'État baron Cuvier fut chargé de gérer les affaires protestantes et put faire donner une discrète satisfaction à quelques-uns de leurs besoins les plus urgents. Sous la monarchie de Juillet, on usa surtout de palliatifs, car on pratiquait alors, presque forcément, le grand art, souvent fâcheux, d'*atermoyer*. Aux atermoiements, là comme ailleurs, le coup de tonnerre du 24 Février avait mis fin, et j'arrivais au milieu d'une situation compliquée, soit par les longs retards, soit par les revirements révolutionnaires. Il s'agissait donc de remédier à des maux invétérés, d'effectuer à bref délai de salutaires réformes, de sérieuses améliorations.

Pour cela, il fallait que le nouveau Chef du Service des

Cultes non-catholiques montrât de l'initiative et qu'il rencontrât du bon vouloir chez l'autorité supérieure. La volonté, grâce à Dieu, ne me fit pas défaut; je mis à profit des circonstances exceptionnelles, autant que la grande instabilité gouvernementale me le permit. Je m'attachai à appliquer les leçons de l'expérience, et à faire prévaloir la justice.

Je dus premièrement songer à remettre sur pied l'administration ecclésiastique à Strasbourg, où des abus invétérés avaient lassé la patience des fidèles, et fait crouler l'autorité du Directoire de la Confession d'Augsbourg, au lendemain même de la chute de la Monarchie. Le ministre, éclairé par un rapport détaillé que je lui adressai sur le véritable état des choses, m'autorisa à entamer des négociations qui aboutirent au rétablissement du Consistoire supérieur et à l'acceptation de la présidence du Directoire par un conseiller à la cour de Colmar, M. Théodore Braun. On sait que ce digne magistrat a exercé sa haute fonction, au contentement de tous, jusqu'aux lamentables événements de 1871 : il ne lui convint pas alors, comme à certains autres, de baisser pavillon; il se retira honorablement à Mulhouse, où il est mort il y a cinq ans.

Je m'occupai tout aussitôt du cas des Eglises Réformées. Sans faire une révolution hiérarchique (que leur absence d'autorité supérieure et leurs divisions ne comportaient pas), elles avaient pourtant mis à profit le désarroi général et convoqué à Paris un Synode National indépendant. On y avait délibéré et formulé de nouveaux articles organiques, destinés à remplacer ceux de l'an X. Mais ces délibérations n'avaient pas abouti sans vives discussions, sans graves dissidences. Quel compte pouvait en être tenu par le gouvernement? Quelle suite pouvait y être donnée? Question embarrassante, que rendaient plus épineuse encore les parties postulantes, avec leurs méfiances et leurs avis divergents, comme toujours. J'eus, à ce sujet, maintes entrevues avec les notabilités des Églises de Paris et des départements, pasteurs et laïques. Sans rappeler ici un mot fameux du grand Henri de Rohan, qu'il me soit permis de dire que je fus aussi à même de le vérifier, et que c'est toujours chose difficile entre les difficiles, de servir nos chers coreligion-

naires selon leurs véritables intérêts. Les hommes les plus dévoués à leur cause, les Court, les Rabaut, les Gébelin, en ont su quelque chose, et je l'appris à mon tour, à mes dépens, mais sans me laisser décourager. J'obtins du ministre qu'une circulaire fût adressée aux Consistoires pour consulter les Églises. Le résultat fut nul, par suite, encore, des malentendus, des divisions. Force était d'en rester là pour l'instant, et de voir venir.....

Ce qu'on vit venir, ce fut un Coup d'État, une Dictature, et ce qui s'ensuivit. Il nous est loisible de dire aujourd'hui ce qu'on dut taire si longtemps. De bons avis m'avaient fait connaître la gravité de la situation. Je me trouvai mis en demeure vis-à-vis de ma conscience : il s'agissait de tirer parti d'une occasion unique, ou de la laisser se perdre, au grand péril de nos Églises Réformées. Pouvais-je hésiter? Je m'employai et réussis à leur faire donner, par le Décret-Loi du 25 mars 1852, la base fondamentale des Conseils presbytéraux, qui leur avait manqué depuis l'an X; la répartition du territoire en circonscriptions consistoriales; enfin, un interprète officiel accrédité, un organe défensif auprès du Pouvoir, — organe devenu absolument nécessaire en face des éventualités hasardeuses du présent et de l'avenir. Grosse affaire que tout cela ! Il fallut encore (et cela non plus n'allait pas de soi) faire mettre à la tête du Conseil Central un homme exceptionnellement qualifié pour un tel poste. Ceux qui, comme moi, ont pu voir les choses de près, ont su quels éminents services furent alors rendus aux Églises par notre admirable coreligionnaire, l'amiral Baudin, président du Conseil central. Plus que personne, je l'ai vu et connu à l'œuvre, et sa mémoire est restée pour moi en vénération. Je saisis cette occasion de lui rendre encore une fois hommage, en relatant ici ces quelques traits d'un épisode notable de ma vie administrative, qui se trouve être une des pages de notre histoire contemporaine.

Par une coïncidence frappante, c'est alors, et dans ces mêmes conjonctures, que je fus assez heureux pour réaliser le rêve dont je parlais tout à l'heure, rêve choyé depuis longtemps, celui d'une association confraternelle pour la

recherche, l'étude en commun, la publication des documents de nos annales, si peu ou si mal connues encore. Que vous dirai-je ici que vous ne deviez savoir? C'est en avril 1852 que je parvins à grouper quelques amis autorisés et à constituer avec eux un Comité fondateur où les diverses nuances du protestantisme français se trouvèrent représentées. Hélas! sur douze que nous étions, huit aujourd'hui ne sont plus. C'est un devoir pour moi et un honneur de vous les nommer. C'étaient : MM. Bartholmèss, Ath. Coquerel fils, Eug. Haag, H. Lutteroth, Adolphe Monod, M. Rollin, Ed. Verny, Ch. Weiss. Rappelons aussi le grand nom de M. François Guizot, qui avait bien voulu nous accorder son concours comme Président honoraire. Nos statuts, le cadre de nos travaux étant délibérés, j'adressai le 20 mai — (il y aura quarante ans dans trois semaines) — une circulaire notifiant à tous les intéressés la nouvelle de notre entreprise. Elle reçut de toutes parts l'accueil le plus chaleureux : les comptes rendus de nos premiers Bulletins en font foi. On se montrait heureux, reconnaissant, de la pensée pieuse à laquelle nous avions enfin donné corps et âme. Des descendants de nos aïeux, réfugiés à l'étranger, disséminés dans le monde entier par les persécutions ; des Églises d'origine française et fières de cette origine, comme l'Église wallonne d'Amsterdam, nous envoyèrent tout aussitôt leurs remercîments, avec leurs fraternelles adhésions. Ce fut un grand mouvement, un noble élan, parmi toutes les branches du Protestantisme français.

Alors se produisit un certain incident, assez piquant, et qui aurait pu être très fâcheux. Ce n'est plus aujourd'hui qu'une petite anecdote, mais ayant un côté instructif et plaisant. Il avait fallu, pour se mettre en règle administrativement, déclarer la création de notre Société et demander au préfet de police l'autorisation d'en réunir les membres, le cas échéant, au nombre de plus de vingt personnes. Simple formalité, semblait-il, et, notre cas étant celui d'autres sociétés analogues, la réponse ne paraissait pas douteuse. Il n'en fut pas ainsi. Un beau matin, le croirait-on? je recevais, du commissaire de police de mon domicile, notification d'une longue

pancarte, d'un arrêté préfectoral hérissé de verbeux considérants, avec conclusion négative! On venait alors de créer un Ministère de la Police, et il avait été assez perspicace pour découvrir dans le cadre de nos travaux historiques quelque chose... de politique! Que faire? Je me décidai, tout seul, à quelque chose de bien simple : je mis le papier dans ma poche, ou plutôt l'enterrai dans le carton de nos archives naissantes, et oncques n'en fis mention ni n'en tins compte. D'autre part, jamais plus n'en fut question, et notre Société ne s'en est pas plus mal trouvée. Elle commença son Bulletin, tint sa première assemblée annuelle, et celle-ci a été suivie de beaucoup d'autres... On voit qu'il est bon de n'être pas trop timoré, de savoir oser quelquefois, en comptant sur la force de la raison.

Quels fruits l'œuvre a portés, dès son début et durant la première période des quatorze années où je dus, dans son intérêt, en assumer le fardeau; quelles abondantes récoltes, quels remarquables développements ont signalé les vingt-six années de la seconde période qui s'achève aujourd'hui, sous l'heureuse direction d'un comité renouvelé et la présidence féconde de mon si excellent successeur et ami, M. le baron F. de Schickler, — je voudrais bien vous en entretenir! Ce me serait une douce satisfaction; mais comment cela me serait-il possible, même succinctement, même à vol d'oiseau? Je ne puis que vous faire partager une double impression que j'ai ressentie, en me reportant, ces jours-ci, au premier de nos Bulletins de 1852. Mes yeux tombèrent sur cet incomparable document des épreuves de nos pères, sur les Fragments d'un Registre d'écrou des Galères de Marseille, qui, miraculeusement sauvés par l'amiral Baudin, me furent tout d'abord communiqués par lui et vinrent inaugurer de façon si providentielle nos publications de ce genre! Je relus avec émotion la lettre qu'il m'écrivait, à ce sujet, le 7 juillet 1852, — et quelques pages plus loin, l'autre lettre, du 24 du même mois, par laquelle il m'annonçait que son fils aîné, à qui ledit Registre avait été donné par lui, s'en dessaisissait en notre faveur et l'autorisait à en faire don à notre Société. Or, ce don qui nous avait causé une si grande joie,

qui avait motivé doublement notre gratitude envers le père et le fils, me rendait plus douloureux encore le sentiment de la perte dont nous venons d'être frappés, à la veille de ce quarantième anniversaire, en la personne de mon vieil ami et camarade, le ministre plénipotentiaire Charles Baudin, qui, le 27 février dernier, a suivi dans la tombe son glorieux père, laissant à tous ceux qui l'ont connu et aimé les plus vifs regrets. — Et la vue de ce même Bulletin m'offrait un autre triste rapprochement de même nature. Car j'y rencontrais aussi l'adhésion empressée et la première contribution d'un de nos chers coopérateurs de la première heure, M. Jules Bonnet, qui devait prendre de plus en plus part à la tâche, et dont une dernière étude (qu'il ne savait pas devoir être la dernière !) figure en tête du Bulletin du présent mois.

Il me tarde, comme à vous, messieurs, d'entendre les collègues à qui je vais donner la parole. Je me borne, en terminant, à féliciter notre Société des éclatants succès qu'elle a remportés, soit en nom collectif, soit dans la personne de ses membres. Un de ses plus beaux titres, c'est l'appui effectif qu'elle prêta à notre Livre d'Or, à la *France Protestante*, des frères Haag, et qu'elle continue à la nouvelle édition de MM. Bordier et Bernus. L'utilité publique, qui lui a été reconnue en 1870, elle la manifeste toujours, hautement, par les services incessants qu'elle rend aux travailleurs qui profitent de sa belle bibliothèque, ouverte à tous et s'enrichissant chaque jour. L'exemple qu'elle a donné a suscité à l'étranger des Sociétés huguenotes analogues, concourant au même but, amplifiant partout les enquêtes qu'elles a inaugurées. Les deux récompenses d'honneur qui lui furent décernées, en 1878 et en 1889, avaient, certes, été dignement méritées. Nous ne saurions oublier qu'à cette date, notre laborieux et savant bibliothécaire, M. N. Weiss, par son très important ouvrage sur *la Chambre ardente* (1547-1550), venait de combler une grande lacune de nos annales et de révéler, d'une manière surprenante, à la gloire de nos martyrs, le sanglant enfantement de la liberté de conscience. — Enfin, au moment même où je parle, deux nouveaux, deux très éloquents témoignages, viennent encore d'être mis au jour,

comme pour marquer ce quarantenaire de la Société. Je serais impardonnable de ne point remercier ici ceux à qui nous les devons. Quel inestimable trésor de documents inédits notre président, M. de Schickler, a su recueillir et concentrer dans les trois superbes volumes de ses *Églises du Refuge en Angleterre* (de 1547 à 1685) ! Quelle persévérance et quels soins exigeait un pareil travail, puisé à tant de sources diverses ! Un tel résultat oblige, et nous comptons bien qu'il aura le courage de poursuivre, de compléter ce considérable labeur. — Et quel autre précieux contingent notre ami M. le pasteur Charles Dardier vient d'ajouter à nos répertoires biographiques, en achevant, par deux nouveaux volumes, *la Correspondance de Paul Rabaut !* C'est avoir grandement mérité que d'avoir ainsi mis en pleine lumière le mémorable dévoûment de « Monsieur Paul » et de son glorieux fils, Rabaut Saint-Étienne.

Retenons, messieurs, la grande idée que celui-ci se faisait de la destinée de ses coreligionnaires de France : « Devenir les *instituteurs* de la nation ; former des citoyens et des hommes..... Ce n'est plus par les dogmes (ajoutait-il, dans sa lettre de février 1788) qu'il faut chercher à ramener à notre religion ; c'est par notre morale que nous devons ramener à nos dogmes. En un mot, il faut servir de modèle à la nation et la régénérer. »

A la suite de cette allocution écoutée avec un très vif intérêt, le chœur fait entendre les harmonieuses modulations de J. P. Sweelinck (XVIe siècle) sur ces paroles du psaume XC :

« Tu as esté, Seigneur, nostre retraicte et seur secours de lignée en lignée : Mesme devant nulle montagne née, et que le monde et la terre fust faicte, Tu estois Dieu desjà comme tu es, et comme aussi tu seras à jamais ».

M. Ch. Read se lève pour proclamer le résultat des élections.

Sont nommés membres du Comité de la Société d'Histoire du Protestantisme français :

MM. Armand Lods, docteur en droit;
Frank Puaux, directeur de la *Revue Chrétienne;*
Albert Tréville, professeur au Collège de France;
Tanon, conseiller à la Cour de Cassation.

Sont nommés, à l'occasion du quarantenaire de la Société, membres honoraires du Comité :

MM. les Pasteurs E. Arnaud, à Crest;
D. Benoit, à Montauban;
O. Cuvier, à Metz;
Ch. Dardier, à Nîmes;
A. Lièvre, bibliothécaire, à Poitiers;
C. Rabaud, à Castres;

MM. le Président *de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève;*
le Président *de la Commission pour l'Histoire des Églises wallonnes;*
le Président *de la Société huguenote de Londres;*
le Président *de la Société huguenote de New-York;*
le Président *de la Société huguenote de la Caroline du Sud;*
le Président *de la Société huguenote d'Allemagne;*
le Président *de la Société d'Histoire vaudoise;*

MM. H. Baird, à New-York;
A. Bernus, à Lausanne;
Th. Dufour, à Genève;
A.-J. Enschédé, à Harlem;
A.-L. Herminjard, à Lausanne;
N. Du Rieu, à Leyde.

La parole est à M. le président de la Société, qui, au milieu de l'attention à laquelle il est accoutumé, lit le rapport de l'exercice écoulé.

RAPPORT SUR L'EXERCICE 1891-1892

Messieurs,

Nul mieux que M. Read ne pouvait vous raconter le passé de notre Société. Elle est son enfant et il a le rare bonheur de la voir parvenue à une adolescence qui lui promet une féconde virilité. Cette assemblée se joint au Comité et à son rapporteur pour le remercier d'avoir jeté les bases de l'édifice, d'en avoir si solidement posé les assises premières, et,

quand la fatigue est venue, fatigue qui accompagne d'ordinaire un certain découragement, de n'avoir jamais discontinué d'y apporter des pierres nouvelles, fruits de ses recherches ou conseils dont nous avons senti tout le prix. C'est encore de la Société qu'il s'occupe pendant les longues heures employées à en dépouiller et à en ranger les archives, à elle qu'il promet d'autres travaux en voie de préparation. Aussi, dans le solennel quarantenaire qui nous réunit, le Comité demande-t-il à M. Ch. Read d'accepter le titre de Président honoraire agréé et porté autrefois par M. François Guizot.

Groupés autour du fondateur de la Société, jetant un regard en arrière sur la longue suite de ses publications, sur les services rendus, sur les trésors déjà accumulés dans la bibliothèque, nous devions être, ce soir, tout à la reconnaissance et à la joie. Comment ne serions-nous pas pénétrés de ce double sentiment, la satisfaction du succès qui a presque dépassé les espérances, et surtout la gratitude envers Celui qui a protégé notre œuvre, qui mit au cœur des uns de la créer, des autres d'y consacrer leurs efforts, celui seul auquel l'honneur est dû, car c'est de lui que vient le vouloir et le faire : l'un plante, un autre arrose, mais c'est Dieu qui donne l'accroissement.

Cet anniversaire s'annonçait donc comme particulièrement radieux. Hélas ! il ne saurait plus en être ainsi pour votre Comité. M. Jules Bonnet manque au rendez-vous dont il se faisait une fête. « Je m'estimerais bien malheureux de ne pouvoir être présent », m'écrivait-il le 15 mars. Le 21, saisi soudain par le fléau qui devait l'enlever deux jours après, comprenant la gravité de son mal, « Je ne pourrai donc pas assister à notre assemblée », répétait-il avec tristesse. C'est qu'il aimait votre Société, celui dont le nom figure au bas de la première publication documentaire inédite du *Bulletin* — la lettre de Théodore de Bèze à Henri IV pour le détourner de l'abjuration —, lui qui avait accepté la tâche difficile de succéder à M. Read à la tête de notre Revue et qui, pendant vingt ans, s'y est donné tout entier.

Au lendemain d'un si grand deuil, vous n'attendez pas du rapporteur une étude approfondie sur la carrière et les tra-

vaux de M. Bonnet, telle qu'il nous en a laissé un modèle dans sa notice sur Merle d'Aubigné. Nous ne saurions ici que relever en traits rapides une longue existence vouée à la résurrection du passé.

Né à Nîmes le 30 juin 1820, remportant à Henri IV le prix d'honneur de rhétorique et, à sa sortie de l'École normale, nommé professeur d'histoire au collège de Mâcon, il ne tardait pas à y rencontrer l'épreuve qui devait influer sur toute sa vie. Exposant le règne de Louis XIV, il en était arrivé à la guerre contre les Vaudois du Piémont : sa fibre cévenole ne put se contenir à la vue des souffrances infligées et endurées au nom de la foi. Mais les échos de son indignation généreuse comme de ses ardentes sympathies franchirent les murs de la salle du cours, et le professeur fut mis en demeure de modifier son enseignement trop peu catholique ou de ne plus remonter dans sa chaire. Il n'hésita pas, et renonça aussitôt à une carrière où l'on exigeait de lui le sacrifice de ses convictions.

Ces intolérances, hâtons-nous de l'ajouter, furent loin d'être approuvées de tous. La science historique se transformait; elle répudiait les théories préconçues pour s'appuyer sur les bases positives, celles des documents originaux. Un des initiateurs, un des maîtres de la nouvelle école, qui avait compris quelle part revient à la Réforme dans les conquêtes de l'ère moderne, M. Mignet appréciait le jeune érudit que l'Université écartait : il lui ouvrit une voie qui répondait à ses aspirations les meilleures, lui faisant confier par le ministère de l'Instruction publique la mission de rechercher et de transcrire les lettres de Calvin dispersées dans les bibliothèques de l'Europe.

Quel champ pour l'activité de M. Bonnet ! Ces cinq années comptent double dans sa vie : elles lui valurent de doctes et précieuses amitiés qui lui sont restées fidèles, elles lui ont permis d'entrer dans une intimité presque journalière avec les hommes du XVIe siècle, « d'apprendre d'eux ce qu'ils ont pensé, voulu, poursuivi, de ne chercher qu'en eux seuls le secret de la révolution dont ils ont été les instruments dans le monde. » Et à côté de l'austère lutteur, dominant ses contemporains « dans la double inflexibilité du génie et de la

doctrine », il a rencontré des figures, moins éclatantes sans doute, mais qui unissent les grâces de la Renaissance aux vertus de la Réforme, et déjà il avait entrevu la noble princesse qui devint, avec Calvin, l'objet de prédilection de ses études, Renée de France.

A la cour de la duchesse de Ferrare il s'était épris d'Olympia Morata, la jeune Italienne, presque païenne dans ses premières effusions poétiques, et si profondément chrétienne dans sa vie d'exil et de douleurs : cette vie fut le sujet de sa thèse pour le doctorat devant la Faculté des lettres de Paris. Notre collègue M. Waddington pourrait rendre témoignage de l'accueil qu'y reçut cette étude, si distinguée par le style, si élevée de pensée, et qui, pour plusieurs, était une véritable révélation : et les lecteurs l'accueillirent à leur tour avec une faveur que n'ont épuisée ni trois éditions françaises ni des traductions en anglais et en allemand.

En 1854 parurent les *Lettres françaises* de Calvin, pierre d'attente de la collection complète indéfiniment reculée par les changements politiques et sociaux. « Les lettres écrites au moment où les événements se passent, et destinées à les préparer, à les accomplir où à les raconter sont, a dit M. Mignet, les plus précieux matériaux de l'histoire ». Sur 278, ces deux volumes en contenaient 170 d'inédites; mais, nous avons le regret de le constater, leur apparition ne fut guère saluée que par quelques hommes de science : le grand public, nos coreligionnaires eux-mêmes, ne leur accordèrent d'abord qu'une attention distraite. Notre Société, messieurs, venait à peine de naître. Elle n'avait pas eu le temps encore de tourner vers les pères le cœur des enfants. Pour le savant éditeur, contristé par cette coupable indifférence, ce ne fut que demi-satisfaction de voir donner, par les soins de l'Écosse et de l'Amérique, un recueil de quatre volumes de lettres choisies, traduites en anglais et accompagnées de ses notes.

Retourné en Italie, admis dans les Archives d'Este et, par la courtoisie d'Antonelli, dans celles du Vatican, il en rapportait, en 1863, son livre sur *Aonio Paleario*. Les lettres du martyr à la main, il avait parcouru et décrit les lieux où il vécut, il avait cédé à la tentation de retracer à part un épisode de

la Réforme dont l'attrait l'avait séduit. « Que ne puis-je me flatter », s'écriait-il, « de l'avoir su rendre contagieux ! Il est des émotions que l'on croit irrésistibles, parce qu'on les a soi-même vivement ressenties. Je ne me défends pas de m'être livré plus qu'il ne convenait peut-être à ce sentiment. L'illusion qui s'y mêle est encore un bienfait, car elle donne du charme aux labeurs ardus, aux recherches minutieuses et arides qu'exige tout essai de reconstruction d'un temps qui n'est plus...» L'Académie française lui répondait en décernant le prix Bordin à trois de ses livres, *Olympia Morata*, *Aonio Paleario* et le premier volume des *Récits du XVIe siècle*.

Il commençait en effet cette série de Récits dont le tome premier parut en 1864, dont le cinquième sera bientôt sous presse, où le fruit des fouilles les plus consciencieuses est présenté avec le charme d'un style d'une rare élégance, souvent d'une captivante poésie. « Consacrés à des sujets distincts, sans liaison apparente, mais choisis dans une même époque et inspirés par un même dessein, ils empruntent », surtout les premiers, « une sorte d'unité au cadre qui les réunit, à la figure principale qui s'y détache. » En rappellerai-je quelques titres ? Les derniers jours de Lefèvre d'Etaples, Calvin au Val-d'Aoste, — mémoire qui eut l'honneur d'être lu à l'Académie des sciences morales et politiques et inséré *in extenso* dans ses comptes rendus, — les amitiés de Calvin, Idelette de Bure, Charles de Jonvilliers, Farel, Viret, Théodore de Bèze, Mélanchthon, Laurent de Normandie, puis, après la tragique histoire de Juan Diaz, la famille de Curione, pages exquises de pieuse mélancolie sur les proscrits réfugiés à l'ombre de la vieille cathédrale de Bâle. Si l'Italie l'attirait volontiers, s'il aimait à retracer la fin héroïque des cinq martyrs de Chambéry ou la sombre histoire de la Réforme à Venise, il revenait à la France dans ses récits sur le château de Saint-Privat, avec les souvenirs qu'il évoque sur Anne de Rohan « dont le talent aussi pur qu'élevé, semble une émanation de sa vertu », et surtout sur deux pasteurs des premiers jours, Macard et Morel, ministres de l'Église de Paris « née dans les larmes, fécondée par le sang des martyrs ». Le connaissez-vous, ce chapitre de son histoire « à cette période

obscure, mais non sans gloire, qui précéda son organisation définitive »?... Mais, qu'ai-je dit, messieurs ? Ces récits colorés, attachants, vous les avez lus dans la deuxième série du *Bulletin*.

En 1865, notre président, M. Read éprouva le besoin de déposer le lourd fardeau qu'il avait vaillamment porté, à peu près seul, pendant quatorze ans. Le Comité, reconstitué, offrit à M. Jules Bonnet les fonctions de secrétaire, et notre Revue mensuelle, à laquelle il s'efforça de donner un caractère moins exclusivement documentaire, annoncé par le mot de *littéraire* joint sur le titre à celui d'*historique*, renferme de livraison en livraison les irrécusables témoignages de son constant labeur. C'est là que parurent d'abord les Mémoires inédits de la vie de Jean de Parthenay-Larchevêque, sieur de Soubise, l'excellente monographie de l'Église Réformée de la Calmette, lieu d'origine de sa famille, sa dissertation sur le Massacre de Vassy et tant d'autres.

Il avait salué avec joie la naissance de notre Société, désormais il s'identifia et on l'identifia avec elle. Toujours prêt pour les fécondes initiatives, il lançait l'appel à nos Églises pour l'établissement d'une fête annuelle de la Réformation, leur demandait de sauver la maison de Roland, le héros camisard, de rééditer les classiques du Protestantisme et tout d'abord la monumentale *Histoire des Églises Réformées* attribuée à Théodore de Bèze, dont il accepta d'être le commissaire responsable, dont il s'est occupé, je puis le dire, avec une vraie passion ; et plus récemment il plaidait, comme secrétaire du Comité Coligny, une cause sacrée, celle de l'honneur à rendre, de la statue à dresser au grand homme de guerre huguenot, au grand patriote, au grand chrétieu.

Vous l'avez vu à l'œuvre pendant vingt années et quand la diminution de ses forces, le désir de terminer, avant l'heure du repos suprême, son *Histoire de Renée de France* qu'il appelait son « humble monument », le décidèrent, en 1888, à s'éloigner de nous, il ne se désintéressa pas de la Société : de mois en mois, de Nîmes ou de Clarens, il continuait à nous en écrire, il envoyait des Récits et, quand disparaissait un des amis de la première heure, il se réservait le

privilège, dont je sens aujourd'hui la poignante amertume, « d'y mener deuil sur ceux qu'il avait aimés ».

Il nous a quittés sans avoir réalisé tout son rêve, sans doute parce qu'il était de ceux qui ne sont jamais satisfaits de leur œuvre, qui la polissent et la repolissent sans cesse avant de s'en séparer. Il voulait faire, de la biographie de Renée de France, le « cadre d'une étude approfondie et complète des destinées de la Réforme italienne au XVIe siècle ». Dans quelques mois la compagne dévouée de ses recherches, la confidente de ses découvertes et de ses projets publiera, nous l'espérons, comme il comptait le faire lui-même, un volume sur *la Jeunesse de Renée de France ;* puis viendra le cinquième volume des Récits. « Ce n'est pas tout ce que j'avais rêvé, c'est tout ce que je puis dans les circonstances actuelles, » nous écrivait-il le 6 mars, « avec la mélancolique impression que laissent les œuvres inachevées ». Mais qui méconnaîtra les services qu'il a rendus, la place spéciale qui n'appartient qu'à lui parmi les historiens et les écrivains protestants français ? Laissez-nous emprunter ses propres paroles : « Raconter des épreuves imméritées et noblement soutenues, glorifier des vertus ignorées, révéler de saintes vies, n'est-ce pas un des privilèges de l'histoire ? A côté des événements généraux dans lesquels se résume en quelque sorte la destinée des individus et des nations, il y a les événements intimes de l'âme humaine dont la peinture fidèle serait peut-être la plus exacte révélation du passé. » Il avait entrevu « ces sources cachées » et reproduit « ces témoignages domestiques, persuadé que « l'histoire d'une âme vaut celle d'un empire » et que, la plus humble des monographies ouvre des échappées sur l'infini ». Chacun, dit M. Ernest Bersot, a ses héros et ses saints et se juge par eux : M. Jules Bonnet a bien choisi.

Un mot encore, messieurs, sur l'ami que Dieu vient de nous reprendre. Pour ses héros, même pour celui dont il avait ressenti le plus l'influence et dont on retrouvait en lui, parfois, comme un étrange reflet, même pour Calvin, M. Bonnet a su être impartial. Son ambition, il le déclarait déjà dans sa préface des *Lettres françaises*, était de « faire revivre Calvin

tout entier, avec cette âpre immolation de sa vie au devoir qui peut seule expliquer sa puissance et *amnistier ses erreurs, avec les infirmités qu'il tenait de son temps et celles qu'il tenait de lui-même.* L'histoire, interrogée dans les documents originaux, n'est pas un panégyrique. Elle ne jette pas un voile complaisant sur les imperfections de ses héros; mais elle se souvient qu'ils sont hommes et puise d'égales leçons dans le spectacle de leur faiblesse et dans celui de leur grandeur. » Certes M. Bonnet était plutôt du XVIe siècle que du XIXe. Mais s'il en partageait les rigides doctrines, les hautes aspirations, les enthousiasmes débordants, sur un point il tenait à s'en séparer. Une de ses dernières contributions au *Bulletin* avait été un hommage rendu à la tolérance du cardinal de Sadolet, pendant de l'esquisse sur Zurkinden, le magistrat bernois, et de sa belle étude sur Castalion, où il s'était plu à rendre justice à l'apôtre de la mansuétude, où il blâmait « les admirables docteurs, les impérieux interprètes des textes sacrés, quand ils ont méconnu, à leur tour, les droits de la liberté, et fait un instrument d'oppression de l'Évangile d'amour ».

La livraison d'avril du *Bulletin* s'ouvre par un chapitre inédit de M. Jules Bonnet « Calvin à Ferrare », pages préparées depuis longtemps et revues jusque dans ses derniers jours. Notre regretté secrétaire aura ainsi sa place dans la quatrième série, dont il avait approuvé en ces termes les modifications: « La lecture en est plus facile, grâce à la disposition du caractère; il y a moins d'encombrement dans les matériaux, plus d'espace, plus d'air, on respire! » A ces améliorations dans la forme, le Comité a décidé d'en joindre d'autres, d'abord d'étendre au trimestre entier et non à chaque livraison l'obligation de reproduire des documents de chacun des trois siècles écoulés, ce qui permettra d'attribuer plus de pages consécutives, et d'infliger moins d'interruptions, aux études de nos correspondants; ensuite d'admettre dorénavant quelques documents, surtout statistiques, du commencement de ce XIXe siècle dont la fin s'approche à grands pas. Sous la direction éclairée de M. Weiss, le volume 40 a été à la hauteur de ses devanciers; vous y aurez remarqué les pages sur le Béarn, les lettres qui permettent de préciser le nom des fon-

dateurs de trois Églises, Gap, Vitry-le-François et Grenoble, l'adhésion donnée à la Réforme en 1562 par la majorité du clergé de Montpellier, les lettres patentes de l'établissement du culte protestant à Ablon, retrouvées par M. Read, une missive inédite de Voltaire à Paul Rabaut; parmi les études celle de M. Douen sur une question souvent posée: La Réforme française est-elle la fille de la Réforme allemande? et l'examen par M. Weiss du récent livre de M. Rebelliau, *Bossuet historien du protestantisme*, thèse dont l'importance, que nous sommes les premiers à reconnaître, nous obligeait à formuler des réserves expresses et motivées, tant sur l'impartialité que sur la sincérité absolue de l'auteur des *Variations*.

Nous vous avions promis, pour l'ensemble des trois séries, c'est-à-dire des quarante années, la *Table générale* : elle est terminée pour les noms d'hommes, mais ce n'est point par milliers, c'est par centaines de milliers qu'on les compte. M. Gaidan achève celle des noms des lieux, et en attendant de pouvoir livrer à l'imprimeur ces innombrables colonnes, cette première partie manuscrite est déjà à la disposition des travailleurs à la Bibliothèque de la rue des Saints-Pères.

Nous sommes heureux de constater que ces travailleurs de Paris, des départements, de l'étranger consultent de plus en plus nos collections qui n'ont cessé de s'accroître, grâce à de généreux donateurs[1]. C'est à Mme la baronne de Neuflize que nous devons une Institution chrétienne ayant appartenu à Daniel Toussaint; à M. Garetta, une autre revêtue de la signature de des Gallars; à M. le professeur Dumont les mémoires manuscrits sur la vie de Merlat, le célèbre ministre de

1. Donateurs de la Bibliothèque :

Ministère de l'instruction publique, Facultés de théologie de Montauban et de Paris, MM. : Alfred André, pasteur Bourgeon, Ferdinand Buisson, Commission permanente du Synode officieux, MM. : de Chauffepié, Dupin de Saint-André, Enschédé, Erichson, Falguière, de Félice, Flournois, Ch. Frossard, E. Gaidan, Garreta, Gaufrès, Mme Goffart, MM. : Armand Lods, Gustave Monod, Mouron, Dr Nepveu, baronne de Neuflize, Frank Puaux, Ch. Read, Rod. Reuss, Clément Ribard, Rigot, J. Roth, Rosset, baron F. de Schickler, baron Arthur de Schickler, F. Teissier, de Virmont, N. Weiss.

Comme auteurs : MM. : E. Arnaud, Louis Baragnon, J.-Ph. de Barjeau, Ernest Bertrand, Ch. Bois, E. Bourlier, Aug. Boyer, Louis Brunel, F. Buis-

Saintes chassé de France, et devenu pasteur et professeur à Lausanne; à M. Cabrol la copie d'extraits du manuscrit de Nicolas Payen, lieutenant général à Meaux au moment de la Révocation; à M. le pasteur Roth trois sermons du désert de Béarn; à M. Gaidan une transcription faite par lui, et presque facsimilé, de l'*Histoire des martyrs* de Court, à M. le pasteur Dupin de Saint-André le registre d'inhumations des protestants des Ageux de 1759 à 1692, tenu par le curé; à M. de Chauffepié d'Amsterdam des pièces documentaires provenant en majeure partie du ministre Elie Benoit. — Nous avons reçu, pour la section des portraits, un portrait aux trois crayons d'Odet de Chatillon (don du baron A. de Schickler), un à la plume de Claude Pajon, un à l'huile, attribué à Morone, le peintre de la cour de Ferrare, de Clément Marot jeune, le poète auquel Cahors s'apprête à élever une statue;... et tout récemment avec une émotion que vous partagerez, « selon le désir plus d'une fois exprimé par M. Jules Bonnet et rempli par sa veuve », le portrait de Renée de France, fine et délicate copie par Mme Paul Juillerat, d'un tableau de Clouet, et le beau médaillon en bronze de notre collègue, dû au ciseau de M. Crauk.

Les auteurs de l'étranger se sont souvenus de la Bibliothèque, et nous signalerons, en remerciant ici les donateurs, les ouvrages suivants: *la République de Berne et la France pendant les guerres de religion*, d'après des documents inédits par M. Albert Gobat, « dédié à la ville de Berne à l'occasion du jubilé de sa fondation, en souvenir de l'asile qu'elle accorda aux fils de l'amiral Coligny, et aux persécutés des rois et de l'Église, » livre bien fait, enrichi de pièces reproduites par

son, Mme C. Coignet, MM. : M. Croiset, Joseph Denais, H. Dannreuther, Ch. Dardier, comte de Dienne, A. Dupin de St-André, A. Erichson, René Fage, de Faye, Louis Figuier, M. Fraissinet, Julius Frederichs, Paul Fredericq, H. Gélin, Léon Germain, Albert Gobat, H.-D. Guyot, E. Halphen, E. Hepp, R. Hovenden, Ch.-V. Langlois et H. Stein, sir Henry Layard, Abel Lefranc, M. Lelièvre, W.-O. Le Maire, Alfred Leroux, P. Lobstein, Hyacinthe Loyson, E. Maignien, Léon Marlet, William Minet, Ernest Naville, E. Nyegaard, E. Oberkamff de Dabrun, abbé Paul Paris-Jallobert, Paul Pascal, H. Paschoud, Émile Picot, Ch. Rahlenbeck, R. Reuss, P. Rigot, E. Ritter, J. Roman, Natalis Rondot, Anselme Russier, Ch. Sagnier et Jules Bonnet, baron F. de Schickler, H.-J. Schouten, Adrien Seitte, Eugène Stern, E. Valabrègue, P. Vesson, H. Vuilleumier.

l'héliogravure; E. Ritter, *Magny et le Piétisme romand;* la suite des importantes publications de la Huguenot-Society de Londres, les registres de l'Église wallonne de Canterbury, ceux de l'Église de Guisnes, et les dépêches de Suriano et de Balbiano, ambassadeurs à Paris de 1560 à 1563, relevées dans les archives de Venise par l'éminent président de la Société, sir Henry Layard; les Bulletins de la Commission wallonne et les *Procedings* de la Société Huguenote d'Amérique, les cinq fascicules de la jeune Société Huguenote d'Allemagne renfermant d'excellentes monographies d'Églises du Refuge, et enfin la notice commémorative du troisième centenaire de l'Église wallonne de la Haye.

En France, depuis notre dernière assemblée générale, il a paru plusieurs ouvrages qui touchent à notre histoire protestante : J. Roman, *Documents sur la Réforme et les guerres de religion en Dauphiné;* Baragnon, Vesson et Affre, *Nouveaux Documents sur les Camisards;* Frank Puaux, *l'Établissement des protestants français en Suède*, chapitre peu connu de l'Histoire du Refuge; l'abbé Chevalier, *Mémoire*, malheureusement peu impartial, sur *les hérésies du Dauphiné avant le XVIe siècle;* et réimpression de la *Biographie du baron des Adrets*, par l'abbé Brisard; par contre l'abbé P. Paris Jallobert nous a rendu un vrai service en publiant intégralement, dans sa collection de registres paroissiaux de Bretagne, ceux des Églises protestantes de Vitré et de Rennes. Il a été soutenu dans nos Facultés de théologie huit thèses sur des sujets historiques; à citer de préférence celle de M. Seitte, sur la consistoriale de Bourges et surtout l'étude étendue de M. Paul Pascal sur *Elie Benoist.*

La Saint-Barthélemy, *la veille*, *le jour, le lendemain,* par Hector de La Ferrière, forme l'introduction, très vivante et documentée, du IVe tome des *Lettres de Catherine de Médicis :* le massacre y est présenté comme « une faute, un crime politique ». Selon l'auteur, « la religion n'y entra pour rien ». Cette théorie, exposée avec beaucoup de talent, n'a cependant pas effacé de notre souvenir les exhortations exterminatrices de Pie V et les *Te Deum* de Grégoire XIII.

J'ai réservé pour la fin deux ouvrages d'une valeur excep-

tionnelle : *Paul Rabaut, ses lettres à divers,* recueillies et annotées par M. le pasteur Dardier, pour qui l'époque du Désert n'aura bientôt plus de secrets ; — et la thèse pour le doctorat ès lettres soutenue en Sorbonne avec tant d'éclat par M. Ferdinand Buisson, sur *Sébastien Castellion, sa vie et son œuvre*, et formant maintenant deux volumes grand in-8°. Si l'auteur n'était pas membre du comité, le rapporteur se sentirait plus à l'aise pour rendre un juste hommage à la profonde érudition de ce magnifique travail que l'Académie vient de couronner, au souffle élevé qui en anime les pages, aux leçons qu'elles renferment sur le passé et sur l'avenir du protestantime.

Un autre de nos collègues, M. Douen, le biographe de Clément Marot, érige, lui aussi, son monument à la nuée de témoins dont parle l'apôtre : c'est à une seule époque, mais douloureuse s'il en fut, et dans une seule Église, mais qui doit, messieurs, vous être particulièrement chère, qu'il les a retrouvés un à un, avec une patience à toute épreuve, continuant à les accompagner ensuite sur les chemins de l'exil et du Refuge. *La Révocation de l'Édit de Nantes à Paris* (1685-1700) réunit un tel faisceau de documents et de faits inconnus sur 3,000 émigrés parisiens, sur 1,600 prisonniers pour la foi, que l'ouvrage a pris des proportions vraiment imposantes, et qu'une souscription non encore entièrement couverte est indispensable pour en assurer la prochaine publication.

Vous comprendrez nos regrets de ne pouvoir aider de pareilles œuvres que par des recommandations. Le jour ne viendra-t-il pas où un budget moins restreint permettra à notre Société de mieux seconder les efforts des historiens protestants ? Nous en saluons un heureux présage dans la décision prise par le Comité de publication du *Recueil de Sermons choisis* de M. Bersier, de « consacrer le reliquat des sommes mises à sa disposition à la création d'un prix destiné à honorer comme à perpétuer le souvenir de l'éminent pasteur de l'Étoile », notre ancien et toujours regretté collègue. « Il avait le culte de notre passé et ne négligeait aucune occasion d'en montrer la grandeur héroïque. » C'est à notre comité qu'est confiée la mission de décerner ce prix,

tous les cinq ans, à un ouvrage se rapportant à l'histoire du protestantisme français et de fixer les conditions que devront remplir les auteurs. L'exemple a été suivi par le comité de la plaque commémorative placée dans le Temple de l'Étoile; il a joint son reliquat au premier, et le fonds ainsi constitué dépasse 3,200 francs.

Nous remercions vivement nos coreligionnaires de la confiance qu'ils nous témoignent ainsi au moment même où, entrant dans une nouvelle période d'activité, notre Société sent le besoin d'un redoublement d'effectives sympathies. Loin de se restreindre, son cadre s'élargit singulièrement et les progrès accomplis créent des obligations d'autant plus sérieuses. Il en est deux sur lesquelles le rapporteur a le devoir d'appeler votre attention.

En premier lieu, la continuation de la *France protestante*, dont les matériaux s'accumulent dans des proportions qui effrayeraient un courage moins éprouvé que celui de M. Bernus, le savant émule des Haag et des Bordier. Si le nouveau fascicule tarde à paraître, la cause en est aux riches filons placés à notre disposition et qu'il serait coupable de ne point explorer, surtout cette admirable collection de fiches de Leyde, où sont reportés tous les noms des réfugiés inscrits sur des listes d'églises wallonnes. Quand M. Weiss est allé, cet automne, représenter la Société au Jubilé de la Haye, il a obtenu de la bienveillance de la Commission pour l'histoire de ces Églises la promesse de faire relever, à l'intention de la *France protestante*, tous les noms de quelque importance parmi les 45,000 de la seule lettre *G*, celle qu'il s'agit en ce moment de terminer. Nous en avons reçu un premier envoi, et un autre, bien important aussi, sur l'Église de Rotterdam, dû à l'extrême obligeance de M. de Mirandolle.

Les fiches d'un des pays du Refuge rendent déjà d'inappréciables services. Et nous, qui recevons sans cesse de pressantes demandes de renseignements de ce genre, n'aurions-nous pas à tenter un travail semblable, en France même, sur les vieux actes déposés dans les archives communales, les greffes, les bibliothèques de province? Il s'agirait de relever sur des fiches les noms de famille, pour les baptêmes,

mariages et décès, ainsi que nous le propose un de nos correspondants, M. le pasteur Wesley Lelièvre, les centraliser et les fusionner à la Bibliothèque, d'année en année, car la tâche serait longue, et qui veut aller trop vite court le risque de faire naufrage avant le port... Vous êtes peut-être effrayés de l'œuvre nouvelle, et colossale, je l'avoue, que nous rêvons d'entreprendre. Que Dieu daigne continuer à protéger notre Société, que nos amis se fassent nos collaborateurs, et ici encore le rêve pourra prendre corps et devenir une réalité.

Car, ne l'oublions pas, si un grand nombre d'Églises réformées du XVIe et du XVIIe siècle ont disparu, renversées par la tourmente, les traces en demeurent dans leurs registres placés sous le séquestre et dont un grand nombre subsistent. Nous en retrouvons toutes les fois que, répondant à l'appel d'un consistoire, nous tenons nos assises historiques hors de la capitale. L'an dernier c'était dans le Béarn, à l'autre extrémité de la France, au pied des Pyrénées, à Orthez, à Pau que nous avons reçu l'accueil le plus cordial, le plus chaleureux. Nous aimerions à vous montrer ces auditoires aux rangs pressés et débordants de l'enceinte du Temple, restant jusque dans la nuit avant de reprendre le chemin de leurs demeures souvent lointaines, suspendus aux lèvres des narrateurs qui leur rappelaient les jours du réveil évangélique sous Jeanne d'Albret ou ceux, plus héroïques encore, du Désert et des forçats pour la foi. Nous sentons l'utilité de ces visites. Certainement les Églises commencent à apprécier nos efforts et les chrétiennes offrandes de 83 d'entre elles nous l'ont prouvé dans cet exercice[1]. Mais combien les membres des

1. Églises donatrices, 1891-1892 : Aiguevives 15 fr., Annonay 17 fr. 50, Arvieux-en-Queyras 2 fr., Aubais 13 fr., Aumessas 10 fr., Bâle (Église française) 20 fr., Barbezieux 10 fr. 25, Bayonne 17 fr. 70, Belfort 10 fr., Bergerac 70 fr., Boffres 3 fr. 80, Bolbec 60 fr., Bordeaux 180 fr., Boulogne-sur-Mer 12 fr. 50, Brest 38 fr., Caen 70 fr., Calvisson 5 fr., Cannes 11 fr. 50, Cannes (Chapelle évangélique) 24 fr., Castelmoron 20 fr., Castres 56 fr. 10, Castres (Église indép.), pour 1890 et 1891, 84 fr., Clermont-Ferrand 25 fr., Creysseilles 5 fr., Dieppe et Luneray 60 fr., Dijon 22 fr., Épinal 27 fr., Florac 10 fr., Foëcy 12 fr., Fontainebleau 15 fr., Jailleu-Bourgoin, 5 fr. 65, La Bastide de Virac 3 fr. 15, Lacaune 10 fr., Laparade 15 fr., La Salle, 31 fr. 20, Le Chambon de Tence 27 fr. 05, Le Creusot 7 fr. 50, Le Pouzin 10 fr., Le Vi-

troupeaux s'y intéressent davantage quand on est venu directement à eux, rappeler leur propre passé local, huguenot ou camisard, évoquer la mémoire — non des confesseurs de la foi protestante en général — mais de ceux qui étaient leurs concitoyens et peut-être leurs ancêtres ! S'il plaît à Dieu, nous poursuivrons notre tour de France, et il est probable que le quarante et unième anniversaire sera célébré dans une des consistoriales dont l'invitation nous est parvenue déjà. Ce sera l'un des plus sûrs, l'un des meilleurs moyens de ne rien laisser perdre d'un héritage sacré.

Cet héritage est le vôtre, messieurs, vous nous aiderez à le reconstituer. Comme l'affirmait, il y a vingt-cinq ans, celui dont je vous parlais tout à l'heure, « notre tâche est collective et doit s'accomplir avec la fraternelle collaboration de tous ». A côté du Comité où nous accueillons aujourd'hui quatre nouveaux collègues, à côté du Comité auxiliaire de la France protestante, à côté de ces correspondants honoraires dont M. Read vient de proclamer l'élection, tous ceux de nos coreligionnaires qui nous prouvent leur intérêt en recevant périodiquement nos publications, ne sauraient être de simples abonnés à une revue mensuelle, ce sont de vrais membres de la Société de l'histoire du Protestantisme français, s'unissant à ses travaux, à ses conquêtes, à ses espérances, co-ouvriers avec nous dans cette belle et grande œuvre de foi, de science, et, nous ne cesserons de le redire, « de conciliation et de paix ».

Le chœur de l'Oratoire entonne, pendant la collecte, sur la mé-

gan 20 fr., Lille (1890 et 1891) 41 fr. 65, Luneray (voir Dieppe), Lunéville 20 fr., Marsiliargues 20 fr., Mauvezin 15 fr., Milhaud 10 fr., Millau 25 fr. 90, Montbéliard (par. Saint-Georges) 18 fr., Montmirat 10 fr., Montpellier 52 fr. 60, Moulins 12 fr. 35, Nancy 50 fr., Nantes 44 fr. 40, Nanteuil-les-Meaux, 11 fr. 50, Nègrepelisse 20 fr., Nîmes, 250 fr., Nyons 11 fr. 25, Orthez 7 fr. 30, Paris : Batignolles 47 fr. 60, Oratoire 121 fr. 85, Saint-Esprit 242 fr. 45, Chap. Milton, 73 fr. 20, Boulevard Saint-Germain 103 fr. 85, Pignan 20 fr., Port-Sainte-Foy 32 fr., Réalmont 40 fr., Reims 100 fr., Rouen 144 fr., Saint-Ambroix 20 fr., Saint-Cloud 20 fr. 60, Saint-Étienne (1890-1891) 78 fr., Saint-Gilles 5 fr., Saint-Jean-du-Bruel 3 fr., Saint-Jean-du-Gard 4 fr. 50, Sainte-Foy 13 fr. 35, Salies-de-Béarn 10 fr., Sedan (M. le pasteur Goulden) 100 fr., Toulaud 20 fr. 05, Uzès 20 fr. 50, Valence 26 fr., Vauvert 15 fr., Vernoux 17 fr., Vic-le-Fesq 17 fr. 50, Vire 5 fr.

lodie des *Laudi spirituali* (1545), le beau cantique de Bénédict Pictet :

Esprit saint notre Créateur,
Et notre graud Consolateur !
Rends-toi le maitre de nos âmes ;
Esprit du Dieu de vérité,
Éclaire-nous par ta clarté,
Et nous embrase de tes flammes !
Esprit de Jésus, notre Roi,
Augmente notre faible foi !

M. Ch. Read s'empresse de remercier les chanteurs d'avoir bien voulu prêter leur gracieux concours à cette solennité, et, en l'absence de M. G. Guizot, prie M. N. Weiss de prendre la parole pour une communication sur *La valeur d'un document.*

Il s'agit d'un papier jauni, copié au XVIIIe siècle par un inconnu et qui intéresse un des deux pasteurs du Poitou dont on obtint l'abjuration en 1685. Ce malheureux qui avait jusque-là donné autant de gages de fermeté que ses collègues, restés fidèles, — au nombre d'une centaine environ, — passait pour un convertisseur fort zélé, et pour être mort dans ces sentiments. Le papier en question qui n'est autre chose qu'une prière, signée de lui, et trouvée dans son portefeuille, confirme, au contraire, certains indices fournis par d'autres documents, et prouve qu'au fond la conscience et la vérité avaient fini par triompher dans l'âme de cet apostat malgré lui.

Cette pièce faisant partie d'une étude en préparation, sera publiée lorsque d'autres matériaux analogues auront été mis en œuvre.

Le chœur se fait entendre une dernière fois en exécutant le psaume LXXV d'après la mélodie originale de J. P. Sweelinck :

O Seigneur, loué sera ton renom,
Car la gloire de ton nom
Près de nous s'approchera ;
Et de nous seront chantés
Les haults faicts de tes bontés.

Après la prière de clôture prononcée par M. le pasteur Henry Paumier, l'assemblée chante la *Bénédiction* (cant. 93 : « *Le Seigneur nous bénisse et nous garde* », etc.), et la séance est levée à dix heures un quart.

ÉTUDES HISTORIQUES

UN LUTHÉRIEN FRANÇAIS DEVENU LIBERTIN SPIRITUEL

CHRISTOPHE HÉRAULT ET LES LOÏSTES D'ANVERS

(1490 — 1544)

Je viens de publier un ouvrage rédigé en flamand et intitulé : *La secte des Loïstes ou Libertins d'Anvers* (1525-1545), avec ce sous-titre : *Eloi Pruystinck* (*Loy de Schaliedecker*) *et ses disciples*. Parmi ces libertins spirituels figure un luthérien français, *Christophe Hérault*, qui s'enfuit de Paris en 1534, pour échapper à la persécution, se laissa enrégimenter à Anvers dans la secte des Loïstes et fut, de ce chef, condamné à mort en 1544. J'ai pu reconstituer une bonne partie de son histoire, grâce à la découverte, aux archives du royaume, à Bruxelles, d'un paquet de papiers à moitié pourris. On les trouvera dans ma brochure, avec d'autres pièces inédites qui font, pour la première fois, connaître cette mystérieuse secte des Loïstes, une de celles qui faillirent compromettre la Réforme à ses débuts.

Je vais essayer de rassembler, pour les lecteurs du *Bulletin*[1], tout ce qui dans ces documents se rapporte à Christophe Hérault et à ses relations avec les Libertins d'Anvers. Ils me permettront, pour les preuves de mon récit, de les renvoyer aux pièces publiées dans mon travail flamand, et qu'il est inutile de réimprimer ici.

Christophe Hérault était né à Meung-sur-Loire, près d'Orléans, vers l'année 1490. Il était fils unique de Pierre Hérault et de Jeanne Joudoing. A l'âge de quatorze ans, il commença

1. Nos lecteurs remercieront avec nous M. Frederichs, d'avoir bien voulu les éclairer si obligeamment sur un des côtés les moins connus des rapports de la Réforme française avec celle des Pays-Bas. La brochure qu'il résume (LX-64 pages in-8) a paru à Gand (J. Vuylsicke) et à La Haye (M. Nyhoff) en 1891. — Depuis lors, il en a publié une autre en français, sur *Robert le Bougre* (6e fascicule du *Recueil de travaux publiés par la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Gand*, Gand, Clemm,

à apprendre le métier d'orfèvre, d'abord à Beauchy, puis à Orléans et à Paris. Il se maria dans cette dernière ville, vers l'année 1522, avec Jeanne Bachier, fille de Jean Bachier, receveur et commis aux payements des membres du Parlement, des généraux des Monnaies et des maîtres des comptes du roi. Elle lui donna trois enfants, et, en 1534, elle en attendait un quatrième. Il habitait en face de la grande horloge de la tour carrée du Palais. Ce n'est que vers 1532 qu'il commença à faire lui-même le commerce de bijoux et de meubles précieux. C'est ainsi que, aidé de deux camarades, il fabriqua pour le roi de France, un lit de camp d'une valeur de 13,000 francs.

Il suivit à Paris les sermons d'un moine augustin, le frère Conrard, et de Gérard Roussel, chapelain et prédicateur de la reine de Navarre, lesquels furent tous deux arrêtés, comme suspects de luthéranisme. Leurs sermons, tout au moins ceux du dernier, semblent avoir été empreints d'une forte dose d'hérésie. Un jour que Gérard prêchait à Notre-Dame, quelques catholiques indignés le serrèrent de si près, qu'il dut se sauver dans une chapelle et de là dans le palais de l'évêque. A la nouvelle de ces événements quelques marchands, réunis à dîner, s'écrièrent que si l'on avait le malheur de toucher à la tête du chapelain, il s'ensuivrait un grand massacre. Trois d'entre eux furent arrêtés pour avoir tenu ces propos imprudents ; c'était Claude Yon, Jean Tonnelier et Guillaume Guillemin. Quant aux deux prédicateurs, ils furent acquittés.

Les autres suspects qui furent arrêtés à la même époque, n'échappèrent pas à si bon compte. Jean du Bourcq, drapier, et le receveur de Nantes montèrent sur le bûcher. Parmi les autres Luthériens prisonniers, Hérault connaissait encore Étienne de la Forge, marchand tournaisien ; un maître d'école

32 pages in-8, 1892). — Chargé par Grégoire IX (1232) d'extirper l'hérésie de la Charité-sur-Loire, ce frère Robert fut le premier inquisiteur général nommé pour toute la France (1235). Il ne fit pas périr moins de 50 hommes et femmes en deux ou trois mois, à Châlons-sur-Marne, Péronne, Élincourt, Cambrai, Douai et Lille, et, en un seul autodafé, jusqu'à *cent quatre vingt trois* personnes, au Mont-Aimé près de Vertus (1239). (*Réd.*)

paralytique, qui habitait derrière Saint-Jacques de la Boucherie ; deux Allemands, dont un journalier et un couturier ; le cousin de Hérault et la femme d'un de ses amis. Du Bourcq et d'autres furent trouvés en possession de « briefvez » renfermant des considérations hérétiques sur le sacrement de l'Eucharistie[1].

Hérault intercéda auprès de la reine de Navarre pour différents prisonniers, entre autres pour les deux derniers, pour du Bourcq et pour Gérard. Il était fort lié avec tous ces hérétiques et particulièrement avec du Bourcq et de la Forge. Souvent ils disputaient sur la religion et sur les innovations luthériennes. La présence des Allemands, particulièrement des routiers, en France, semble avoir contribué le plus à y propager l'hérésie, qui au début avait un caractère parfaitement luthérien.

Hérault paraît avoir joui d'une belle aisance à Paris. Il avait de nombreux serviteurs ; pendant vingt ans, il fit dire toutes les semaines, une ou deux messes de *Requiem* pour les trépassés ; et lorsque ses biens furent mis sous séquestre, sa femme en recouvra la jouissance, moyennant payement d'une somme qui fut certainement assez forte.

Vers la fin de 1534, Hérault avait l'intention d'entreprendre un voyage. Il voulait se rendre en Lorraine, à Saint-Nicolas de Warainville, pour y rechercher un mercier, qui suivait la cour du roi des Romains, et qui lui devait de l'argent ; de là il se dirigerait vers Anvers, où il avait déjà été deux fois en 1527, pour y acheter des pierres précieuses destinées à orner un coffre auquel il travaillait en ce moment et qui lui avait été commandé par son voisin, Guillaume Rondelet.

Sur ces entrefaites, on dressa à Paris une liste de suspects, destinés à être arrêtés sans délai. La femme de Hérault apprit de la femme d'un sergent de l'officier criminel, que le

1. Il s'agit évidemment des martyrs *Jean Dubourg*, *Nicolas Valeton* et *Barthélemi Milon* sur lesquels, entre autres, Crespin (éd. de Toulouse, 1885, I, 302), nous a conservé de si précieux détails. Les « briefvez qu'on saisit chez quelques-uns d'entre eux, sont sans doute les placards contre la messe dont l'affichage et la distribution déterminèrent, à Paris seulement, près de 25 supplices ». (*Réd.*)

nom de son mari y figurait. L'orfèvre quitta incontinent la ville, probablement vers le 20 octobre 1534[1].

Avant son départ, il donna ordre à sa femme de lui envoyer à Anvers quelques marchandises, comme des miroirs et des chemises brodées d'or et de soie, pour les offrir en échange contre les pierreries qu'il se proposait d'acquérir dans cette ville. Mais à peine fut-il parti que l'officier criminel mit ses biens sous séquestre, ferma sa boutique et procéda à l'interrogatoire de sa femme et de ses serviteurs.

Hérault se rendit d'abord à Coulabille, où sa femme avait des biens-fonds et où il comptait régler certaines affaires. Il y resta huit ou dix jours. Là il apprit de sa femme que les arrestations se multipliaient à Paris. Les auditeurs des sermons des deux prédicateurs, tant hommes que femmes, étaient arrêtés, entre autres le voisin Rondelet. On en comptait déjà 20 à 24; ce qui causait « gros pitié » à Hérault. Sa femme lui conseillait de gagner la Flandre au plus vite. Il partit trois ou quatre jours plus tôt qu'il n'aurait voulu. Il avait appris d'autre part que le mercier, son débiteur, se trouvait en Allemagne. Il se rendit à Arras, où il séjourna huit à neuf jours, puis se dirigea sur Anvers par Lille et Gand. Il arriva dans cette ville dans les premiers jours de décembre. Le 24 il fut arrêté par ordre du margrave, probablement parce qu'il n'était en possession d'aucun certificat, ni de l'autorité ecclésiastique, ni de l'autorité laïque.

J'emprunte tout ce qui précède aux dépositions de Hérault. Ces dépositions me paraissent s'agencer très bien et je n'ai aucun motif pour en suspecter la sincérité. Hérault s'est sauvé de Paris, parce qu'il savait par l'expérience de tous les jours, qu'un homme, arrêté sous le soupçon d'hérésie, est bien vite trouvé coupable de ce crime et l'expie généralement plus vite encore. Le parlement sous François Ier ne restait pas les bras croisés devant les progrès de la Réforme à Paris. Je ne sais si Hérault fut banni par contumace. Dans

1. « Christophle Hérault, marchant », figure, en effet, le 20e, sur la liste de suspects qui fut dressée en octobre ou novembre 1534 et criée à son de trompe à Paris en janvier 1535. Voy., entre autres, *France protestante*, 2e éd., V, 881. (*Réd.*)

tous les cas, il ne l'était pas au moment où il quitta Paris. L'assertion de l'*Antwerpsch Chronykje :* « ende was van Parys gebannen omme luytherye wille[1] » est donc erronée.

On instruisit son procès. Les 5, 6 et 7 février 1535, il fut interrogé par le procureur général du Conseil de Brabant, Pierre du Fief, en présence de Guillaume van Lier (de Lierre), échevin d'Anvers, et le 18, par le même du Fief, accompagné cette fois d'un conseiller du Conseil de Brabant, Godefroid de Mayer. Outre ses dépositions, nous possédons également celles de deux témoins, faites le 17 février devant les magistrats, cités en dernier lieu. Ces deux témoins étaient Michel de Bruyne, un courtier avec qui Hérault avait fait des affaires huit années auparavant ainsi qu'à l'époque où il fut arrêté, et Jean Davissche, l'aubergiste du *Mouton noir*, chez qui le prévenu avait pris logement.

Le premier déclara que Hérault avait exprimé son intention de rester une demi-année ou une année entière à Anvers et le second ajouta qu'il aurait déclaré, qu'au cas où il se trouvait bien à Anvers, il y aurait loué une maison et envoyé un de ses fils à l'université de Louvain.

Hérault démentit ces dires. Il ne tenait pas à afficher une trop grande crainte de retourner en France : c'eût été se reconnaître coupable d'hérésie. Il déclara en conséquence qu'il comptait rentrer chez lui aux Pâques prochaines, si sa femme lui envoyait dans l'entretemps les marchandises demandées et quelque argent.

Quand on l'interrogea sur sa foi, il déclara ne pas se rappeler ce que prêchaient Conrard et Gérard, mais il était persuadé que leurs sermons ne renfermaient pas d'hérésies. Il n'en trouvait pas davantage dans les propos de ses amis, avec qui il disputa plus d'une fois sur les théories luthériennes. Il possédait un Ancien Testament en français, un livre qu'on appelait le *Livret de la reine de Navarre*[2] et dont il ne connaissait pas le titre, enfin une vie des Saints qu'il tenait de feu son beau-père. Il déclara avoir eu toujours la

1. « Et était banni de Paris pour cause de luthéranisme. » (*Antw. Chron.* ad annum 1544).

2. *Le Miroir de l'âme pécheresse ?* (*Réd.*)

vraie foi et s'être acquitté toujours de tous ses devoirs religieux.

La justice ouvrit la chambre de Hérault ; mais elle n'y trouva que des pierres précieuses et quelques objets d'habillement.

Le procureur général conclut que Hérault méritait confiscation de corps et biens ou du moins correction arbitraire et, dans ce cas, il proposait de le mettre à la torture. Ceci se passa au château de Vilvorde, endroit où le Conseil de Brabant instruisait généralement les procès d'hérésie. Il y fut interrogé par les conseillers Godefroid de Mayer et Jacques Boone. Nous ignorons l'issue de son procès. Tout porte à croire qu'il fut acquitté. En effet, lorsqu'il fut condamné à mort pour hérésie en 1544, il ne fut pas déclaré relaps, ni brûlé vif, mais simplement décapité. D'autre part les mots « pour droit de modération », que nous lisons dans un article du compte des frais de son procès, lèvent tous nos doutes à cet égard.

Trois circonstances peuvent expliquer cet acquittement. D'abord, sa culpabilité n'était guère démontrée ; ensuite, Hérault avait été arrêté à Anvers et nous savons que, dans cette ville, les poursuites contre les hérétiques furent en général modérées et peu nombreuses, surtout à l'égard des étrangers, qu'on aurait infailliblement, par de trop grandes rigueurs à l'endroit de la religion, éloignés du grand marché des Pays-Bas, ce qui aurait eu pour conséquence la décadence du commerce de la place d'Anvers, qui était en quelque sorte la banque de l'Empereur. Enfin Hérault était riche : il paya probablement fort cher sa relaxation, heureux d'en être quitte à si bon marché. J'ai découvert, un jour, un document fort curieux, où Charles Quint conseille, avec un cynisme révoltant, de proposer à un riche marchand arrêté et convaincu d'hérésie, une composition du même genre. La chose est donc au moins vraisemblable.

Hérault semble être resté à Anvers. Pendant les premiers mois de sa résidence dans cette ville, avant ou après son arrestation, il fit la connaissance d'un couvreur d'ardoises appelé Éloi Pruystinck, avec qui il avait fait des affaires. Le

moment est venu de parler de ce personnage et de sa secte, les *Loïstes*.

Et d'abord, parlons des théories de cette secte.

Jusqu'ici on n'avait en général sur elle et sur ses adeptes que des notions fort concises et aussi fort confuses : une chronique anversoise et un historien des Pays-Bas, Van Meteren, écrivant en Angleterre à la fin du XVIe siècle, leur avaient consacré quelques lignes. Enfin M. Génard, archiviste de la ville d'Anvers, avait publié sur ces hérétiques, dans le *Bulletin des Archives d'Anvers*, quelques extraits des comptes de l'écoutète d'Anvers, conservés aux archives du royaume à Bruxelles, ainsi que des extraits des registres du tribunal échevinal, aux archives de la ville d'Anvers. Les brèves annotations que l'on trouve dans ces extraits concernant nos Loïstes ne pouvaient pas aider beaucoup à éclaircir le récit des chroniques, qui, de plus, se trouvaient en contradiction, au point de vue chronologique, avec une lettre de Luther de 1525, dans laquelle celui-ci parle d'un hérétique anversois anonyme, mais dans lequel on avait déjà reconnu Pruystinck.

Grâce à des recherches patientes et longues dans les archives du royaume à Bruxelles, grâce aussi à des indications précieuses qu'un grand nombre de savants belges et étrangers se sont empressés de me fournir dans le but de faciliter mes recherches, je suis parvenu à recueillir une cinquantaine de documents de caractères très différents et pour la plupart inédits, qui jettent sur notre sujet une lumière toute nouvelle. Outre une quantité de détails que j'ai réunis de la sorte sur la vie de Pruystinck et de ses Loïstes, et la solution de différentes difficultés chronologiques, j'ai eu le bonheur non moins grand de parvenir à fixer définitivement le caractère de cette secte, que l'on avait toujours confondue avec les Luthériens, les Davidjoristes ou les Anabaptistes. Trois documents de la plus haute importance nous ont permis de trancher cette question : d'abord la lettre de Luther de 1525 (vers le 27 mars) adressée aux chrétiens d'Anvers[1] ; en second

1. D. Wette, *Luthers Briefe*, t. III, p. 60, et dans toutes les éditions antérieures des œuvres et lettres de Luther. Nous datons cette lettre de

lieu une Somme de doctrine, dont l'original est à la Bibliothèque impériale et royale de Vienne, et qui a été publiée par le chanoine Döllinger dans ses *Beiträge zur Sektengeschichte des Mittelalters*[1]; enfin une lettre d'un certain Michel Carnovianus, adressée à Jean Hess, le réformateur de Breslau, et datée de 1534, dont l'original se trouve aux archives de l'État à Königsberg et qui a été publiée par C. J. Cosack, dans son livre, *Paulus Speratus Leben und Lieder*[2]. Ces documents étaient en quelque sorte perdus dans ces ouvrages et n'avaient jamais été utilisés.

Les Loïstes appartenaient à la grande famille des Libertins (*Schwärmer*, *Irrgeister*, *Freigeister*), dont nous rencontrons au moyen âge de nombreuses ramifications : les Beggards, les Lollards, les Cellites, les Luciférien, les Frères du Libre Esprit, les Turlupins, mais surtout les *Homines intelligentiæ*, qui, au début du xve siècle, ont répandu leurs idées dans le Brabant et qui avaient à leur tête Guillaume de Hildernissen et Gilles le Chantre[3]. Les théories des sectes antérieures ne tenaient pas toujours fort bien ensemble, étaient même parfois contradictoires, si toutefois on peut en croire les sources qui sont arrivées jusqu'à nous et qui furent rédigées par leurs adversaires. C'est dans les Pays-Bas que ces théories furent toujours le mieux agencées, surtout depuis les *Homines intelligentiæ*, qui avaient élevé un véritable corps de doctrines, reposant sur des bases solides et découlant d'un seul et même principe. En dehors des Pays-Bas, cette harmonie existait à un degré moindre. Ainsi nous trouvons encore, au mois de janvier 1525, à Nuremberg, des hérétiques Libertins, parmi lesquels le maître d'école Jean Denk et quelques peintres, dont les opinions n'étaient ni unanimes, ni bien arrêtées[4].

« vers le 27 mars » parce que ce jour-là Luther écrivit à Spalatin une lettre où il est question des mêmes hérétiques anversois (De Wette, t. II, p. 641).

1. Tome II, pp. 664-668, n° LXII (Munich 1890).

2. Pages 404-410 (Brunswick 1861).

3. Voir sur toutes ces sectes : Jundt, *Histoire du panthéisme populaire au moyen âge et au* xvie *siècle*, et Paul Fredericq, *Corpus Documentorum Inquisitionis Neerlandicæ*, t. I.

4. Kolde, *Zum process des Johann Denk und der « drei gottlosen Maler »*

Les Loïstes sont les successeurs des *Homines intelligentiæ*. Anvers a toujours été un foyer de libres-penseurs. Qu'on se rappelle Tanchelin au commencement du XIIe siècle et Guillaume Cornelis au milieu du XIIIe. Le sol y était toujours préparé pour recevoir les semences de toutes les théories nouvelles.

Que l'on ne s'attende pas chez les Loïstes à des considérations transcendantes dans le domaine de la philosophie ou de la théologie, comme chez les scolastiques hérétiques du moyen âge. La libre pensée fut toujours, chose assez singulière, l'apanage des classes populaires. Peut-être les hérétiques de haute volée se refusaient-ils à admettre des théories si simples. N'oublions pas non plus que les conséquences de ces théories, au point de vue social, n'étaient pas faites pour augmenter les sympathies des honnêtes gens pour elles.

Déjà au moyen âge nous voyons les Libertins s'appuyer sur la Bible. Il en était de même des Loïstes. La conséquence de ce fait, c'est qu'ils croyaient en Dieu. On a bien, il est vrai, parfois traité les Libertins d'athées, comme par exemple les « trois peintres » de Nuremberg et leurs compagnons. La fausseté de cette assertion ressort de leurs dépositions.

C'est à cette croyance en Dieu que se bornaient les dogmes des Loïstes. Le reste de leur théorie reposait sur la contradiction qui doit fatalement exister entre les deux attributs de Dieu : la justice et la miséricorde.

Dieu menace chaque individu de la damnation éternelle, mais Jésus-Christ a promis à l'humanité son salut par son Verbe. Celui qui croit, sera sauvé; mais la foi est un don de Dieu. Et qui oserait prétendre qu'il a la vraie foi ?

On ne peut donc se sauver par la foi, et c'est de la miséricorde divine que nous devons attendre notre salut. Si toutefois on peut pousser Dieu à la miséricorde par la foi et la prière, Dieu nous apparaît comme instable, ce qui est contraire à sa nature parfaite.

Les Loïstes ont rassemblé quantité de textes menaçant les

von Nürnberg, dans les *Kirchengeschichtliche Studien Herrmann Reuter gewidmet* (Leipzig, 1890), pp. 228-249.

transgresseurs de la Loi du jugement et de la damnation. Mais tous les hommes violent la Loi. Doivent-ils tous être damnés? D'autre part, Dieu a promis d'avoir pitié et de pardonner les péchés. Si Dieu punit chaque homme, où reste sa miséricorde? S'il les absout tous, où reste sa justice? S'il en punit une partie et pardonne aux autres, il fait des distinctions de personnes, ce que la Bible rejette également.

Si l'on demande aux Loïstes, comment ils entendent l'Écriture, ils répondent qu'ils ne sont pas des docteurs et demandent eux-mêmes qu'on leur explique une quantité de passages obscurs.

Ils essayent toutefois d'expliquer les contradictions de la Bible par le 7e chapitre de l'épître de saint Paul aux Romains, dans lequel celui-ci dépeint l'homme comme ayant deux faces, comme composé d'un être charnel et d'un être spirituel. Le premier, disent les Loïstes, désobéit à Dieu et Dieu exerce sur lui sa justice; le second ne peut pas pécher, parce qu'il vient de Dieu. De la sorte chaque homme, en tant que charnel et extérieur, sera damné et, en tant que spirituel et intérieur, sera sauvé. De la sorte aussi la justice et la miséricorde divines seront satisfaites.

Voici maintenant comment ils en arrivent à identifier l'homme avec Dieu. C'est encore la Bible qui leur sert de base.

Après le règne du Père et du Fils, doit venir celui du Saint-Esprit. C'est dans celui-là que nous vivons. Or, qu'est-ce que le Saint-Esprit? C'est notre entendement. Nous le possédons tous et par suite nous croyons tous et nul de nous ne pèche, car Dieu ne peut pécher et le péché ne peut d'ailleurs être imputé à l'homme, puisque sa raison ne lui appartient pas en propre. Il en résulte que nul ne sera damné, car Dieu ne peut se damner lui-même, et que tout le monde sera sauvé, même Lucifer, puisque Jésus-Christ a satisfait pour tous. Le purgatoire et l'enfer n'existent donc pas.

Voilà le sort de l'*homo interior*. Les deux faces de l'homme n'ont aucune influence l'une sur l'autre. Quel que soit donc le sort de l'*homo exterior*, il ne peut souiller l'autre. L'homme, comme animal, est damné; mais cette damnation a lieu sur

la terre, qui est le véritable enfer. Comme tel encore, il ne peut ressusciter; la résurrection de la chair est niée par les Loïstes. Comme Esprit-Saint, l'homme possédera le ciel. Cette résurrection de toutes les âmes ne sera qu'un retour vers Dieu, d'où elles sont sorties. Nous ne pouvons gagner le ciel personnellement, vu que nos œuvres ne sont pas les nôtres, mais celles de Dieu. Jésus-Christ, d'ailleurs, est ressuscité pour tous. Un de nos documents traite les Loïstes de Sadducéens : cette secte juive niait aussi la résurrection finale[1].

Le panthéisme, ou plutôt le panenthéisme, est donc complet. Nous ne sommes rien. Dieu seul existe, ou plutôt nous existons tous en Dieu. Dieu fait tout ce que nous voulons et Dieu veut tout ce que nous faisons. Nous ne devons pas lui obéir, vu qu'il ne peut rien nous ordonner; autrement il devrait se donner des ordres à lui-même. La foi n'existe donc pas. Nous ne pouvons en avoir d'autre que celle qui consiste à suivre le précepte de Jésus-Christ : « Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît. » C'est là, disent les Loïstes, la loi de la nature.

Dans un pareil système il ne reste place pour aucun sacrement. La pénitence, la confirmation, l'eucharistie, l'extrême-onction sont absolument inefficaces et partant inutiles. Le sacrement de la pénitence, en particulier, ne peut être administré, puisque le pécheur ne peut se pardonner à lui-même et que Dieu pardonne à tous; quant à la communion, elle n'a pas de signification, puisque Dieu est partout. On ne peut administrer les sacrements au corps qui est bestial; quant à l'âme elle est sauvée pour sûr. Le baptême lui-même devient inutile dans ces conditions. Loin d'être anabaptistes ou téléobaptistes, les Libertins doivent plutôt être tenus pour adversaires du baptême, ou *catabaptistes*[2]. Leur indifférence à

1. Sur cette secte, voir Edmond Davaine, *le Sadducéisme* (Montauban, 1888).

2. J'ai trouvé ce nom dans les comptes de la ville d'Amsterdam. Le 9 novembre 1549, on brûla deux catabaptistes dans cette ville et, le 3 mars 1551 on y noya une femme de la même secte. Cette dernière venait d'Anvers. J'ose croire que le mot *Catabaptiste* a bien le sens que je lui donne ici.

l'endroit du baptême est certaine. Tout est impur dans la nature, disaient-ils; on perdrait son temps à purifier quelque chose. Le baptême doit être intérieur si l'on veut qu'il soit efficace.

Pour ce qui concerne les deux derniers sacrements, celui de l'ordre ne pouvait être pris en considération par les Loïstes pas plus que par aucune autre secte réformée, puisque chacun est son propre prêtre; et le mariage ne pouvait guère non plus avoir de valeur aux yeux de ces hérétiques radicaux. Il est même inadmissible que les Loïstes se soient mariés, et ce que dit van Meteren des mœurs dissolues de Pruystinck et de ses adeptes, peut aisément s'expliquer par les théories qu'ils professaient au sujet de la bestialité du corps humain. Pruystinck n'était assurément pas marié; dans le cas contraire, nous aurions trouvé dans les comptes de l'écoutète d'Anvers la mention de l'insolvabilité de sa veuve et non de la sienne. On y trouve par contre les noms des veuves de deux Loïstes (Bousseraille et van Hove). Il est certain que ces deux personnages étaient mariés au moment où ils s'affilièrent à la secte, comme c'était le cas pour Christophe Hérault, qui l'était déjà avant 1535, quand il habitait Paris. Peut-être ne tentèrent-ils jamais de convertir leurs femmes qu'ils ne considéraient plus comme les leurs et vivaient-ils dans la licence prêchée par Éloi l'ardoisier. Mais la loi continua à reconnaître ces femmes comme leurs épouses légitimes et c'est ainsi que leurs noms sont parvenus jusqu'à nous.

La doctrine des Loïstes était donc extrêmement simple. Une divinité embrassant tout, dont les hommes ne sont que des modes : voilà leur dogme unique. Ils expliquent la Sainte Trinité d'une façon propre. La personnalité du Christ et celle du Saint-Esprit ne comptent pas plus que celle des hommes. Le Christ est Dieu en tant que Sauveur de l'humanité, qui a ressuscité en lui; l'Esprit-Saint est Dieu, en tant que détenteur de l'intelligence.

A la Sainte Vierge et aux saints ils dénient toute influence.

Le jeûne et la prière et tous les préceptes de l'Église sont jetés par-dessus bord.

En dehors de leur croyance en Dieu, ils se jettent dans le scepticisme. De là ce doute, cette prétention à l'ignorance, que nous retrouvons chez les Libertins partout et toujours.

Ils expliquent la Bible d'une façon allégorique.

Le panthéisme a pour conséquence la négation de la liberté humaine et de la responsabilité personnelle. La satisfaction des passions charnelles est une conséquence naturelle de cette théorie fataliste. L'homme, d'ailleurs, ne peut-il pas, comme la bête, jouir aussi bien que manger et boire? Certains Libertins prétendaient même que là-dedans résidait la vraie sagesse.

Leur dogme unique, leur croyance en Dieu entraîne aussi une conséquence qui en explique en même temps la cause. S'ils reconnaissent Dieu, c'est parce qu'ils rejettent toute autorité temporelle. Au point de vue politique, une telle doctrine mène à l'anarchie. Nos Libertins ne se sont toutefois jamais agités sur ce terrain, bien différents en cela des Anabaptistes dont les tendances communistes sont bien connues.

Il serait, ce me semble, inutile de s'étendre plus longtemps sur le caractère dangereux que présentait la secte des Loïstes, à quelque point de vue qu'on la considère. Aussi, quand van Meteren déclare que l'application des placards[1] a eu au moins cet heureux résultat de faire disparaître la secte des Libertins d'Anvers, on peut considérer son opinion comme celle d'un contemporain au raisonnement calme et au jugement impartial.

M. le professeur R. Fruin, de Leyde, dans une lettre qu'il m'a adressée dernièrement, et M. W. P. C. Knuttel, dans un compte rendu consacré à mon travail dans le *Nederlandsche Spectator* du 5 décembre 1891, sont d'avis que la licence des mœurs des Loïstes n'est pas suffisamment prouvée. Les sources sont presque toutes muettes sur ce point. Il n'y en a guère que deux qui contiennent quelques notions plus précises. Dans le titre de la *Summa doctrinæ* nous lisons : « *Libertini a carnis libertate, quam illorum secta permittere*

1. Il s'agit des édits de Charles-Quint contre les hérétiques.

videtur appellantur. Certes le *videtur* n'est pas bien décisif. Mais prenons van Meteren. Nous y lisons : « Cette doctrine, agréable au monde et à la chair », et ailleurs : « les bourgeois, qui vivaient entre eux d'une façon épicurienne ». Je doute que mes conclusions aient été trop osées[1]. M. Fruin conteste aussi le caractère panthéiste de la secte. J'ose croire que les Loïstes n'étaient pas du tout des déistes purs, mais bien des panthéistes dans toute l'acception du mot, absolument comme leurs devanciers, les Libertins du moyen âge. Quand on lit attentivement la *Somme* et la lettre de Luther, il me semble qu'il ne peut rester de doute à cet égard.

Il est bien probable que l'Anabaptisme est né sous l'influence des sectes libertines d'Allemagne et des Pays-Bas, à l'occasion de la Réforme[2]. Historiquement, d'ailleurs, elles étaient beaucoup plus anciennes. David Joris, surtout, semble avoir subi l'influence directe des Loïstes. Ses doctrines s'écartèrent, toutefois, de celles d'Eloi Pruystinck, ainsi que de celles de toutes les autres sectes anabaptistes.

Jetons à présent un rapide coup d'œil sur les aventures des Loïstes avant et après le procès de Hérault de 1535.

Nous ignorons absolument quelle fut l'origine de Pruystinck, le chef de la secte des Loïstes. Nous savons qu'il était ardoisier, absolument illettré et ne possédant rien. Il était bien certainement né à Anvers, il y a toujours demeuré et il y est mort. Il aura vraisemblablement connu David Joris à Anvers en 1524. Ce dernier, homme instruit et savant controversiste, lui aura probablement fait faire connaissance avec la Bible que, depuis 1522, il avait étudiée dans la traduction de Luther. En partant d'Anvers, David Joris y laissa des disciples qui furent plus tard intimement liés avec

1. Il est, toutefois, permis de remarquer qu'on reprocha, *sans aucun fondement*, aux Luthériens croyants, et plus tard aux Réformés, la même licence morale, qu'on imputa aux Loïstes, sans en donner de preuves explicites. (*Réd.*)

2. Calvin soutient le contraire, dans ses *Brièves instructions contre les erreurs des Anabaptistes* (*Opera*, 1868, t. VII, p. 53).

les Loïstes, mais sans accepter les doctrines de ces derniers.

A peine Pruystinck eût-il édifié sa théorie qu'il s'efforça de lui gagner de nombreux adhérents et, dans son ardeur de prosélyte et dans sa présomption bien naturelle chez un homme illettré, il s'imagina qu'il serait aisé d'enrôler sous sa bannière Luther lui-même. Il eut l'audace d'aller trouver chez lui, à Wittemberg, l'homme sur qui l'Europe tout entière avait les yeux fixés en ce moment. Au mois de mars 1525, il disputa avec Mélanchton en présence du grand réformateur. Mais celui-ci, effrayé de la hardiesse de principes du libertin anversois, lui déclara qu'il était possédé du diable et s'empressa d'écrire une lettre ouverte aux « chrétiens », c'est-à-dire aux réformés d'Anvers pour les prévenir contre la doctrine de ce « Rumpelgeist[1] ». Le 27 mars 1525 Luther confia aussi à son ami Spalatin toute l'horreur que lui inspirait cette nouvelle secte.

Cette lettre ouvrit vraisemblablement les yeux au gouvernement. Rentré à Anvers, Pruystinck fut arrêté avec neuf de ses adhérents et on leur fit leur procès. Ce procès fut instruit par les commissaires du Conseil de Brabant, assistés de l'inquisiteur Nicolas Coppin, de Mons, un des trois successeurs de l'inquisiteur Van der Hulst, — et de Ruard Tapper, docteur en théologie de Louvain, qui devient plus tard également un inquisiteur célèbre. Ils étaient accompagnés de Me Jacques de Rouck, chantre de Louvain et scribe de la cour ecclésiastique de Cambrai, de Guillaume Caverson, notaire de Coppin, et de Jean Macquet, procureur fiscal de l'Inquisition.

L'instruction dura deux mois. Les accusés furent condamnés à abjurer et à faire amende honorable en public. Le 26 février 1526, ils parurent dans une procession solennelle, revêtus de manteaux ou *pectoralia*, où étaient peints le Saint-Sacrement, Luther avec des diables ou bien des livres; ce qui fait supposer qu'ils avaient été condamnés aussi pour lecture de livres défendus, car les *pectoralia* avaient été

1. Dans cette lettre de Luther, Pruystinck n'est pas nommé. Mais nous trouvons ailleurs la preuve de son identité.

peints spécialement pour la circonstance. Les rares sources du temps ne mentionnent pas Éloi comme le chef de la secte, quoiqu'il le fût bien vraisemblablement.

Ce qui semble confirmer notre manière de voir, c'est ce que Pruystinck fut obligé de porter par la suite sur la poitrine, une croix d'étain ou de plomb. L'adroit hérétique parvint bientôt à se réconcilier entièrement avec l'Église, en manifestant une grande piété extérieure et en circonvenant les curés, prétextant qu'on avait dénaturé le sens de ses discours ; si bien qu'il lui fut permis d'abandonner sa croix.

Vingt ans après nous retrouvons Pruystinck à la tête d'une secte plus nombreuse, recrutée en grande partie parmi les facteurs et autres riches bourgeois d'Anvers. Elle comptait aussi des adeptes en Flandre et en Brabant. Cette fois nous savons d'une façon patente que Pruystinck propageait sa doctrine par les livres. Lui-même était complètement illettré, mais un certain Dominique d'Oucle [1], appelé dans un de nos documents « escripvain de tuis les livres », semble s'être chargé de rédiger les théories des Loïstes. Ces livres s'imprimaient en Allemagne, principalement dans les villes du Nord.

Les placards en matière d'hérésie étaient donc violés de deux façons. Voici dans quelles circonstances on arrêta les Libertins anversois en 1544. Jurien Ketel, le Davidjoriste bien connu, avait été arrêté à Deventer vers le 1er juin 1544. Il dénonça comme membres de la même secte divers habitants de la Frise orientale et aussi certains Anversois, puis il déclara encore connaître en fait d'hérétiques, à Anvers, un fabricant de chandelles de bois, appelé Gérard ; puis Christophe Hérault et enfin un ardoisier dont il ignorait le nom. C'était Pruystinck.

Le magistrat d'Anvers, prévenu, rechercha les hérétiques désignés, mais ne put arrêter que les deux derniers. Ceci se passait vers le 15 juillet. La gouvernante des Pays-Bas, Marie de Hongrie, mise au courant de ces faits par les magistrats de Deventer et d'Anvers, ordonna à Pierre du Fief de se

1. Probablement Uccle-lez-Bruxelles.

rendre à Anvers, et prit des mesures exceptionnelles pour réprimer à Anvers les progrès de la double hérésie de Pruystinck et de David Joris, dont le fameux *Wonderboeck* venait d'être publié et dont l'audacieux imprimeur était encore inconnu.

Au mois de septembre on procéda à de nouvelles arrestations. Quelques prévenus furent enfermés à Vilvorde, où Pruystinck fut envoyé pour être confronté avec eux. Parmi les Loïstes arrêtés par l'écoutète d'Anvers figuraient : Jean Davion, riche bourgeois, originaire des environs de Lille; Jean Dorhout, pauvre fripier anversois, et Dominique d'Oucle, qui, arrêté à Rosendael, s'étrangla dans sa prison vers le 14 septembre.

Le 22 septembre commença le procès de Hérault et de Dorhout devant le magistrat d'Anvers.

Hérault reçut l'autorisation de prendre pour avocats Nicolas Schat et Anthoine Goetheyns. Mais ni lui ni Dorhout ne purent obtenir une copie des placards qui, pourtant, servaient de base à l'accusation; on leur en donna simplement lecture (24 septembre).

Au commencement du mois d'octobre, on arrêta encore différents hérétiques, mais d'autres s'enfuirent en Angleterre et ailleurs. Parmi les individus arrêtés figuraient Germain Bousseraille, un Breton ou Anglais[1] peu fortuné, Gabriel van Hove, riche poissonnier, et Adrien Stevens. Leur procès commença le 17 octobre. Henri de Smet ou Smits, peintre, qui avait acheté un livre d'Éloi, fut arrêté également, ainsi qu'un nommé Aerden Steenaerts. Parmi les fuyards figurent Corneille van den Bossche, imprimeur, banni par défaut par le Conseil de Brabant avant le 13 janvier 1545, et Jean van Heer, qui se rendit à Londres avec toute sa famille et y fit le commerce. Condamné également par défaut au bannissement par le même Conseil pour avoir eu certaines conver-

1. C'est ainsi que M. le professeur R. Fruin de Leyde me propose de lire le « boer toen » de l'*Antwerpsch Chronykje*. L'hypothèse est très heureuse. Le nom de Davion est suivi de la mention : « et il était des environs de Lille ». On peut croire que les mots et « il était un *boertoen* » indiquent également le lieu d'origine de Bousseraille.

sations avec Éloi, il fut gracié le 20 décembre 1561, à cause de son excellente conduite, moyennant abjuration entre les mains de l'inquisiteur.

Le magistrat se décida cette fois à frapper un grand coup. Hérault et Dorhout furent condamnés à mort le 8 octobre et décapités le lendemain; leurs corps furent placés sur des roues. Hérault ne laissa que des dettes : les persécutions religieuses l'avaient ruiné.

Nous n'insisterons pas sur les péripéties des procès des autres Loïstes. Les uns furent jugés par le magistrat d'Anvers; d'autres, comme Pruystinck, Smits et Stenaerts, le furent par le Conseil de Brabant. Voici comment ces procès se terminèrent :

Le 18 octobre, Pruystinck fut renvoyé de Vilvorde à Anvers avec le texte de ses dépositions, d'où il ressortait qu'il était coupable d'hérésie et hérétique relaps. Le magistrat reçut de la gouvernante l'ordre de procéder sommairement contre lui et de le condamner au bûcher.

Le 24 octobre, il comparut devant le magistrat, assisté de Me Nicolas Schat, l'avocat d'office de tous les hérétiques. Il fut condamné à mort, bien qu'il se déclarât prêt à abjurer. Voyant sa dernière heure venue, il avoua avoir chargé faussement ses compagnons Davion et Stevens, « par pavor de torture, comme aussi pour detencion et rallongement de sa vie ». Il déclara également que ses adeptes n'avaient jamais disputé avec lui, mais l'avaient seulement entendu prêcher.

Le lendemain, le samedi 25, il fut brûlé vif hors des portes de la ville. Il s'était confessé avant de mourir, mais bien vraisemblablement au fond persistait-il dans ses erreurs.

Pruystinck était un caractère faible et lâche. Il n'est pas un de ces martyrs de la foi dont le courage provoque l'admiration. Ses théories étaient hardies. Il violait ouvertement les placards; mais quand l'heure du supplice approchait, il perdait contenance, demandait à abjurer et chargeait ses coreligionnaires pour se disculper.

Le procès des autres accusés avança mollement. Les échevins d'Anvers mettaient peu d'empressement à les juger; les

séances de la *Vierschaar* étaient toujours remises. Dans une lettre du 20 janvier 1545, la gouvernante, au nom de l'Empereur, éclata en reproches contre ces juges négligents. Elle députa à Anvers le conseiller Jacques Boone, pour assister le magistrat. Celui-ci refusa de l'admettre à ses délibérations. Boone se plaignit auprès de la gouvernante, qui s'en rapporta à l'Empereur. Charles V ordonna au magistrat de plier; ce qui lui fut communiqué par lettre du 8 février.

Le 27 février Davion, Bousseraille et van Hove furent condamnés à mort et décapités le lendemain. Stevens, qui seul avait obtenu sa mise en liberté sous caution le 22 décembre, fut condamné à une amende et aux frais du procès.

Pour ce qui concerne Smits, il s'était échappé de prison avant le 18 octobre. Enfin Steenaerts fut condamné à mort par le Conseil de Brabant le 18 mars 1545.

Voilà tout ce que nous sommes parvenu à savoir sur le sort des membres de la secte des Loïstes. A peine fut-elle extirpée que le souvenir en disparut totalement. Quelles sont les causes de l'oubli invraisemblable dans lequel elle est tombée? Notons d'abord que, comme pour toutes les sectes du XVIe siècle, on a souvent confondu les Loïstes avec les Luthériens. Leurs théories n'étaient guère connues. Elles furent pourtant rédigées en 1544, puisque nous possédons la *Summa*, qui est l'œuvre d'un théologien catholique, basée sur les dépositions des Loïstes. Toutefois, comme aucun inquisiteur n'a été mêlé aux procès de 1544-1545, cette Somme n'a servi qu'aux juges temporels pour déclarer les suspects hérétiques. Peu leur importait à quelle secte ils appartenaient. Les magistrats appliquaient les placards sans se soucier du reste.

D'autre part, les Libertins, également conspués par les Catholiques et par les Protestants, à l'égal des Anabaptistes, n'ont pas trouvé place dans les *livres des martyrs*, rédigés par les protestants. En troisième lieu, les livres qu'ils ont publiés nous sont inconnus, et les noms de leurs auteurs étaient même inconnus à leurs contemporains. Enfin, la secte disparut assez vite. Elle ne fleurit guère qu'en 1544. A la fin du XVIe siècle elle était devenue inconnue à Marnix, qui, dans

son *Ondersoeckinge* et dans sa *Responce apologeticque*[1], combat une foule de sectes libertines, sans citer celle des Loïstes.

J. Frederichs.

DOCUMENTS

LE LENDEMAIN DE LA RÉVOCATION A GRAISSESSAC

PRÉDICANTS, DÉPORTÉS ET MARTYRS (1685-1732)

Graissessac est une petite ville de l'Hérault qui renferme encore aujourd'hui une Église protestante. Les pages qui suivent et que j'ai copiées à Genève (Ms. Court, 17 F. 191), émanent d'un habitant du pays, fort illettré, mais d'autant plus digne de foi qu'il ne se souciait pas de passer à la postérité. Il s'appelait M. Triol, et put savoir très exactement ce qui se passa dans cette région parmi les protestants, puisqu'il était le fils d'un des persécutés, Ramon Triol, et qu'il épousa la fille d'un nommé Jacques Touren, dont la maison fut rasée pour avoir abrité une assemblée illicite. C'est en 1732, qu'à la requête d'Antoine Court, il transcrivit ses souvenirs de famille sur ces premières assemblées et leurs conséquences fatales à l'époque de la Révocation.

Si, sur chaque Église de France, nous possédions, pour cette époque, deux ou trois pages comme celles-ci, nous pourrions mesurer toute l'étendue, non seulement de la répression terrible qui suivit les premières infractions à l'édit désormais irrévocable, mais encore des efforts vraiment généreux et dignes d'admiration tentés, plus souvent qu'on ne pense, pour relever ceux qui étaient tombés. Je n'ai rien

1. Jundt (p. 204) cite ces deux ouvrages avec un titre latin, ainsi que les mentionne Gieseler (*Kirchengeschichte*, t. III, 1re p., p. 538). Jundt les croit perdus. Ils furent réimprimés au contraire, dans ce siècle, parmi les œuvres de Marnix, publiées par J.-J. van Toorenenbergen (1873) et Albert Lacroix, Alphonse Willems et Edgar Quinet (1857-1860).

changé à l'orthographe, afin de laisser toute sa saveur à cette chronique locale si riche en renseignements inédits.

N. W.

A Graicessac en Lenguedoc, diocèze de Béziers, en 1685, environ le mois d'Aoust, pasa un proposant qui ce nommet mons. Rey[1], lequel couret d'un endroit à l'autre, pour fortifier ceux de la Religion à ne point sucomber, et même il fesoit beaucoup de catéchimes aux enfans, qui contenoit les demandes et les réponses sur les interogats de la Religion, qu'il faloit aprendre par cœur, le tout verbalement, car il auroit falu trop d'écritures. Cepandant, lorsque la persécution fut peu de tems après, malhurusement on ce lessa séduire.

En après y pasa un certain monsr Lapierre[2], qu'oy que le malhur du changement fût fet. Il toucha beaucoup, en représantant pour quoy on avoit abandonné le bon Dieu, ce qui fesoit versé plusieurs larmes, mes le mal estoit déjà pris.

En suitte y pasa un certain la Junesse[3] qui estoit un nom emprunté. Celuy ci y resta longtems, il couret tantôt desa, tantôt delà, jusques aux environs de Montauban. Il fesoit lever la main dans les asemblées, de n'aler point à la messe; quoy que j'étois june, le bon Dieu m'a fet la grâce de ne pas violer mon serman[4], mes peu de gens l'ont soutenu.

Celuy ci ayant regné environ trois ennées dans nos cartiers, où il ce fesoit plusieurs asemblées, il arriva un jour que deux malhureux[5], ayant fet un vol de certains cuirs à un certain David Maynau, du même lieu, il [celui-ci] les menaça de les faire punir. Ils s'en furet tous les deux à Beziers auprès de l'évêque, fere déclaration qu'on avoit fet une asemblée dans la meson d'un certain Jaques

1. Fulcran Rey, ainsi que le prouve la note à la fin de ce récit, qui le premier, nous signale le ministère à Graissessac de ce martyr de la Révocation.

2. Jean Lapierre, de Lassalle, « de petite taille et menue, le visage rond et pasle, le nez long, les cheveux noirs bouclez et longs. Il est cordonnier, ce qui paroist à ses mains... » (*Portraits de Brousson et autres*, 1691, cf. *Bull.* XXXIV [1885]. p. 462.)

3. « David Gasan, dit la Jeunesse, de petite taille, assés gros, les cheveux noirs un peu crépez, le visage court et rond; les yeux noirs et enfoncez, le nez un peu plat, la bouche assés petite, le bas du visage assés bien fait. » (*Ibid.*, cf. *Bull.*, 1885, p. 457.)

4. On voit que Triol est un témoin oculaire. Il fut sans doute un des catéchumènes de Fulcran Rey.

5. Note d'Antoine Court : Pierre Claris et Daniel Mounis ou Monnis? faiseurs de clous et tous deux apostats.

Thouren, qui estoit, ou qui fut après, mon beau père. Cette maison fut rasée et fut défendu de james rebâtir sur la place; la fesans donc rebâtir à côté, il falut acheter les pierres de la meson rasée pour rebâtir à autre part.

Or ce David Mayneau, avec un sien frère, et un certain Bertrand, et Bonnafoux et Bocq et Triol fure[n]t les victimes de tout le projet, reservé David Mayneau qui, quoy qu'il fût le premier en dacte, ce tira le 1er [d'affaire] et james n'a été recherché. Les autres sinq furent condamnés et conduits à la Mericque; nous ayant escrit depuis Aigues-mortes, nous luy [leur] aportâmes de l'argent. Comme l'on peut croire, partire[n]t avec grand regret de leurs familles. Les voilà donc embarqués, environ trois cens personnes dans le même bâtiment, tous à fons de calle, où il ne manqua pas, dans peu de jours d'i avoir plusieurs malades, entre lesquels, de nos sinq de Graicessac, mouru[ren]t Bocq et Bonnafous[1].

Il resta donc Mrs Bertrand, Pierre Mayneau et Ramon Triol qui arrivèrent à la Mericque. On luy demanda d'avort à tous qu'il faloit sinquante francs à chaqun pour le traget, et comme personne ne voulut payer, on les vendet comme de bêtes pour travailler la terre. Les trois de Graicessac furet vendus et expédiés, si écartés l'un de l'autre, que james ne ce revire[n]t que lorsque, par un coup du ciel, sinq années après, sans avoir ni savoir aucune nouvelle l'un de l'autre, ce rencontrere[n]t par un petit negosse qu'ils fesoi[en]t.

Après qu'ils hure[n]t rachetté pour d'argent sa vendition, se rencontrérent en mer, où ils délibérèrent tous les trois, de partir incessamant pour retourner auprès de leurs familles. Et quoy qu'ils husse[n]t lessé chaqun, dans son endroit, une petite boutique, nonostan que quant ils aloi[en]t en voyage, faloit doner caution, les cautions et les boutiques restere[n]t avec leurs marchandises; et, avec ce qu'ils avoi[en]t avec heux, donnére[n]t chaqun sinquante frans à un capitene de navire qui les rendit à Bourdeaux, où ils achetere[n]t chacun un cheval, et s'abillere[n]t proprement et retournere[n]t auprès de leurs familles.

Estant arrivés, l'évesque de Beziers qui les avoit fet condamner, les voulut voir, où, après luy [leur] avoir demandé de quelle manière tout ce passet dans ce pais là, il luy [leur] promit de luy [leur] être amy.

Ils ont fini leurs jours dans leurs mesons, après avoir essuyé

1. Il s'agit ici d'une autre déportation que celle que raconte le sieur Serres (*Un déporté pour la foi*, par M. Lelièvre, 1881), puisqu'aucun des noms que cite M. Triol ne se retrouve dans cette relation.

mille cruautés avant son [leur] départ et en route, et qui plus est, vendus pour esclaves, ce qu'ateste, par le raport de mon père, aussi bien que de Mr. Bertrand, et Pierre Mayneau, moi, aoust 1732.

M. Triol.

M. Rey fut roué à Beaucaire. Il fut vendu par un certain Audouyer qui estoit son homme afidé[1].

(Sans adresse).

MÉLANGES

LE PASTEUR MARTIN TACHARD A RICLARET

(VALLÉES VAUDOISES DU PIÉMONT, 1560).

On pourrait écrire longuement sur les relations entre le Protestantisme français et les Vaudois, sans même recourir aux nombreux Piémontais, non Vaudois, du Refuge. Les Vaudois de Provence et du Dauphiné, les missions dans les Alpes de Farel et de ses frères, de Saunier, Olivétan, Froment, etc.; le grand nombre de pasteurs qui nous sont venus de France et de Genève et qui ont introduit aux vallées l'usage du français; les guerres de religion qui, au XVIe siècle, unissaient pour une cause commune les deux versants des Alpes; le Refuge français en 1685 (entre autres celui de la famille *Tavernier*, de Nîmes); les Français qui participèrent à la Glorieuse Rentrée et aux guerres en faveur du duc, et qui en furent récompensés par l'exil de 1698, — et tant d'autres faits de chaque siècle seraient une mine riche en données intéressant les deux pays où s'est maintenu le protestantisme latin. J'en détache un récit qui n'a rien d'inédit, sinon qu'en rapprochant des données qui semblaient étrangères l'une à l'autre, il jette une lumière nouvelle sur un des héros du protestantisme français, Martin Tachard.

A ce que nous apprennent sur *Tachard* les ouvrages bien connus de Crespin et de Haag, est venu s'ajouter l'article compétent de M. D. Benoît, publié dans la *Revue chrétienne*

1. Fulcran Rey fut effectivement exécuté à Beaucaire, le 8 juillet 1686. Voy., entre autres, O. Douen, *Les premiers pasteurs du Désert*, t. I.

du 1er septembre 1889. Ce martyr se recommande surtout à l'histoire par sa conduite à Montauban et Pamiers.

A Montauban, où il était pasteur, à l'approche du féroce Montluc, il avait d'abord pris la fuite avec ses collègues, laissant son troupeau dans l'abandon en face du péril, mais il rentra plus tard dans la ville et déploya une activité extraordinaire pendant le deuxième siège qui se termina à la honte de Montluc. Plus tard, bravant les ordres cruels du parlement de Toulouse, il avait visité les réchappés du massacre de Pamiers, lorsqu'il fut pris par Montluc qui l'accabla de traitements cruels et outrageants et le fit exécuter après des formes illusoires de procès.

A ces deux faits, il nous semble qu'il faut en ajouter un troisième. Voici ce dont il s'agit :

Le 2 avril 1560, les frères Charles et Boniface Truchet, à la tête d'une bande armée, assaillirent au point du jour la communauté vaudoise de Riclaret (val Saint-Martin), dont ils étaient les seigneurs, dans le but de piller leurs sujets et de saisir leur ministre. Les Vaudois, pris au dépourvu, s'enfuirent sans provisions, et plusieurs même sans vêtements, sur les hauteurs encore couvertes de neige, où ils souffrirent la faim et le froid. Pendant ce temps, les seigneurs et leurs gens mettaient leurs demeures à sac, attendant, pour vider la place, que ces infortunés eussent succombé aux privations des choses les plus nécessaires à la vie. Mais la troisième nuit, le pasteur de Pragela (que Gilles nomme « Martin... », laissant en blanc le nom de famille), à la tête de 400 hommes, se mit en route pour les délivrer. De lieue en lieue la colonne s'arrêtait et écoutait à genoux une ardente prière du pasteur, au Dieu des Armées.

A Riclaret (environ quatre heures de marche), ils trouvèrent l'ennemi averti et prêt à la résistance ; mais les 400 Pragelains, après avoir essuyé une salve d'arquebusades, qui ne fit que blesser un des leurs, montèrent à l'attaque avec un élan tel que les gens des Truchet durent plier et enfin s'enfuir en désordre. Alors les fugitifs qui, de leur asile, avaient pu voir la fin de la lutte, descendirent pour rendre grâces à Dieu et à leurs libérateurs, et pour rebâtir leurs foyers.

Mais le Pragela était sur territoire français, et les Truchet se servirent de ce prétexte à la cour pour accuser leurs sujets d'avoir introduit en Piémont un secours étranger pour soutenir leur rebellion. Pendant ce temps, la guerre s'était enflammée et toutes les vallées furent bientôt attaquées par le comte de la Trinité. Grâce à la belle défense du val Luserne, les Vaudois obtinrent enfin du duc Emmanuel-Philibert l'édit de Cavour du 5 juillet 1561 qui pardonnait aux Vaudois toute leur conduite. Cependant l'article 16 de l'édit contient une réminiscence de l'accusation des Truchet, puisqu'il défend aux Vaudois d'élire Martin comme pasteur, en remplacement de ceux que le duc voulait expulser. Voici l'article :

« *Sarà permesso ai predetti, prima che mandar via li Ministri quali piacerà a S. A. ordinare che siano mandati via, elegere ed haverne d'altri in luogo loro, purche non eleghino Mastro Martino di Pragellato.* »

Cest-à-dire : « Il sera permis aux Vaudois, avant de renvoyer les Ministres qu'il plaira à S. A. qui soient renvoyés, d'en élire et établir d'autres à leur place, pourvu qu'ils n'élisent pas Maître Martin de Pragela. »

Le récit est tiré de Crespin : Les persécutions d'Angrogne, au livre VIII de l'*Histoire des Martyrs*, et de l'Histoire vaudoise de Gilles, au chapitre XIII.

Or, que ce Martin..., pasteur de Pragela, soit Martin Tachard, me semble indubitable, puisque Tachard desservit cette paroisse du 3 juin 1558 au 26 août 1561, date de la lettre qu'il écrivit de Pragela à Genève, pour déclarer qu'il se rendait aux appels réitérés de ses concitoyens montalbanais. (V. ces lettres citées dans l'article de la *Revue chrétienne*, mentionné plus haut.)

JEAN JALLA, cand. th.

CORRESPONDANCE

L'abondance des matières nous a fait remettre plusieurs notes que nous ne voulons plus tarder à insérer. Les voici, dans l'ordre où elles nous sont parvenues :

Familles Godde, Mariette-Gervaise, Le Bas, etc. : — M. Henry Wagner nous apprend que Mrs *Ireland*, née *Françoise Godde*, retrouvée par M. J. W. Lelièvre dans un registre de Vic-le-Fesq (voy. *Bull.*, 1891, p. 441, et *Errata*), était la sœur de sa bisaïeule, Mrs George Wagner. Ces deux sœurs étaient les arrière-petites-filles de *Pierre Godde* qui s'enfuit de Bussy en Bourgogne. — Il y avait là, c'est-à-dire, sans doute, à *Bussy-la-Pesle*, Côte-d'Or, arrondissement de Dijon, une Église protestante. Les registres des Églises d'Is-sur-Tille et de Pont-de-Veyle, les seuls dont nous ayons des extraits à la Bibliothèque, pour cette région, ne renferment pas le nom de Godde. Ceux de Bussy existent peut-être encore; avis à quiconque pourrait nous les signaler. M. W. recevrait aussi avec plaisir plus de détails sur les *Mariette-Gervaise* (*Ibid.*, p. 401), sur lesquels il y a, dans les *papiers* Haag, quelques notes qui lui ont été transmises (une *Magdeleine Mariette*, veuve *Jalot,* épousa en secondes noces un *Paul Dufour*, trésorier de l'hôpital français de Londres) — et sur *Le Cointe* (*Ibid.*, p. 534). — Quant aux *Le Bas* (*Ibid.*, p. 402), il a réussi à dresser leur généalogie.

Encore des cloches protestantes. — *Région de l'Est.* — L'ancienne église des Prémontrés dans laquelle les Réformés de *Nancy* célèbrent leur culte depuis 1807, quoique pourvue de deux tours, resta sans cloche jusqu'en 1825. A la suite d'une mission durant laquelle l'évêque Forbin-Janson qualifia les protestants de la ville de *poignée de dissidents s'assemblant dans l'ombre*, la communauté, sous le ministère du pasteur Rodolphe Cuvier, résolut de mettre fin à l'état de choses auquel le prélat faisait allusion. Une souscription fut ouverte et deux cloches furent placées dans l'un des clochers, au mois de juillet. Elles y sonnent encore. — Le temple de *Toul*, inauguré en 1865 est également muni d'une cloche. — A *Metz* il ne paraît pas qu'on ait fait usage de cloches dans aucun des quatre temples qui se succédèrent dans cette ville, quoique le deuxième, construit en 1576, mais interdit bientôt après, fût pourvu d'un clocheton, d'après un croquis de Paul Ferry. Mais cela est certain de 1597 à 1664, car la *Vue du Temple neuf des Calvinistes*, dans le recueil de Chastillon, ne porte pas trace de cloches. L'église des Trinitaires, assignée en 1602 au culte réformé, était munie d'un clocher, mais celui-ci fut démoli pour le rélargissement de la rue, et la communauté, peu nombreuse, manquait des ressources nécessaires pour le remplacer. Dès lors, pas de clocher, pas de cloche. — Le temple d'*Ars-sur-Moselle*, construit en 1854,

orné d'un clocheton, fut pourvu d'une cloche en 1856. — Les temples de *Courcelles-Chaussy*, en pays messin, en aucun temps n'ont eu de clocher et par conséquent de cloche. O. Cuvier.

Région du Midi. — M. Falguière, du Vigan, nous communique plusieurs extraits de délibérations, desquels il résulte ce qui suit :

A *Montdardier*, en 1674, on avait fait fondre la cloche qui était rompue, « à *Jehan Guïol* et *Phillibert Roche*, maîtres fondeurs... pour servir à sonner les heures de la messe et le presche des habitants professant la R. P. R. ainsi que, de tout temps immémorial, on a accoustumé de faire, comme estant convenu entre les deux religions ». Pour payer 60 livres qu'on devait aux fondeurs on résolut de faire argent de 97 livres de métal qui restait, sans doute de l'ancienne cloche. La délibération est signée des consuls et du vicaire. En 1678, la cloche étant de nouveau rompue, fut refondue aux mêmes conditions. Puis il fut alloué au sieur *Martial*, 10 livres pour sonner la messe et le prêche; cela dure jusqu'en 1685. En 1714 cette même cloche, encore une fois rompue, fut refondue par M. *Pierre Languier*, de la ville de Rodez; on y ajouta 142 livres de métal, et, à cette occasion, la communauté emprunta à *François d'Assas de Ginestous-Montdardier*, petit-fils du pasteur *François de Ginestous*, la somme de 144 livres.

Avèze. — En 1652, sous le ministère de Mre *Levy de Guichard*, pasteur, le consul *Sarran* fut chargé d'aller acheter une cloche pour le temple, à Montpellier, à *Léonard Bordes*, maître fondeur. Elle pesait 177 livres et revint, sauf les frais de transport et d'érection, à 123 l. 18 s. Le clocher, c'est-à-dire deux piliers posés « sur la muraille du temple », coûta 12 livres. En 1670 cette cloche se rompit et on retourna à Montpellier pour la faire refondre ou changer. La cloche actuelle pesant 370 kil., avec monture en fonte de 252 kil. et son battant de 13 kil., a été posée, le 13 juillet 1867, sous le ministère de M. Albin Mazel, pasteur.

Celle du temple du *Vigan* porte : Psaume 66, 1. Acquise aux frais des peuples, et que l'on donne des louanges a l'Éternel, par les soins du vénérable Consistoire, l'an 1819, les fidèles de l'Église évangélique réformée du Vigan, sous le règne de Louis XVIII, Labry-Beaudouin, Mre fondeur.

Sur la cloche de l'horloge actuelle de *Saint-André de Valborgne*, on lit : Faicte au mois de juin 1673, par Urbain Daignac, pour les habitants de la religion prétendue réformée de Saint-André de Valborgne et a leurs dépens, a la diligence de Pierre Chabal, consul, et des anciens du Consistoire de la dite religion.

Notre correspondant ajoute qu'avant la Révocation, presque tous les temples des Cévennes avaient leur cloche et qu'actuellement il en est à peu près de même.

Mesdemoiselles d'Olon, dont il est question dans l'admirable lettre de mesdemoiselles d'Aliès (Voy. plus haut, page 29), ne sont autres que les demoiselles *D'Olon de la Goupillière* dont parle la *France protestante*, V, 434.

Quant aux **Daliès**, M. Charles Garrisson, dont nous publierons prochainement une fort intéressante étude historique, nous a communiqué sur eux, entre autres, les notes que voici : « *Marthe de Garrisson* avait eu *dix* sœurs qui vécurent et dont sept se marièrent. Ce furent *Marie de Scorbiac-Billières*, — *Jeanne de Seguin de la Tour du Broir, marquise de Reyniès*, — *Olympe de Clauzel de Fonfrède*, — *Olympe de Dangear*, — *Nîne de Blanché de Soulas*, — *Marguerite de Vivans* et *Anne de Bourbon* (branche des Bourbon-Basian). Malgré cela elle eut, comme ses sœurs, 50,000 livres en se mariant, plus 25,000 livres en augmentation de dot, somme énorme pour l'époque. Quand la tutelle de son fils fut donnée à l'oncle, Samuel Daliès de la Tour, le convertisseur, elle eut une rente de 3,750 livres sur les biens de ce fils.

« Samuel Daliès a publié plusieurs petits volumes de controverse aussi peu connus qu'introuvables :

« *Conférence sur l'Eucharistie pour l'instruction de la religion catholique, apostolique et romaine — A mesdemoiselles de Garrisson, filles de M. Garrisson, Conseiller et Secrétaire du Roy*, par M. Daliès de la Tour. Montauban, Fr. Descaussat, 1701, in-8°. (Il s'agit sans doute des filles de Pierre de Garrisson, frère de Jonathan.)

« *Lettre de M. Daliès de la Tour à M. le M. de C (alonges), absent du royaume à cause de sa religion*, 1709, in-4°. (C'est J. le Révérend de Bougy.)

« *Lettre de M. Daliès de la Tour à un de ses amis, sur la présence réelle de N.-S. Jésus-Christ dans l'Eucharistie*, 1709, in-4o. »

Cette liste n'est, d'ailleurs, pas complète. La famille Daliès est aujourd'hui éteinte.

Les pasteurs Gachon. — A propos de ce nom cité par M. J.-W. Lelièvre (voy. p. 108), M. le pasteur S. Ribard nous apprend que Gachon *fils* était son grand-père maternel, qui fut pasteur à Nages, d'où dépend Boissières, puis à Saint-Hippolyte et enfin à Mazères, où il mourut en 1838. Il avait pour prénoms *Jean-André* et s'appelait *le fils*, pour ne pas être confondu avec *Jean Gachon* son père, mort

en 1806, président du consistoire de Nîmes. M. D. Benoît, de Montauban, prépare sa biographie. — En même temps, M. Ribard nous communique la liste, fort longue, des pasteurs de *Calvisson*, dont il a dressé le tableau dans la sacristie du temple de cette Église. On y voit, entre autres, que le pasteur que M. L. appelle *Dalair* (p. 96) s'appelait *de Larc*.

Livres mentionnés dans les registres du Conseil de Genève, de 1541 à 1550. — M. Alfr. Cartier, bibliothécaire du Musée de Genève, dont le *Bulletin* a inséré un intéressant article en 1889 (*le Libraire Jean Morin et le Cymbalum mundi*, p. 575), va publier les *Arrêts du Conseil de Genève sur l'imprimerie et la librairie*, de 1541 à 1600. Il désirerait, à cette occasion, retrouver la trace des ouvrages mentionnés dans les registres du Conseil, et nous envoie la liste de ceux qu'ils renferment entre 1541 et 1550. Nous la communiquons à nos lecteurs, dans l'espoir qu'ils voudront bien nous aider à identifier quelques-uns de ces rares livrets.

Manière et exposition sur l'Épistre saint Paul [anonyme]. *Jean Gérard*, 1542.

Arrests et ordonnances royalles de la suppreme... cour du Royaulme des Cieulx. *Jean Gérard*, 1542.

Paraphrase sur les psalmes de David. *J. Gérard*, 1542.

De la Justiffication des œuvres (en *italien*). *J. Gérard*, 1542.

Chateillon (Castalio). Dyalogues. *J. Gérard*, 1542.

Quatorze (Les) Miroirs pour consoler la Creature en Dieu. 1543.

Marot. L'Enfert de Paris. 1543.

Consolation (La) de frère Olivier Maillard. 1544.

Textor, Benoît. Confession chrestienne. 1549.

Bullinger. La Source d'erreur. *Gérard*, 1549.

[Le *Manuel* de Brunet ne cite qu'une éd. postérieure de Badius, 1560.]

D'un certain Evesque qui a laissé son evesché (en *italien*). Conr. *Badius*, 1550.

N. B. On cite, d'après les arrêts, la date et, quand il y a lieu, le nom de l'imprimeur; mais il va sans dire que ces ouvrages peuvent fort bien avoir paru, sans lieu, nom ni date. Il est certain aussi que le secrétaire du Conseil n'a transcrit les titres que d'une manière approximative.

Les frais d'une arrestation en Béarn en 1778 (Voy. plus haut p. 196). — M. le pasteur Dardier me fait remarquer qu'on trouve

dans le second de ses deux volumes de *Lettres de Paul Rabaut à divers*, p. 237 et 255, tous les détails désirables sur l'arrestation de ce Claverie de Castetarbe qui « prêtait sa grange pour faire les exercices religieux ». Les pasteurs Bertezène et Marsoo réussirent à échapper à la brigade de cavalerie de la maréchaussée et à 18 dragons, qui investirent leurs maisons pour les arrêter en même temps. Marsoo, frère aîné du ministre, qui avait également prêté sa grange, parvint aussi à s'évader, mais Claverie fut emprisonné à la citadelle de Saint-Jean-Pied-de-Port en mars, et relâché seulement en décembre 1778. Cette affaire des *granges du Béarn*, donna lieu à plusieurs mémoires et pétitions que le *Bulletin* a, en partie, publiés (V, 412-423) et auxquels je me serais reporté, si je n'avais dû me hâter, au dernier moment, de substituer ce document à un autre qui était déjà imprimé. N. W.

SÉANCES DU COMITÉ

12 *avril* 1892.

Assistent à la séance, sous la présidence de M. le baron F. de Schickler : MM. Block, Douen, Franklin, Frossard, Gaufrès, Martin, Raynaud, Read, Sayous et Waddington. MM. Bonet-Maury et Lichtenberger se font excuser.

Communications. — Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, M. le président dit les regrets que lui inspire la mort de M. Jules Bonnet, survenue le 23 mars, et lit plusieurs passages d'une lettre de lui, du 15 mars, où il parlait de son projet d'assister à la séance d'aujourd'hui. Mme Jules Bonnet offre à la Société, en exécution d'un vœu de son mari, son médaillon en bronze exécuté par M. Crauk, ainsi que la copie du portrait de Renée de Ferrare, par Mme Paul Juillerat d'après un original de Clouet, et les papiers que le défunt avait rassemblés sur Calvin et la Réforme en Italie. Le comité vote des remerciements pour ce don et prie son président de se faire auprès de Mme Bonnet l'interprète de ses regrets et de sa reconnaissance.

M. le président communique ensuite une lettre des deux comités qui avaient organisé une souscription en vue de publier les sermons choisis de feu M. E. Bersier et de faire poser dans la sacristie du temple de l'Étoile une plaque commémorative. Ces comités offrent à notre Société le reliquat de leur souscription, soit 3,200 francs, en exprimant le vœu que les intérêts accumulés de cette somme, c'est-à-dire 500 francs tous les cinq ans, soient distribués, sous le nom de *prix Eugène Bersier*, au meilleur ouvrage sur l'histoire du protestantisme français paru dans l'intervalle. Cette proposition est adoptée avec gratitude.

On décide ensuite de profiter du quarantième anniversaire pour nommer une série de membres honoraires dont les noms seront proclamés à l'assemblée générale, et de demander aux abonnés du *Bulletin* qui sont membres de droit, s'ils désirent un diplôme. Quant aux nouveaux membres du Comité, M. le président prendra les mesures les plus pratiques pour que leur élection puisse avoir lieu avant le 28 avril.

Plusieurs membres s'étant plaints de l'heure de nos séances, on finit par adopter à l'essai celle de 4 heures.

Bibliothèque. — Parmi les livres offerts, entre autres par M. Garreta, il convient de citer *Mysteria patrum jesuitarum*, Lyon, 1637, exemplaire ayant appartenu à Colomiès; *Bulla S. D. N. D. Julii...* III, Paris, 1550; et Arnauld Sorbin, *Trace du ministère visible de l'Église catholique*, Paris, 1568.

NÉCROLOGIE

M. Philippe Roget

Nous lisons, dans la *Semaine religieuse* de Genève, ces lignes auxquelles s'associeront certainement tous ceux qui ont eu l'occasion de travailler à la bibliothèque publique de cette ville :

« M. Ph. Roget, conservateur de la bibliothèque publique de Genève, est mort dans la nuit du 13 au 14 avril, à l'âge de 62 ans, après plusieurs semaines de souffrances. Fils de François Roget, qui fut professeur de langues anciennes à notre académie, et frère cadet d'Amédée Roget, le consciencieux historien du peuple de Genève, Jules-Philippe Roget, après avoir débuté dans l'enseignement secondaire, avait consacré le meilleur de ses forces à l'administration de notre bibliothèque publique, où ses connaissances et sa serviabilité étaient vivement appréciées de tous les hommes d'étude. Depuis 1885, il rédigeait, séance après séance, le *Mémorial du consistoire*. Son goût pour les recherches historiques et philosophiques s'étendait aussi aux questions religieuses. M. Ph. Roget était un des rares laïques qui avaient tenu à s'affilier à la Société des sciences théologiques, où il avait rempli avec beaucoup de bon vouloir les fonctions de secrétaire, et avait récemment accepté celles de vice-président. Depuis la création de la Société pour l'étude pratique des questions sociales, il avait voué un intérêt particulier au Bureau du Travail, dont il présidait le comité de surveillance... Cet *idéaliste*, aussi consciencieux et aussi indépendant qu'il était obligeant et modeste, sera vivement regretté de tous ceux qui avaient l'avantage de le connaître. »

Le Gérant : FISCHBACHER.

4466. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2. — MAY et MOTTEROZ, directeurs.

Il sera rendu compte, dans ce *Bulletin*, de tout ouvrage intéressant l'Histoire du Protestantisme français, dont **deux** exemplaires seront déposés, 54, rue des Saints-Pères.

Tout ouvrage récent, dont **un** exemplaire aura été déposé à la même adresse, sera inscrit sur cette page et placé sur les rayons de la Bibliothèque. Celle-ci ne dispose d'aucuns fonds pour acheter les livres, journaux, estampes, médailles ou brochures. On rappelle donc à tous ceux qui en publient ou peuvent en donner qu'elle ne les collectionne que pour les mettre gratuitement à la disposition du public, tous les lundis, mardis, mercredis et jeudis, de 1 à 5 heures.

LIVRES RÉCENTS DÉPOSÉS A LA BIBLIOTHÈQUE.

FERDINAND BUISSON, agrégé de philosophie. — **Sébastien Castellion**, sa vie et son œuvre (1515-1563), thèse de doctorat présentée à la Faculté des lettres de Paris, 2 beaux volumes de XIX-440 et 512 pages grand in-8°, illustrés d'un portrait de Castellion, par Jean-Paul Laurens. Paris, Hachette, 1892.

ARMAND GASTÉ, professeur à la Faculté des lettres de Caen. — **Bossuet, deux lettres inédites et documents nouveaux** pour servir à l'histoire de son épiscopat à Meaux (1682 à 1704), 60 pages in-8° (Extrait des *Annales de la Faculté des lettres de Caen*, 6e année, n° 2). Caen, Henri Delesques, 1890.

LÉON VIGNOLS. — **La France à Madagascar, de 1674 à 1750**, 13 pages in-8° (Extrait de la *Revue de Géographie*). Paris, Institut géographique, Ch. Delagrave, 1890.

LÉON VIGNOLS. — **Jean-Paul Vigneu**, secrétaire de la représentation commerciale de Nantes (1680-1746), 36 pages in-8° (Extrait des *Annales de Bretagne*). Rennes, Oberthur, 1890.

DANIEL BOURCHENIN, pasteur, docteur ès lettres. — **La trace du pessimisme dans la société et les lettres françaises contemporaines**. Deux conférences prononcées à Montauban. *I. Les Origines*, 110 pages in-18. Paris, Grassart, 1892.

CHARLES BYSE. — **Au Bengale, Babou Keshoub Chander Sen**, un réformateur religieux et social mort en 1884, avec portrait. VI-320 pages in-18. Lausanne, Payot; Paris, Grassart, 1892.

J. CADÈNE, pasteur, président du Consistoire. — **L'Église réformée de Bordeaux**, aperçu historique, 89 pages in-18. Bordeaux, G. Gounouilhou, 1892.

H. D (ANNREUTHER). — Documents pour servir à l'histoire du Barrois, publiés par la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc. **Journal de Gabriel le Marlorat**, auditeur en la chambre du Conseil et des Comptes de Barrois (1605 à 1632), 275 pages in-8°, plus les *Blasons dessinés et décrits par G. le Marlorat* (8 planches). Bar-le-Duc, imprimerie Contant-Laguerre, 1892.

LIBRAIRIE FISCHBACHER

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 420,000 FRANCS

33, RUE DE SEINE, A PARIS

Envoi franco *dans toute l'Union postale, sans augmentation de prix.*

La LIBRAIRIE FISCHBACHER
fournit les publications de tous les éditeurs français et étrangers.

VIENNENT DE PARAITRE :

LES

ÉGLISES DU REFUGE

EN ANGLETERRE

PAR

Le baron Fernand de SCHICKLER

Trois volumes grand in-8. Prix..... 25 francs.

ÉLIE BENOIST

L'ÉGLISE RÉFORMÉE D'ALENÇON

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

Par Paul PASCAL

Licencié en droit, bachelier en théologie

Un volume grand in-8, avec portrait, vues et autographes. Prix : 4 francs.

Le prix de ce cahier est fixé à 1 fr. 50 pour 1892

The HF Group
Indiana Plant
080648 F 144 00
1/5/2007